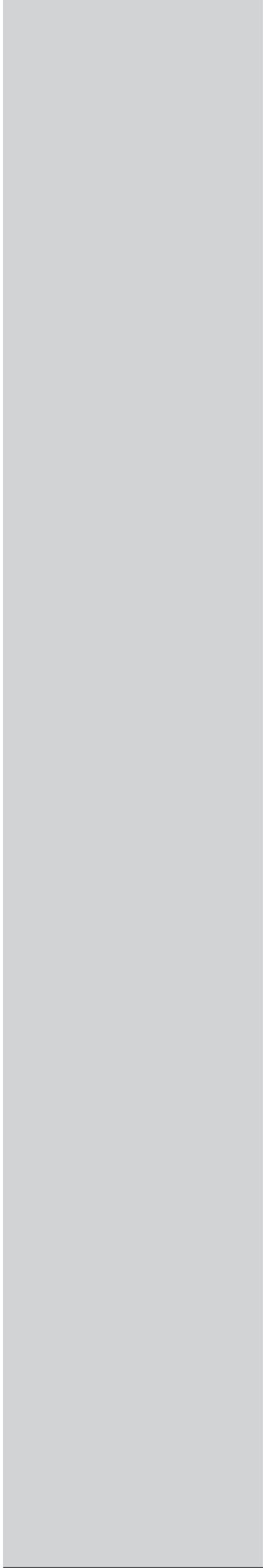


Table des matières

	Page
1. Message du Conseil d'Etat	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes.....	17
3. Introduction à la lecture du document.....	47
4. Budget par politique publique et par programme	53
– Synthèse des priorités par politique publique	
– département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
5. Budget en francs par politique publique et programme	333
 Annexes :	
Amendements.....	411
Liste des programmes par département.....	433
Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique .	437
Effectifs par politique publique et par département	445
Subventions accordées	449



1. Message du Conseil d'Etat

Le Budget 2011 de l'Etat de Genève a été adopté par le Grand Conseil le 17 décembre 2010, avec 69 oui, 19 non et 6 absents.

Le budget de **fonctionnement** prévoit 7,616 milliards de francs de revenus et 7,791 milliards de charges, pour un résultat net négatif de **-175 millions** de francs. Le projet de budget, présenté le 16 septembre 2010 par le Conseil d'Etat, tablait quant à lui sur des revenus à hauteur de 7,572 milliards de francs et des charges de 7,792 milliards, pour un résultat net de fonctionnement négatif de **-220 millions**.

S'agissant des **investissements**, le budget prévoit **923 millions** de dépenses et **152 millions** de recettes, soit un montant d'investissements nets de **771 millions**. Le projet de budget prévoyait **959 millions** de dépenses d'investissements pour **182 millions** de recettes, soit un montant de **777 millions** d'investissements nets.

Par rapport au projet de budget, le budget voté intègre bon nombre d'amendements de nature technique ou d'importance relativement mineure au plan financier. Les amendements portant sur des montants supérieurs à un million de francs sont énumérés ci-après.

Parmi ceux-ci, trois sont à mettre en exergue : il s'agit d'abord de la réévaluation pour +67,5 millions des revenus fiscaux, conséquence du processus habituel d'actualisation des estimations en fonction du sondage effectué en automne auprès des personnes morales et de l'avancement du traitement des dossiers par l'administration fiscale. Toujours au niveau des revenus, on relèvera la plus value non réalisée de -20,3 millions consécutive au refus de la loi 10548 autorisant la vente d'une parcelle propriété de l'Etat. A noter enfin l'accroissement des charges de +7 millions, conséquence de la décision du Grand Conseil de reporter d'un an l'augmentation des tarifs des TPG afin de la faire coïncider avec l'extension de l'offre du réseau.

Les principaux amendements adoptés par le Grand Conseil lors de l'examen du budget sont les suivants (*CE=amendement proposé par le Conseil d'Etat; CF=amendement proposé par la Commission des finances du Grand Conseil*) :

Budget de fonctionnement :

- **Amendement sur l'ensemble de l'Etat — Augmentation de taux sur les charges sociales, + 2,2 millions de charges:** augmentation du taux de cotisation de l'assurance perte de gain de 0,1%, augmentation du taux de cotisation chômage de 0,1%, mise en place d'une

contribution de solidarité chômage de +0,5%, baisse de 0,09% du taux de cotisation de l'assurance accident. **(CE)**

- **Amendement sur l'ensemble de l'Etat — Indexation du personnel, -12,2 millions de charges:** prise en compte du taux d'indexation définitif de 0,2% au lieu des 0,5% prévus au projet de budget. **(CE)**
- **Amendement sur l'ensemble de l'Etat — Financement des caisses de pension, -2,1 millions de charges:** réduction de la part à la charge de l'Etat à 1/2 au lieu de 2/3 dans le relèvement progressif des taux de cotisations pour financer les caisses de pension CEH et CIA. **(CF)**
- **Amendement sur l'ensemble de l'Etat — Réduction globale des dépenses générales, -4 millions de charges:** volonté du Grand Conseil de maîtriser les dépenses générales, et notamment les mandats accordés à des tiers. **(CF)**
- **Programme A03 — Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles, +1,1 million de charges:** ajustement du crédit de l'Office de la jeunesse consacré à l'assistance éducative en milieu ouvert - moyens complémentaires pour la prise en charge des mineurs en raison de l'augmentation des besoins constatée en 2010. **(CE)**
- **Programme A04 — Hautes écoles, -3 millions de charges:** diminution de la subvention conditionnelle à l'Université de Genève, conséquence de la dernière estimation des subventions fédérales, des accords inter-cantonaux et des taxes estudiantines. **(CE)**
- **Programme F03 — Gestion des eaux, -1,4 million de revenus:** diminution des recettes et émoluments facturés aux SIG par la direction générale des eaux suite aux dernières estimations pour 2011. **(CE)**
- **Programme H01 — Population, droit de cité et intégration, -1,6 million de revenus:** diminution des émoluments perçus pour la délivrance des passeports biométriques suite à une meilleure estimation de la prévision d'activité pour 2011. **(CE)**
- **Programme H02 — Sécurité publique, +2,2 millions de charges:** augmentation des charges de personnel due au paiement partiel de la compensation des horaires de piquet de la police. **(CE)**
- **Programme J01 — Transports et mobilité, +7 millions de charges:** augmentation de la subvention en faveur des TPG en accord avec le contrat de prestation, en

lien avec le report de l'augmentation des tarifs souhaité par le Grand Conseil. (CE)

- **Programme M01 — Impôts, taxes et droits, +67,5 millions de revenus:** mise à jour des estimations fiscales sur la base de la situation et des éléments connus à fin octobre 2010. (CE)
- **Programme M02 — Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif, -20,3 millions de revenus:** refus de la loi 10548 autorisant la vente de la parcelle n°963 (Rive-Belle); le montant correspond à la plus-value qui était attendue sur la vente de cet actif. (CE)
- **Programme M03 — Péréquation financière inter-cantonale, -2,3 millions de revenus:** diminution de recettes perçues dans le cadre de la RPT suite à la constatation d'erreurs sur les données utilisées par l'Administration fédérale des finances. (CE)
- **Programme P02 — Gestion transversale des ressources humaines, +5,7 millions de charges:** ajustement du budget alloué au PLEND en prenant en compte les estimations de départs à la retraite pour 2011. (CE)
- **Programme P02 — Gestion transversale des ressources humaines, +1,4 million de revenus:** augmentation de revenus dus à la dissolution de provision créée dans le cadre du pont destiné au personnel police/sureté/prison. (CE)

Budget d'investissement :

- **Politique publique J — Mobilité, -30 millions de dépenses:** diminution du prêt conditionnel en faveur du CEVA suite au report du début des travaux à avril 2011. (CE)
- **Politique publique P — Activités de support et prestations de moyens, -30 millions de recettes:** refus de la loi 10548 autorisant la vente de la parcelle n°963 (Rive-Belle); le montant correspond à la valeur de décomptabilisation de l'actif (valeur comptable et plus-value attendue lors de la vente). (CE)
- **Politique publique P — Activités de support et prestations de moyens, -4,8 millions de dépenses:** réduction de 10% pour les crédits de programme du CTI sur la politique P. (CF)

1. Premier budget par programme

Le budget 2011 est, pour la première fois, construit par politique publique, par programme et par prestation, concrétisant ainsi la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) adoptée par votre Grand Conseil le 15 mars 2009. Il concrétise une rupture importante dans la manière de concevoir l'élaboration et le vote du budget, l'approche se faisant désormais dans une perspective plus stratégique qu'opérationnelle. Le budget est décliné, selon les différents domaines de l'action publique, en 16 politiques publiques, recouvrant 61 programmes et 177 prestations. Sa référence n'est donc plus, comme par le passé, l'organisation administrative de l'Etat, avec ses départements et leurs différents organigrammes (en termes comptables, les fameux «centres de responsabilité»).

Les différents programmes sont formulés en objectifs, avec des indicateurs mesurant l'efficacité et l'efficience, et des valeurs-cibles pour chacun de ces indicateurs.

Tandis que le Conseil d'Etat avait souhaité que la transition vers le budget par programme s'effectue de manière graduelle, de manière à s'assurer d'une bonne maîtrise d'une opération qui exige un travail considérable, à la fois conceptuel, comptable et informatique, le Grand Conseil a préféré sa mise en œuvre rapide.

Cette option désormais réalisée permet de faire coïncider l'approche stratégique par politique publique et par programme avec l'introduction du programme de législature du Conseil d'Etat, publié en juin 2010. Elle présente toutefois l'inconvénient que ce premier exercice est très perfectible. De nombreuses améliorations devront encore être apportées afin que la nouvelle présentation du budget puisse être considérée comme entièrement satisfaisante.

La définition des programmes et la répartition des charges pourront subir encore certaines adaptations, et le choix et la pertinence des indicateurs feront l'objet d'un examen attentif des organes de surveillance et des commissions concernées du Grand Conseil. D'autre part, le problème délicat du rapprochement entre la feuille de route du programme de législature et sa matérialisation dans les budgets, année après année, devra trouver une forme plus systématique. A l'image de la rupture introduite dans les comptes lors de l'adoption des normes IPSAS, il en résultera quelques complications pour comparer les données d'une année à l'autre.

2. Bouquet de réformes bientôt noué

L'année 2011 marquera la fin d'une réforme complète de la gestion financière de l'Etat, qui comprend notamment :

- L'application des normes IPSAS aux états financiers de l'Etat et des grandes régies publiques pour les comptes 2010 (présentation d'états financiers consolidés en avril 2011);
- la gestion centralisée des liquidités;
- le budget par programme et prestation;
- le début de la mise en œuvre du nouveau modèle des comptes des collectivités publiques (MCH2).

Ces multiples réformes, dont nous n'avons cité que les principales, aboutissent à des états financiers assurant une plus grande transparence et donnant une meilleure vision de la réalité économique («fair value»). Elles donnent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil la possibilité de prendre des décisions sur l'allocation des ressources disponibles en pleine connaissance de cause. Elles contribuent au respect du budget voté et enfin, surtout, à une gestion économe et efficace des deniers publics.

Pour parachever le travail accompli, le Conseil d'Etat présentera donc au Grand Conseil, au cours des prochains mois, une nouvelle Loi sur la gestion administrative et financière, qui inscrira de manière cohérente, ordonnée et exhaustive, les nouveaux paramètres de gestion financière. En parallèle, la nouvelle organisation de la fonction finance, soit le partage rationnel des tâches entre la Direction générale des finances de l'Etat, la Direction des investissements et les directions financières départementales, sera fixée par le Conseil d'Etat.

3. Garantir l'équilibre à moyen terme

Lors de la précédente législature, le Conseil d'Etat a fondé sa stratégie de retour à l'équilibre structurel sur un objectif de maintien du taux de croissance annuel des charges ordinaires à 1%. Les efforts d'efficacité et les plans de mesures ont largement permis de financer les nouvelles prestations, notamment pour la formation, la justice, la sécurité et l'ouverture de nouveaux EMS.

Cet effort de discipline budgétaire est intervenu simultanément à une croissance spectaculaire de l'économie genevoise qui a induit une augmentation inaccoutumée des recettes fiscales. Il a dès lors permis d'absorber le déficit structurel,

les effets de la péréquation financière inter-cantonale, et de présenter des résultats records en 2007 et en 2008. En conséquence, la dette a diminué de près de 2 milliards de francs et l'Etat a pu constituer une réserve conjoncturelle de 905 millions (solde au 01.01.2010).

La crise économique et financière de 2008 a cependant conduit le Conseil d'Etat à opérer un tournant stratégique dans le cadre du budget 2009. Il a alors clairement donné la priorité à la santé de l'économie et à l'amélioration des conditions-cadre, plus qu'à la réduction de la dette. Cette option a conduit à relever le plafond de la croissance des charges de 1% à 2% et à prévoir un volume d'investissements sans commune mesure avec la situation prévalant depuis le début des années 2000. Elle a encore conduit à une baisse d'impôt très conséquente et immédiate, destinée à préserver le pouvoir d'achat des familles, un choix plébiscité par le peuple genevois en septembre 2009.

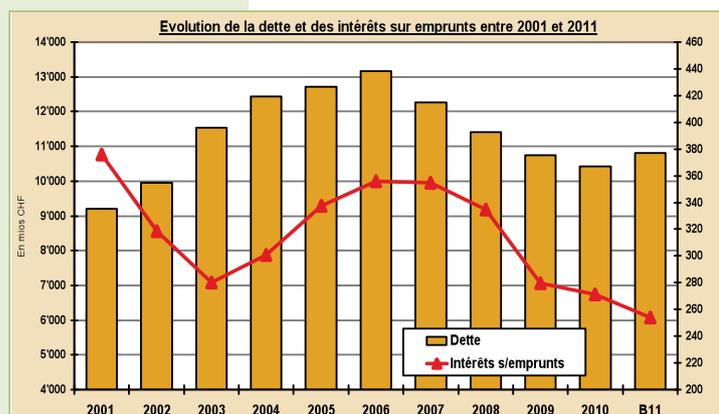
Cap respecté

Le Conseil d'Etat avait mesuré le risque à court terme de cette stratégie. Il lui a donc fixé une limite: les déficits cumulés aux comptes ne devront en aucun cas excéder le montant inscrit dans la réserve conjoncturelle. Cette contrainte sera évidemment plus facile à respecter si l'équilibre des comptes 2010 se confirme.

Constatant que la crise a eu des effets moins graves que prévu et que l'économie reprend une pente ascendante, le Conseil d'Etat a établi dans son programme de législature du 7 juin 2010 les nouvelles règles propres à assurer l'équilibre financier à moyen terme: «*Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public.*» Relevons au passage que cet objectif est plus ambitieux que la prévision du Département fédéral des finances (août 2010) qui table encore pour les cantons sur un solde cumulé de -827 millions dans les comptes 2012.

L'objectif fixé par la feuille de route du programme de législature est de prévoir au budget 2011 un déficit inférieur à celui inscrit au budget 2010. Le budget 2011 se situe pleinement dans la cible. Le déficit projeté est inférieur de 182,9 millions à celui inscrit dans le budget voté pour 2010 et la croissance globale des charges est de 2%. On relèvera au passage que la plupart des cantons romands annoncent des taux de croissance des charges nettement supérieurs à 2%.

La dette, qui a encore diminué en 2010, progressera légèrement pour atteindre vraisemblablement 10,8 milliards à la fin de l'année 2011.



L'atteinte de l'objectif était compliquée par la faible croissance des recettes fiscales (2,3%) qui caractérise le budget 2011 et qui est expliquée ci-après. Pour respecter le cadre budgétaire tout en concrétisant énergiquement les intentions formulées dans le programme de législature, le Conseil d'Etat a opportunément bénéficié d'une recette de 235 millions de francs pour la réévaluation de la valeur des terrains du PAV qui seront déclassés l'année prochaine. Cette opération permet d'arriver à une croissance des revenus de 4,6%, soit un peu supérieure à la moyenne des vingt dernières années. Cet apport exceptionnel ne se reproduira pas en 2012, mais il devrait être compensé par une augmentation des recettes fiscales plus proche de la normale.

Le Conseil d'Etat a également profité d'une faible inflation projetée et de certaines baisses de charges qui échappent, par nature, à sa volonté (intérêts, provisions, péréquation inter-cantonale). Cette réduction ne se reproduira pas en 2012, les intérêts de la dette en particulier reprenant une courbe ascendante.

Les traditionnels tableaux qui répartissent revenus et charges illustrent bien la création de cette marge de manœuvre et son utilisation :

Ensemble des revenus de fonctionnement

Millions de francs	C 2009	B 2010	B 2011	Ecart B 2011 - B 2010	
Impôts	5'838.2	5'262.4	5'385.3	+122.9	+2.3%
Patentes et concessions	13.5	14.4	13.5	-0.9	-6.2%
Revenus des biens	517.3	368.2	615.4	+247.2	+67.1%
Recettes diverses	737.8	648.7	601.5	-47.2	-7.3%
<i>dont dissolutions provisions</i>	<i>351.2</i>	<i>248.9</i>	<i>224.0</i>	<i>-24.9</i>	<i>-10.0%</i>
Parts à des recettes sans affectation	586.0	550.1	554.1	+4.0	+0.7%
<i>dont parts cantonales à des impôts fédéraux</i>	<i>375.4</i>	<i>353.6</i>	<i>356.6</i>	<i>+3.1</i>	<i>+0.9%</i>
Dédommagements de collectivités publiques	170.4	147.3	135.4	-11.9	-8.1%
Subventions acquises	290.9	286.8	310.7	+23.9	+8.3%
Total des revenus	8'154.1	7'277.8	7'616.0	+338.2	+4.6%

Ensemble des charges de fonctionnement

Millions de francs	C 2009	B 2010	B 2011	Ecart B 2011 - B 2010	
Charges de personnel	2'081.9	2'095.0	2'171.5	+76.5	+3.7%
Dépenses générales	435.4	418.8	421.8	+3.0	+0.7%
Intérêts passifs	301.0	312.6	275.0	-37.6	-12.0%
Amortissements, provisions, irrécouvrables	913.2	629.2	606.3	-22.9	-3.6%
<i>dont provisions</i>	<i>397.1</i>	<i>206.4</i>	<i>177.4</i>	<i>-29.0</i>	<i>-14.0%</i>
Parts et contributions sans affectation	530.9	469.4	493.4	+24.0	+5.1%
Dédommagements à des tiers	212.6	158.3	161.5	+3.2	+2.0%
Subventions accordées	3'356.6	3'552.4	3'661.4	+109.0	+3.1%
Total des charges	7'831.6	7'635.7	7'791.0	+155.3	+2.0%

Les augmentations des charges de personnel (+3,7%) et des subventions (+3,1%) sont en partie compensées par la baisse des intérêts passifs et des provisions. La progression des charges de personnel s'explique par :

- L'indexation (0,2%) et les annuités ;
- le calcul à la baisse de la réduction technique linéaire sur la masse salariale, qui permet un taux plus élevé de consommation des postes accordés ;
- le relèvement progressif des taux de cotisations pour financer les caisses de pension CEH et CIA (+1% dont 50% à la charge de l'Etat employeur) ;

- la création de 412 nouveaux postes (soit 3%), attribués pour l'essentiel aux établissements pénitentiaires (nouvelle prison), au corps de police, au pouvoir judiciaire, à la réforme du cycle d'orientation et à l'enseignement post-obligatoire;
- la variation des charges assumées par l'employeur: augmentation du taux de cotisation APG de 0,1%, augmentation du taux de cotisation chômage de 0,1%, mise en place d'une contribution de solidarité chômage de +0,5%, baisse de 0,09% du taux de cotisation LAA.

S'agissant des subventions, on relèvera le contraste entre la forte augmentation des indemnités et des aides financières, et la croissance modérée des allocations à des tiers, cette dernière s'expliquant principalement par le fait que le budget 2010 était surévalué.

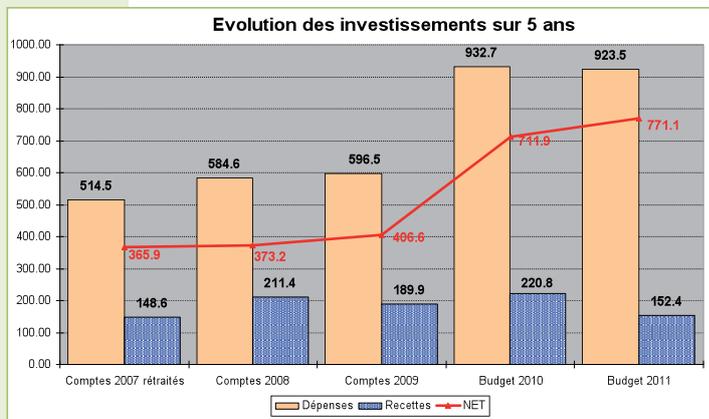
Subventions par type

Millions de francs	C 2009	B 2010	B 2011	Ecart B 2011 - B 2010	
Indemnités	2'184.5	2'259.6	2'353.9	+94.3	+4.2%
Aides financières	102.1	111.6	117.0	+5.3	+4.8%
Allocations à des tiers	1'036.7	1'152.6	1'160.3	+7.8	+0.7%
Non soumises à la LIAF	33.3	28.6	30.2	+1.6	+5.7%
Total des subventions	3'356.6	3'552.4	3'661.4	+109.0	+3.1%

4. Continuité de la politique d'investissements

Le total des investissements nets prévus en 2011, qui se monte à 771,1 millions de francs, dépasse d'environ 8% le niveau record visé en 2010.

Les dépenses, qui plafonnent à 923,5 millions de francs, sont légèrement inférieures à



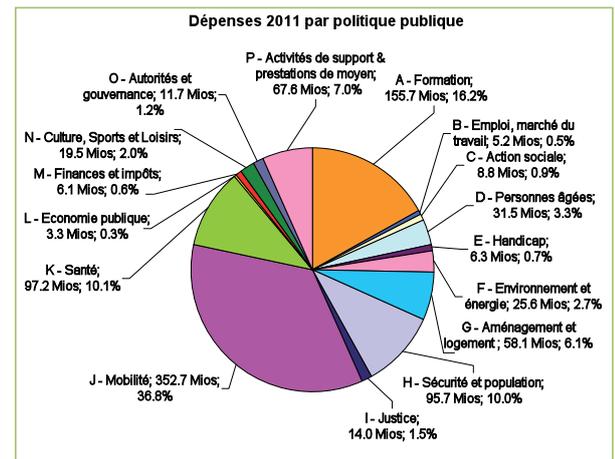
celles inscrites au budget de l'an dernier. Les recettes, qui totalisent 152,4 millions de francs, régressent d'un peu plus de 30% en raison d'une baisse des subventions attendues de la Confédération et de la renonciation à une cession d'actif.

Le budget 2011 confirme la volonté qui anime le Conseil d'Etat de doter le canton des infrastructures publiques qui lui permettront de poursuivre durablement son développement.

L'évolution remarquable des investissements, qui a commencé au début de la précédente législature, met en évidence les efforts très importants qui ont été accomplis et qui se poursuivront ces prochaines années pour réaliser de très gros projets dans les domaines prioritaires. La répartition des dépenses dans les seize politiques publiques montre que près de 75% des investissements sont désormais concentrés sur un quart d'entre elles, soit par ordre d'importance: la *Mobilité* (37%), la *Formation* (16%), la *Santé* (10%) ainsi que la *Sécurité et la population* (10%).

L'accent mis sur les investissements en lien avec ces quatre politiques publiques majeures, notamment ceux consacrés à la mobilité qui représente à elle seule plus du tiers des dépenses, traduit la détermination du Conseil d'Etat à doter la région genevoise des infrastructures de transport collectif et individuel qui lui permettront de réaliser au cours des années à venir les divers projets d'agglomération.

Les investissements très importants qui sont par ailleurs consentis pour soutenir la *Formation*, la *Santé*, la *Sécurité* ainsi que l'*Aménagement et le logement* s'inscrivent également dans cette perspective de développement régional.

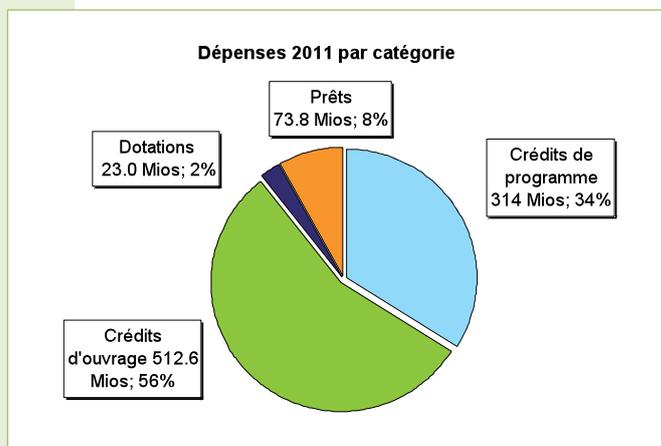


Les dix principaux projets inscrits au budget 2011, qui représentent à eux seuls environ 60% du total des dépenses (hors crédits de programme), mettent en évidence les priorités en matière d'investissements nouveaux.

No loi	Libellé	Politique publique	Montants	% dépenses
H. 1.50	Extension du réseau trams TCOB	J - Mobilité	76'194'999	12.5%
10444	CEVA	J - Mobilité	57'300'000	9.4%
En cours	Construction dépôt TPG - Subvention	J - Mobilité	50'000'000	8.2%
10008	LUP - Acquisitions et dotations	G - Aménagement et logement	35'000'000	5.7%
10418	CURABILIS	H - Sécurité et population	32'830'000	5.4%
H. 1.50	Extension du réseau trams TCMC	J - Mobilité	26'710'355	4.4%
9995	CMU 5ème étape	A - Formation	26'000'000	4.3%
8662	Traversée de Vésenaz	J - Mobilité	20'150'000	3.3%
10668	CENTO RAPIDO	H - Sécurité et population	18'910'900	3.1%
10703	HUG - Nouveau bâtiment des lits	K - Santé	14'000'000	2.3%
	Total des dépenses (hors CP)		357'096'254	58.6%

Plus de la moitié des dépenses totales est affectée aux crédits d'ouvrage, soit aux projets qui visent à réaliser de nouvelles infrastructures (hors CEVA) afin de soutenir la mise en œuvre des seize politiques publiques.

Les crédits de programme, qui permettent d'assurer le maintien en état et le renouvellement du patrimoine administratif existant, représentent un tiers des dépenses. Le solde, soit environ 10% des dépenses, est majoritairement constitué par le prêt CEVA, conditionnellement remboursable, et les dotations en faveur des logements d'utilité publique (LUP).



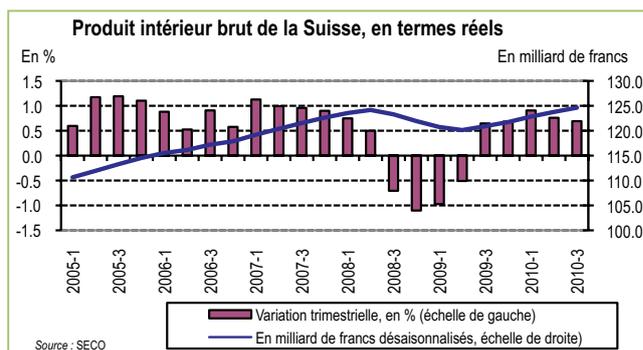
5. Rebonds contrastés et incertitudes généralisées

La crise économique qui a éclaté quasi simultanément dans la plupart des pays en 2008 et s'est soldée par une récession mondiale en 2009, affectant surtout les pays développés, a été moins longue et moins grave que prévue par beaucoup. La mise en place synchronisée de politiques économiques de relance a induit une reprise dès la fin 2009 donnant, *a posteriori*, plutôt raison aux prévisionnistes d'alors qui tablaient sur un cercle vertueux de l'évolution économique (reprise en forme de V) au contraire d'autres analystes qui, au même moment, envisageaient une rechute prochaine (reprise en forme de W).

Caractérisée par une croissance économique vigoureuse dans les pays émergents et molle dans les pays économiquement plus avancés, la reprise mondiale est donc en cours; mais elle reste fragile, et les perspectives divergent selon les pays. Si, en 2010, l'économie mondiale a partiellement compensé ses pertes, c'est grâce à des facteurs exceptionnels et non durables – mesures de soutien budgétaires et monétaires, reconstitution des stocks et effets de base statistique.

Une reprise durable repose sur deux rééquilibres: l'un interne, avec un renforcement de la demande privée dans les pays économiquement avancés, qui permet d'assainir les budgets publics, et l'autre externe, avec une augmentation des exportations nettes dans les pays ayant une balance commerciale en déficit et un tassement de celles-ci dans les pays en excédents. Or, les politiques favorisant ces deux rééquilibres n'ont pas encore été mises en place. Les déséquilibres globaux et le surendettement vont donc sans doute continuer de peser sur la croissance. Le renchérissement devrait rester faible en général, étant donné la persistance d'un excédent de capacité et d'un chômage élevé, sauf dans quelques pays émergents – la Chine en particulier. Cependant, la vraisemblance d'un ralentissement prononcé de l'économie mondiale, y compris une stagnation ou une contraction de l'activité dans les pays avancés, est faible.

Economie suisse : baisse de régime attendue en 2011 et 2012



De son côté, la Suisse a mieux résisté à la récession de 2009 que les autres pays fortement industrialisés. Elle s'est aussi signalée par une solide reprise en 2010 (PIB : +2,7 % selon le SECO).

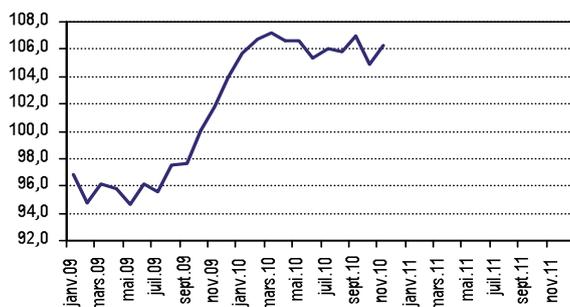
Cette expansion s'appuie largement sur la demande intérieure, épaulée par une croissance démographique substantielle. La consommation des ménages est restée soutenue. Dopés par des taux d'intérêt historiquement bas, les investissements en biens d'équipements ont fait montre d'un dynamisme certain. En glissement annuel, le commerce extérieur s'est caractérisé par un fort rebond. Cependant, au deuxième trimestre de 2010, les exportations ont commencé à ralentir, pour fléchir au troisième, en raison principalement d'une accélération marquée de l'appréciation du franc, considéré par les investisseurs comme une valeur refuge en regard des turbulences affectant les devises des principaux partenaires économiques helvétiques.

Le contexte international tourmenté continuera, comme en 2010, de défier les petites économies ouvertes comme la Suisse. En raison de la forte revalorisation du franc et d'une croissance de l'économie internationale en demi-teinte, la progression du PIB helvétique devrait ralentir en 2011, pour s'inscrire sous le seuil des 2% (+1,8% selon le Groupe de perspectives économiques - GPE). Sous l'hypothèse d'une amélioration du climat économique mondial et d'une évolution favorable des cours de change, les exportations suisses devraient retrouver une certaine vigueur. Mais leur regain ne devrait se répercuter sur le marché intérieur qu'avec retard. Par conséquent, la croissance du PIB suisse en 2012 ne devrait qu'effleurer 2%.

Contexte conjoncturel genevois : dans le sillage de la Suisse

Par rapport à 2009, l'économie genevoise s'est redressée avec vigueur en 2010, la croissance du PIB cantonal avoisinant 3%. En rythme trimestriel cependant, cette progression n'a pas suivi une trajectoire linéaire en raison notamment d'un secteur financier volatil. Au troisième trimestre 2010, le rythme de croissance du PIB du canton s'est ainsi tassé plus fortement que celui de l'économie suisse dans son ensemble (+0,4%, contre +0,7%).

Indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT (déc. 1983 = 100)

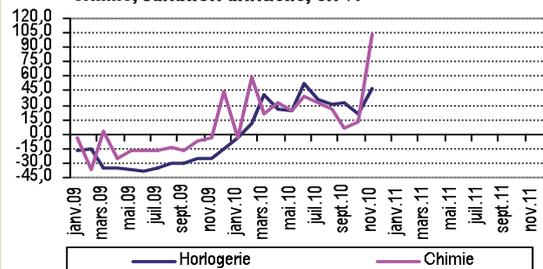


Même si les fluctuations de l'indicateur avancé LEA-PICTET-OCTSTAT décelables depuis plusieurs mois peuvent désorienter, son allure laisse augurer que ce ralentissement va se prolonger au quatrième trimestre 2010 et jusqu'en été 2011.

Selon le Groupe de perspectives économiques (GPE), en raison d'une sensibilité plus précoce aux cycles conjoncturels, le frein de l'activité économique devrait être légèrement plus fort dans le canton de Genève qu'en Suisse. Cependant, au vu des caractéristiques structurelles de l'économie genevoise, le GPE estime que la croissance du PIB cantonal sera supérieure à celle de la Suisse tant en 2011 (+2,0%) qu'en 2012 (+2,3%). En effet, la structure des exportations en termes de produits et de destinations offre un avantage comparatif à l'économie genevoise; de même, les caractéristiques des services financiers offerts par l'économie genevoise et leur évolution structurelle paraissent plus favorables que pour celles d'autres places financières suisses.

Malgré une appréciation du franc en accélération dès mi-2010, les branches orientées sur les marchés extérieurs (industrie d'exportation, hôtellerie) se sont révélées remarquablement dynamiques en 2010. Selon les derniers chiffres disponibles (novembre 2010), les exportations de biens ont ainsi continué d'augmenter très fortement à Genève, notamment dans les branches phares que sont l'horlogerie et la chimie.

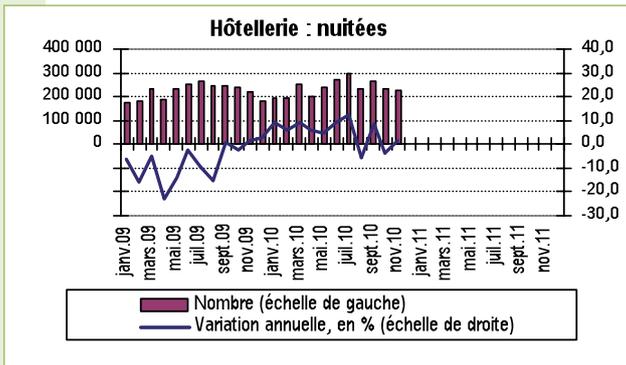
Exportations du canton de Genève : horlogerie et chimie, variation annuelle, en %



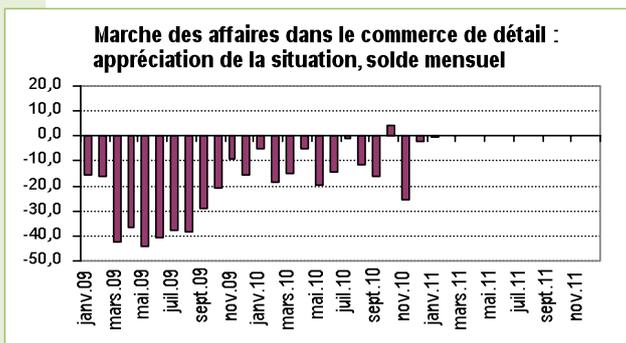
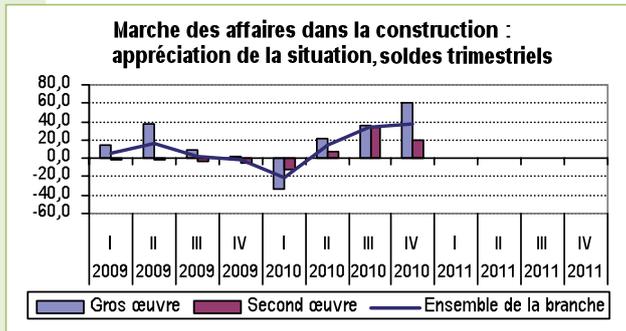
En janvier 2011, les chiffres provisoires montrent que, dans l'ensemble, les perspectives des industriels sont positives. Néanmoins, à l'horizon des six prochains mois, les attentes des entreprises tournées vers les marchés extérieurs sont moins optimistes.

Par ailleurs, l'Aéroport international de Genève a accueilli un nombre record de passagers en 2010 et, au-delà des évolutions relativement erratiques du nombre de nuitées observables en automne 2010, la situation des affaires est restée satisfaisante selon les hôteliers. Cela dit, leurs perspectives pour les trois ou six

prochains mois sont nettement plus prudentes que celles émises il y a trois mois. Le franc fort est sans doute à l'origine de ces réserves.

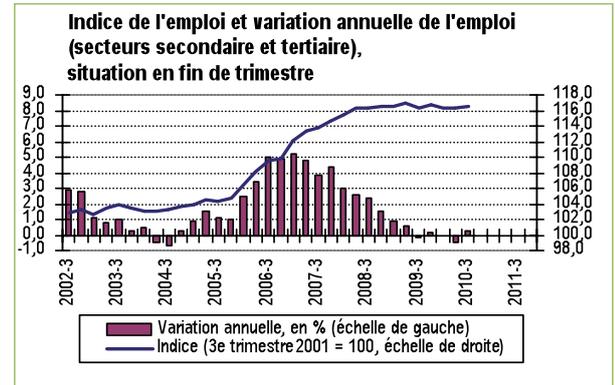


Du côté du marché intérieur, sauf exception – le commerce de détail, qui souffre sans doute aussi d'un taux de change défavorable, et la restauration –, la situation s'est aussi révélée relativement satisfaisante en 2010. Au quatrième trimestre 2010, la marche des affaires a ainsi continué à être jugée bonne par les entrepreneurs du bâtiment, du génie civil et des travaux d'installation. Seuls ceux actifs dans les travaux d'aménagement se sont révélés un peu plus mitigés. En revanche, dans l'ensemble, leurs perspectives pour la première partie de 2011 sont plutôt maussades.

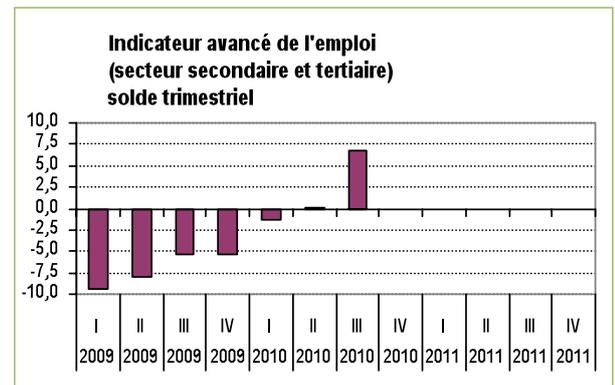


Plus encore que dans d'autres cycles conjoncturels, l'emploi et la masse salariale ont des évolutions retardées et particulièrement atténuées par rapport aux fluctuations de l'activité économique. A Genève, le volume global de l'emploi a continué à croître jusqu'à

la fin du deuxième trimestre 2009 avant de fléchir légèrement jusqu'au printemps 2010 (-0,5%). A la fin du troisième trimestre 2010, la variation annuelle de l'emploi s'est établie à +0,3%.

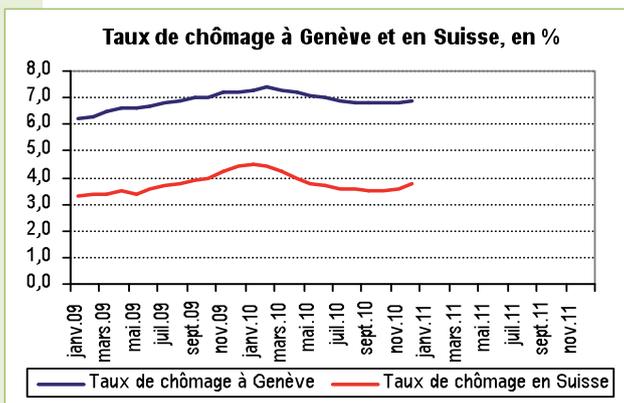


La forme haussière de l'indicateur avancé de l'emploi laisse entendre qu'une amélioration est probable pour la fin 2010, voire pour le premier semestre 2011.



Durant les trois premiers trimestres 2010, la masse salariale a augmenté de 4,0% en un an dans le canton en termes nominaux, contre 5,2% un an auparavant. La variation du troisième trimestre (+12,1%) a tranché toutefois avec celle du trimestre précédent (-6,0%).

Du creux de l'été 2008 au pic du début 2010, le taux de chômage est passé de 5,5% à Genève à 7,4%. Durant cette période, à l'échelon national, il a progressé de 2,3% à 4,5%. A fin décembre 2010, le taux de chômage calculé par le SECO s'est établi à 6,9% pour le canton de Genève et à 3,8% pour la Suisse. Sur le marché du travail genevois particulièrement ouvert et concurrentiel, la décreue du chômage est donc contenue. Toutefois, par rapport à l'étiage de l'été 2008, la progression du nombre de chômeurs est nettement plus faible à Genève (+27,4% à la fin décembre) qu'en Suisse (+62,5%).



6. Faible croissance des recettes fiscales

Au cours des dernières années, caractérisées par des phénomènes exceptionnels, des ruptures de tendances et des cassures brutales, les prévisions conjoncturelles se sont généralement avérées fausses. La difficulté des spécialistes à prévoir avec exactitude l'évolution de la conjoncture a fortement péjoré la qualité des prévisions fiscales.

Aujourd'hui encore, les incertitudes sont nombreuses; les avis divergents sur l'évolution de l'économie mondiale n'ont pas rendu la tâche plus aisée pour l'élaboration de ce budget. En outre, pour l'exercice 2011, la prévision était rendue plus délicate encore par l'entrée en vigueur (échelonnée en 2010 et 2011) de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) et par les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral sur l'imposition de certaines catégories de contribuables imposés à la source.

Comme de coutume, le Conseil d'Etat s'est fondé sur les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui, après examen des estimations des différents instituts conjoncturels ou bancaires, fournit trimestriellement des estimations pour les principales variables macroéconomiques. Les dernières données disponibles sont celles de septembre 2010 :

	2010	2011
PIB Suisse	2,8%	1,8%
PIB Genève	3,5%	2,0%
Taux de chômage moyen	6,9%	6,5%

Pour l'impôt des personnes morales, les prévisions sont basées sur un sondage auprès des plus grandes entreprises de la place, représentant près de 50% de la masse fiscale. Le budget s'appuie sur le sondage de septembre 2010 pour l'année en cours et pour l'année 2011.

Globalement, les impôts sont supérieurs de 2% en 2011 à ce qu'ils étaient en 2010 (5'742 millions contre 5'616 millions). Ils sont évidemment marqués par une forte baisse (-472 millions, soit -7,6%) par rapport aux comptes 2009.

L'impôt des personnes physiques est estimé à 3'552 millions, soit à une valeur quasi-identique à celle du budget 2010. Cette stagnation est la conséquence directe, d'une part, de l'entrée en vigueur du dispositif législatif destiné à limiter la charge maximale d'impôts sur la fortune et sur le revenu (-40 millions) et, d'autre part, de l'augmentation de la déduction pour charges de famille de 9'000 à 10'000 francs (-12 millions). De surcroît, l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source péjore le budget 2011 d'environ 90 millions.

Millions de francs	C 2009	B 2010	B 2011	Ecart B 2011 - B 2010	
Personnes physiques (PP)	3'726.9	3'550.3	3'552.0	+1.7	+0.0%
Personnes morales (PM)	1'183.1	1'026.9	1'171.9	+145.0	+14.1%
Part cantonale aux recettes fédérales	375.4	353.6	356.6	+3.0	+0.9%
Impôts immobiliers	467.7	393.2	431.6	+38.4	+9.8%
Droits de succession	308.4	158.0	100.0	-58.0	-36.7%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	88.8	90.3	94.0	+3.7	+4.1%
Autres impôts	63.2	43.8	35.8	-8.0	-18.3%
Total Impôts, taxes et droits	6'213.5	5'616.1	5'741.9	+125.8	+2.2%

L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à 1'171,9 millions, dépassant le budget 2010 de 145 millions (+14%). Il s'oriente à nouveau nettement à la hausse en raison de la reprise économique qui se traduit par un sensible effet de récupération sur les bénéfices des entreprises, fortement mis à mal en 2009.

La part cantonale aux recettes fédérales s'inscrit en légère hausse de 3 millions de francs (+1%) par rapport au budget 2010 et atteint 356,6 millions.

S'agissant des autres recettes fiscales, les impôts immobiliers (impôt immobilier complémentaire, impôt sur les bénéfices et gains

immobiliers, droits d'enregistrement), sont en augmentation de 38,4 millions (+10%) par rapport au précédent budget et s'élèvent à 431,6 millions. Ils prennent en compte les résultats 2009 qui sont significativement supérieurs à ce qui avait été prévu au budget 2010.

Les droits de successions sont inscrits à 100 millions, en recul de 58 millions par rapport au budget 2010, ce dernier étant caractérisé par des successions d'une valeur exceptionnellement élevée.

7. Croissance des charges selon les politiques publiques

Les graphiques ci-contre illustrent la progression des charges par politique publique en millions de francs et en taux d'accroissement. Dans la mesure où le développement des stratégies publiques n'est pas linéaire, ce type de graphique est toutefois plus révélateur sur la durée d'une législature que sur un seul exercice budgétaire.

Si l'on s'en tient à l'évolution exprimée en francs, on constate, comme on pouvait s'y attendre, que ce sont les politiques publiques les plus lourdes financièrement qui connaissent les plus fortes augmentations, même si leur taux de croissance demeure raisonnable. C'est le cas de la *Formation* et de la *Santé*, qui représentent à elles seules 54,1% de la croissance budgétaire.

L'effet des « poids lourds du budget »

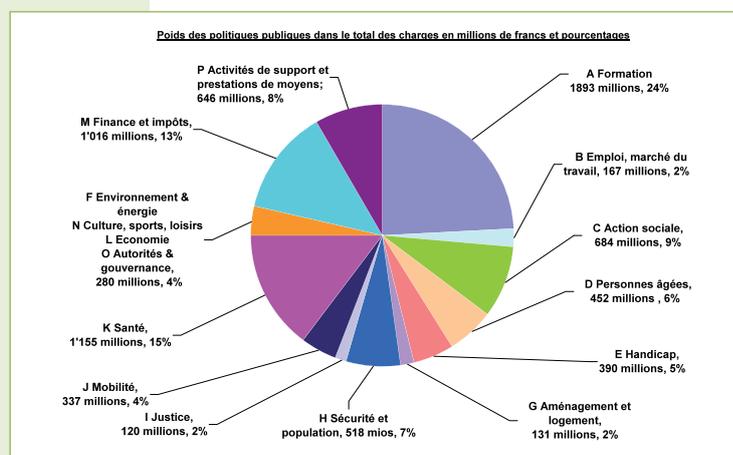
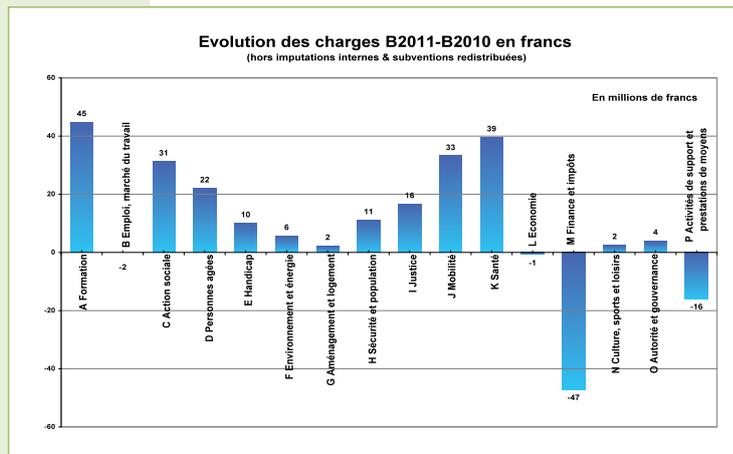
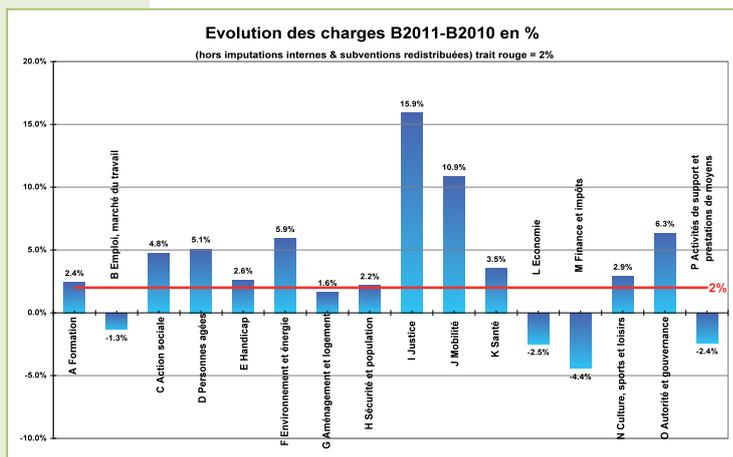
Le Conseil d'Etat a marqué dans ce budget son engagement en faveur de la *Formation* (+45 millions, +2,4%, 120 postes). L'augmentation est due en particulier à la réforme du Cycle d'orientation (63 postes) qui constitue l'une des grandes priorités de la législature, à la croissance des effectifs dans l'enseignement post-obligatoire (40 postes) et aux mécanismes salariaux au sens large (indexation, annuités, cotisation LPP).

Dans le domaine de la *Santé*, (+39 millions, +3,5%, 87 postes dans les institutions subventionnées), la promotion d'une politique de santé durable et dynamique et la garantie d'accès aux soins amènent l'Etat à accroître son effort par le renforcement de son soutien à l'Hôpital cantonal (+24 millions) pour désengorger les urgences et ouvrir la nouvelle maternité, et à la Fondation pour les soins et l'aide à domicile (FSASD, +5.3 millions) afin de répondre à l'augmentation des besoins.

Forte croissance des dépenses sociales

Deux « poids moyens » des politiques publiques présentent des taux de croissance très supérieurs à la moyenne : l'*Action sociale* et les *Personnes âgées*.

L'augmentation de l'*Action sociale* (+31 millions, +4,8 %) est la conséquence directe des effets retardés de la crise sur les budgets de l'Hospice général (les autres allocations à des tiers tendent à se stabiliser). D'autre part, en 2011, le défi du vieillissement de la



population (+22 millions,+5,1%) nécessitera un fort engagement réparti entre l'augmentation des subventions et l'ouverture de nouvelles places dans les EMS (ce qui générera la création de près de 330 postes de travail), et l'accroissement du volume des prestations complémentaires.

230 postes pour la justice et la sécurité

L'adoption des nouveaux codes de procédure par les Chambres fédérales («Justice 2011») entraîne une croissance hors normes des dépenses du pouvoir judiciaire (+16 millions, +15,9%, 71 postes). L'augmentation des moyens mis à disposition de la politique *Sécurité et population* (+11 millions, +2,2%) traduit imparfaitement l'effort consenti, à savoir la création de 73 postes pour le corps de police (inspecteurs, gendarmes et assistants de sécurité) et de 85 postes pour les établissements pénitentiaires. Cela tient à des mécanismes salariaux moins coûteux et au calendrier des ouvertures des écoles de police et de gardiens de prisons, qui reporte une bonne partie de l'impact financier sur l'exercice 2012.

Claire priorité à l'environnement

Les politiques publiques *Environnement et énergie* ainsi que *Mobilité* présentent des taux d'accroissement très élevé, à partir d'un budget relativement restreint. Les dépenses en faveur de la *Mobilité* augmentent cinq fois plus vite que la moyenne des dépenses de l'Etat (+33 millions,+10,9%,) essentiellement sous l'effet du nouveau contrat de prestations des TPG (21,6 millions) et des amortissements des grands investissements liés aux voies de tramways.

De même, la politique publique *Environnement et énergie* (+5,5 millions,+5.9%) voit ses disponibilités progresser trois fois plus que la moyenne. Pour 2011, le Conseil d'Etat entend principalement faire face à ses obligations en matière de dépollution des sols contaminés (+13,6 millions de charges) et continuer à accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton (+1,7 million).

8. Politique de la Ville

Le découpage de l'action publique en politiques publiques et en programmes comporte de nombreux avantages, mais il présente aussi l'inconvénient d'occulter certaines priorités qui, par nature, sont systémiques et touchent de nombreux programmes. Il en va ainsi de l'élaboration «d'une véritable politique cantonale de la Ville», qui figure dans le discours de Saint-Pierre et dans le programme de législature 2010 - 2013. Pour concrétiser ces objectifs, une délégation à la politique cantonale de la Ville a été créée par le Conseil d'Etat.

La politique cantonale de la Ville désigne l'ensemble des actions spécifiques mises en œuvre par l'Etat avec le concours des communes (et autres partenaires tels que les fondations, les milieux associatifs, etc.) pour réduire les inégalités territoriales et agir en faveur des quartiers populaires. Elle complète, par une approche territoriale et un partenariat fort, les politiques publiques ordinaires. Les quartiers relevant de la politique cantonale de la Ville s'inscrivent également dans une agglomération transfrontalière.

La politique de la Ville concerne aussi bien l'école, le logement, l'intégration, la culture, le sport, l'intégration que la sécurité - en particulier avec les postes de policiers-ères de quartier en lien avec PROXIPOL (concept genevois de police de proximité) - sans oublier l'environnement ou le logement.

Ce projet de loi, qui sera déposé au premier semestre 2011 au Parlement, précisera la gouvernance de la politique cantonale sur un plan stratégique, technique et opérationnel, dans le cadre du partenariat avec les autorités locales et les organismes parapublics. Le milieu associatif, véritable relais vers les populations concernées, doit être pris en compte. Il s'agira également de définir les modalités du cadre contractuel du partenariat Etat- communes en faisant évoluer les déclarations conjointes existantes. Des conventions, outre l'engagement des parties, préciseront les quartiers concernés, la durée du partenariat, les actions envisagées et le calendrier de réalisation, le plan financier et le processus d'évaluation. L'ensemble des départements seront mobilisés autour des enjeux que constituent la réduction des inégalités et l'amélioration du cadre de vie dans ces quartiers, en vue d'une meilleure cohésion sociale dans nos territoires.

9. Conclusion

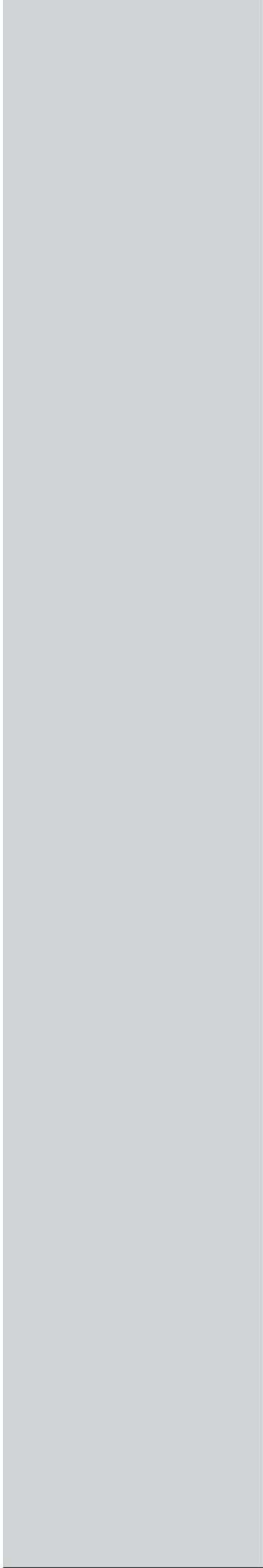
Pour conclure, le Conseil d'Etat se permet d'insister une fois encore sur la profonde rupture qu'amène le présent budget avec la méthodologie antérieure. Il faudra du temps aux uns et aux autres pour se familiariser avec cette approche novatrice qui, en fin de compte, doit permettre une analyse plus pertinente et plus sensée des priorités fixées à l'action publique et des moyens qui y sont alloués. Cette approche doit notamment faciliter l'examen par le Parlement de la façon dont le Conseil d'Etat s'emploie à atteindre les objectifs fixés dans son programme de législature au travers des différents programmes et politiques publiques.

Plusieurs facteurs favorables ont permis au Conseil d'Etat de lancer avec force la mise en œuvre du programme de législature, tout en répondant aux besoins sociaux induits par la crise de 2008-2009 et en mettant en place les structures nécessaires à la prise en charge d'un nombre toujours croissant d'aînés. Les collaborateurs et collaboratrices voient leur salaire indexé et reçoivent leur annuité. L'assise financière de leurs caisses de pension publiques connaît une première phase de consolidation, ce qui constituait aussi une priorité du Conseil d'Etat.

Il reste que ce budget est déficitaire, malgré une recette non récurrente de plus de 200 millions. L'expérience de ces dernières années a montré que les comptes sont généralement nettement meilleurs que les budgets. La vigueur de la croissance en 2010 et la baisse du chômage laissent espérer une croissance un peu plus soutenue des recettes.

Le Conseil d'Etat peut certes s'appuyer sur une réserve conjoncturelle de 905 millions, mais il veillera attentivement à l'évolution de la situation financière au cours des prochains mois afin de prendre les mesures nécessaires de réallocation des ressources si, d'aventure, l'évolution conjoncturelle mettait en cause sa capacité à réaliser le programme de législature tout en assurant l'équilibre financier à moyen terme.

2. États financiers selon normes IPSAS et notes



Etat de la performance financière

Compte de fonctionnement

	Note	B 2011	B 2010	Compte 2009
Revenus fiscaux	5	5'742	5'616	6'214
Revenus provenant de contreprestations	6	484	465	482
Subventions reçues	7	305	278	281
Transferts et dédommagements	8	236	247	284
Autres revenus	9	76	94	66
Revenus non fiscaux		1'101	1'084	1'113
Autres produits	10	230	258	433
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'073	6'958	7'760
Charges de personnel	11	2'172	2'095	2'082
Dépenses générales	12	422	419	435
Subventions accordées	13	3'661	3'552	3'357
Transferts et dédommagements	14	655	628	668
Autres charges	15	606	629	937
CHARGES D'EXPLOITATION		7'516	7'323	7'479
RESULTAT D'EXPLOITATION		-443	-365	281
Produits financiers	16	543	320	394
Charges financières	17	275	313	353
RESULTAT FINANCIER		268	7	41
RESULTAT NET		-175	-358	322

Etat des variations de l'actif net / situation nette

	Note	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Fonds propres reportés	Total des fonds propres
Solde au 1^{er} janvier 2010		236	905	78	1'736	2'955
Fonds transférés						-
Affectations et attributions	18	15	-358		343	-
Réserve de réévaluation (*)						-
Résultat net de l'exercice					-358	-358
Solde au 1^{er} janvier 2011		251	547	78	1'721	2'597
Fonds transférés						-
Affectations et attributions	18	3	-175		172	-
Réserve de réévaluation (*)						-
Résultat net de l'exercice					-175	-175
Solde au 31 décembre 2011		254	372	78	1'717	2'422

(*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les mouvements de la réserve de réévaluation.

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives. Les résultats projetés au budget 2010 et au budget 2011 sont amortis en totalité au moyen de la réserve conjoncturelle.

Notes relatives aux états financiers du budget 2011

1 La République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 463'919 habitants en décembre 2010 (décembre 2009 - 457'628 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) de la République est évalué à CHF 41,8 milliards en 2009 (2008 - CHF 42,4 milliards), avec une économie fortement orientée vers les activités tertiaires.

La République et Canton de Genève assure son action publique par la voix de son Conseil d'Etat et de son Grand Conseil, au moyen d'une organisation structurée en 7 départements, auxquels s'ajoute la Chancellerie, la Constituante, le Pouvoir judiciaire et la Cour des comptes :

- Le Grand Conseil exerce l'autorité législative par la voix d'un Parlement de 100 députés, élus pour quatre ans par le peuple genevois. Selon les principes politiques de la démocratie directe, la Constitution genevoise prévoit que toutes les lois adoptées par le Grand Conseil soient soumises à un référendum facultatif ou obligatoire.
- Le Conseil d'Etat exerce l'autorité exécutive et se compose de 7 magistrats, élus pour quatre ans par le peuple genevois. Le Conseil d'Etat désigne l'un de ses membres à sa présidence, pour une durée d'un an, ainsi qu'un-e Chancelier-ière d'Etat pour la durée de la législature.
- L'administration de l'Etat est divisée en 7 départements, avec à la tête de chacun un Conseiller d'Etat : Département des finances (DF), Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), Département des constructions et technologies de l'information (DCTI), Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), Département de la solidarité et emploi (DSE), Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Le Conseil d'Etat règle les attributions des départements en constituant des offices ou des services, et en leur déléguant les compétences nécessaires.
- L'Assemblée constituante compte 80 membres, élus par le peuple genevois le 19 octobre 2008. Elle a pour mission de proposer une nouvelle Constitution cantonale. Le projet de nouvelle Constitution doit être soumis au vote, au plus tard quatre ans après l'élection de l'Assemblée constituante.
- Le Pouvoir judiciaire réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours). Selon le principe de la séparation des pouvoirs, il remplit sa mission en toute indépendance et ne reçoit aucune instruction ou injonction du pouvoir législatif (Grand Conseil) ou du pouvoir exécutif (Conseil d'Etat). L'autorité du Pouvoir judiciaire est détenue par le Procureur général, élu tous les quatre ans par le peuple genevois.
- La Cour des comptes est chargée du contrôle indépendant et autonome des services et départements de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire, des institutions cantonales de droit public, des organismes subventionnés, ainsi que des institutions communales. La Cour des comptes est élue par le peuple genevois pour une durée de six ans.

La République et Canton de Genève a également un devoir de surveillance sur les communes de son territoire. Néanmoins, elle n'est pas responsable d'éventuels défauts de paiement dans la mesure où les communes jouissent d'une autonomie institutionnelle politique, financière et fiscale.

2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les Normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat.

Les dérogations aux normes IPSAS sont précisées à l'art.8 du Règlement sur les états financiers (REEF), et détaillées ci-après :

<p>IPSAS 25 « Avantages du personnel » <i>Avantages postérieurs à l'emploi</i> <i>Régimes à prestations définies des IPDP</i></p>	<p>Dans le cadre de la LPP, l'Etat verse des cotisations à des institutions de prévoyance de droit public (« IPDP ») qui remplissent les critères de régimes à prestations définies selon IPSAS 25.30.</p> <p>IPSAS 25 prescrit des méthodes comptables en considérant les avantages postérieurs à l'emploi comme des engagements de l'entité envers leurs employés. A ce titre, IPSAS 25.60 requiert que l'entité comptabilise l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, ainsi que toute obligation implicite découlant de ses usages. La charge à constater n'est pas nécessairement le montant de la cotisation payée, dans la mesure où un régime à prestation définie déficitaire doit faire l'objet d'une provision dans les comptes de l'entité. Cette approche aurait pour conséquence que les IPDP présentant un degré de couverture inférieur à 100% doivent donc faire l'objet d'une provision dans les comptes de l'Etat.</p> <p>Néanmoins, les IPDP genevoises dérogent au principe du bilan en caisse fermée en présentant, selon les cas, des degrés de couverture inférieurs à 100% (calculés selon l'art.44 al.1 LPP), dans la mesure où l'Etat garantit à titre subsidiaire le paiement des prestations dues en vertu de la LPP (art.69 al.2 LPP et art.45 al.1 OPP2).</p> <p>Du point de vue de l'image fidèle, la constatation d'un engagement au passif du bilan selon IPSAS 25.60 n'est pas pertinente, car les IPDP n'ont pas l'obligation de résorber intégralement leur découvert.</p> <p>A la place, les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus selon les effets économiques des IPDP sur l'Etat. Une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19, lorsque des mesures d'assainissement requièrent de l'Etat des contributions à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, d'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation.</p>
<p>IPSAS 20 « Information relative aux parties liées »</p>	<p>IPSAS 20.34 (b) (ii) requiert de fournir le montant total des rémunérations et avantages accordés par l'entité aux membres proches de la famille des principaux dirigeants (les Conseillers d'Etat, le Chancelier d'Etat, le Procureur général, les Secrétaires généraux, le Sautier et les Directeurs généraux).</p> <p>Cette publication n'est pas requise dans les notes annexes, dans la mesure où l'Etat est le principal employeur du canton et dispose de procédures de recrutement et de traitement salarial transparentes.</p>
<p>IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »</p>	<p>IPSAS 3.27 et IPSAS 3.47 imposent d'appliquer de manière rétrospective, les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs. L'entité doit ajuster le solde d'ouverture des éléments affectés par imputation dans les fonds propres.</p> <p>En cas de correction d'erreurs, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé dans le résultat et non dans les fonds propres. Les corrections d'erreurs les plus significatives doivent être détaillées dans une note relative au résultat net.</p> <p>En cas de changement de méthodes comptables, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé intégralement dans les fonds propres reportés sur la période en cours.</p> <p>Cette dérogation permet de conserver la conformité entre le bilan d'ouverture et les états financiers approuvés lors de la clôture précédente.</p>

Dans le cadre de l'adoption du Règlement sur les états financiers (REEF), applicable au 1^{er} janvier 2010 :

- la dérogation à la norme IPSAS 17 « Immobilisations corporelles », qui visait à exclure les coûts de démantèlement de l'estimation initiale du coût des immobilisations, n'a pas été reconduite par le Conseil d'Etat pour l'année 2010 car elle n'avait pas d'incidence sur les présents états financiers du budget ;
- dans le cas de la dérogation à la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en cas de changements de méthode comptable, l'ajustement relatif aux périodes antérieures n'est plus comptabilisé en résultat mais dans les fonds propres de la période en cours.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Base d'établissement

Les présents états financiers du budget ont été préparés par le Conseil d'Etat sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

3.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

La norme IPSAS 25 - *Avantages au personnel* (à l'exception du traitement des avantages postérieurs à l'emploi des IPDP) entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011, et s'applique donc de manière obligatoire pour les présents états financiers du budget. L'Etat applique, de manière anticipée, les dispositions contenues dans cette norme depuis la première publication du budget selon les normes IPSAS. L'entrée en vigueur d'IPSAS 25 n'a donc pas d'incidence sur la présentation du budget.

3.3 Adoption anticipée de normes

L'Etat a également choisi d'appliquer de manière anticipée les normes suivantes avant leur date d'entrée en vigueur :

- IPSAS 28 - *Instruments financiers : présentation* 1^{er} janvier 2013
- IPSAS 29 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* 1^{er} janvier 2013
- IPSAS 30 - *Instruments financiers : information à fournir* 1^{er} janvier 2013
- IPSAS 31 - *Immobilisations incorporelles* 1^{er} avril 2011

L'application des normes IPSAS 28, IPSAS 29 et IPSAS 31 n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers du budget, dans la mesure où l'Etat applique les dispositions contenues dans ces normes depuis la première publication des états financiers selon les Normes IPSAS au 31 décembre 2008.

La Norme IPSAS 30 a été appliquée pour la première fois au 31 décembre 2009, mais n'a pas d'incidence sur les présents financiers du budget contrairement aux comptes.

3.4 Normes publiées et non encore adoptées

La norme IPSAS 27 - *Agriculture* entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2011, et n'est pas appliquée par l'Etat. L'adoption de la norme IPSAS 27 n'aura aucune incidence importante sur les états financiers du budget au cours de la première période d'application.

3.5 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir le budget de l'Etat dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience et peuvent, par conséquent, être différentes entre le budget, les comptes annuels et le bilan de l'Etat.

Les hypothèses, sur lesquelles se fondent les principales estimations, sont explicitées dans les notes suivantes :

Note	Nature de l'estimation
Revenus fiscaux Créances résultat de revenus fiscaux	<p>Depuis l'introduction du mode de taxation "postnumerando", les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des états financiers du budget.</p> <p>Selon ce système, l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leurs déclarations d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'autorité cantonale des contributions, ni sur la base des déclarations des contribuables (remises après la préparation du budget).</p> <p>Dans ces conditions, les impôts périodiques sont comptabilisés sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire</i> Les prévisions fiscales 2011 sont effectuées sur la base des éléments connus pour les exercices 2008 et 2009 et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB et de l'inflation. Les prévisions sont modifiées chaque mois, au fur et à mesure de l'avancement de la taxation, et chaque trimestre, en fonction de l'actualisation des hypothèses de croissance retenues par le Groupe de perspectives économiques (GPE). ○ <i>Impôt sur la fortune des personnes physiques</i> Les estimations sont basées sur l'évolution des statistiques fournies par la BNS sur la valeur de la fortune mobilière et sur son évolution probable pour l'année suivante. ○ <i>Impôt des personnes morales</i> L'estimation est réalisée sur la base des éléments connus (2008 et 2009) et du résultat du questionnaire adressé chaque semestre à près de 150 entreprises représentant plus de 50% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les perspectives de bénéfices de l'année en cours. L'estimation tient également compte de la tendance à moyen terme qui prévoit le retour en 2012 au niveau constaté en 2008. ○ <i>Impôts non périodiques</i> Les prévisions ont été établies sur la base des éléments se référant à la dernière clôture, au budget de l'année précédente et à l'évolution récente de la taxation. <p>Ces estimations sont effectuées avec prudence et s'avèrent depuis plusieurs années inférieures à la réalité, de sorte que l'Etat comptabilise chaque année des correctifs sur les exercices antérieurs qui améliorent singulièrement le résultat des comptes par rapport au budget.</p>
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	<p>Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi regroupent les droits acquis auprès des Institutions professionnelles de droit public (IPDP), des caisses de pension des Conseillers d'Etat, des Magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes, ainsi que diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. L'indexation des rentes de la Caisse de la police et le pont AVS des enseignants du primaire font également partie des avantages postérieurs à l'emploi.</p> <p>L'ensemble de ces engagements est déterminé selon une méthode de calcul actuariel statique. Ces calculs prennent en compte les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Indexation des salaires et rentes pour l'année suivante : 0,2%. ○ Durée de vie, risques invalidités : VZ 2005 (compte 2009 - VZ 2005). ○ Taux d'actualisation : 4,5% (compte 2009 - 4,5%).

3.6 Présentation des états financiers du budget

L'état de la performance financière (le compte de fonctionnement)

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service qui conduisent à une augmentation des fonds propres.
- Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'entité pour l'année présentée.

L'état des variations de la situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice,
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés,
- des attributions à la réserve conjoncturelle,
- des mouvements de la réserve de réévaluation.

3.7 Information sectorielle

L'information sectorielle repose sur les seize politiques publiques de l'Etat :

- A. Formation
- B. Emploi, marché du travail
- C. Action sociale
- D. Personnes âgées
- E. Handicap
- F. Environnement et énergie
- G. Aménagement et logement
- H. Sécurité et population
- I. Justice
- J. Mobilité
- K. Santé
- L. Économie
- M. Finance et impôts
- N. Culture, sport et loisirs
- O. Autorités et gouvernance
- P. Activités de support et prestations de moyen

3.8 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,

- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt spécial sur les gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés au transfert (l'entrée de ressource) iront au bénéficiaire, et la juste valeur de cette entrée de ressource peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme détaillé ci-après :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produits dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charges dans la période durant laquelle les coûts liés chez le tiers sont encourus.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées comme détaillé ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Les subventions non monétaires consenties par l'Etat sont évaluées à la juste valeur à la date de consommation et comptabilisées à la fois en charge et en produit ; le passif résultant de la sortie de ressource non monétaire est immédiatement diminuée par un produit au titre de la consommation de la contribution en nature chez le bénéficiaire. Cette méthode n'a aucune incidence sur le résultat, et permet de montrer l'effort consenti par l'Etat auprès des entités subventionnées par la reconnaissance en charge des subventions non monétaires, et l'utilisation de la subvention en produit.

Allocations aux personnes physiques

Les allocations aux personnes physiques sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions (FATAC) sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans condition

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produits.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité, et comptabilisés en produits lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1^{er} janvier 2008 (date du passage aux IPSAS) ont été réévaluées selon les modalités suivantes :

- Les bâtiments, terrains et ouvrages de génie civil ont été réévalués sur la base d'estimations réalisées entre 2004 et 2005 par des experts immobiliers indépendants, sans prise en compte d'une quelconque indexation de prix entre la date d'expertise et le 1^{er} janvier 2008. Des amortissements ont néanmoins été retenus entre la date d'expertise et le 1^{er} janvier 2008 dans la détermination des valeurs du bilan d'entrée.
- Les actifs considérés comme des biens du patrimoine historique, artistique ou culturel (monuments et bâtiments historiques, sites archéologiques, réserves naturelles ou œuvres d'art) ont été réévalués au coût qui devrait être encouru pour les reproduire à l'identique.
- Les équipements n'ont pas fait l'objet de réévaluation au vu de leur courte durée d'utilité et de leur faible valeur, comparativement aux autres immobilisations corporelles ; les équipements comprennent également les immobilisations incorporelles acquises avant le 1^{er} janvier 2008 (voir note suivante sur les immobilisations incorporelles).
- Les parcelles inscrites au domaine public cantonal ne sont pas incluses dans la reprise des immobilisations. En l'absence de marché, les experts n'ont pas été en mesure d'attribuer une valeur probante à cette catégorie de terrain.

Les immobilisations corporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 2008 sont comptabilisées au coût d'acquisition (y compris les parcelles inscrites au domaine public cantonal). Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunt n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation, ils ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composante, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ○ Bâtiments | entre 25 et 70 ans |
| ○ Génie civil | entre 10 et 90 ans |
| ○ Subventions accordées | entre 3 et 60 ans |
| ○ Équipement informatique | entre 4 et 15 ans |
| ○ Mobilier et véhicules | entre 5 et 20 ans |
| ○ Autres équipements | entre 4 et 10 ans |

En revanche, les équipements n'ayant pas été réévalués au 1^{er} janvier 2008 sont amortis sur une durée de 4 à 8 ans, qui s'avère plus courte que les durées d'utilité retenues pour les équipements acquis à compter du 1^{er} janvier 2008 (comprise entre 4 et 20 ans).

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée respectivement en produit ou en charge.

Les acquisitions d'immobilisation corporelle par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession / acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

3.10 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transaction. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste

valeur à la date d'acquisition. L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

3.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation, généralement comprises entre 5 et 10 ans.

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif du bilan avant le 1^{er} janvier 2008 n'ont pas été dissociées des immobilisations corporelles et sont comprises dans les équipements. Néanmoins, ces actifs incorporels étant amortis sur une durée moyenne de 4 à 8 ans, leurs valeurs résiduelles tendent à devenir immatérielles. En revanche, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les nouveaux actifs incorporels sont comptabilisés et présentés en immobilisations incorporelles.

3.12 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.). Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) qui est normalement égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable, n'est pas anticipé au moment de l'établissement du budget.

3.13 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie. De fait, au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les dépréciations d'actifs générateurs de trésorerie.

3.14 Créances de location-financement

Les immobilisations spécifiques mises à disposition d'entités publiques pour l'exécution de leurs tâches déléguées sont considérées comme des locations-financements.

Elles donnent lieu à des transactions non-monétaires qui permettent de faire figurer dans les comptes de l'Etat, le coût net de cette mise à disposition, représenté par la subvention non monétaire accordée pour compenser :

- l'amortissement des immobilisations sous-jacentes ; et
- les intérêts financiers non monétaires calculés sur la valeur de la créance.

3.15 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés respectivement comme des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme), ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les variations de juste de valeur.

Les instruments dérivés font partie de cette catégorie d'actif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Lorsque les prêts et créances présentent un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, ces prêts et créances sont comptabilisés comme des subventions non monétaires.

Les liquidités, les créances résultant de revenus fiscaux et non fiscaux, les autres actifs financiers ainsi que les prêts font partie de cette catégorie d'actif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des deux catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Les participations font partie de cette catégorie d'actif.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt est comptabilisée selon le rendement effectif.

Lorsque des passifs financiers évalués au coût amorti présentent un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, ces passifs financiers sont comptabilisés comme des subventions non monétaires.

Les dettes fournisseurs, les autres engagements et les emprunts font partie de cette catégorie de passif.

3.16 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les variations de juste de valeur.

3.17 Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (titres de participation) sont évalués au coût.

3.18 Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transaction, des primes et des commissions payées.

3.19 Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs. Les variations de juste valeur ne sont cependant pas anticipées au moment de l'établissement du budget.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

3.20 Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ont été transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

3.21 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Les indemnités de fin de contrat de travail, dont le plend (plan d'encouragement à la retraite anticipée), sont enregistrées en engagement comptable à l'annonce de la cessation d'activité de l'employé.

Les avantages postérieurs à l'emploi à la charge directe de l'Etat (pont AVS, pensions des Conseillers d'Etat et des Magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes) sont comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement de la carrière du personnel, sur la base de calculs actuariels.

Les avantages postérieurs à l'emploi versés à des Institutions de prévoyances de droit public (IPDP) sont reconnus selon les effets économiques des IPDP sur l'Etat. Une provision est comptabilisée lorsque des mesures d'assainissement requièrent de l'Etat des contributions à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, d'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation.

3.22 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, concernés sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

3.23 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés sont alimentés à hauteur du résultat de chacun des fonds durant l'exercice. Les charges et revenus des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels. Cette réserve peut être utilisée en cas de conjoncture défavorable sur proposition du Conseil d'Etat et approbation du Grand Conseil.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Fonds propres libres

Les fonds propres correspondent aux fonds propres reportés de l'Etat.

4 Information sectorielle

Compte de fonctionnement

	B 2011			B 2010		
	Revenus	Charges	Résultat	Revenus	Charges	Résultat
A Formation	89	1'893	-1'804	79	1'848	-1'769
B Emploi, marché du travail	68	167	-99	70	169	-99
C Action sociale	179	684	-505	161	653	-492
D Personnes âgées	84	452	-369	85	431	-346
E Handicap	61	390	-329	62	380	-319
F Environnement et énergie	85	99	-15	77	94	-17
G Aménagement et logement	39	131	-91	38	129	-90
H Sécurité et population	190	518	-327	199	507	-307
I Justice	39	120	-81	39	104	-65
J Mobilité	59	337	-278	57	304	-247
K Santé	8	1'155	-1'147	14	1'116	-1'101
L Economie	52	31	21	51	32	19
M Finance et impôts	6'521	1'016	5'505	6'158	1'063	5'095
N Culture, sports et loisirs	3	84	-81	5	82	-77
O Autorité et gouvernance	3	65	-62	4	61	-58
P Activités de support et prestations de moyen	135	648	-513	179	663	-485
TOTAL	7'616	7'791	-175	7'278	7'636	-358

5 Revenus fiscaux

	B 2011	B 2010	C 2009
Imposition au barème ordinaire	2'379	2'277	2'364
Imposition à la source	673	771	764
Imposition sur les prestations en capital	23	25	22
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	10
Rectifications de taxations	1	4	23
Impôts sur le revenu	3'076	3'077	3'183
Imposition au barème ordinaire	457	455	446
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	72
Rectifications de taxations	-	-1	6
Impôts sur la fortune	457	454	525
Amendes sur impôts	13	13	13
Taxe personnelle	7	6	7
IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES	3'552	3'550	3'727
Impôts de l'année courante	946	791	783
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	119
Rectifications de taxations	1	9	43
Impôts sur le bénéfice	947	800	945
Impôts de l'année courante	223	225	232
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	15.3
Rectifications de taxations	-	-0	-12
Impôts sur le capital	223	225	236
Amendes sur impôts	2	2	2
IMPÔTS SUR LES PERSONNES MORALES	1'172	1'027	1'183
Impôts fonciers	152	130	150
Impôts spéciaux	100	85	100
Produit de l'enregistrement et timbre	180	178	218
Produit des successions	100	158	308
Autres impôts cantonaux	130	134	152
AUTRES IMPÔTS	661	685	928
Part cantonale à l'impôt fédéral direct	334	334	348
Part cantonale à l'impôt anticipé	21	18	26
Part cantonale à la taxe militaire	2	2	2
PARTS CANTONALES A DES IMPÔTS FEDERAUX	357	354	375
TOTAL REVENUS FISCAUX	5'742	5'616	6'214

(*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour correctifs des années précédentes.

Les autres impôts cantonaux comprennent les impôts sur les véhicules à moteurs, les impôts sur les bateaux, la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie, les impôts sur les casinos.

Hypothèses de croissance du budget 2011

Les revenus pour l'année fiscale 2011 sont obtenus à l'aide d'hypothèses de croissance suivantes :

- Le taux de croissance du PIB suisse réel est de -1,9% pour 2009, de 2,8% pour 2010 et de 1,8% pour 2011. Le renchérissement annuel moyen du canton de Genève est de -0,5% pour l'année 2009, de 1,0% pour l'année 2010 et de 1,0% pour l'année 2011.
- Les taux de croissance de la fortune mobilière sont issus des statistiques officielles de la BNS (pour 2009, comptes bancaires 19,4%, obligations 9,8%, actions 26,7%, fonds de placement 22,4% et pour 2010 comptes bancaires 4,5%, obligations 1,9%, actions -5,9%, fonds de placement 4,9%). L'hypothèse pour 2011 porte directement sur l'impôt et se fixe à 3,0%.

Analyse de sensibilité

Une variation de taux de croissance du PIB suisse réel de 1% provoquerait une modification de l'impôt estimé relatif à l'année 2011 d'environ 44 millions de francs pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et de 29 millions pour l'impôt à la source. La méthode d'estimation de l'impôt des personnes morales n'utilise pas le PIB suisse. En effet, les taux de croissance appliqués à l'impôt des personnes morales sont directement tirés du panel des entreprises.

6 Revenus provenant de contreprestations

	B 2011	B 2010	C 2009
Emoluments	144	146	141
Dédommagements de tiers	128	131	145
Revenus des immeubles du patrimoine administratif	157	132	157
Redevances d'utilisation et prestations de service	41	41	26
Autres revenus provenant de contreprestations	15	15	13
TOTAL REVENUS PROVENANT DE CONTREPRESTATIONS	484	465	482

Les émoluments proviennent majoritairement des offices des poursuites et faillites, du service des automobiles et de la navigation, de la direction du logement ainsi que du pouvoir judiciaire.

Les dédommagements de tiers comprennent :

- Des indemnités d'assurance-accident et militaire.
- Des remboursements de prestations, d'affranchissements et de frais de poursuites.
- Des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse (PCM) perçues par les caisses de chômage.

Les revenus des immeubles comprennent des redevances de droits de superficie et d'utilisation du domaine public ainsi que des produits de location.

7 Subventions reçues

	B 2011	B 2010	C 2009
Confédération	288	262	246
Autres	17	16	35
TOTAL SUBVENTIONS RECUES	305	278	281

8 Transferts et dédommagements

	B 2011	B 2010	C 2009
Revenus de la péréquation financière (RPT)	101	100	114
Transferts	101	100	114
Dédommagements de la Confédération	70	82	78
Dédommagements des communes	58	57	87
Autres dédommagements	8	8	6
Dédommagements	135	147	170
TOTAL TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	236	247	284

Les revenus de la RPT proviennent de la compensation par la Confédération des charges excessives de nature sociodémographique et de ville-centre du canton.

L'Etat perçoit les dédommagements des collectivités publiques lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

9 Autres revenus

	B 2011	B 2010	C 2009
Amendes	50	67	41
Patentes et concessions	14	14	14
Divers revenus	12	13	12
TOTAL AUTRES REVENUS	76	94	66

10 Autres produits

	B 2011	B 2010	C 2009
Provisions (2009 hors Fondation de valorisation)	108	107	109
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	104	115	123
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	11	5	13
Pertes de valeur sur participations au patrimoine administratif	-	-	0
Utilisation de provision	223	227	245
Provisions	1	0	13
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	1	22	3
Reprise de provision sans objet	1	22	16
Produits différés de subventions d'investissements	2	2	3
Produits différés de fonds alloués par des tiers (FATAC)	4	7	7
Produits sur exercices antérieurs - éléments d'ajustements (*)	-	-	52
Produits Fondation de valorisation (dont 90.5 millions provisions)	-	-	111
TOTAL AUTRES PRODUITS	230	258	433

(*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les éléments d'ajustements.

Les provisions et pertes de valeur sur créances sont présentées, respectivement, sous les point 15.1 et 15.2.

11 Charges de personnel

	B 2011	B 2010	C 2009
Traitements et charges sociales	2'145	2'064	2'043
Charges de personnel activées en investissement	-17	-20	-11
Plend, retraités	30	40	41
Formation	9	8	7
Divers	4	3	3
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	2'172	2'095	2'082

L'effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalents temps plein (ETP) est le suivant :

	B 2011	B 2010	C 2009
Magistrats	134	103	103
Personnel administratif et technique	6'894	6'671	6'446
Enseignants	5'504	5'397	5'400
Policiers	1'700	1'646	1'571
TOTAL EFFECTIF personnel fixe	14'232	13'817	13'520
Auxiliaires	333	333	-
Agents spécialisés	121	89	-
TOTAL EFFECTIF complet	14'686	14'239	

12 Dépenses générales

	B 2011	B 2010	C 2009
Honoraires	161	159	186
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	102	103	98
Loyers, fermages et redevances	60	56	49
Eau, énergie et combustibles	38	39	42
Achats non stockés	47	47	47
Débours	14	15	14
TOTAL DEPENSES GENERALES	422	419	435

13 Subventions accordées

	B 2011	B 2010	C 2009
Indemnités	2'132	2'033	1'959
Aides financières	110	103	95
Allocations accordées à des tiers	1'160	1'152	1'036
Non soumises à la LIAF	28	26	31
Subventions monétaires accordées	3'430	3'315	3'121
Indemnités	222	228	227
Autres	9	9	8
Subventions non monétaires accordées	231	237	236
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES	3'661	3'552	3'357

Les indemnités sont des prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches qui ont été déléguées au destinataire. Ces indemnités peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement.

Les aides financières sont des avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer (ces aides peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement).

Les allocations aux personnes physiques sont des prestations financières non commerciales versées à fonds perdus. Ces allocations regroupent par exemple l'assistance sociale, les prestations complémentaires AVS et AI, les bourses d'étude, les aides au logement.

Indemnités

	B 2011	B 2010	C 2009
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	830	804	790
UNIGE - Université de Genève	322	320	302
TPG - Transports publics genevois	187	166	162
Etablissements personnes handicapées & intégration	181	169	155
Fédération des services d'aide et de soins à domicile	129	124	118
Etablissements médicaux-sociaux	132	110	102
HES - Hautes écoles spécialisées	93	91	85
Hospice général	78	79	83
Autres indemnités	179	170	161
Indemnités monétaires	2'132	2'033	1'959
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	96	99	100
UNIGE - Université de Genève	73	75	77
Autres indemnités	53	54	51
Indemnités non monétaires	222	228	227
TOTAL INDEMNITES	2'354	2'261	2'186

14 Transferts et dédommagements

	B 2011	B 2010	C 2009
Compensation financière aux communes françaises	174	140	140
Charges de la péréquation financière (RPT)	319	321	335
Transferts	493	462	475
Mesures cantonales contre le chômage	106	108	76
Autres parts et contributions sans affectation	0	8	56
Autres dédommagements à des tiers	56	51	52
Indemnités versées	-	-	9
Dédommagements	162	166	193
TOTAL TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	655	628	668

15 Autres charges

	B 2011	B 2010	C 2009
Immobilisations corporelles	261	236	248
Immobilisations incorporelles	3	3	4
Subventions d'investissements accordées	36	32	40
Dotations aux amortissements	300	271	291
Provisions	98	101	153
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	66	93	197
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	14	12	14
Pertes de valeur sur actifs immobilisés (*)	-	-	33
Provisions supplémentaires	177	206	397
Pertes sur créances irrécouvrables	129	152	148
Dépréciation d'actifs au patrimoine administratif	0	0	1
Moins-value sur cession d'actifs (*)	-	-	4
Charges sur exercices antérieurs - éléments d'ajustement (*)	-	-	20
Charges Fondation de valorisation	-	-	76
Divers	129	152	249
TOTAL AUTRES CHARGES	606	629	937

(*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour pertes de valeur sur actifs immobilisés, les moins values sur cession d'actifs et les éléments d'ajustements.

15.1 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1^{er} janvier 2010	422	105	59	586
Provision supplémentaire	32	67	2	101
Utilisation de provision	-23	-64	-20	-107
Reprise de provision sans objet	-	-	-0	-0
Solde au 1^{er} janvier 2011	431	107	41	580
Provision supplémentaire	20	72	6	98
Utilisation de provision	-14	-83	-12	-108
Reprise de provision sans objet	-	-	-1	-1
Solde au 31 décembre 2011	437	97	35	569

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

15.1.1 Provisions pour avantages du personnel

Durant l'année 2010	1 ^{er} janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	31 déc
Pensions payées par l'Etat	166	16	-10	172
Indexation rentes de la Caisse de la police	94	16	-11	99
Pont LPP de la police	32			32
Pont AVS des enseignants du primaire	53		-2	52
Heures supplémentaires	54	0		55
Soldes de vacances	21	0		22
Provisions pour avantages du personnel	422	32	-23	431

Durant l'année 2011	1 ^{er} janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	31 déc
Pensions payées par l'Etat	172	18	-11	179
Indexation rentes de la Caisse de la police	99	-	-	99
Pont LPP de la police	32	-	-1	31
Pont AVS des enseignants du primaire	52	2	-2	52
Heures supplémentaires	55	0	-	55
Soldes de vacances	22	0	-	22
Provisions pour avantages du personnel	431	20	-14	437

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement la charge financière des caisses de pension des Conseillers d'Etat, des Magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes ainsi que diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Les montants nécessaires au paiement de ces rentes sont provisionnés dans les comptes d'Etat.

Indexation des rentes de la Caisse de police ("CP")

Conformément à la Loi sur l'adaptation au coût de la vie des pensions versées aux retraités et pensionnés de l'Etat, des établissements hospitaliers et des caisses de prévoyance, les pensions de la CP doivent être indexées annuellement selon des règles identiques à celles qui sont prévues par l'article 14 de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973. La CP assume le paiement de la rente de base. La charge financière résultant de l'indexation des rentes ouvertes incombe en revanche à l'Etat (art. 71, al. 2 des Statuts CP). La provision vise à couvrir le paiement futur des indexations décidées conformément à la loi. Elle sera transférée en 2011 à la Caisse de la Police (CP) dans le cadre du projet de nouveau plan de pensions offert aux collaborateurs de la police et de la prison.

Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, l'Etat prévoit de mettre en place un pont LPP entre 2011 et 2025.

Pont AVS des enseignants du primaire

Selon les dispositions de l'art. 127 al. 3 de la Loi sur l'instruction publique pour le corps enseignant du primaire, l'Etat doit verser une pension complémentaire non remboursable dès le mois où le membre du corps enseignant prend sa retraite (à 62 ans) et jusqu'au moment où il atteint l'âge ordinaire, donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). La provision couvre les rentes jusqu'à l'âge de la retraite.

15.1.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

Durant l'année 2010	1 ^{er} janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	31 déc
Assurance maladie	72	39	-36	75
Dossiers non traités	19	27	-27	19
Subventions promises non versées	14	1	-1	13
Provisions aides aux personnes physique	105	67	-64	107

Durant l'année 2011	1 ^{er} janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	31 déc
Assurance maladie	75	41	-42	74
Dossiers non traités	19	28	-31	17
Subventions promises non versées	13	3	-10	6
Provisions aides aux personnes physique	107	72	-83	97

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

Assurance maladie

Le Service de l'assurance maladie (SAM) paie aux assurances maladie les primes des personnes en difficulté financière (subsides LAMal). La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devraient être versés aux assurances maladie, mais pour lesquelles un acte de défaut de biens n'a pas encore été présenté au SAM. Cet acte peut être présenté plusieurs années après la constatation du défaut de paiement par les assurances maladie.

Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante. Ces demandes sont traitées par le Service des prestations complémentaires (SPC) et le Service de la formation scolaire spéciale (SFSS).

Subventions promises non versées

Des subventions sont promises à des personnes physiques et ne sont versées qu'après présentation de certaines pièces justificatives. La provision couvre ainsi les subventions pour lesquelles la décision d'octroi a été prise, mais dont le montant n'a pas encore été versé car les pièces justificatives des travaux effectués n'ont pas encore été présentées.

15.1.3 Autres provisions

Durant l'année 2010	1 ^{er} janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Assainissement sites contaminés	24	1	-7	-	17
Provision ex-Fondval	19	-	-12	-	7
Divers	17	1	-1	-0	18
Autres provisions	59	2	-20	-0	41

Durant l'année 2011	1 ^{er} janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Assainissement sites contaminés	17	1	-4	-	14
Provision ex-Fondval	7	-	-	-	7
Divers	18	5	-8	-1	14
Autres provisions	41	6	-12	-1	35

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

Assainissement des sites contaminés

Cette provision a été constituée pour couvrir l'assainissement de neuf sites pollués dont les travaux doivent s'étendre jusqu'en 2024. La provision concerne majoritairement le site de l'ancienne usine à gaz de la Jonction (Artamis).

Provision ex-Fondval

Cette provision fait partie des passifs repris de la FondVal. Elle correspond à un différentiel d'intérêts courus entre le 30 juin 2000, moment de la cession juridique des créances hypothécaires par la BCGe et le moment effectif du transfert des comptes en 2001. Sa dissolution prévue a pour contrepartie un retour de fonds sur le compte bancaire repris de la Fondation.

15.2 Pertes de valeur sur créances

	Impôts	Avances des pensions alimentaires	Prestations compl. d'assistance	Autres	Total pertes de valeur sur créances
Solde au 1^{er} janvier 2010	782	30	12	39	864
Constitution de provision	93	4	6	3	105
Utilisation de provision	-115	-3	-2	-0	-120
Dissolution de provision				-22	-22
Solde au 1^{er} janvier 2011	760	32	16	20	827
Constitution de provision	66	4	6	5	79
Utilisation de provision	-104	-4	-3	-4	-115
Dissolution de provision				-1	-1
Solde au 31 décembre 2011	722	32	18	19	791

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

16 Produits financiers

	B 2011	B 2010	Compte 2009
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	90	44	91
Intérêts monétaires sur prêts du patrimoine administratif	3	6	5
Intérêts non monétaires sur prêts du patrimoine administratif	62	90	62
Intérêts sur prêts du patrimoine financier	3	12	2
Produits d'intérêt sur prêts et créances	158	151	160
Dividendes reçus des participations au patrimoine administratif	136	134	136
Dividendes reçus des placements fin au patrimoine financier	9	9	7
Dividendes reçus d'actifs financiers disponibles à la vente	145	143	143
Variation de juste valeur des instruments dérivés actif et passif (*)	-	-	54
Variation de juste valeur des soldes d'emprunts en devise (*)	-	-	10
Plus values sur transferts d'actifs (y compris PAV)	240	25	26
Divers	-	-	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	543	320	394

(*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les variations de juste valeur.

Les dividendes des participations du patrimoine administratif proviennent principalement de la rétrocession du bénéfice de l'Aéroport International de Genève (AIG), de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et de la Banque nationale suisse (BNS).

17 Charges financières

	B 2011	B 2010	Compte 2009
Intérêts sur emprunts	250	286	276
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	21	19	21
Intérêts divers	3	7	4
Charges d'intérêts sur prêts et créances	275	311	301
Variation de juste valeur des instruments dérivés actif et passif (*)	-	-	9
Variation de juste valeur des soldes d'emprunts en devise (*)	-	-	43
Frais financiers	1	1	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	275	313	353

(*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les variations de juste valeur.

18 Fonds propres affectés

	Financements spéciaux	Autres fonds propres affectés	Total
Solde au 1er janvier 2010	3	233	236
Revenus	6	62	68
Charges	-5	-65	-70
Attribution de l'Etat aux fonds		17	17
Fonds transférés			0
Solde prévisionnel au 1er janvier 2011	4	247	251
Revenus	6	55	61
Charges	-5	-62	-67
Attribution de l'Etat aux fonds		9	9
Fonds transférés			0
Solde prévisionnel au 31 décembre 2011	5	249	254

Les fonds propres affectés servent à affecter des fonds à des buts clairement définis :

- les financements spéciaux sont des moyens financiers (taxes) prélevés dans le but de remplir une tâche publique précise selon le principe de causalité ;
- les autres fonds propres affectés sont des réserves constituées par l'Etat pour des tâches publiques particulières sans qu'il y ait un lien de causalité entre le prélèvement et la tâche à remplir ; ils peuvent être autofinancés, entièrement ou partiellement financés par une attribution de l'Etat.

Les fonds financés à la fois par une taxe affectée et une attribution de l'Etat sont classés en autre fonds propre affecté.

Les mouvements des autres fonds propres affectés au titre de l'année 2011 sont détaillés ci-après:

Durant l'année 2011	Revenus	Charges	Affectation du résultat du fonds	Attribution de l'Etat au fonds
CEVA	14	-	14	-
Solidarité internationale	0	-16	-16	-
Energie des collectivités publiques	4	-4	-0	-
Renaturation	10	-10	-1	2
Droit des pauvres	4	-5	-0	-
Compensation relatif aux PCM	16	-15	1	-
Divers fonds	7	-12	-5	7
Autres fonds propres affectés	55	-62	-6	9

19 Compte d'investissement

	B 2011	B 2010	Compte 2009
Prêts et créances	3	4	4
Créances de location-financement	97	98	102
Subventions acquises	52	71	69
Remboursements de subventions accordées		5	
Cessions d'actifs terrains/bâtiments		43	15
RECETTES D'INVESTISSEMENT	152	221	190
Prêts et créances	74	14	35
Participations	23	28	32
Immobilisations corporelles	559	589	422
Immobilisations incorporelles	65	58	39
Subventions accordées	202	293	69
Réduction linéaire au budget		-50	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	924	933	596
INVESTISSEMENTS, NET	771	712	407

Le compte d'investissement reflète les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique. Le compte d'investissement représente un outil de gestion dans la répartition des compétences décisionnelles entre le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et le Grand Conseil (pouvoir législatif).

Le compte d'investissement est composé de recettes et de dépenses :

- Les recettes d'investissement représentent, soit le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif, soit le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.
- Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses induites par l'acquisition ou la construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, et par l'octroi d'une subvention d'investissement à un tiers, d'un prêt ou d'un capital de dotation inscrits au patrimoine administratif.

Les montants relatifs aux crédits de programme et aux crédits d'investissements sont détaillés ci-après.

	B 2011	B 2010	C 2009
Crédits d'ouvrage	52	106	74
Crédits de programme	1	12	10
Capitaux de dotation			0
Prêts	100	102	106
Recettes d'investissements	152	221	190
Crédits d'ouvrage	513	619	336
Crédits de programme	314	321	194
Capitaux de dotation	23	28	32
Prêts	74	14	35
Réduction globale		-50	
Dépenses d'investissements	924	933	596
INVESTISSEMENTS, NET	771	712	407

Crédits d'ouvrage

Les crédits d'ouvrage consistent en l'acquisition ou la construction de nouveaux actifs. Ils font l'objet d'une loi formelle spécifique, valable pendant la durée du projet.

Crédits de programme

Les crédits de programme (investissements liés) résultent de deux types de dépenses :

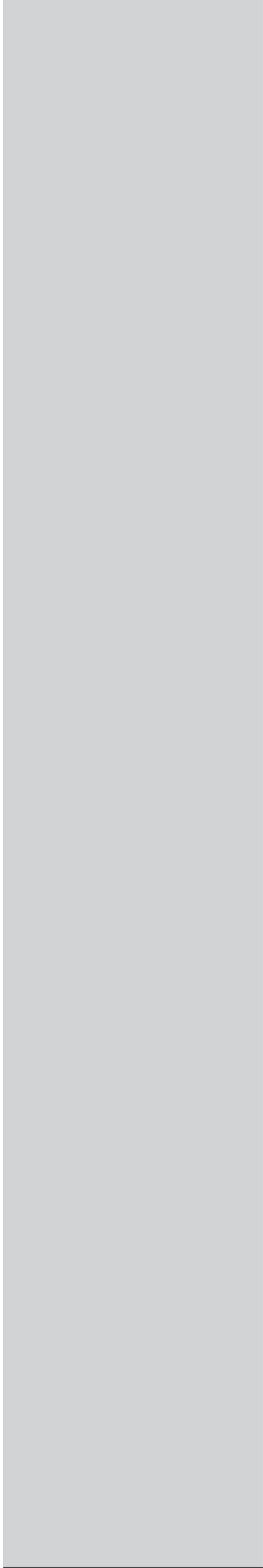
- Les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant, sans en modifier la fonctionnalité et la nature.
- Les dépenses résultant de l'application de lois fédérales ou cantonales ou de l'exécution de décisions judiciaires, qui ne laissent à l'autorité d'exécution qu'une marge de manœuvre restreinte ou nulle.

Un crédit de programme fait l'objet d'une loi formelle spécifique. Il est valable 4 ans au maximum. Passé ce délai, le crédit ne peut être utilisé que pour les objets déjà engagés.

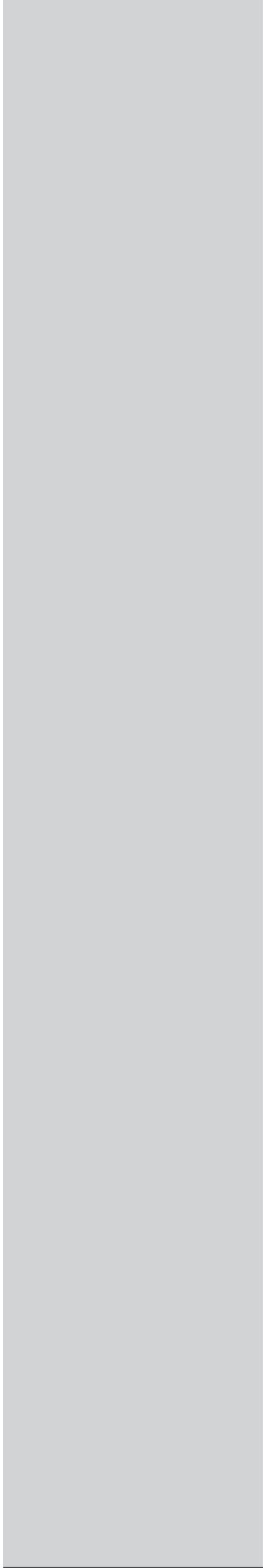
20 Information sectorielle du compte d'investissement

	B 2011			B 2010		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	10	156	146	3	113	110
B Emploi, marché du travail	1	5	5	0	2	1
C Action sociale		9	9		9	9
D Personnes âgées		32	32		56	56
E Handicap		6	6		8	8
F Environnement et énergie	1	26	25	7	34	28
G Aménagement et logement	1	58	57	1	50	48
H Sécurité et population	11	96	85	1	49	49
I Justice		14	14		4	4
J Mobilité	32	323	291	67	322	254
K Santé		96	96		135	135
L Economie	0	3	3	13	20	7
M Finance et impôts	97	6	-91	98	2	-96
N Culture, sports et loisirs		20	20		2	2
O Autorité et gouvernance		12	12		17	17
P Activités de support et prestations de moyen *		62	62	30	110	79
TOTAL	152	924	771	221	933	712

* La RGI (Réduction Globale sur les Investissements) de 50'000'000 Frs au budget 2010 a été intégré sur la politique publique P



3. Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture du document

Le budget 2011 comporte 61 programmes regroupés en 16 politiques publiques identifiées par des lettres de A à P.

Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DCTI et le DIM, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombent au Conseil d'Etat et le programme O04 Services généraux qui devra être discuté et voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.)

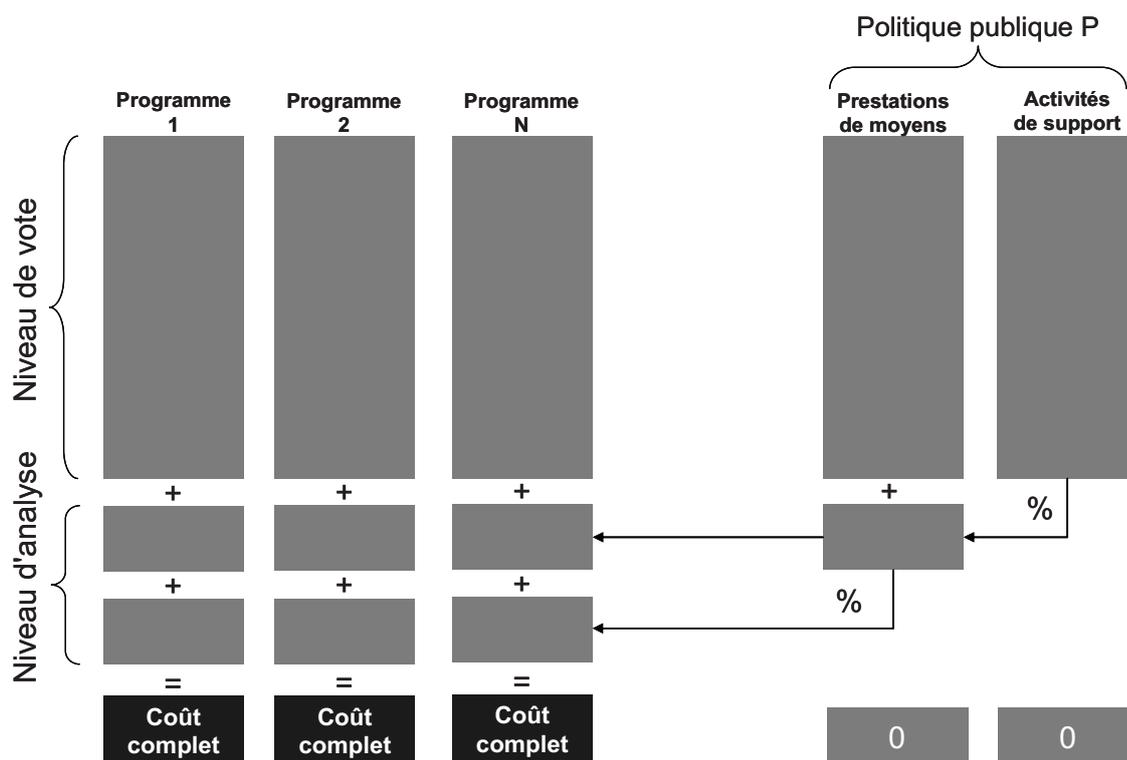
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.) Les natures comptables n'ont pas été modifiées par rapport aux précédents budgets par CR. Le budget 2010, voté par CR, a été retraité pour comparaison. En revanche, il n'a pas été possible de retraiter les comptes 2009, c'est pourquoi la colonne comparative « C2009 » est vide.

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P Etats-majors, activités de support et prestations de moyens).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département ou de la chancellerie selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (CTI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments, DCTI), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE et direction de support du DCTI). Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m² utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, la nature 39 Imputations internes ne comprend maintenant plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent maintenant dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens. Le budget 2010 a également été retraité sur ce point.

Toutefois, le budget 2010 a été voté avec ces natures 391 et 395. Ces montants sont repris mais ne correspondent pas à des « loyers moyens », ni à des « postes informatiques moyens », tels qu'ils sont calculés en 2011. La méthode est effectivement adaptée au B 2011. Cette

différence de méthode induit une surévaluation du coût complet 2010 des programmes P04 (Locaux) et P05 (Informatique). La comparaison est donc biaisée entre 2010 et 2011 pour ces deux coûts.

S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes utilisés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspond au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés. Cette information est reprise dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du projet de budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figure pas explicitement dans le programme de législature et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent, sur la partie financière et sur les ETP.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier est maintenant accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).

- Qualité (qualité de la prestation fournies par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme ainsi que des enjeux budgétaires et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale est fixée dans la colonne relative aux comptes 2009 ou à celle relative au budget 2010. Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2011.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

Annexes

En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant mieux lire ce budget par programme.

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2011-2009.

4. Budget par politique publique et par programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles

B Emploi, marché du travail

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- B02 Surveillance du marché du travail

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement et énergie

- F01 Protection de l'environnement
- F02 Energie
- F03 Gestion des eaux
- F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

O Autorité et gouvernance

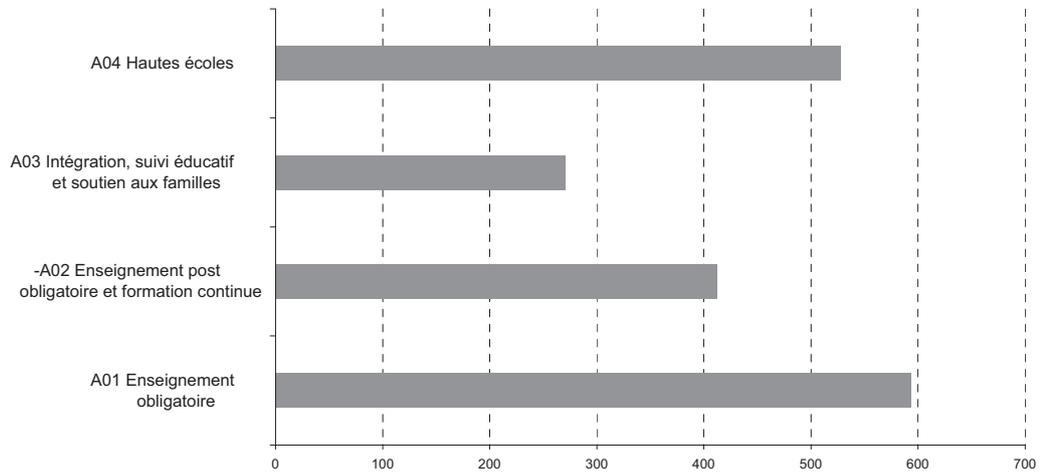
- O01 Grand Conseil
- O02 Constituante
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux
- O05 Développement durable
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Genève internationale
- O08 Régional et transfrontalier

P Activités de support et prestations de moyen

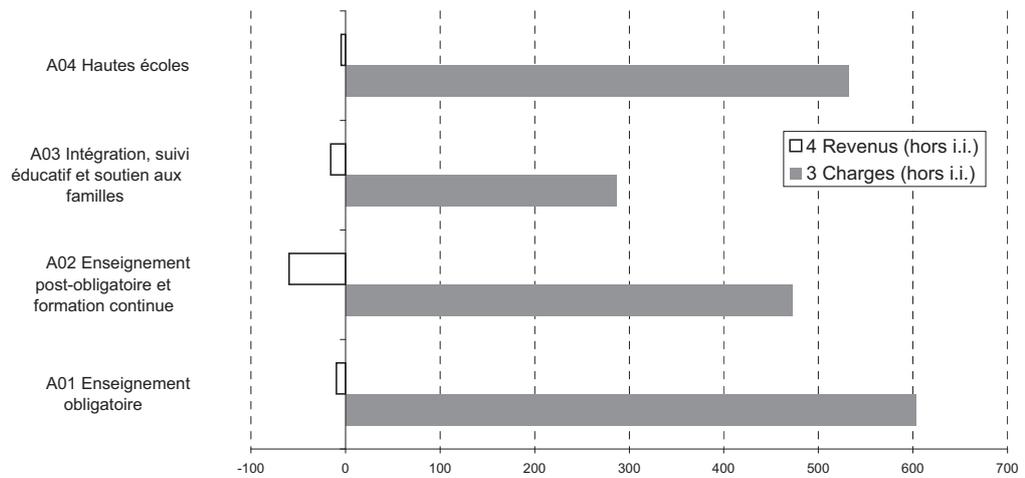
- P01 Etats-majors et activités de support départementales
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



A FORMATION

Synthèse des priorités

L'année 2011 s'annonce comme une étape importante du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). En effet, les réformes engagées les années précédentes et consolidées en 2010 prennent tout leur sens en 2011, année qui consacre l'entrée en force dans le processus d'harmonisation scolaire. Elles se fondent sur trois axes majeurs : la modernisation du service public, l'augmentation des exigences et le renforcement de l'égalité des chances.

Tous les jeunes gens et jeunes filles doivent être en mesure d'atteindre une certification de l'enseignement post-obligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Le Conseil d'Etat entend développer les compétences sociales des jeunes gens et jeunes filles et promouvoir des valeurs, notamment par le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes, de l'éducation au développement durable, par le renforcement de l'éducation citoyenne et de l'étude des grands textes ainsi que par la lutte contre les discriminations telles que l'homophobie et le racisme.

Pour que le travail soit valorisé et la mobilité assurée, le Conseil d'Etat a mis le cap sur l'harmonisation scolaire et la mise en place d'une coordination intégrée en vue du pilotage du Plan d'études romand (PER) et d'un meilleur suivi des élèves tout au long de leur parcours dans la scolarité obligatoire. Le concordat HarmoS prévoit notamment l'obligation scolaire dès 4 ans révolus. Par ailleurs, il est prévu également des programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s dans le domaine des langues - l'allemand et l'anglais, qui sera introduit dès la 5^e primaire actuelle dès 2013. Les standards de formation et les épreuves communes cantonales et inter-cantonales font partie du même processus.

Pour répondre progressivement à ces exigences, le Conseil d'Etat a déposé le PL10744 afin d'augmenter, dès 2013, l'horaire scolaire pour l'aménagement du mercredi matin pour les élèves âgés de 8 à 12 ans. Un système de scolarisation facultative le mercredi matin sera proposé aux plus petits. Le soutien aux élèves en difficulté au primaire sera renforcé en 2011, notamment par les mesures d'accompagnement hors temps scolaire.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les quartiers et les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, sera étendu au cycle d'orientation.

A la suite de la votation du 17 mai 2009, des moyens budgétaires supplémentaires seront attribués à la nouvelle organisation du cycle d'orientation, qui prendra concrètement forme à la rentrée 2011. De nouvelles normes d'admission seront introduites ainsi qu'une grille-horaire revue pour répondre aux exigences posées par le PER.

Pour le post-obligatoire, l'année 2011 est marquée par l'ouverture de l'Espace-Entreprise dans le cadre de la réforme de l'école de commerce. En parallèle, des classes préparatoires professionnelles sont ouvertes dans chaque pôle ainsi qu'une classe CFC danse au CFP Arts appliqués. A noter aussi le développement de l'ECG Ella-Maillart avec un effectif montant à 950 élèves, qui exige la recherche de 300 places à proximité des sites actuels. La croissance des effectifs au post-obligatoire continue d'année en année. Pour assurer un meilleur suivi des élèves en difficulté, la concrétisation des travaux sur le futur espace de rescolarisation éducatif se poursuivra en vue de son ouverture en 2012. En parallèle, le SCAL est séparé en deux entités : un service de l'accueil et un service de la transition professionnelle.

Dans un contexte de profondes mutations, le Conseil d'Etat doit pouvoir répondre aux nouveaux besoins et prendre en compte les réalités économiques, sociales et familiales. Ainsi, le 28 novembre 2010, l'organisation d'un accueil continu des élèves, en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation, a été approuvé par 81% des Genevois-es. Un projet de loi d'application sera élaboré en 2011. L'IN 143 relative au développement des places d'accueil dans le domaine de la petite enfance a été refusée. Le principe d'un contreprojet a été adopté par le Grand Conseil qui devra se prononcer au plus tard le 24 janvier 2012. A l'heure des exigences accrues sur le marché du travail, le Conseil d'Etat doit investir également dans la formation initiale et continue des adultes.

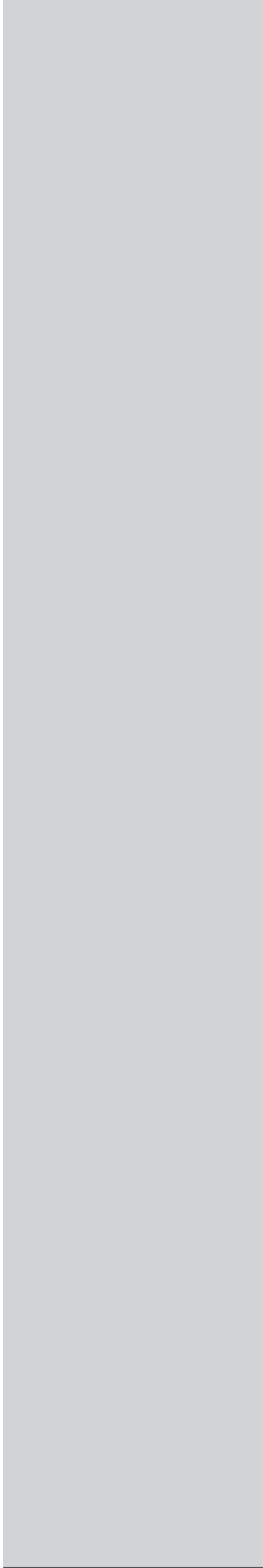
L'Office de la jeunesse se dote d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs-trices concerné-e-s. En parallèle, l'OJ prépare, de manière à compléter son action, le renouvellement des contrats de prestations concernant l'enseignement spécialisé, l'éducation spécialisée et l'animation socioculturelle. Enfin, l'OJ doit se préparer à l'évolution des missions actuelles du secrétariat à la formation scolaire spéciale vers celles prévues pour le futur secrétariat à la pédagogie spécialisée. De plus, l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) sera renforcée en 2011.

En parallèle, le DIP entend étoffer et moderniser le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. C'est dans cette perspective qu'un projet de loi sur le suivi éducatif sera élaboré en 2011 pour les enfants avec besoin de protection sociale et de soutien éducatif.

La feuille de route du DIP prévoit également la mise en place de la loi sur l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, via l'adoption de son règlement d'application. Il s'agit ainsi de renforcer l'enseignement spécialisé et de développer dans la mesure du possible pour les élèves concernés un projet de scolarisation intégratif dans les établissements ordinaires de formation plutôt qu'en établissement spécialisé.

En parallèle, des emplois de solidarité doivent être disponibles à fin 2011, dont certains pour favoriser l'intégration des mineurs handicapés.

Le DIP continuera en 2011 à investir dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en développant des synergies entre Université et HES et par la réalisation progressive d'un centre de créativité. C'est également en 2011 que sera défini en concertation avec de multiples partenaires, au niveau lémanique notamment, le projet scientifique et culturel relatif au nouveau quartier - consacré au cerveau et à la culture - de la Pointe de la Jonction.



A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	602'821'273	14'050'532	2.4%	588'770'741	-
30 Charges de personnel	585'137'075	12'119'553	2.1%	573'017'522	-
31 Dépenses générales	14'303'532	91'926	0.6%	14'211'606	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'016'261	1'868'928	1'268.5%	147'333	-
35 Dédommagements à des tiers	20'000	20'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	1'327'280	-35'000	-2.6%	1'362'280	-
39 Imputations internes	17'125	-14'875	-46.5%	32'000	-
REVENUS	9'623'634	574'759	6.4%	9'048'875	-
42 Revenus des biens	50'020	35'000	233.0%	15'020	-
43 Recettes diverses	8'650'634	-35'655	-0.4%	8'686'289	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	500'000	250'000	100.0%	250'000	-
46 Subventions acquises	422'980	325'414	333.5%	97'566	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-593'197'639	-13'475'773	2.3%	-579'721'866	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-13'038'617</i>	<i>-1'073'555</i>	<i>9.0%</i>	<i>-11'965'062</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-79'115'795</i>	<i>-1'903'011</i>	<i>2.5%</i>	<i>-77'212'784</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-685'352'051	-16'452'339	2.5%	-668'899'712	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3'837.99	64.90	1.72%	3'773.10	-
<i>ETP fixes</i>	<i>3'832.82</i>	<i>64.90</i>	<i>1.72%</i>	<i>3'767.93</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.17</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.17</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales ainsi que l'identité culturelle afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en oeuvre par les Directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) de juin 2007 établit les bases de l'harmonisation des objectifs de l'enseignement et des structures pédagogiques afin de réduire les écarts entre cantons et de supprimer tout ce qui, sur le plan scolaire, fait obstacle à la mobilité.

Sur le plan romand, le processus d'harmonisation est aussi inscrit dans la convention scolaire romande, qui prévoit la mise en place d'un plan d'études unique pour toute la scolarité obligatoire, l'harmonisation des moyens d'enseignement, ainsi que la réalisation d'épreuves romandes de référence.

Sur le plan genevois, l'enseignement primaire et du secondaire I renforcent ainsi la cohérence du suivi éducatif et social des élèves. L'objectif pour 2011 consiste à commencer la mise en œuvre du concordat HarmoS. Ainsi, l'obligation scolaire dès 4 ans révolus sera mise en place progressivement à partir de 2011.

L'harmonisation des structures pédagogiques et des contenus de l'enseignement rendent indispensable une adaptation des structures administratives. La mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire, prévue pour 2011, vise avant tout à limiter les discontinuités dans les parcours scolaires des élèves (en particulier entre l'enseignement primaire et le cycle d'orientation) et à renforcer la cohérence de l'offre de prestations. La mise en place d'une direction unique ne se traduira par contre pas par la perte des spécificités des deux niveaux d'enseignement.

Parallèlement aux modifications profondes introduites dans l'enseignement obligatoire par le concordat HarmoS, la nouvelle loi 10176 relative au cycle d'orientation ainsi que son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 9 juin 2010 redéfinissent les structures pédagogiques du secondaire I. La mise en œuvre débutera dès la rentrée 2011 et cela constitue l'objectif majeur de l'enseignement du secondaire I.

Ainsi, 2011 verra également le déploiement de la nouvelle organisation de l'information scolaire et professionnelle au cycle d'orientation. L'objectif en est l'accompagnement de chaque élève, dans un processus continu d'orientation, de son choix de projet scolaire ou professionnel.

Outre la mise en œuvre de ces accords importants, l'enseignement obligatoire genevois poursuit plusieurs objectifs s'articulant autour de l'égalité des chances et l'intégration. Ainsi, le développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire est poursuivi. Le renforcement des mesures d'accompagnement à l'enseignement primaire est maintenu. En parallèle, l'apprentissage du français est renforcé dès les premières années de l'école, levant les obstacles pour la compréhension des contenus des autres disciplines enseignées.

Dans cette même perspective, l'étude des grands textes et documents fondateurs représentatifs de la diversité culturelle et religieuse présente dans le canton sera introduite dès 2011, notamment dans le cycle 3 de l'enseignement obligatoire.

En outre, conformément au nouveau PER, l'éducation au développement durable sera renforcée au sein des écoles, notamment avec la mise en place d'Agenda 21 scolaires.

Une des ambitions majeures du système éducatif est d'amener un maximum de jeunes à l'obtention d'une certification de fin de secondaire II. Dès lors, un objectif important pour 2011 et les années suivantes de l'enseignement obligatoire est d'assurer l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux afin de permettre à chaque élève de s'inscrire dans une filière certifiante de formation dans l'enseignement secondaire postobligatoire, tout en valorisant les filières scientifiques chez les filles.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'annuité du personnel enseignant, de

A01 Enseignement obligatoire (suite)

l'indexation des traitements (+0.2%), de la révision du taux de cotisation CIA et des autres charges sociales et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).

- L'augmentation du nombre d'ETP entre 2010 et 2011 est liée aux ressources nouvelles nécessaires pour la mise en oeuvre progressive de la réforme du cycle d'orientation (L10176), soit +63.2 ETP (+61.2 enseignants et +2 conseillers en orientation pour un montant de +3.3 MCHF).
- Dès la rentrée 2010, le dispositif des études surveillées à l'enseignement primaire est renforcé afin de pouvoir accueillir tout élève dont les parents en font la demande. Par ailleurs, des études surveillées de type "appui" sont organisées pour les élèves qui en ont besoin, notamment ceux au bénéfice de mesures d'accompagnement. Ces mesures induisent un budget supplémentaire de +0.46 MCHF.
- On relèvera également un ajustement de +1.8 MCHF de la dotation à la provision pour le pont AVS des enseignants du primaire (Nature 33) en fonction des flux de départs.
- Au chapitre des revenus, on relèvera la participation de la Ville de Genève aux dépenses d'internats et d'écoles en plein air (+0.35 MCHF) et des subventions du département fédéral de justice et police (+0.38 MCHF).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues et de s'inscrire à une formation du secondaire 2						
1.1 Score moyen aux épreuves cantonales de français en 2ème primaire	Efficacité	80%	75.5%	75%	82%	2014
1.2 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en 2ème primaire	Efficacité	81.5%	81%	80%	82%	2014
1.3 Score moyen aux épreuves cantonales de français en fin de 6ème primaire	Efficacité	80%	78.5%	74.4%	82%	2014
1.4 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 6ème primaire	Efficacité	80%	72.8%	79.5%	82%	2014
1.5 Taux d'élèves accédant au regroupement 1 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité				15%	2014
1.6 Taux d'élèves accédant au regroupement 2 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité				20%	2014
1.7 Taux d'élèves accédant au regroupement 3 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité				60%	2014
1.8 Score moyen aux évaluations communes en français en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	78%	77.5%	77.5%		
1.9 Score moyen aux évaluations communes en mathématiques en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	73.5%	73.1%	73.1%		
1.9.1 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5%	5.5%	5.5%	3.5%	2014
2. Promouvoir l'égalité des chances						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 6P)	Efficacité	3.0%	3.5%	5.2%	2.0%	2014
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 6P)	Efficacité	5.0%	6.4%	6.2%	3.0%	2014
3. Améliorer le climat d'établissement						

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	4.8	5.3	5.7	4.0	2014
3.2 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	11.8	11.8	11.8	11.3	2014
4. Contribuer à la revalorisation des filières scientifiques chez les filles						
4.1 Différentiel de réussite en mathématiques entre filles et garçons (scores moyens en fin de 6P)	Efficacité	0%	0.11%	0.97%	0%	2014
4.2 Différentiel de réussite aux évaluations communes en mathématiques entre filles et garçons en fin de cycle d'orientation	Efficacité	1.5%	1.8%	1.8%	1%	2014
5. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
5.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.95	16.95	16.9	17	2014
5.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10	9.9	9.9	10	2014

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.4, 1.8 et 1.9

Un score moyen de 80% aux épreuves cantonales signifie que l'élève moyen maîtrise 80% des compétences attendues à l'issue de la 2ème / 6ème primaire ou du cycle de l'école obligatoire.

Dans le cadre de l'espace romand de la formation (coordination CIIP), des épreuves romandes communes sont prévues. Celles-ci seront amenées à remplacer les indicateurs 1.8 et 1.9.

Indicateurs 1.5 à 1.7

Le nouveau règlement du cycle d'orientation prévoit de répartir les élèves promus de l'enseignement primaire dans trois regroupements en fonction des résultats obtenus dans les disciplines de passage (français I, français II et mathématiques) selon les normes d'accès suivantes :

- regroupement 1 : élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 3,0 dans chacune des disciplines de passages
- regroupement 2 : élèves ayant obtenu un total minimal de 11,5 avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,5
- regroupement 3 : élèves ayant obtenu un total minimal de 14,0 avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 4,0

Ces répartitions ne seront effectives qu'à la rentrée 2011.

Indicateur 1.9.1

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II. Il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées du genre école de secrétariat). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

La cible long terme tient compte du fait qu'il existe un socle incompressible d'élèves quittant le système genevois d'enseignement et de formation, en lien notamment avec les déménagements sur lesquels on ne peut influencer.

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances.

Les actions conduites dans le cadre du REP se déclinent selon trois axes principaux :

- l'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 5% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

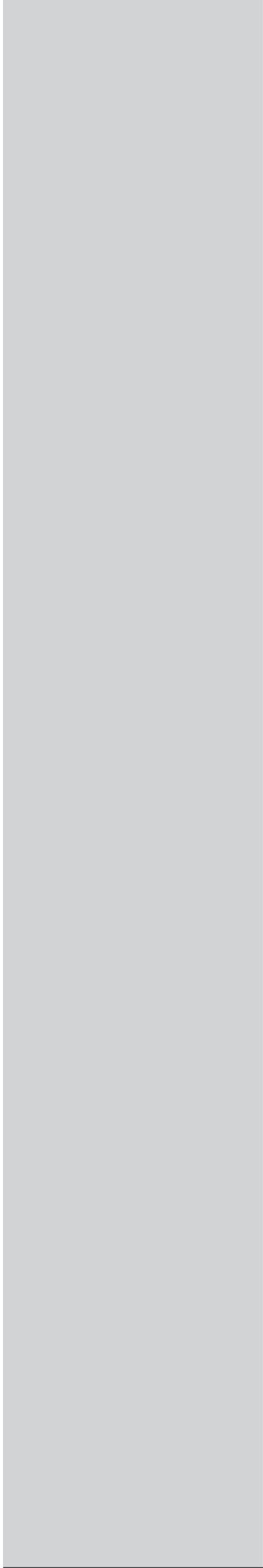
Indicateurs 3.1 et 3.2

Ne sont recensés que les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'actes de violences graves signalés de 5 signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves. Pour le cycle d'orientation, le taux d'encadrement sera amené à être présenté par regroupements et sections dans la mesure où le taux moyen donne une information méritant d'être affinée.



A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	471'994'720	14'851'460	3.2%	457'143'260	-
30 Charges de personnel	396'438'025	13'273'914	3.5%	383'164'111	-
31 Dépenses générales	15'620'908	-15'118	-0.1%	15'636'026	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'699'778	1'596'191	31.3%	5'103'587	-
35 Dédommagements à des tiers	3'950'000	0	0.0%	3'950'000	-
36 Subventions accordées	49'274'009	-10'527	-0.0%	49'284'536	-
39 Imputations internes	12'000	7'000	140.0%	5'000	-
REVENUS	59'786'647	5'637'822	10.4%	54'148'825	-
42 Revenus des biens	180'020	180'000	900'000.0%	20	-
43 Recettes diverses	14'195'137	1'454'900	11.4%	12'740'237	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	5'627'500	-313'500	-5.3%	5'941'000	-
46 Subventions acquises	39'783'990	4'316'422	12.2%	35'467'568	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-412'208'073	-9'213'638	2.3%	-402'994'435	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-8'538'565</i>	<i>-597'120</i>	<i>7.5%</i>	<i>-7'941'445</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-96'723'557</i>	<i>-2'784'532</i>	<i>3.0%</i>	<i>-93'939'025</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-517'470'195	-12'595'290	2.5%	-504'874'905	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'455.84	67.56	2.83%	2'388.29	-
<i>ETP fixes</i>	<i>2'421.64</i>	<i>59.47</i>	<i>2.52%</i>	<i>2'362.17</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>34.21</i>	<i>8.09</i>	<i>30.97%</i>	<i>26.12</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à tous la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre sa formation ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à promouvoir, le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter à l'évolution sociale, économique et technologique.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formations professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation, les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle).
- proposer différents cursus de formation à des adultes afin qu'ils briguent à leurs termes un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par les Directions générales de l'enseignement post obligatoire et de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève est un des objectifs de législature prioritaire du Conseil d'Etat, et aussi de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Son atteinte passe par la consolidation d'un système de formation performant et résolument engagé contre l'échec scolaire, reposant notamment sur :

- la diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue ;
- le développement des structures permettant l'identification rapide des jeunes avec difficultés scolaires afin de leur proposer des mesures de soutien adaptées ;
- l'identification des jeunes sans formation, ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées de réinsertion par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ;
- le renforcement des liens entre l'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises, par la mise en place d'un dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes et la formation tout au long de la vie ;
- une implication renforcée des milieux professionnels dans la formation professionnelle par des actions ciblées comme le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance ou encore la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves visant une attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP).

Afin de lutter contre toute forme de discrimination, des outils pédagogiques en lien avec l'égalité entre hommes et femmes sont élaborés et diffusés. En parallèle, un suivi des Assises contre l'homophobie est assuré tout comme la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'annuité du personnel enseignant, de l'indexation des traitements (+0.2%), de la révision du taux de cotisation CIA et des autres charges sociales et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- La croissance des effectifs d'élèves se poursuit en 2010 et 2011 selon les prévisions effectuées par le SRED et confirmées par les données réelles des inscriptions pour la rentrée 2010. En conséquence, +38.9 postes d'enseignants ont été accordés à l'enseignement postobligatoire dès la rentrée 2010 avec un impact de +5.9 MCHF sur les dépenses de personnel.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

- Les prescriptions fédérales en matière de formation professionnelle, les obligations relatives au respect des normes de sécurité et l'évolution des filières ORRM entraînent la création de 18.7 postes nouveaux avec un impact de +1.2 MCHF sur les dépenses de personnel.
- L'OFPC mènent de nombreux projets qui font l'objet d'un financement de la confédération. Ces projets ont un impact de +0.9 MCHF sur les charges de personnel permettant de financer 7.9 "ETP auxiliaires". Les dépenses sont partiellement couvertes par des subventions de la Confédération. Les projets menés concernent, notamment, la gestion du suivi individualisé GSI (ou case management), la coopération interrégionale (INTERREG), l'évaluation des acquis scolaires (Evascol), ou encore la prospection AFP (attestations de formation professionnelle en 2 ans).
- On relèvera enfin la poursuite de la revalorisation progressive des indemnités pour les experts de stage amorcée au budget 2010.
- En ce qui concerne les recettes, il convient de relever l'augmentation importante des subventions versées par la Confédération dans le cadre de la formation professionnelle (+4.4 MCHF).
- La subvention allouée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue est adaptée, conformément à l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (30% des dépenses prévues pour l'année).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de choisir une formation adaptée à leurs attentes						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	35%	35%	34%	40%	2014
1.2 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	49.5%	48.7%	50.9%		
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	11.8%	11.1%	9.7%		
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	17.1%	19.9%	18.6%		
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	4.7%	5.4%	6.2%		
1.6 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.9%	14.9%	14.6%		
1.7 Taux de changement de filières à l'issue de la première année d'enseignement au postobligatoire	Efficacité	9%	9.7%	11.2%	8%	2014
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II	Efficacité	91%	91%	91%	95%	2014
2.2 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	1%			0.5%	2014
2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	20%	24%	24.9%	20%	2014
2.4 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage	Efficacité	85%	84%	83.7%	88%	2014
3. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
3.1 Taux d'encadrement au Collège	Efficience	11.2	11.2	11.2		

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux d'encadrement en Ecole de culture générale	Efficience	11.6	11.6	11.6		
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	5'200	5'000	4'878	5'500	2014
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	75%	-	-	80%	2014
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	70%	50%	50%	70%	2014

Commentaires

Indicateurs 1.2 à 1.6

Ces indicateurs mesurent la répartition dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation.

La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes d'accueil service et d'accueil et insertion scolaire.

Indicateur 1.7

Cet indicateur mesure la part des élèves ayant changé de filières à l'issue de la première année d'enseignement post-obligatoire. Un élève changeant de filière est par exemple un élève qui passe de la formation gymnasiale à la formation de culture générale, de la formation professionnelle initiale plein temps à la formation professionnelle initiale duale. En revanche, ce n'est pas le cas d'un élève qui change par exemple de CFP à l'intérieur de la formation professionnelle plein temps (considéré comme redoublant dans la même filière s'il reste au même degré). Cet indicateur inclut les élèves qui, en N-1, sont en formation gymnasiale, formation professionnelle plein temps et duale (y compris hors Genève), formation de culture générale. Il exclut les élèves en classes d'accueil et insertion en N-1 (dont le cursus prévoit par nature un changement de filière).

Indicateur 2.1

Cet indicateur mesure l'ensemble des personnes ayant reçu un diplôme dans l'année N, par rapport à l'ensemble de la population résidente ayant 19 ans au cours de l'année N. Les personnes ayant obtenu deux diplômes la même année ne sont pas doublement comptabilisés.

Afin de mieux cerner le taux de certification au 1er diplôme de l'enseignement secondaire II, une étude spécifique sera réalisée en vue du développement de nouveaux indicateurs pour la présentation du projet de budget 2012.

Indicateur 2.2

Cet indicateur mesure la part des élèves sortant de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année. Un taux de 1% signifie que 1% des élèves quittent l'enseignement post-obligatoire en cours d'année.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 17 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant à plein temps pour 17 élèves.

Le taux d'encadrement en formation professionnelle (duale et plein temps) est en cours de construction, et

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

sera disponible dès l'année prochaine. Les données d'encadrement sont néanmoins disponibles par centres de formations professionnelles (CFP).

Indicateurs 4.1 et 4.2

Le chèque annuel de formation correspond au coût de 40 heures de cours de formation continue dispensées à Genève dans tous les domaines d'activités. Il est octroyé en vue de l'acquisition de connaissances de base, y compris la culture générale, et de connaissances professionnelles qualifiées, le développement des possibilités de perfectionnement et de recyclage professionnels, ainsi que l'acquisition de nouvelles formations. Le montant du chèque annuel de formation ne peut pas être supérieur à 750 F (montant indexé annuellement). Le chèque est notamment octroyé sous conditions de ressources (Art.11 de la loi sur la formation continue des adultes). Les personnes intéressées peuvent effectuer leur demande en ligne grâce à un site internet spécifiquement dédié au CAF. L'analyse de l'utilisation des chèques de formation fait l'objet d'un rapport annuel des institutions de formation au Grand Conseil mais aussi d'un rapport quadriennal d'évaluation de la commission externe d'évaluation des politiques publiques.

Indicateur 4.3

Toute personne domiciliée ou travaillant dans le canton depuis une année et pouvant justifier de 5 ans d'expérience professionnelle peut demander la reconnaissance et la validation de ses acquis personnels et professionnels. La reconnaissance et la validation des acquis permet d'obtenir tout ou une partie d'un CFC dans 30 métiers différents. Le financement de la VAE est assuré par l'État de Genève y compris les compléments éventuels de formation.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	286'355'161	12'238'267	4.5%	274'116'894	-
30 Charges de personnel	131'415'409	4'365'364	3.4%	127'050'045	-
31 Dépenses générales	12'871'004	452'177	3.6%	12'418'827	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	5'110'115	3'456'717	209.1%	1'653'398	-
36 Subventions accordées	136'865'896	3'950'509	3.0%	132'915'387	-
39 Imputations internes	92'737	13'500	17.0%	79'237	-
REVENUS	15'701'799	1'796'421	12.9%	13'905'378	-
42 Revenus des biens	861	0	0.0%	861	-
43 Recettes diverses	13'991'332	2'798'883	25.0%	11'192'449	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-350'000	-100.0%	350'000	-
46 Subventions acquises	1'565'380	-687'462	-30.5%	2'252'842	-
49 Imputations internes	144'226	35'000	32.0%	109'226	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-270'653'362	-10'441'846	4.0%	-260'211'516	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'238'569</i>	<i>-363'860</i>	<i>12.7%</i>	<i>-2'874'709</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-19'424'402</i>	<i>-1'509'853</i>	<i>8.4%</i>	<i>-17'914'549</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-293'316'333	-12'315'558	4.4%	-281'000'775	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	959.43	3.11	0.33%	956.32	-
<i>ETP fixes</i>	<i>941.16</i>	<i>-4.46</i>	<i>-0.47%</i>	<i>945.62</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>18.27</i>	<i>7.57</i>	<i>70.77%</i>	<i>10.70</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants, mineurs et élèves du canton.

Il a pour but d'offrir des mesures scolaires spéciales et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et jeunes (0-20 ans) qui ont des besoins particuliers en raison d'une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières, physiques ou psychiques.

Il consiste aussi à apporter à ces enfants et ces jeunes une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande.

Il vise à :

- améliorer les relations entre les familles et l'école à travers une intervention éducative de prévention dans les écoles du réseau d'enseignement prioritaire ainsi que, de manière ponctuelle, selon les besoins, dans les autres écoles du canton ;
- favoriser l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- développer un dispositif de promotion de la santé et de prévention dans les écoles ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux mineurs ;
- favoriser l'intégration et la mixité sociale ;
- promouvoir et proposer des activités de loisirs ou éducatives ou de prévention.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Il offre également une protection et un soutien aux mineurs en intervenant d'office ou suite à une décision judiciaire, civile ou pénale.

Enfin, il assure l'autorisation, la surveillance et le contrôle des lieux d'accueil ou de placement des mineurs hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou des projections et spectacles accessibles aux mineurs.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office de la jeunesse, l'Office médico-pédagogique et la Direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.02 Enseignement spécialisé
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Prévention, promotion et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les grandes ambitions de Genève ne doivent pas se réaliser au détriment des plus faibles. En effet, l'égalité des chances exige que l'on donne davantage à ceux qui sont dans la difficulté, dont les personnes handicapées.

Il est ainsi précisé dans le programme de législature 2010-2013 que l'Etat étoffera et modernisera le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. C'est dans cette perspective qu'un projet de loi sur le suivi éducatif devrait être élaboré en 2011. Sa feuille de route prévoit également la mise en place de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) et de l'Office médico-pédagogique (OMP). Il s'agit aussi de renforcer l'enseignement spécialisé et de diversifier l'offre de l'éducation spécialisée. En parallèle, 800 emplois de solidarité seront disponibles à fin 2011, dont certains pour l'intégration des mineurs handicapés.

Les travaux sur l'IN 143 et l'adaptation de la loi relatifs à la petite enfance devraient déboucher en 2011 sur un éventuel contreprojet. En parallèle, les contrats cadre pour maman de jour devraient être introduits en 2011.

L'introduction d'un accueil à la journée dans notre canton répond aux nouvelles contraintes imposées par la vie économique et familiale contemporaine. Si l'initiative 141 est acceptée, ce besoin sera aussi comblé par l'élaboration d'une loi d'application relative à l'accueil continu.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'annuité du personnel enseignant, de l'indexation des traitements (+0.2%), de la révision du taux de cotisation CIA et des autres charges sociales et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- L'OMP se voit doté d'un poste supplémentaire de Directeur en Scolarité Spécialisée et de l'Intégration des Elèves (DSSIE, anciennement inspecteur de l'enseignement spécialisé) qui oeuvre à l'orientation et au suivi des élèves inscrits dans les classes spécialisées, les institutions de l'enseignement spécialisé publiques et les institutions subventionnées.
- Pour faire face à une demande toujours plus importante, le budget alloué aux prestations de logopédie est ajusté de +0.35 MCHF.
- La réorganisation de l'Office de la jeunesse se poursuit en 2011 et nécessite des ressources complémentaires

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

correspondant à 8 "ETP auxiliaires" financés en partie par la réallocation des ressources existantes. Parallèlement, la mise en place de la nouvelle application informatique du service de protection des mineurs, TAMI, se finalise et nécessite une ressource ponctuelle estimée à 1 "ETP auxiliaire".

- Le dispositif mis en place au SPMi pour faire face à une situation de surcharge chronique des collaborateurs, qui induit un absentéisme élevé, est renforcé au budget 2011 pour un montant de + 0.87 MCHF.
- Afin de finaliser la réorganisation des départements suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat, un poste d'enseignant à 80% a été transféré du DSPE à l'Office médico-pédagogique pour l'institution de la Clairière. Par ailleurs un poste à 40% a été transféré du DARES au Service Santé de la jeunesse.
- La mise en oeuvre de la loi C 1 12 implique de nouvelles conditions cadres pour les institutions subventionnées. D'une part, l'art. 6. al. 2 instaure le principe de la gratuité dans le domaine de la pédagogie spécialisée et implique par conséquent la suppression des prestations d'écolage actuellement facturées aux parents selon les règles internes de chaque institution. En contrepartie, les institutions compteront sur les recettes des participations parentales telles que prévues dans le règlement J 3 55.03. D'autre part, reconnaissance de La Voie Lactée et l'Arc comme écoles spéciales qui doivent dès lors s'intégrer dans les mêmes règles de subventionnement.
- A la rentrée 2010, 14 places supplémentaires pour la tranche d'âge 15-18 ans sont ouvertes à la SGIPA.
- La mise en place d'assistants à la vie scolaire permet l'intégration d'enfants en situation de handicaps au sein de l'école ordinaire (emplois de solidarité).
- Des moyens complémentaires sont affectés à l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) en raison de l'augmentation des besoins.
- L'accueil des enfants dès 2 ans (au lieu de 4 actuellement) au Chalet Savigny de la Fondation officielle de la jeunesse, permet de pallier à l'engorgement du foyer d'accueil d'urgence "Piccolo", seule structure recevant à Genève des enfants de moins de 4 ans (taux d'occupation cumulé de Piccolo de 100.90% au 31 mars 2010)
- Le budget 2011 tient compte de l'augmentation des loyers facturés par l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse pour Pierre-Grise suite aux travaux de réhabilitation financés par l'Hospice.
- Une institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée est mise en place à la rentrée 2011.
- Le budget 2011 intègre les effets de seuils des contrats de prestations 2008-2010 pour le renouvellement desdits contrats en 2011 : le non-financement partiel ou complet des mécanismes salariaux pendant plusieurs années se traduit par des déficits structurels assez importants dans plusieurs institutions. Ils touchent la FOJ et l'Astural. A l'EPA, à l'inverse, la subvention est revue à la baisse puisque l'entité enchaîne les exercices bénéficiaires.
- La nouvelle gouvernance de la FASE est mise en oeuvre avec un renforcement de la direction générale et l'implémentation de responsable de secteurs (découpage géographique).
- La participation cantonale au GIAP tient compte de l'ouverture de 30 groupes supplémentaires, soit env. 450 enfants de plus en présence par jour (croissance des effectifs de l'ordre de 6% par année). Conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisé dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.7%	1.7%	1.6%	1.7%	2015
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%	2.6%	2.7%	2015
1.3 Part des élèves reconnus à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une classe spécialisée dans un bâtiment scolaire ordinaire	Efficacité	28%	27.4%	29.6%	32%	2015
1.4 Part des élèves reconnus à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire	Efficacité					

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Offrir aux mineurs une évaluation médico-psychologique, logopédique ou de leur psychomotricité						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations annuelles	Efficacité		2'805	2'921		
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement par année	Efficacité		7'712	7'427		
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation à la santé	Efficacité	90%	85%	80%	>= 90%	2014
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée	Efficacité	90%	85%	80%	95%	2014
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2014
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	50%	49%	48%	51%	2012
3.5 Taux de cas de suspicion de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2014
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	20%	20%	30%	10%	2014
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	50%	60%	60%	30%	2014
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	10%	11%	11%	< 8%	2014
4.4 Nombre de nouvelles places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	10	6	2	10	2014
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	80%	60%	60%	100%	2014
4.6 Nombre d'enfants au bénéfice d'un suivi socio-éducatif dans le mois par assistant social	Efficacité	65			65	2014
4.7 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité				1 an	2014
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	90%	80%	75%	100%	2014
5.2 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	1'100	800	500	1'500	2014
5.3 Pourcentage d'inscription refusée dans des camps, journées et cours durant les congés et vacances scolaires	Efficacité	8%	8%	8%	6%	2014

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs sont des indicateurs de contexte utiles pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile par le service éducatif itinérant aux enfants de 0 à 4 ans. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans ainsi qu'après 15 ans ainsi que l'objectif de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

L'indicateur 1.2 permettra des comparaisons intercantionales puisqu'une enquête Suisse est précisément prévue pour la tranche d'âge 4-15 ans.

Indicateurs 1.3 et 1.4

Ces indicateurs permettent de mesurer un des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, qui prévoit à son article 6, al.4, de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

En construction, l'indicateur 1.4 sera disponible dès l'année prochaine.

Indicateurs 2.1 et 2.2

Ces indicateurs de contexte seront amenés à être complétés par des indicateurs de performance.

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé dans la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitements aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à vérifier, qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil qui sont requis pour être autorisé sont toujours remplis.

Indicateur 4.6

Cet indicateur vise à vérifier l'évolution de la charge de travail des assistants sociaux, afin de pouvoir assurer la qualité de la prise en charge et du suivi des enfants et familles qui nécessitent un appui socio-éducatif. Il permettra, cas échéant, de comparer la charge de travail avec d'autres services sociaux genevois ou d'autres cantons.

Indicateur 4.7

Comparativement à d'autres cantons, la durée moyenne des curatelles de droit de visite est largement

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

supérieure. Si cette prestation est indispensable, elle doit pouvoir être limitée dans le temps. L'objectif étant d'atteindre une durée d'accompagnement des parents dans leurs droits de garde, d'une année en moyenne dès 2014.

Indicateurs 5.1 à 5.3

Ces indicateurs fournissent des données quantitatives sur la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs) et à accompagner des jeunes dans des projets professionnels personnalisés (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). Ils visent également à mesurer la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	532'007'560	3'495'778	0.7%	528'511'782	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'376'976	714'648	10.7%	6'662'328	-
35 Dédommagements à des tiers	2'350'000	0	0.0%	2'350'000	-
36 Subventions accordées	522'280'584	2'781'130	0.5%	519'499'454	-
REVENUS	4'496'593	2'497'352	124.9%	1'999'241	-
46 Subventions acquises	4'496'593	2'497'352	124.9%	1'999'241	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-527'510'967	-998'426	0.2%	-526'512'541	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-210'858</i>	<i>-27'274</i>	<i>14.9%</i>	<i>-183'584</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-29'983'966</i>	<i>10'092'305</i>	<i>-25.2%</i>	<i>-40'076'271</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-557'705'791	9'066'605	-1.6%	-566'772'396	-

POSTES

Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009
	en ETP		

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la haute surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Formation de base HES
- A04.02 Recherche appliquée et Développement (R&D) HES
- A04.03 Prestations à des tiers / de service HES
- A04.04 Formation continue HES
- A04.05 Formation de base - UNI
- A04.06 Formation approfondie - UNI
- A04.07 Recherche - UNI
- A04.08 Formation continue - UNI
- A04.09 Services - UNI
- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

A04 Hautes écoles (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des Hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans le domaine de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies, d'élaborer un projet scientifique et culturel dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Les projets stratégiques suivants sont mis en œuvre dans le cadre de ce programme :

- Développement des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES, IHEID) autour des pôles en relations internationales et en sciences de l'environnement ;
- Renforcement des synergies entre l'Université et les HES dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures ;
- Promotion des passerelles entre l'Université et les HES pour l'accès aux formations de niveaux maîtrise (MA) et développer des masters conjoints dans les domaines de formation proches ;
- Création d'un centre de créativité destiné à réaliser des projets de développement en associant les compétences, en matière de recherche fondamentale et appliquée et de transfert de technologie, de l'Université (faculté des sciences), des HES (notamment HEPIA) et des entreprises locales ;
- Mise en œuvre de l'IUFE (institut universitaire de formation des enseignant-e-s).

L'exercice 2011 sera particulièrement marqué par la révision de la loi sur les Hautes écoles spécialisées et l'élaboration d'une plate-forme scientifique et d'un pôle artistique et culturel, associant l'Université et les HES, dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Le budget 2011 intègre les éléments transversaux de traitement (annuités, indexation,...).
- Les éléments prévus dans les conventions d'objectifs conclus avec l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement sont pris en compte.
- Les contributions cantonales au réseau HES romand augmentent en fonction des effectifs d'étudiants.
- Le soutien à la Fondation Gipri est arrêté.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	4'449	4'348	4'253		
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	27%	27.5%	26.3%		
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	5'085	4'764	4'850		
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	38.5%	39.9%	36.4%		

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	36%	37%	2012
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	20%	20%	19.1%	20%	2015
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	336	322	310	357	2015
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	242	242	232	255	2012
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	28%	26%	25.9%	30%	2012
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	50%	50%	50%	50%	2012
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	52%	53%	54.2%	50%	2015
5. Assurer l'excellence de la recherche						
5.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	>= 91'600'00.-	91'600'00.-	91'600'00.-	>= 91'600'00.-	2015
5.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	8'500'000.-	8'200'000.-	8'097'869.-	8'700'000.-	2012
5.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	6'000'500.-	5'000'000.-	4'726'803.-	6'400'000.-	2015
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficacité	50	50		40	2012
6.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficacité	20	20		25	2012
6.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficacité	21	21		20	2012
6.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficacité	16	16	16	16	2012
6.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficacité	10	10	9.7	10	2015

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son

A04 Hautes écoles (suite)

premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socio-culturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Le corps professoral est composé des professeurs Sius I+II (ordinaires, associés, assistants). Les professeurs bénévoles sont inclus dans cet indicateur.

Indicateur 5.1

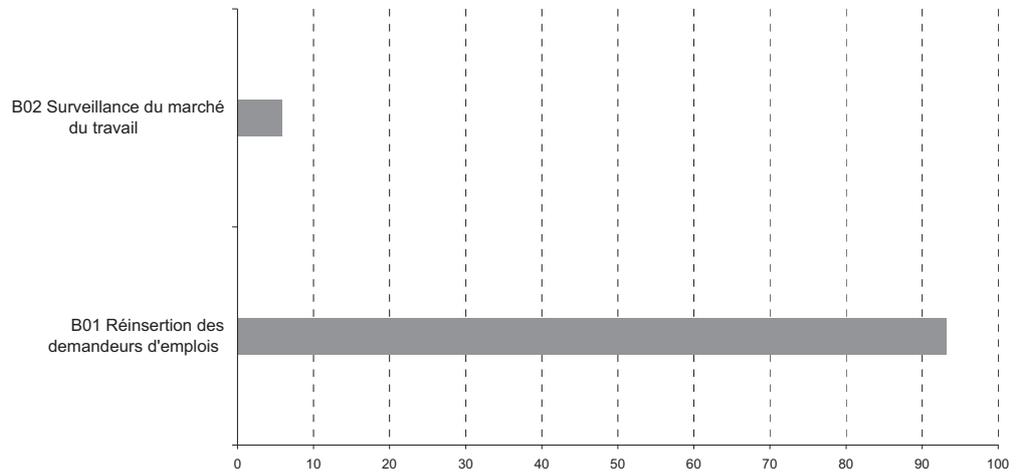
Les fonds obtenus lors de mises au concours compétitifs attestent valablement de l'excellence de la recherche; les fonds externes non-compétitifs (legs, dons, mandats, etc.) dépendent de facteurs extérieurs n'obéissant pas forcément à des critères d'excellence. Dans le relevé annuel des fonds de recherche obtenus de manière compétitive de l'Université, sont pris en compte les fonds provenant du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les fonds européens (Programme-Cadre, COST, etc.), les projets de coopération suisses (SystemsX, NanoTera, etc.), la CTI et les fonds de recherche internationaux de type NIH et NSF (Etats-Unis), et ANR (France).

Indicateurs 6.1 à 6.5

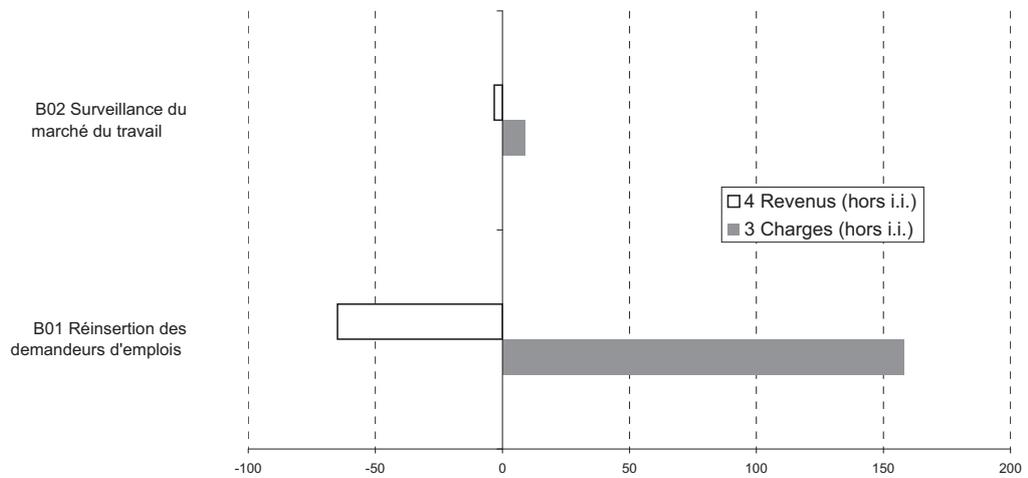
Un taux d'encadrement de 50 signifie qu'il y a en moyenne 1 Equivalent temps-plein (ETP) personnel enseignant pour 50 élèves

B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Exposé des motifs des priorités

Pour l'année 2011, le Conseil d'Etat anticipe une probable décreue du chômage, décreue que l'on observe déjà depuis avril 2010. Cette décreue masquera toutefois une évolution contrastée selon les catégories de chômeurs et selon les secteurs économiques. C'est pourquoi le budget 2011 prévoit en particulier de renforcer les mesures en faveur des chômeurs de longue et de très longue durée, afin d'augmenter leurs chances de réinsertion. Ce budget anticipe par ailleurs un vote favorable sur la révision de la loi sur l'aide sociale et individuelle (PL 10599). Malgré son apparente stabilité par rapport à 2010, le budget des mesures cantonales renforce donc notablement les emplois de solidarité, les allocations de formation et les allocations de retour en emploi.

La crise économique survenue en 2008 et 2009 au niveau mondial a très durement frappé les économies européenne et étasunienne, en particulier dans les secteurs de la banque, de l'industrie et des services aux entreprises. Ces secteurs, très développés dans notre canton, ont ainsi subi le contrecoup de cette crise, avec une hausse régulière du nombre de chômeurs inscrits entre septembre 2008 et mai 2010. Cette hausse, bien que mieux contenue à Genève que dans le reste du pays en raison notamment de la grande diversité de notre économie, continuera de marquer le marché du travail genevois en 2011. Les incertitudes qui pèsent encore sur la zone euro exigent par ailleurs une certaine prudence dans l'estimation de l'évolution du taux de chômage.

C'est ainsi que la reprise enregistrée depuis le début 2010 n'a en effet qu'un impact retardé sur la situation concrète des demandeurs d'emploi, ceci en particulier en raison du fort recours au chômage partiel. Cette disposition de la loi fédérale sur l'assurance chômage a permis de sauver plus de 5'000 emplois en 2009, mais elle retarde d'autant l'engagement de chômeurs inscrits, les entreprises concernées ayant pour priorité de remettre à un taux d'activité maximal les personnels au bénéfices de réduction d'horaire de travail. En outre, comme dans chaque sortie de crise, on doit s'attendre à un allongement de la durée moyenne du chômage, en particulier pour les personnes issues de métiers ayant fortement évolué et qui requièrent ainsi d'importants efforts de requalification ou de réorientation. Le budget 2011 tient compte de ces éléments.

Sur le front de la surveillance du marché du travail, outre les tâches de promotion de la santé et de la sécurité au travail, l'Etat poursuivra ses efforts afin de combattre le travail au noir et de protéger l'économie genevoise contre les risques de sous-enchère salariale. L'année 2011 verra ainsi se renforcer la coopération administrative entre les divers organes concernés par la loi sur le travail au noir, afin de mieux identifier les infractions à la législation sur les assurances sociales. S'agissant des conditions de travail et bien que le salaire médian ait fortement augmenté au cours des précédentes années à Genève, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail conduira des enquêtes d'observation et de constatation d'usages dans au moins trois secteurs dépourvus de convention collective.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	157'935'668	-2'303'124	-1.4%	160'238'792	-
30 Charges de personnel	50'073'765	-438'030	-0.9%	50'511'795	-
31 Dépenses générales	1'591'903	-15'094	-0.9%	1'606'997	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	170'000	0	0.0%	170'000	-
35 Dédommagements à des tiers	105'750'000	-2'000'000	-1.9%	107'750'000	-
36 Subventions accordées	350'000	150'000	75.0%	200'000	-
REVENUS	64'813'765	-2'000'253	-3.0%	66'814'018	-
41 Patentes et concessions	82'100	0	0.0%	82'100	-
43 Recettes diverses	16'997'025	-2'000'253	-10.5%	18'997'278	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	47'734'640	0	0.0%	47'734'640	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-93'121'903	302'871	-0.3%	-93'424'774	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'593'369</i>	<i>-129'989</i>	<i>3.8%</i>	<i>-3'463'380</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'798'849</i>	<i>-49'867</i>	<i>0.6%</i>	<i>-7'748'982</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-104'514'121	123'016	-0.1%	-104'637'137	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	394.50	-7.06	-1.76%	401.56	-
<i>ETP fixes</i>	<i>330.00</i>	<i>-2.30</i>	<i>-0.69%</i>	<i>332.30</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>64.50</i>	<i>-4.76</i>	<i>-6.87%</i>	<i>69.26</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs dans le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Part cantonale

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2011, les prestations à verser s'élèvent à 14 millions pour 16 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Le budget prévoit une baisse des recettes PCM en raison d'une probable décade du chômage.

Participation cantonale LACI-MMT

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14 millions en 2011 par rapport à 16 millions prévus au budget 2010, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

L'année 2011 devrait voir l'entrée en vigueur des nouvelles mesures en faveur des chômeurs de très longue durée (PL 10599) et l'arrivée en fin de droits de personnes ayant perdu leur emploi au cours de la crise de 2008-2009. C'est pourquoi malgré son apparente stabilité par rapport à 2010, le budget des mesures cantonales renforce donc notablement les emplois de solidarité, les allocations de formation et les allocations de retour en emploi. A l'inverse, on attend de cette politique un impact favorable sur le nombre de bénéficiaires de programmes cantonaux d'emploi formation.

Les éléments retenus sont les suivants :

- a) le nombre d'allocations de retour en emploi continue de progresser : + 1.5 mio;
- b) l'attribution de mesures plus rapide et durant le délai cadre permet de réduire le nombre de bénéficiaires de programmes cantonaux d'emploi et de formation (PCEF) : - 9 mio;
- c) les emplois de solidarité (EdS) continuent de s'accroître : + 6 mio. Les allocations complémentaires sociales (ACS) sont moins importantes que prévues : - 2.2 mio;
- d) l'augmentation de la formation prend en considération le renforcement de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) : + 3.7 mio.

Part fédérale

Suite à l'augmentation du chômage et aux résultats bénéfiques des effets des mesures prises dans le cadre de la nouvelle loi cantonale, le canton a négocié, en septembre 2009, avec le SECO le montant de l'enveloppe destinée à couvrir les frais d'exécution de la loi fédérale sur le chômage pour les années 2010 et 2011. Le montant accordé est de 41.1 mio.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1. Ratio entre le nombre moyen de jours d'indemnités à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	130%	140%	149%	110%	2013

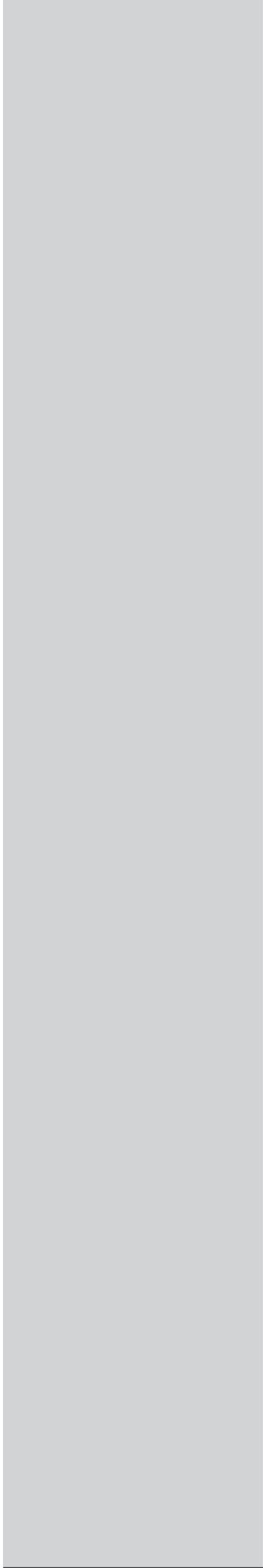
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1. Ratio entre le pourcentage du nombre d'entrée au chômage longue durée à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	150%	170%	180%	120%	2013
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1. Ratio entre le pourcentage du nombre d'arrivée en fin de droits à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	150%	170%	175%	120%	2013
4. Eviter les réinscriptions						
4.1. Ratio entre le pourcentage du nombre de réinscriptions à Genève et celui des autres cantons	Qualité	95%	95%	97%	95%	2013
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1. Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	800	570	377	1000	2014

Commentaires

Les 4 premiers indicateurs sont identiques à ceux du contrat de prestation signé par la Confédération et l'ensemble des autres Cantons.

OBJECTIF	Seuil d'information critique
1. Réinsérer rapidement	140 %
2. Eviter le chômage de longue durée	170 %
3. Eviter les arrivées en fin de droits	170 %
4. Eviter les réinscriptions	100 %
5. Augmenter le nombre de places disponibles	700



B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	8'964'610	51'328	0.6%	8'913'282	-
30 Charges de personnel	8'377'522	55'531	0.7%	8'321'991	-
31 Dépenses générales	443'088	-4'203	-0.9%	447'291	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	144'000	0	0.0%	144'000	-
REVENUS	3'157'095	45	0.0%	3'157'050	-
43 Recettes diverses	1'506'937	45	0.0%	1'506'892	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'650'158	0	0.0%	1'650'158	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'807'515	-51'283	0.9%	-5'756'232	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-204'417</i>	<i>-11'526</i>	<i>6.0%</i>	<i>-192'891</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'803'682</i>	<i>-84'612</i>	<i>4.9%</i>	<i>-1'719'070</i>	-
COÛT COMPLET	-7'815'614	-147'420	1.9%	-7'668'194	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.80	-0.60	-0.95%	63.40	-
<i>ETP fixes</i>	<i>61.30</i>	<i>-2.10</i>	<i>-3.31%</i>	<i>63.40</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>	<i>ND</i>	<i>-</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B02.01 Surveillance du marché du travail

Projets prioritaires et justification des écarts

Le canton de Genève s'est montré jusqu'ici très déterminé dans l'application de la loi fédérale sur le travail au noir, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Après deux années consacrées à la prévention, à la mise en place des premiers contrôles et aux sanctions, l'année 2011 verra se renforcer la coopération administrative entre les divers organes concernés afin de mieux combattre les infractions à la législation sur les assurances sociales.

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

S'agissant des conditions de travail, l'Etat poursuivra ses efforts afin de prévenir les risques de sous-enchère salariale, en particulier en conduisant des enquêtes d'observation et de constatation d'usages dans au moins trois secteurs dénués de convention collective.

En matière de marchés publics, l'Etat renforcera son action de contrôle, en collaboration avec les adjudicateurs et en incluant la problématique de la sous-traitance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1. Nombre de contrôles effectués	Efficience	1100	1100	1081	1100	2013
1.2. Taux de récidive des infractions	Efficacité	10%	10%	14%	10%	2013
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1. Nombre annuel d'entreprises contrôlées.	Efficience	400	400	396	450	2013
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1. Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations.	Qualité	21	22	24	21	2013
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1. Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail.	Efficacité	10%	10%	7%	10%	2013

Commentaires

L'objectif 2 est en conformité avec celui du contrat de prestation signé avec la Confédération.

Seuils critiques 2011 pour les 5 indicateurs :

Indicateurs	Seuils critiques 2011
1.1 : Conditions travail	950
1.2 : Conditions travail - Infractions	15%
2.1 : L T N - Contrôles	350
3.1 : Autorisations travail - Durée	25
4.1 : Risques travail - Santé	15%

Définitions complémentaires :

Indicateurs 1.2 et 2.1

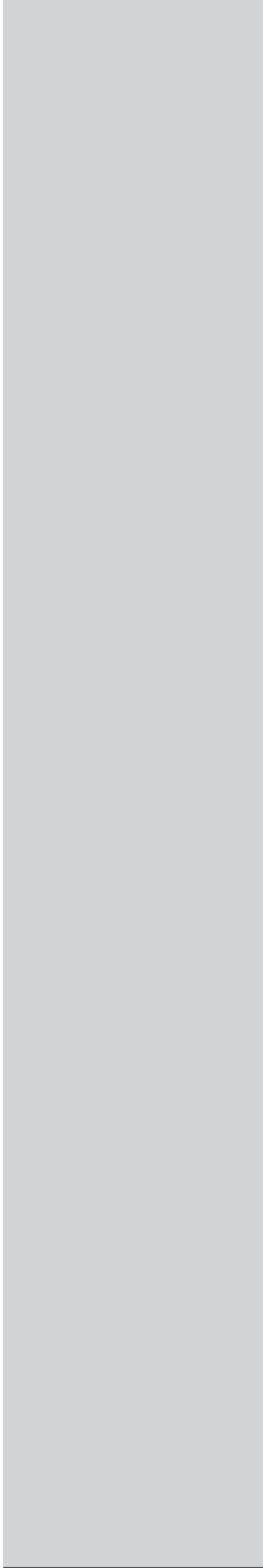
Il s'agit des infractions relevées lors des contrôles de suivi survenant après un premier contrôle.

- Le taux de récidive sert à mesurer l'efficacité du travail de contrôle et de sanction de l'OCIRT auprès d'entreprises ayant été contrôlées une première fois, permettant ainsi de mieux objectiver l'impact du travail de l'office.

- Cibles fixées lors du budget 2010 :

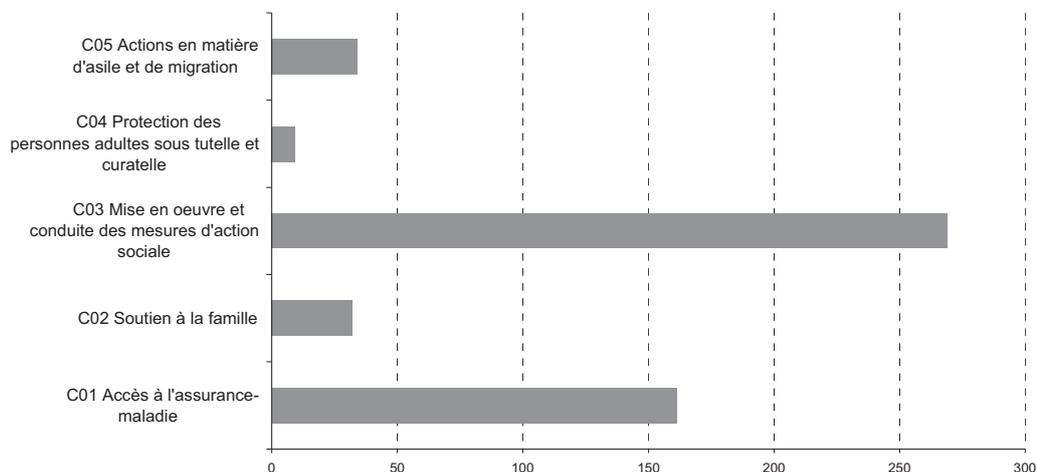
B02 Surveillance du marché du travail (suite)

Celles-ci ont été légèrement modifiées en fonction de la réalité résultant du développement des outils de mesure, en cours lors de l'élaboration du budget 2010.

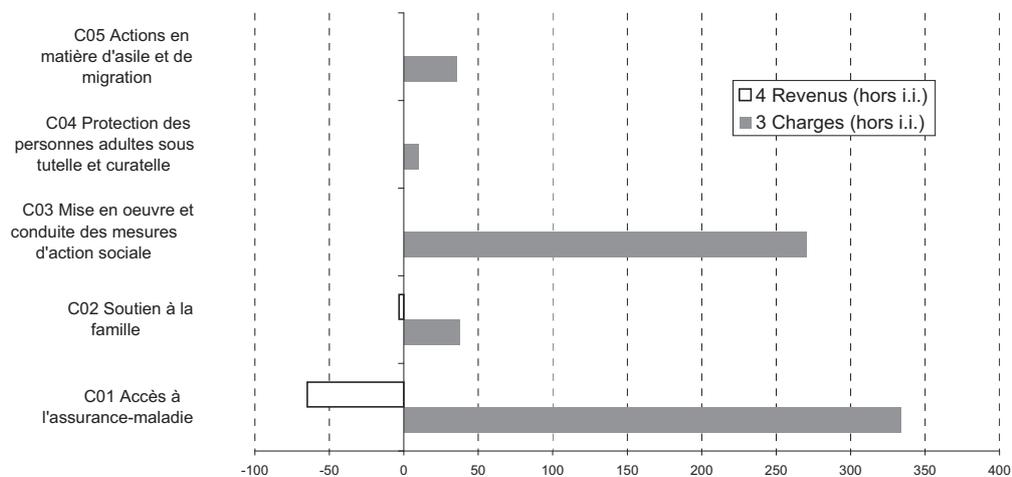


C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'année 2011 sera marquée, sur le front de l'action sociale, par trois éléments majeurs.

Tout d'abord, en raison de la crise conjoncturelle des années 2008 et 2009, le Conseil d'Etat anticipe l'arrivée en fin de période d'indemnisation fédérale de certaines catégories de chômeurs, ce qui entraîne une probable augmentation du nombre de personnes nécessitant une aide sociale financière. La subvention à l'Hospice général observe ainsi, après plusieurs années de stagnation budgétaire et des remboursements à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, une hausse de 27 millions par rapport au budget 2010 au chapitre des prestations aux ayants droits.

Deuxième élément marquant : la préparation de l'entrée en vigueur des prestations complémentaires familiales destinées aux familles de « working poor » (PL 10600). Bien que prévue pour l'année suivante seulement, cette nouvelle prestation supposera dès 2011 la création, au service des prestations complémentaires, de 18 nouveaux postes afin d'assurer le versement des prestations dues dès le 1^{er} janvier 2012.

Enfin, le service des tutelles d'adultes (STA) s'engagera dans un ambitieux programme de réorganisation en prévision de l'entrée en vigueur, en 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Ce service bénéficiera, conjointement au service de la protection des mineurs, d'un centre de compétences interdépartemental (2 postes pour le DSE et le DIP) pour garantir le bon fonctionnement de son nouveau système d'information TAMI. Les effectifs du STA seront également étoffés de 5,60 postes en provenance de différents services du département de la solidarité et de l'emploi.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	333'549'415	4'607'144	1.4%	328'942'271	-
30 Charges de personnel	3'423'991	259'473	8.2%	3'164'518	-
31 Dépenses générales	245'424	-2'329	-0.9%	247'753	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	45'700'000	4'350'000	10.5%	41'350'000	-
36 Subventions accordées	284'180'000	0	0.0%	284'180'000	-
REVENUS	172'425'935	16'650'243	10.7%	155'775'692	-
43 Recettes diverses	47'467'522	6'650'243	16.3%	40'817'279	-
46 Subventions acquises	124'958'413	10'000'000	8.7%	114'958'413	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-161'123'480	12'043'099	-7.0%	-173'166'579	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'125'753</i>	<i>-157'058</i>	<i>16.2%</i>	<i>-968'695</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'024'305</i>	<i>-125'730</i>	<i>14.0%</i>	<i>-898'575</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-163'273'537	11'760'311	-6.7%	-175'033'848	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	29.06	1.79	6.55%	27.28	-
<i>ETP fixes</i>	<i>26.61</i>	<i>-0.06</i>	<i>-0.22%</i>	<i>26.66</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.39</i>	<i>1.97</i>	<i>474.52%</i>	<i>0.42</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.07</i>	<i>-0.13</i>	<i>-66.67%</i>	<i>0.20</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget 2010 a été établi sur des prévisions de dépenses supérieures aux besoins effectifs, car les primes d'assurance maladie 2010 annoncées en octobre 2009 se sont avérées nettement inférieures aux estimations fournies par l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget. De ce fait, même en tenant compte de l'augmentation des bénéficiaires, du renforcement de l'aide aux jeunes adultes décidée pour 2010 et de la progression de la prime moyenne cantonale, on anticipe une stabilité du

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

montant total des subventions versées aux personnes physiques.

En revanche l'augmentation des primes impayées rend nécessaire une adaptation des provisions (+ 4.3 mios en charges) et une réévaluation de l'utilisation et dissolution de ces provisions (+ 6.6 mios en recettes).

Les recettes en provenance de la Confédération augmentent de 10 mios.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1. Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	100%	100%	99.96%	100%	2013
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité		100%	100%		
3. Assurer le traitement rapide des actes de défaut de biens transmis par les assureurs-maladie pour limiter la suspension du remboursement des prestations de soins						
3.1. Temps moyen entre la date de réception du dossier et la date de son traitement par le SAM	Efficacité	60 jours	60 jours	30 jours		
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1. Coût moyen par dossier de subsides	Efficience		12 CHF	11.70 CHF		

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 99%

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011: 99%

Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au B 2011: 90 jours

Indicateur 4.1

Seuil d'information critique au B 2011: 15 CHF

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	37'680'629	-570'804	-1.5%	38'251'433	-
30 Charges de personnel	5'727'611	2'327'137	68.4%	3'400'474	-
31 Dépenses générales	284'268	102'059	56.0%	182'209	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'000'000	500'000	7.7%	6'500'000	-
36 Subventions accordées	24'168'750	-3'500'000	-12.6%	27'668'750	-
39 Imputations internes	500'000	0	0.0%	500'000	-
REVENUS	5'227'260	1'000'163	23.7%	4'227'097	-
42 Revenus des biens	700	0	0.0%	700	-
43 Recettes diverses	5'225'559	1'000'163	23.7%	4'225'396	-
46 Subventions acquises	1'001	0	0.0%	1'001	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-32'453'369	1'570'967	-4.6%	-34'024'336	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-296'705</i>	<i>-78'507</i>	<i>36.0%</i>	<i>-218'198</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-924'534</i>	<i>-350'128</i>	<i>61.0%</i>	<i>-574'406</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-33'674'608	1'142'332	-3.3%	-34'816'940	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.09	18.93	64.89%	29.17	-
<i>ETP fixes</i>	<i>46.50</i>	<i>17.76</i>	<i>61.78%</i>	<i>28.74</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.55</i>	<i>1.26</i>	<i>436.46%</i>	<i>0.29</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>-0.09</i>	<i>-66.67%</i>	<i>0.14</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues, actives dans ce domaine.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, dès 2012, par le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02 Soutien à la famille (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

La principale innovation en matière de soutien à la famille ne devrait entrer en vigueur qu'en 2012. Le projet de loi 10600 visant l'introduction de prestations complémentaires familiales devrait alors soutenir financièrement quelque 1'700 familles genevoises en situation de précarité économique, malgré l'exercice d'une activité lucrative. L'adoption de ce projet de loi supposera toutefois, dès 2011, l'engagement de ressources supplémentaires qu'il conviendra de former afin d'assurer le versement des prestations prévues dès le début 2012.

Les autres prestations de la politique d'aide à la famille ne connaîtront pas d'évolution significative en 2011.

Subventions et prestations aux personnes physiques

Le montant des subventions allouées aux organismes œuvrant dans le domaine du soutien aux familles reste inchangé.

Depuis 2009 le régime des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative émerge au budget de l'Etat. Le nombre de dossiers, réellement ouverts en 2010, se révèle inférieur à celui estimé c'est pourquoi la subvention versée à la caisse des allocations familiales pour personnes non active est en diminution.

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

La modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires a atteint son objectif de stabiliser les dépenses qui avaient massivement augmenté au cours des années précédentes, ce qui permet désormais de pouvoir fonctionner avec un budget stable.

Prestations complémentaires

Les charges de personnel du service des prestations complémentaires (SPC) englobent le financement de 18 nouveaux postes, dédiés à la gestion des prestations complémentaires familiales dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2012.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1. Taux de recouvrement	Efficacité	61 %	60.80%	60.77%	61 %	2013
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99 %	99%	98.78%	99 %	2013
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers.						
3.1. Coût moyen par dossier.	Efficience	1'005 CHF	1'000 CHF	966.53 CHF		

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 59%

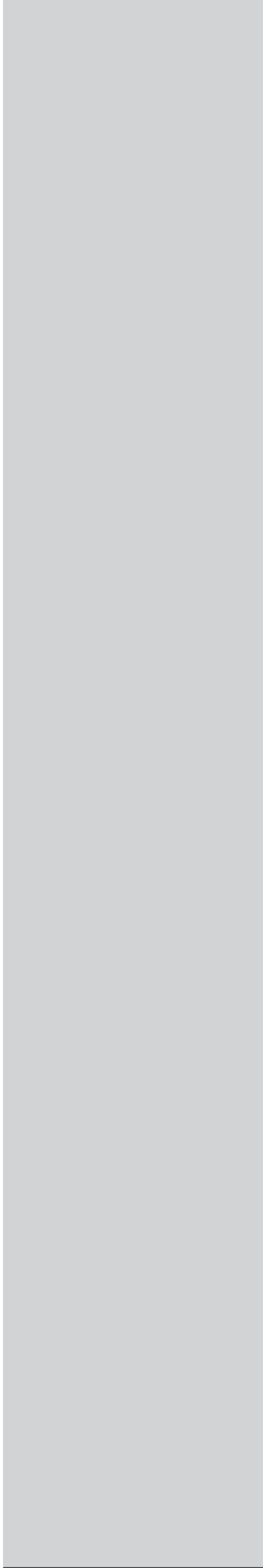
C02 Soutien à la famille (suite)

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011: 98 %

Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au B 2011: 1'100 CHF



C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	270'032'916	25'575'108	10.5%	244'457'808	-
30 Charges de personnel	1'074'530	-225'173	-17.3%	1'299'703	-
31 Dépenses générales	101'627	-966	-0.9%	102'593	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	400'000	0	0.0%	400'000	-
36 Subventions accordées	268'456'759	25'801'247	10.6%	242'655'512	-
REVENUS	1'138'649	-210	-0.0%	1'138'859	-
43 Recettes diverses	1'138'649	-210	-0.0%	1'138'859	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-268'894'267	-25'575'318	10.5%	-243'318'949	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-35'941</i>	<i>3'062</i>	<i>-7.9%</i>	<i>-39'003</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-177'639</i>	<i>-4'299</i>	<i>2.5%</i>	<i>-173'340</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-269'107'847	-25'576'554	10.5%	-243'531'293	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.24	-1.59	-18.00%	8.82	-
<i>ETP fixes</i>	<i>6.63</i>	<i>-0.19</i>	<i>-2.81%</i>	<i>6.82</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.39</i>	<i>-0.97</i>	<i>-71.40%</i>	<i>1.36</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.21</i>	<i>-0.43</i>	<i>-66.51%</i>	<i>0.64</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise d'autre part la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Hospice général

Un repli conjoncturel touche directement l'aide sociale pour des cas d'aide partielle, mais l'impact le plus fort se fait généralement ressentir plusieurs mois plus tard, avec l'arrivée en fin de période d'indemnisation fédérale de certaines catégories de chômeurs. Ainsi, après plusieurs années de stagnation budgétaire et des remboursements de subventions de plus de 37 millions de francs au total, le Conseil d'Etat anticipe une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en 2011, en conséquence de la crise économique subie en 2008 et 2009.

Pour 2011, la hausse des prestations aux ayants droit est estimée à 27 millions de francs par rapport au budget 2010, sachant qu'une demande de crédit complémentaire devra être déposée, dans le courant de l'automne, pour l'année en cours.

Les éléments suivants ont été retenus pour la subvention de fonctionnement :

- a) augmentation pour tenir compte des mécanismes salariaux, au prorata du taux de subventionnement;
- b) transfert, dès le 1er janvier 2011, de la Maison de l'Ancre (établissement résidentiel de réinsertion professionnelle de personnes dépendantes à l'alcool) au sein des établissements publics pour l'intégration (EPI).

Aides financières

Les aides financières accordées aux entités subventionnées dans le cadre de ce programme ne subissent pas de variation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1. Durée moyenne de prise en charge	Efficacité		22 mois	21 mois		
1.2. Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité		18%	18%		
1.3.a. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité		53%	52%		
1.3.b. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	27%	27%	27%	N/A	
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité		96%	96%		
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience		3'200 CHF	3'423 CHF		

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 23 mois

Indicateur 1.2

Seuil d'information critique au B 2011: 16%

Indicateur 1.3.a

Seuil d'information critique au B 2011: 50%

Indicateur 1.3.b

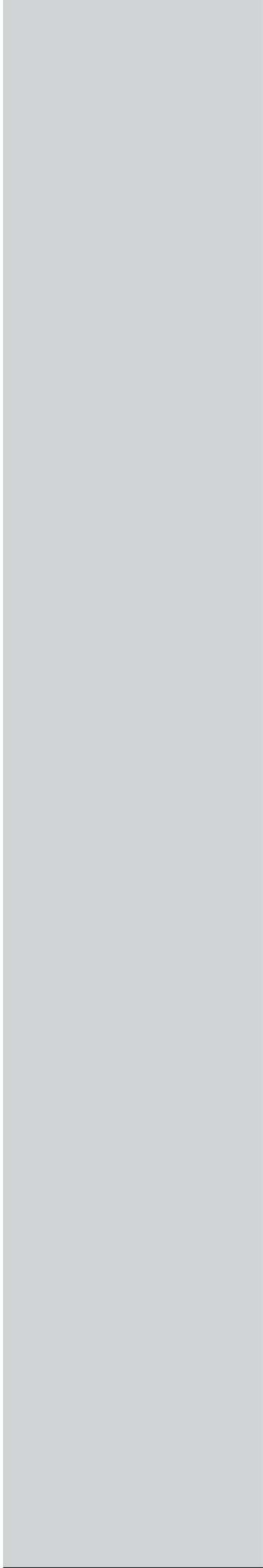
Seuil d'information critique au B 2011: 25%

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011: 95%

Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au B 2011: 3'500 CHF



C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	9'598'041	1'447'215	17.8%	8'150'826	-
30 Charges de personnel	9'340'889	1'448'384	18.4%	7'892'505	-
31 Dépenses générales	123'252	-1'169	-0.9%	124'421	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	40'000	0	0.0%	40'000	-
36 Subventions accordées	40'000	0	0.0%	40'000	-
39 Imputations internes	53'900	0	0.0%	53'900	-
REVENUS	191'185	1'219	0.6%	189'966	-
42 Revenus des biens	35'000	0	0.0%	35'000	-
43 Recettes diverses	156'185	1'219	0.8%	154'966	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'406'856	-1'445'996	18.2%	-7'960'860	-
<i>Coût des activités de support</i>	-216'719	-42'360	24.3%	-174'359	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'117'131	-177'174	9.1%	-1'939'957	-
COÛT COMPLET	-11'740'706	-1'665'530	16.5%	-10'075'176	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	79.40	10.10	14.57%	69.30	-
<i>ETP fixes</i>	75.90	6.60	9.52%	69.30	-
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	2.50	ND	-	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	ND	-	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des tutelles d'adultes.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C04.01 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le service des tutelles d'adultes (STA) est entré dans un programme de réorganisation ambitieux afin de le rendre mieux apte à gérer avec rigueur les dossiers des pupilles tout en prévoyant l'entrée en vigueur, en 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Cette réorganisation est menée dans un contexte de hausse continue du nombre de cas qui lui sont confiés par le Tribunal tutélaire. Ainsi, 5.60 postes en provenance des différents services du DSE sont réaffectés au STA.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle (suite)

Le STA aura également besoin de ressources complémentaires afin de garantir le bon fonctionnement de son système d'information TAMI, qui devrait être en production complète fin 2010. Cette nouvelle application, utilisée également au service de la protection des mineurs, requiert la mise en place d'un centre de compétences interdépartemental (DSE et DIP), soit 1 poste supplémentaire par département.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Préserver les intérêts des pupilles						
1.1. Taux d'acceptation des rapports par le tribunal tutélaire	Qualité	100%	100%	100%	100%	2013
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat tutélaire						
2.1. Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal tutélaire et la prise en charge réelle du dossier	Efficacité	25 jours	30 jours	30 jours	20 jours	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficienc	4670 CHF	4'800 CHF	4'848 CHF	4000 CHF	2013

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011 : 99%

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011: 30 jours

Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au B 2011: 5'000 CHF

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	35'198'393	45'443	0.1%	35'152'950	-
30 Charges de personnel	147'540	-44'200	-23.1%	191'740	-
31 Dépenses générales	15'019	-144	-0.9%	15'163	-
36 Subventions accordées	33'835'834	89'787	0.3%	33'746'047	-
37 Subventions redistribuées	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	-
REVENUS	1'201'984	-37	-0.0%	1'202'021	-
43 Recettes diverses	1'984	-37	-1.8%	2'021	-
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'996'409	-45'480	0.1%	-33'950'929	-
<i>Coût des activités de support</i>	-3'707	771	-17.2%	-4'478	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-21'539	95	-0.4%	-21'634	-
COÛT COMPLET	-34'021'655	-44'614	0.1%	-33'977'041	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.91	-0.31	-25.43%	1.22	-
<i>ETP fixes</i>	0.84	-0.03	-3.91%	0.87	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.04	-0.20	-84.17%	0.24	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.04	-0.08	-66.37%	0.11	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

La politique en matière d'asile est de la compétence de la Confédération, déléguée dans sa mise en oeuvre aux cantons. L'Hospice général est mandaté pour l'ensemble des tâches d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'aide sociale financière pour les requérants d'asile. Pour les réfugiés statutaires, c'est Caritas Genève qui est mandaté. Les prévisions en matière de flux migratoires sont peu fiables. Sur l'année 2010, on observe cependant une certaine stabilité dans les arrivées. Combinée aux effets attendus des accords de Dublin, cette stabilité permet de prévoir un budget inchangé pour 2011.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1. Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficience	32%	30%	36%	N/A	
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1. Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	7.6%	7.5%	7.4%	N/A	
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1.a. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	85%	85%	87%	N/A	
3.1.b. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	80%	80%	79%	N/A	
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1. Coût moyen par dossier	Efficience	4'400 CHF	4'400 CHF	4'282 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 28%

Indicateur 2.1.

Seuil d'information critique au B 2011: 6.5%

Indicateur 3.1.a

Seuil d'information critique au B 2011: 80%

Indicateur 3.1.b.

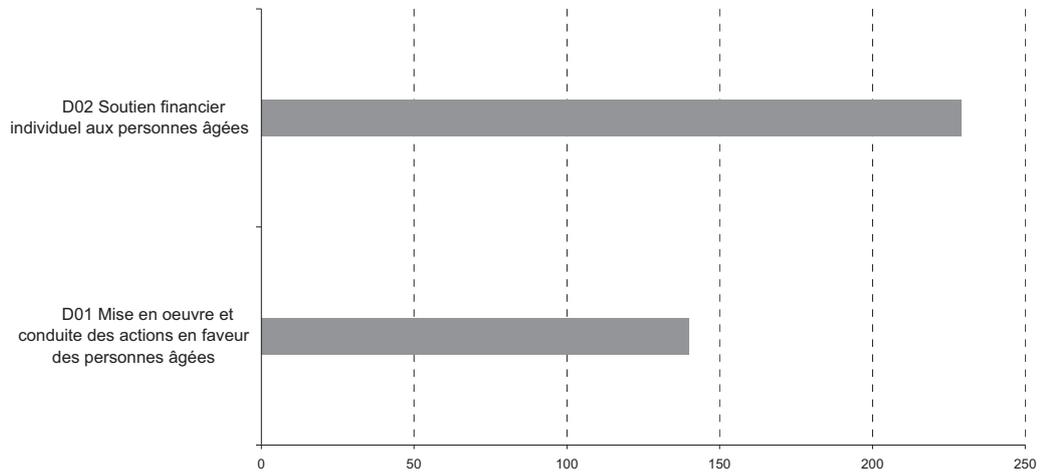
Seuil d'information critique au B 2011: 75%

Indicateur 4.1.

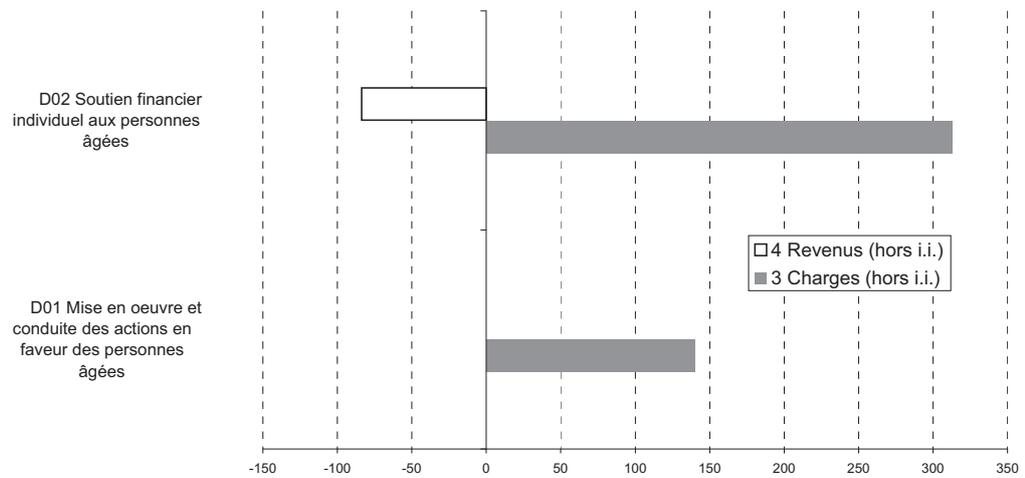
Seuil d'information critique au B 2011: 4'500 CHF

D Personnes âgées

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Exposé des motifs des priorités

Conformément à ses engagements pris dans le contexte du programme de législature, le Conseil d'Etat renforce son action en faveur des aînés. Ainsi, le budget prévoit une hausse de 20 millions de francs par rapport au budget 2010 dans le cadre de la politique publique des personnes âgées, notamment en raison de l'ouverture de cinq nouveaux EMS (359 nouveaux lits) et de la réforme fédérale du financement des soins de longue durée. Bien que cette réforme permette aux cantons de reporter sur les résidents d'EMS jusqu'à 20% du coût des soins de longue durée, le Conseil d'Etat renonce à cette disposition afin d'éviter de plonger dans une situation de grande précarité économique de nombreux retraités et d'alourdir le budget des prestations complémentaires.

Le présent budget prévoit le maintien de l'enveloppe complémentaire pour financer des postes de travail dans les EMS en lien avec l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS ». Les montants de 5 388 000 F en 2009 et de 1 500 000 F en 2010 permettent le financement de 97,5 postes sous contrat de durée indéterminée. La subvention complémentaire versée à l'EMS est pérennisée (intégration définitive à la subvention ordinaire) si la relation de travail se poursuit au-delà de 12 mois.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget tient compte de l'indexation - qui intervient tous les deux ans - des rentes AVS et des barèmes des prestations complémentaires, laquelle est estimée à ce jour à 2%. Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation du nombre de bénéficiaires de 1% et d'une hausse des loyers de 2.5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	139'790'605	19'767'758	16.5%	120'022'847	-
30 Charges de personnel	1'199'989	-359'500	-23.1%	1'559'489	-
31 Dépenses générales	122'174	-1'152	-0.9%	123'326	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	5'310'106	514'419	10.7%	4'795'687	-
36 Subventions accordées	133'158'336	19'613'991	17.3%	113'544'345	-
REVENUS	23'424	-300	-1.3%	23'724	-
43 Recettes diverses	23'424	-300	-1.3%	23'724	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-139'767'181	-19'768'058	16.5%	-119'999'123	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-151'233</i>	<i>-11'033</i>	<i>7.9%</i>	<i>-140'200</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-207'855</i>	<i>-7'032</i>	<i>3.5%</i>	<i>-200'823</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-140'126'269	-19'786'123	16.4%	-120'340'146	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.41	-2.53	-25.48%	9.94	-
<i>ETP fixes</i>	<i>6.80</i>	<i>-0.27</i>	<i>-3.87%</i>	<i>7.08</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.30</i>	<i>-1.65</i>	<i>-84.48%</i>	<i>1.95</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.30</i>	<i>-0.61</i>	<i>-66.81%</i>	<i>0.91</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée en matière de soins à domicile et en EMS. Ces efforts se manifestent par une hausse de 20 millions de francs par rapport au budget 2010. Ce montant tient compte essentiellement de l'ouverture de 5 nouveaux EMS prévue en 2011, soit 359 nouveaux lits, et de l'impact de la réforme fédérale du financement des soins de longue durée dont la mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2011.

La réforme fédérale du financement de soins de longue durée ouvre la possibilité pour les cantons de

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

reporter sur les résidents d'EMS 20% du coût des soins de longue durée. Le Conseil d'Etat a renoncé à cette mesure, qui aurait précarisé la situation économique de nombreux aînés et se serait en grande partie reportée sur les prestations complémentaires. Une participation aux coûts de 10% sera toutefois exigée pour les soins à domicile. Enfin, la Confédération exige désormais la couverture de 100 % du coût des soins admis selon la LAMal (actuellement la subvention cantonale n'en couvre que 94.6 %), ce qui implique une hausse de 12,2 millions à charge du canton. Cette hausse sera compensée en partie par une diminution des prix de pension des EMS concernés, au profit des résidents et du service des prestations complémentaires.

Le présent budget prévoit le maintien de l'enveloppe complémentaire pour financer des postes de travail dans les EMS en lien avec l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS ». Les montants de 5 388 000 F en 2009 et de 1 500 000 F en 2010 permettront le financement de 97,5 postes sous contrat de durée indéterminée. La subvention complémentaire versée à l'EMS est pérennisée (intégration définitive à la subvention ordinaire) si la relation de travail se poursuit au-delà de 12 mois.

Par ailleurs, la subvention de 2 355 000 F versée jusqu'alors à la plateforme de formation de la FEGEMS est redistribuée à chaque EMS en 2011 au prorata du nombre de lits. Le montant correspondant devra toutefois être affecté exclusivement à la formation de leur personnel.

Enfin, les subventions sont également adaptées, conformément à la décision du Conseil d'Etat, afin de tenir compte des mécanismes salariaux (au prorata du taux de subventionnement).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS	Qualité	10%	N/A	N/A		
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution des coûts de la santé	Efficience	370.-	370 CHF	370 CHF		
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	15%	15%	15%		
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	98.75%		
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0.3%	0.30%	0.30%		

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 20%

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011: 420 CHF

Indicateur 2.2

Seuil d'information critique au B 2011: 20%

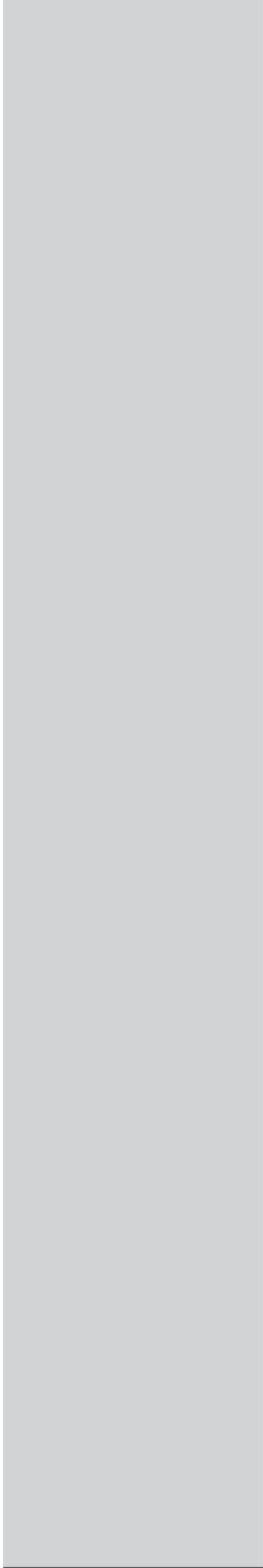
D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 2.3

Seuil d'information critique au B 2011: 95%

Indicateur 2.4

Seuil d'information critique au B 2011: 1%



D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	312'639'647	2'111'421	0.7%	310'528'226	-
30 Charges de personnel	7'094'576	369'592	5.5%	6'724'984	-
31 Dépenses générales	338'059	-64'232	-16.0%	402'291	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	19'750'140	582'600	3.0%	19'167'540	-
36 Subventions accordées	285'451'046	1'223'461	0.4%	284'227'585	-
39 Imputations internes	5'826	0	0.0%	5'826	-
REVENUS	83'751'238	-756'022	-0.9%	84'507'260	-
42 Revenus des biens	9'322	0	0.0%	9'322	-
43 Recettes diverses	29'181'426	2'040'458	7.5%	27'140'968	-
46 Subventions acquises	54'560'490	-2'796'480	-4.9%	57'356'970	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-228'888'409	-2'867'443	1.3%	-226'020'966	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-619'839</i>	<i>-50'796</i>	<i>8.9%</i>	<i>-569'043</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'117'589</i>	<i>39'346</i>	<i>-3.4%</i>	<i>-1'156'935</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-230'625'837	-2'878'893	1.3%	-227'746'944	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.09	1.46	2.48%	58.64	-
<i>ETP fixes</i>	<i>58.64</i>	<i>-0.00</i>	<i>-0.00%</i>	<i>58.64</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.46</i>	<i>1.46</i>	<i>ND</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget tient compte d'une indexation des rentes AVS et des barèmes des prestations complémentaires de 2%, ainsi que des modifications du calcul des prestations liées à l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins de longue durée (relèvement de la part de fortune non prise en compte, diminution du prix de pension de certains établissements médico-sociaux (EMS) et introduction d'une nouvelle contribution des bénéficiaires aux soins de longue durée à domicile).

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation du nombre de bénéficiaires de 1% et d'une hausse des loyers de 2.5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

Pour les personnes âgées résidant en établissement médico-sociaux (EMS), il est tenu compte de la création de nouvelles places en 2011, ainsi que de l'effet des mécanismes salariaux, qui impactent le prix de pension des EMS.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	88%	88%	88%	88%	2013
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	98%	99%	2013
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	700 CHF	700 CHF	695 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 85%

Indicateur 2.1

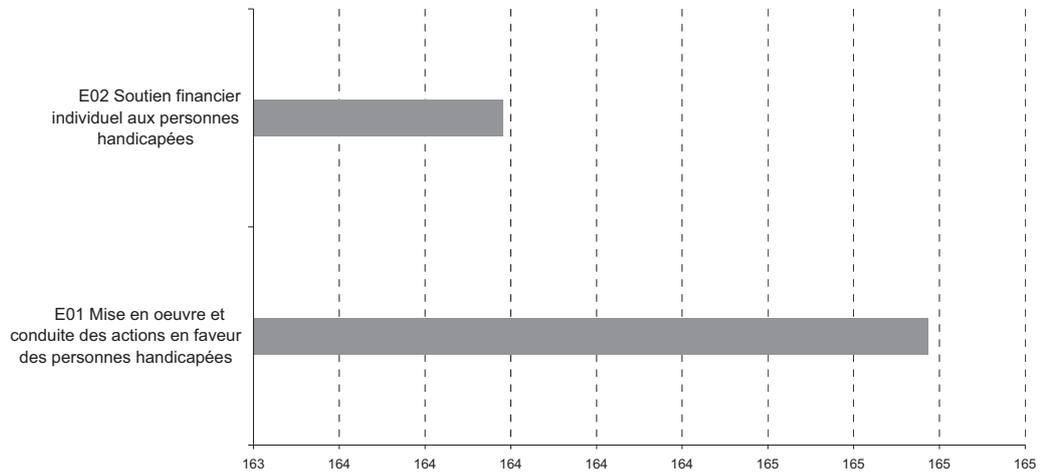
Seuil d'information critique au B 2011: 98%

Indicateur 3.1

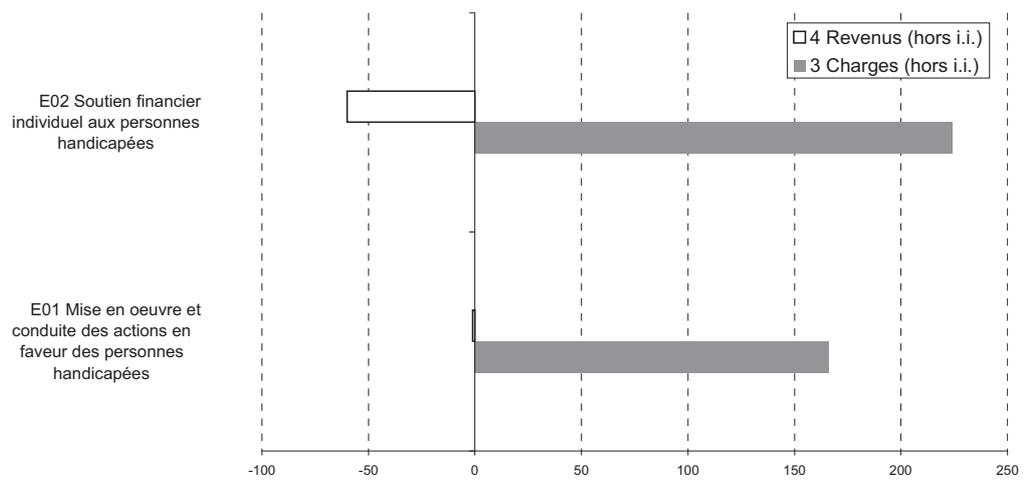
Seuil d'information critique au B 2011: 750 CHF

E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Exposé des motifs des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans le monde du travail en particulier et dans la société en général. Les actions les plus déterminantes du point de vue budgétaire concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent budget prévoit une augmentation à hauteur de 5.7 millions de francs de l'enveloppe pour les établissements pour personnes en situation de handicap (PEH), pour permettre l'ouverture de 163 nouvelles places en 2011 et l'annualisation des coûts des places déjà créées au cours de l'année 2010. A cette enveloppe, vient s'ajouter, conformément à la demande du Grand Conseil un montant de 500 000 F pour l'accueil à l'hôtel de certaines personnes en situation de handicap psychique.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapée, le budget tient compte d'une indexation des rentes AI et des barèmes des prestations complémentaires, estimée à ce jour à 2%. ainsi que des modifications du calcul des prestations liées à l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins de longue durée, en particulier le relèvement de la part de fortune non prise en compte.

Pour les personnes handicapées à domicile, il est tenu compte d'une augmentation de 1% du nombre de bénéficiaires et d'une hausse des loyers de 2.5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	166'034'278	8'398'075	5.3%	157'636'203	-
30 Charges de personnel	1'318'021	-394'864	-23.1%	1'712'885	-
31 Dépenses générales	134'184	-1'272	-0.9%	135'456	-
36 Subventions accordées	164'582'073	8'794'211	5.6%	155'787'862	-
REVENUS	1'060'119	-330	-0.0%	1'060'449	-
42 Revenus des biens	42'096	0	0.0%	42'096	-
43 Recettes diverses	1'017'724	-330	-0.0%	1'018'054	-
46 Subventions acquises	299	0	0.0%	299	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-164'974'159	-8'398'405	5.4%	-156'575'754	-
<i>Coût des activités de support</i>	-33'114	6'886	-17.2%	-40'000	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-192'415	848	-0.4%	-193'263	-
COÛT COMPLET	-165'199'688	-8'390'671	5.4%	-156'809'017	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.14	-2.78	-25.46%	10.92	-
<i>ETP fixes</i>	7.47	-0.30	-3.89%	7.77	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.34	-1.81	-84.38%	2.14	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.34	-0.67	-66.67%	1.01	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Pour l'ouverture de 163 places en 2011 (80 places résidentielles et 83 en accueil de jour), l'annualisation du coût des places créées courant 2010 et l'adaptation des subventions, conformément à la décision du Conseil d'Etat, afin de tenir compte des mécanismes salariaux (au prorata du taux de subventionnement), l'enveloppe additionnelle pour les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) s'élève à

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

plus de 5.7 millions.

A cette enveloppe, vient s'ajouter un montant supplémentaire de 500 000 F pour le placement de personnes handicapées psychiques actuellement logées à l'hôtel.

Enfin, dès le 1er janvier 2011, la Maison de l'Ancre (établissement résidentiel de réinsertion professionnelle de personnes dépendantes à l'alcool) actuellement rattachée à l'Hospice général, est intégrée aux établissements publics pour l'intégration (EPI) ce qui augmente la subvention des EPI de 2 400 000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité		50%	55%		
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas	Efficience		500 CHF	496 CHF		
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience		N/A	N/A		
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité		90%	88.30%		
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité		0.10%	0.10%		

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 60%

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011:: 550 CHF

Indicateur 2.2

Seuil d'information critique au B 2011: 14%

Indicateur 2.3

Seuil d'information critique au B 2011: 85%

Indicateur 2.4

Seuil d'information critique au B 2011: 0.11%

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	223'988'588	1'512'646	0.7%	222'475'942	-
30 Charges de personnel	5'082'804	264'731	5.5%	4'818'073	-
31 Dépenses générales	242'196	-46'024	-16.0%	288'220	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'149'860	417'400	3.0%	13'732'460	-
36 Subventions accordées	204'509'554	876'539	0.4%	203'633'015	-
39 Imputations internes	4'174	0	0.0%	4'174	-
REVENUS	60'003'034	-541'649	-0.9%	60'544'683	-
42 Revenus des biens	6'678	0	0.0%	6'678	-
43 Recettes diverses	20'906'846	1'461'871	7.5%	19'444'975	-
46 Subventions acquises	39'089'510	-2'003'520	-4.9%	41'093'030	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-163'985'554	-2'054'295	1.3%	-161'931'259	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-444'078</i>	<i>-36'391</i>	<i>8.9%</i>	<i>-407'687</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-800'750</i>	<i>28'129</i>	<i>-3.4%</i>	<i>-828'879</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-165'230'382	-2'062'557	1.3%	-163'167'825	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	43.06	1.05	2.49%	42.01	-
<i>ETP fixes</i>	<i>42.01</i>	<i>0.00</i>	<i>0.01%</i>	<i>42.01</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.04</i>	<i>1.04</i>	<i>ND</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées un droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget tient compte d'une indexation des rentes AI et des barèmes des prestations complémentaires estimée à ce jour à 2% ainsi que des modifications du calcul des prestations liées à l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins de longue durée, en particulier le relèvement de la part de fortune non prise en compte.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Pour les personnes handicapées à domicile, il est tenu compte d'une augmentation de 1% du nombre de bénéficiaires et d'une hausse des loyers de 2.5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

Pour les personnes handicapées en établissement (EPH), il est tenu compte des nouvelles places, selon la planification cantonale, ainsi que de l'effet des mécanismes salariaux, qui impactent le prix de pension des EPH.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	91%	91%	2013
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	96%	99%	2013
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	700 CHF	700 CHF	699 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 88%

Indicateur 2.1

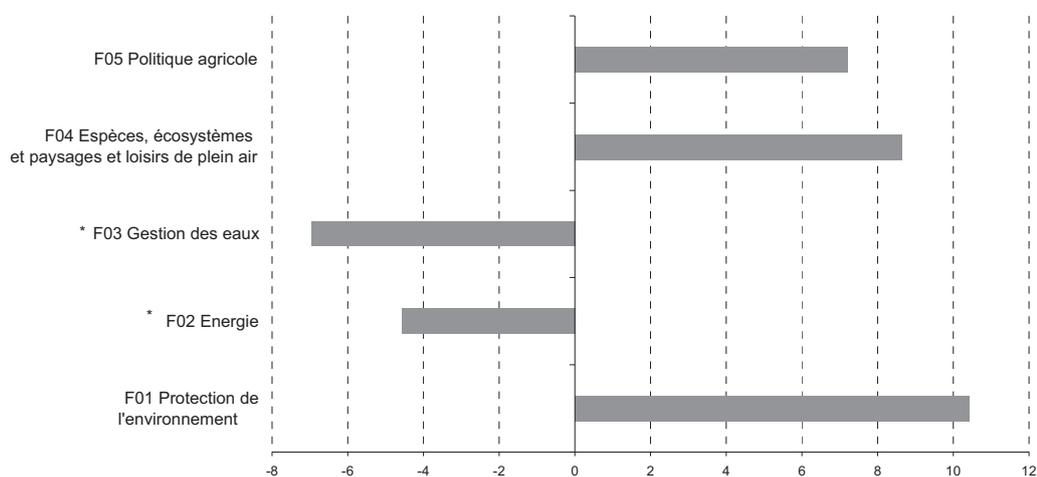
Seuil d'information critique au B 2011: 98%

Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au B 2011: 750 CHF

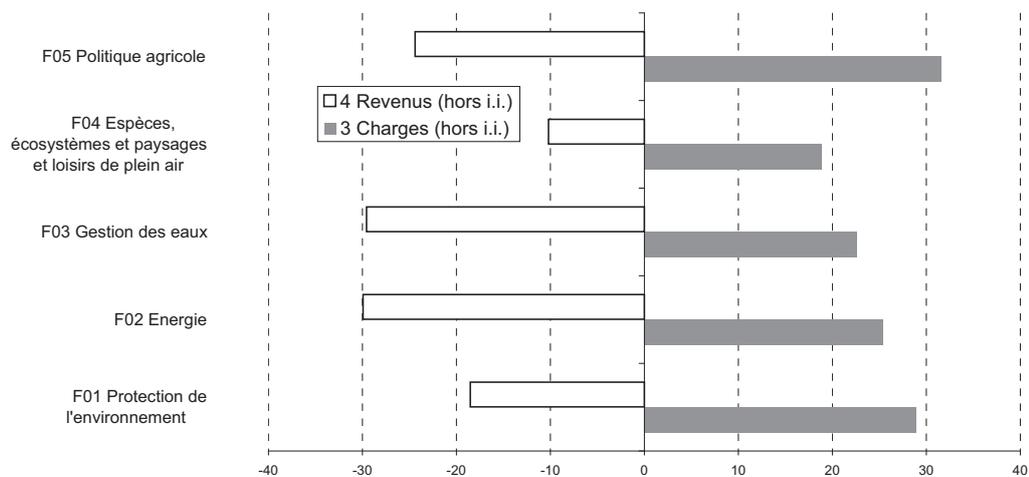
F Environnement et énergie

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement et énergie

Exposé des motifs des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui ensemble représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Energie:** soit les mesures destinées à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de sorte à apporter notre contribution en matière de changements climatiques (principalement l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables).
- **Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air:** c'est-à-dire tout ce qui touche à la nature (environnement vert).
- **Gestion des eaux:** qualité de l'eau, renaturation des cours d'eau, traitement des eaux usées, gestion des crues, etc. (environnement bleu).
- **Protection de l'environnement:** à savoir toutes les problématiques non comprises dans les trois programmes précédents (protection de l'air, bruit, rayonnements, sols, eaux souterraines, déchets, sites contaminés, environnement des entreprises, risques majeurs, etc.).

A ces quatre programmes s'ajoute encore la **politique agricole**.

Le programme de législature comporte pas moins de 16 domaines d'action en rapport avec cette politique publique. Pour **l'énergie**, les points forts pour 2011 concernent la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, l'assainissement énergétique des bâtiments, avec d'importantes subventions en continuité des années précédentes, ainsi que le lancement ou la poursuite de grands projets de production d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse, barrage de Conflan).

En matière de **nature**, un important effort sera porté dans le cadre du projet d'agglomération, avec la biodiversité et l'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain du schéma d'agglomération.

La **gestion des eaux** verra en 2011 l'achèvement des plans régionaux d'évacuation des eaux, première étape vers la réalisation des schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux, lesquels représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative), de protection contre les crues et de revitalisation de cours d'eau à haut potentiel écologique.

La **protection de l'environnement** portera ses efforts principaux sur l'assainissement de la qualité de l'air avec la révision du plan de mesures Opair, la conclusion d'accord de branches pour l'autocontrôle des entreprises et le recyclage des déchets.

Enfin, la **politique agricole** aura pour principal objectif de préserver la zone agricole dans le cadre du projet d'agglomération. Elle verra également la mise en œuvre de plusieurs projets-pilotes, par exemple en matière de valorisation énergétique de la biomasse ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des serres.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	28'954'401	-612'406	-2.1%	29'566'807	-
30 Charges de personnel	10'003'497	377'961	3.9%	9'625'536	-
31 Dépenses générales	13'235'468	753'179	6.0%	12'482'289	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'288'258	256'454	8.5%	3'031'804	-
34 Parts et contributions sans affectation	162'850	0	0.0%	162'850	-
35 Dédommagements à des tiers	2'625	0	0.0%	2'625	-
36 Subventions accordées	2'247'959	-2'000'000	-47.1%	4'247'959	-
39 Imputations internes	13'744	0	0.0%	13'744	-
REVENUS	18'533'146	-3'536'611	-16.0%	22'069'757	-
42 Revenus des biens	8'489'710	0	0.0%	8'489'710	-
43 Recettes diverses	9'607'960	-3'536'611	-26.9%	13'144'571	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	179'576	0	0.0%	179'576	-
46 Subventions acquises	255'900	0	0.0%	255'900	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'421'255	-2'924'205	39.0%	-7'497'050	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-479'996</i>	<i>-25'922</i>	<i>5.7%</i>	<i>-454'074</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'084'599</i>	<i>-832'991</i>	<i>66.6%</i>	<i>-1'251'608</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-12'985'850	-3'783'119	41.1%	-9'202'731	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	66.33	-4.73	-6.65%	71.06	-
<i>ETP fixes</i>	<i>60.99</i>	<i>-1.44</i>	<i>-2.31%</i>	<i>62.43</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.02</i>	<i>-1.79</i>	<i>-30.79%</i>	<i>5.81</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.32</i>	<i>-1.50</i>	<i>-53.13%</i>	<i>2.82</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de l'office de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par plusieurs services de la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En matière d'amélioration de la qualité de l'air, il est prévu de réviser le plan Opair en 2011. Ce sera l'occasion d'intégrer les suggestions de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) qui a rendu un rapport sur le sujet cette année. Elle propose notamment d'améliorer le pilotage politique du plan, tout en l'intégrant dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'air.

Le Conseil d'Etat prévoit par ailleurs de développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales. Un tel accord sera signé cet automne avec la branche des garages automobiles. D'autres se profilent pour 2011, notamment avec les installations de traitement des déchets.

Le programme de législature met enfin l'accent sur l'atteinte des objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets, notamment 50% de recyclage des déchets urbains en 2012. En raison d'une conjoncture défavorable en 2009 (année du dernier relevé) et d'un été sec freinant la croissance des végétaux, le taux a cependant plafonné cette année-là à 43%. L'objectif pour 2012 n'est donc pas encore gagné et il conviendra de redoubler d'efforts.

Le budget 2011 de ce programme reprenant très largement les moyens déjà engagés en 2010, il conviendra d'évaluer si ces moyens sont suffisants en regard des objectifs fixés.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2011 sera très largement consacrée à la question du renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers. Des études approfondies seront menées dès cet automne en collaboration avec les SIG et l'association des communes genevoises, et des décisions qui conditionneront une éventuelle hausse des tarifs de l'incinération devront être prises.

Toujours concernant la gestion des déchets, des décisions devront aussi être prises au sujet de l'installation de compostage et méthanisation de Châtillon, du financement du fonds cantonal de gestion des déchets et de la construction de nouveaux espaces de récupération, notamment sur la rive gauche.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

La variation des ETP pour ce programme provient d'une part d'un transfert de deux postes à la direction générale de l'environnement (provenant du DIM et de l'OCP) et d'autre part, de la réallocation de postes au service de l'énergie (augmentation des postes sous le programme F 02).

Les écarts sur les rubriques 31 et 43 sont principalement dus à la mise à jour des budgets en lien avec l'assainissement des sites pollués. La rubrique relative aux dépenses d'assainissement des sites contaminés est ainsi augmentée de F 0.6 million en raison de l'évolution prévisible des chantiers, alors que la dissolution de provisions y relative est réduite de F 3,5 millions dans le budget pour être conforme à la réalité.

F01 Protection de l'environnement (suite)

La diminution des subventions accordées (rubrique 36) est due à l'indemnité versée aux Services Industriels de Genève (SIG) suite au transfert d'actifs de l'Etat de Genève. En effet, conformément à la loi 9826, une dernière indemnité de fonctionnement de F 2 millions est accordée au SIG en 2011 (F 4 millions en 2010).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat						
1.1. Tonne d'équivalents CO2 émises par les activités de l'Etat	Efficacité					
2. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
2.1. Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	+10%			+10% (n-1)	2013
2.2. Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	38% / 62%				
3. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants						
3.1. Taux de renouvellement des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	+10%		2%	+10% (n-1)	2013
4. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
4.1. Nombre d'accords signés	Qualité	1/an				
5. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
5.1. Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	48%			50%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1

Pour l'heure, il n'est pas possible de fixer une valeur cible car cet indicateur est en cours de construction.

Indicateur 2.1

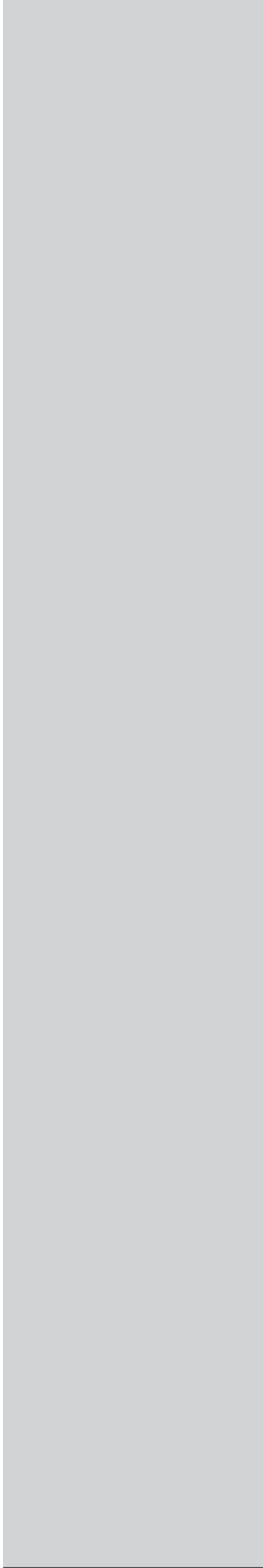
Le nouveau système de taxation des véhicules (taxation écologique basé sur un système de bonus) n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2010, d'où l'absence de données historiques.

Indicateur 2.2

La première valeur fait référence au taux de km parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); le deuxième par les tractions diesel (bus). En 2009, ce taux était respectivement de 35% et de 65%.

Indicateur 5.1

50% pour les déchets urbains, 70% pour les déchets des entreprises et 30% des déblais. A fin 2008, ce taux s'élevait à 43,61%.



F02 Energie

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	25'338'873	5'130'479	25.4%	20'208'394	-
30 Charges de personnel	3'366'126	824'530	32.4%	2'541'596	-
31 Dépenses générales	2'101'359	-851'571	-28.8%	2'952'930	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'800'000	2'157'520	335.8%	642'480	-
36 Subventions accordées	11'920'812	3'000'000	33.6%	8'920'812	-
37 Subventions redistribuées	5'150'000	0	0.0%	5'150'000	-
39 Imputations internes	576	0	0.0%	576	-
REVENUS	29'917'700	9'001'294	43.0%	20'916'406	-
42 Revenus des biens	9'570'523	0	0.0%	9'570'523	-
43 Recettes diverses	14'197'177	9'001'294	173.2%	5'195'883	-
46 Subventions acquises	1'000'000	0	0.0%	1'000'000	-
47 Subventions à redistribuer	5'150'000	0	0.0%	5'150'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'578'827	3'870'815	546.7%	708'012	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-148'668</i>	<i>-38'546</i>	<i>35.0%</i>	<i>-110'122</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-589'482</i>	<i>-62'796</i>	<i>11.9%</i>	<i>-526'686</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	3'840'677	3'769'474	5'294.0%	71'203	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.89	5.20	29.37%	17.69	-
<i>ETP fixes</i>	<i>21.96</i>	<i>5.44</i>	<i>32.95%</i>	<i>16.52</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.48</i>	<i>-0.31</i>	<i>-39.39%</i>	<i>0.79</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.45</i>	<i>0.07</i>	<i>17.19%</i>	<i>0.38</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

F02 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cet objectif implique une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, et par l'accroissement des capacités de production durable et propre. Le Conseil d'Etat continue pour y parvenir à investir massivement dans un programme incitatif de subventions. Il entend par ailleurs s'assurer de la réalisation de projets concrets de production de nouvelles énergies renouvelables à Genève.

Parmi ces projets, on distingue premièrement la géothermie de moyenne et grande profondeur. Des études sismiques sont en cours pour vérifier le potentiel du canton dans ce domaine et il est prévu l'année prochaine de réétudier la possibilité d'une première réalisation concrète sur l'ancien forage de Thônex.

Les études préalables relatives à la construction du barrage de Conflan sont lancées et se poursuivront l'année prochaine.

Enfin, le Conseil d'Etat a lancé cette année un projet relatif à la biomasse. Il entend examiner cette question dans toute sa diversité (bois naturel, déchets de cuisine, déchets de jardin, déchets agricoles, sous-produits agricoles, bois usagé, etc.) et réaliser un concept de valorisation dans lequel s'inscrira le projet de centrale chaleur force annoncé dans le discours de St-Pierre.

Autres projets d'importance stratégique

Pour que le service de l'énergie puisse mettre en œuvre les dispositions plus directives de la nouvelle loi sur l'énergie, acceptée en votation populaire début 2010, le Conseil d'Etat renforce les moyens à sa disposition. A ce titre, le programme bénéficie de 2 nouveaux postes fixes, ainsi que de postes provenant de la direction générale de l'environnement (voir programme F 01).

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les charges de personnel augmentent par rapport à 2010 (transferts de postes provenant de la direction générale de l'environnement et nouveaux postes).

Le budget prévu pour les subventions à l'assainissement des bâtiments versées par le service cantonal de l'énergie a également augmenté par rapport à 2010. Par ailleurs, pour des raisons techniques d'enregistrement en comptabilité de subvention, dont le paiement est étalé sur deux ans, des ajustements budgétaires ont été effectués sur les rubriques 33 et 43 de constitution et dissolution de provisions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton						
1.1. Taux de rénovation par an	Efficacité				2%	2013
2. Optimiser l'attribution des subventions en fonction de l'efficacité attendue ou potentielle						
2.1. Efficacité énergétique des subventions octroyées (en F/kWh économisé ou en F/kg CO2 épargné)	Efficience					
3. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions						

F02 Energie (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1. Délai de traitement	Qualité	10 jours ouvrables dans 80% des cas				
4. Augmenter la production d'énergie renouvelable						
4.1. Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	4000 m2/an				

Commentaires

Indicateur 1.1

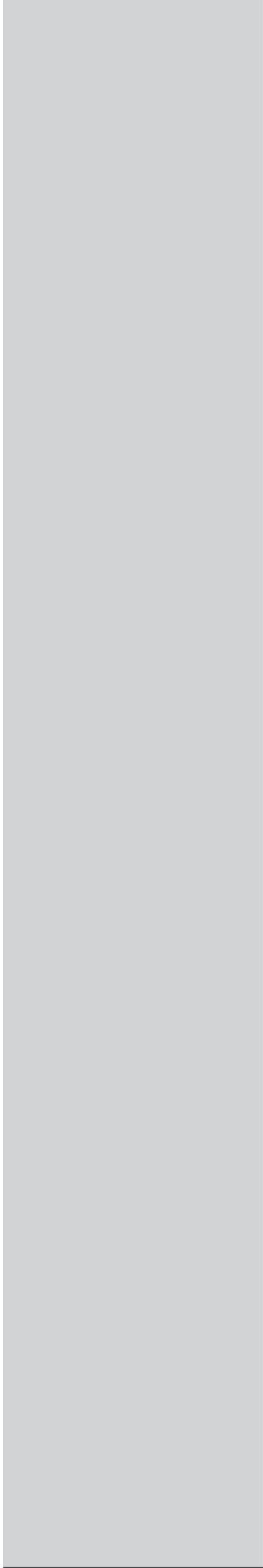
En 2011, seront mis en oeuvre les nouveaux instruments prévus par la loi (audits obligatoires, contrats à la performance, bonus conjoncturel à l'énergie, etc.). Ces mesures déploieront leurs effets à partir de 2012-2013, raison pour laquelle il est anticipé de fixer un objectif sur 2011.

Indicateur 2.1

Un tel indicateur est recherché, toutefois et sachant que l'office fédéral de l'énergie est actuellement en train de construire un indicateur de ce type pour l'ensemble des cantons et que celui-ci sera probablement adopté en 2011, l'indicateur actuel sera probablement modifié en cours d'année 2011.

Indicateur 3.1

Ce délai est applicable aux décisions traitées à Genève (programme cantonal - CBE).



F03 Gestion des eaux

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	22'643'110	-1'588'629	-6.6%	24'231'739	-
30 Charges de personnel	10'385'276	-23'620	-0.2%	10'408'896	-
31 Dépenses générales	10'413'686	-903'575	-8.0%	11'317'261	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	430'148	41'671	10.7%	388'477	-
35 Dédommagements à des tiers	60'000	0	0.0%	60'000	-
36 Subventions accordées	1'295'000	-240'000	-15.6%	1'535'000	-
39 Imputations internes	59'000	-463'105	-88.7%	522'105	-
REVENUS	29'559'800	2'049'222	7.4%	27'510'578	-
41 Patentes et concessions	12'256'340	-885'000	-6.7%	13'141'340	-
42 Revenus des biens	75'785	0	0.0%	75'785	-
43 Recettes diverses	15'301'643	3'412'637	28.7%	11'889'006	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	97'720	0	0.0%	97'720	-
46 Subventions acquises	1'827'942	0	0.0%	1'827'942	-
49 Imputations internes	370	-478'415	-99.9%	478'785	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'916'690	3'637'851	110.9%	3'278'839	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'781'830</i>	<i>522'568</i>	<i>-15.8%</i>	<i>-3'304'398</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'568'662</i>	<i>515'020</i>	<i>-24.7%</i>	<i>-2'083'682</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	2'566'198	4'675'440	-221.7%	-2'109'242	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	73.80	-1.65	-2.19%	75.45	-
<i>ETP fixes</i>	<i>73.30</i>	<i>-1.90</i>	<i>-2.53%</i>	<i>75.20</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.25</i>	<i>100.00%</i>	<i>0.25</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard.

Il s'articule autour des volets suivants :

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 4 et 16 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur un usage rationnel de la ressource, une protection renforcée contre les crues (sécurité) et la préservation du capital écologique des cours d'eau (environnement). Les actions déjà engagées vont être généralisées. Une contribution déterminante à la réalisation d'ouvrages de production d'électricité (énergie) par la voie hydraulique est également prévue (barrage de Conflans / optimisation de celui de Chancy-Pougny).

Autres projets d'importance stratégique

La réalisation d'une gestion intégrée de l'eau à Genève consiste en l'établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux et des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux.

Les premiers nommés fixent le cadre des plans généraux d'évacuation des eaux dont la réalisation relève de la responsabilité des communes. Ils se termineront en 2011. Les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux en reprennent les conclusions et objectifs en y intégrant les problématiques liées à la protection des eaux, tant quantitatives que qualitatives, la protection des biens et des personnes face aux dangers dus aux crues et la revitalisation de tronçons de cours d'eau à haut potentiel écologique. Six schémas couvrent l'entier du territoire. La réalisation de leurs objectifs est vérifiée tous les six ans. Ces deux planifications directrices permettront à l'administration de répondre sur une base solide et documentée à toutes les questions relevant de la gestion des eaux à Genève.

La renaturation des cours d'eau est le bras opérationnel de l'entretien des aménagements et de la revitalisation des cours d'eau. Avec l'application stricte des normes IPSAS impliquant un transfert très important des dépenses de l'investissement vers le fonctionnement, les programmes de renaturation devront être revus dans le sens d'une répartition dans le temps afin de ne pas surcharger le fonds de renaturation.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

41- Patentes et concessions:

Les redevances sur les captages à fin de production d'eau potable ont été ajustées à la baisse au pompage réel.

43 - Recettes diverses :

Suite à une observation de l'ICF, la taxe d'épuration reversée à l'Etat par SIG pour couvrir les subventions octroyées aux communes pour le renouvellement du réseau secondaire n'est plus comptabilisée en investissement mais en fonctionnement. En outre, les produits de refacturations diverses à SIG (salaires et fournitures) ont du être réajustés à la baisse selon les dernières estimations.

F03 Gestion des eaux (suite)

Objectifs et indicateurs

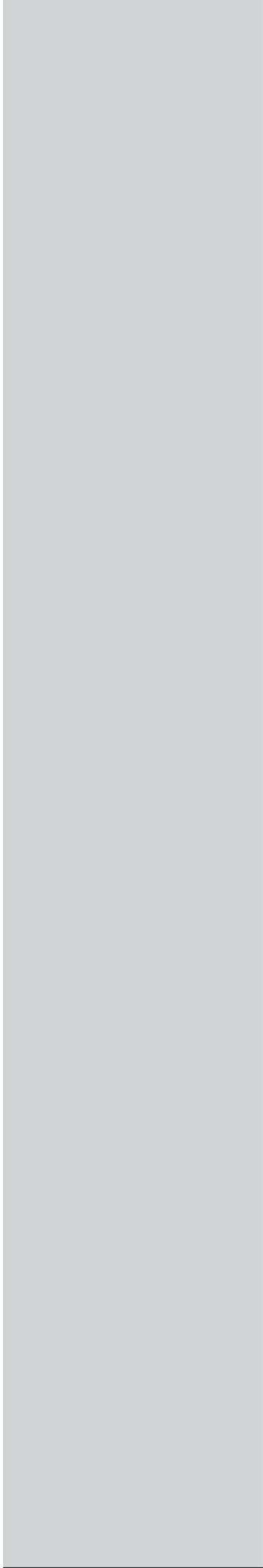
	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1. Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	38%	36%	36%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1. Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	88%	86%	85%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1. Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	<8%	<12%	8%	2%	2015
4. Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées						
4.1. Proportion de mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal	Efficacité			66%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 4.1

L'objectif de renaturation de 100% des berges prévu dans le programme quadriennal 2006-2009 (66% aux comptes 2009) n'a pu être atteint en raison de modifications de priorités et par manque de ressources financières.

L'objectif est un objectif sur 4 ans; son atteinte sera mesurée au terme du programme quadriennal, en 2013. Aucune valeur n'est inscrite pour les années 2010, 2011 et 2012.



F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	19'402'661	2'084'678	12.0%	17'317'983	-
30 Charges de personnel	10'407'646	505'429	5.1%	9'902'217	-
31 Dépenses générales	6'382'739	1'463'317	29.7%	4'919'422	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	421'727	49'341	13.2%	372'386	-
36 Subventions accordées	790'649	66'591	9.2%	724'058	-
37 Subventions redistribuées	845'000	0	0.0%	845'000	-
39 Imputations internes	554'900	0	0.0%	554'900	-
REVENUS	10'532'164	291'577	2.8%	10'240'587	-
41 Patentes et concessions	330'000	0	0.0%	330'000	-
42 Revenus des biens	4'231'818	-42'000	-1.0%	4'273'818	-
43 Recettes diverses	3'677'793	2'424	0.1%	3'675'369	-
46 Subventions acquises	1'130'553	31'153	2.8%	1'099'400	-
47 Subventions à redistribuer	845'000	0	0.0%	845'000	-
49 Imputations internes	317'000	300'000	1'764.7%	17'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'870'497	-1'793'101	25.3%	-7'077'396	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'403'598</i>	<i>-33'666</i>	<i>1.4%</i>	<i>-2'369'932</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'622'184</i>	<i>78'829</i>	<i>-4.6%</i>	<i>-1'701'013</i>	-
COÛT COMPLET	-12'896'279	-1'747'938	15.7%	-11'148'341	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	78.65	1.35	1.75%	77.30	-
<i>ETP fixes</i>	<i>76.65</i>	<i>1.15</i>	<i>1.52%</i>	<i>75.50</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.20</i>	<i>25.00%</i>	<i>0.80</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. projet d'agglomération, PAV, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 13 à 15 de sa feuille de route, l'action est orientée vers la structuration de cette politique publique dans le cadre du projet d'agglomération, avec les objectifs de biodiversité et d'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain correspondant aux lignes directrices soutenues par la Confédération.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Des moyens additionnels ont été alloués à cet égard à hauteur de 3'415'185 F de 2011 à 2014 déduction faite de 200'000 F de subventions fédérales. 1 poste supplémentaire a été alloué pour assurer la conduite des prestations nouvelles attendues.

Le budget 2011 intègre les charges liées à la douzaine d'activités gérées ou coordonnées par la DGNP. Il confirme les moyens nécessaires à la gestion du patrimoine naturel et paysager en couvrant sans variations les prestations touchant à la gestion des espèces animales et végétales, aux arbres et à la pêche, ainsi que la gestion de base des forêts de l'Etat, de certaines activités de plein air et les mesures paysagères dans l'espace rural.

Il induit une première augmentation des charges car plusieurs prestations vont connaître un déploiement nouveau dans le cadre du programme de législation : il s'agit en particulier de la nature en ville, de l'éducation à la nature et des corridors biologiques. Ce développement sera entrepris dans le cadre de l'établissement d'une loi et d'une stratégie cantonales sur la biodiversité, ainsi qu'en accord avec le deuxième projet d'agglomération franco-valdo-genevois avec notamment son plan paysage, et la révision du plan directeur cantonal.

Une seconde augmentation provient de la nécessité de gérer les surfaces supplémentaires d'écosystèmes renaturés (forêt, sites protégés et biotopes d'importance nationale, cours d'eau) et les diverses infrastructures nouvellement construites ces dernières années pour les activités de plein air (ports, chemins pédestres, accueil du public dans les sites).

30 - Charges de personnel :

1 poste supplémentaire (fiche PFQL)

31 - Dépenses générales :

Des moyens supplémentaires ont été accordés (fiche PFQL)

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

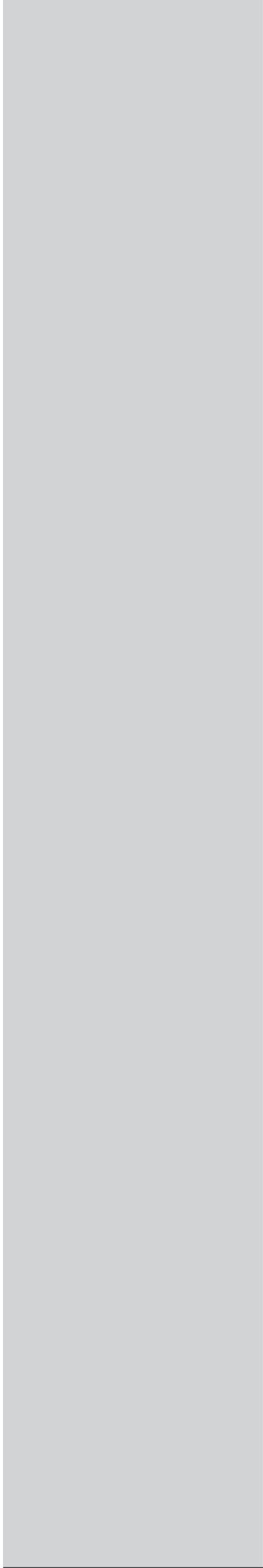
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant le maximum de biodiversité selon des critères de gestion durable						
1.1. Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	78%		64%	100%	2020
1.2. Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	63%		57%	80%	2015
1.3. Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	70%		41%	80%	2014
1.4. Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	90%		80%	100%	2015
2. Garantir le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1. Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	34		24	50	2015
2.2. Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	13		9	25	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune et de la flore les plus représentatives						
3.1. Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%		46%	80%	2015
3.2. Flore : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	70%		55%	80%	2015
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1. Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%		78%	100%	2015
5. Garantir la satisfaction des usagers du domaine public lac et des infrastructures portuaires tout en minimisant les impacts sur l'environnement lacustre						
5.1. Taux de satisfaction des usagers (enquête de satisfaction tous les 4 ans)	Qualité				80%	2012

Commentaires

Indicateur 5.1

L'enquête de satisfaction qui sera conduite en 2012 sera ensuite renouvelée tous les 4 ans.



F05 Politique agricole

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	31'619'805	180'820	0.6%	31'438'985	-
30 Charges de personnel	3'472'567	185'213	5.6%	3'287'354	-
31 Dépenses générales	821'480	-54'790	-6.3%	876'270	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	96'507	7'896	8.9%	88'611	-
35 Dédommagements à des tiers	32'000	0	0.0%	32'000	-
36 Subventions accordées	5'142'551	-68'199	-1.3%	5'210'750	-
37 Subventions redistribuées	22'043'700	105'700	0.5%	21'938'000	-
39 Imputations internes	11'000	5'000	83.3%	6'000	-
REVENUS	24'404'746	66'173	0.3%	24'338'573	-
42 Revenus des biens	-	-65'000	-100.0%	65'000	-
43 Recettes diverses	2'202'046	7'473	0.3%	2'194'573	-
46 Subventions acquises	159'000	18'000	12.8%	141'000	-
47 Subventions à redistribuer	22'043'700	105'700	0.5%	21'938'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'215'059	-114'647	1.6%	-7'100'412	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-577'891</i>	<i>60'533</i>	<i>-9.5%</i>	<i>-638'424</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-724'804</i>	<i>435'995</i>	<i>-37.6%</i>	<i>-1'160'799</i>	-
COÛT COMPLET	-8'517'754	381'881	-4.3%	-8'899'635	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.60	0.00	0.00%	22.60	-
<i>ETP fixes</i>	<i>21.80</i>	<i>0.05</i>	<i>0.23%</i>	<i>21.75</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.80</i>	<i>-0.05</i>	<i>-5.88%</i>	<i>0.85</i>	-

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Il est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale, équitable et respectueuse de l'environnement

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier l'objectif n°12 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur l'innovation, la proximité et la préservation des ressources. Les actions conduites jusqu'ici vont être renforcées.

Le programme de la politique agricole aura principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif sera réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agira de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération et de la révision du plan directeur cantonal. Un soutien à l'innovation se concrétisera par le développement de divers projets, dont la valorisation énergétique de la biomasse, l'amélioration de l'efficacité énergétique des serres et la modernisation des infrastructures de la filière maraîchère.

Autres projets d'importance stratégique

Par ailleurs, un programme d'actions pour l'approvisionnement des collectivités publiques en produits agricoles locaux sera mis en place via le label "Genève Région Terre Avenir" (GRTA) (cantines scolaires notamment). L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) consolidera ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et développera des synergies avec différents acteurs économiques genevois. Ces activités se dérouleront notamment à la Maison du Terroir, nouveau lieu central permettant de renforcer les liens entre l'agriculture genevoise et la population. Quant au vignoble de l'Etat, il poursuivra ses expérimentations, en collaboration avec les stations agricoles fédérales, dans l'objectif de tester de nouveaux cépages permettant de réduire encore les traitements phytosanitaires.

L'application de l'ensemble des tâches qui découlent de la législation fédérale fait partie du programme. Elle nécessite des adaptations cantonales significatives de part son évolution constante. Tout en veillant à leur usage, cette mission consiste essentiellement à redistribuer des subventions fédérales, lesquelles forment environ deux tiers du budget du programme de la politique agricole.

Il convient encore de relever que près des trois quarts des subventions cantonales sont financés par des fonds affectés spécifiques.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

46 - Subventions acquises :

Il s'agit d'une part de l'augmentation des surfaces pouvant prétendre à un soutien financier au sens de l'Ordonnance sur la qualité écologique et d'autre part de la probable prise en compte des surfaces exploitées en France en matière de subvention fédérale pour le contrôle de la vendange.

F05 Politique agricole (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'agriculture de proximité						
1.1. Nombre d'entreprises adhérant au label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	230	225	210	250	2012
1.2. Taux de notoriété du label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficience	30%	29%	Non mesuré	32%	2012
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1. Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.80%		47.25%	≥4 6%	2012
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1. Nombre de remarques négatives dans les rapports d'audits de la Confédération	Qualité	0	0	0	0	2012

Commentaires

Indicateur 1.2

Le label "Genève Région -Terre Avenir" est un outil de promotion de l'agriculture genevoise. Il permet aux consommateurs genevois d'identifier les produits locaux dans différents lieux d'achats. L'augmentation de sa notoriété témoigne de l'intérêt du consommateur pour les produits de proximité. Le label véhicule l'image de l'agriculture genevoise et défend les valeurs proximité-qualité-traçabilité-équité qui correspondent aux attentes du consommateur.

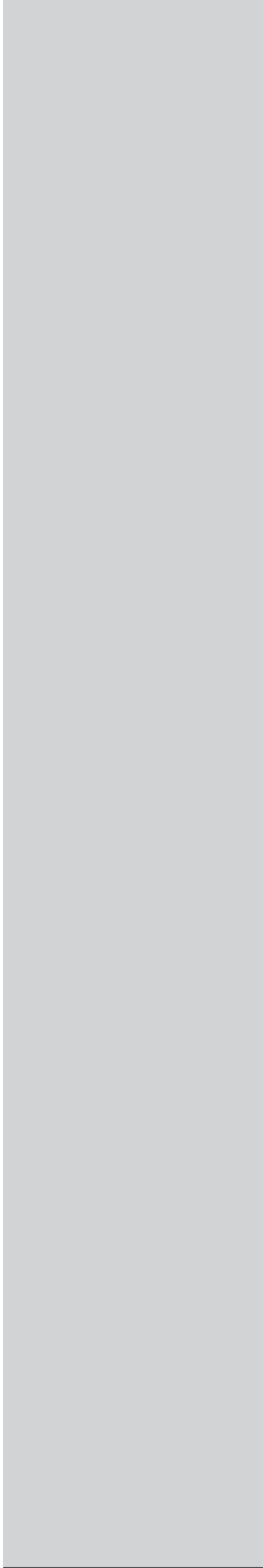
Le taux de notoriété du label est mesuré au travers d'une enquête réalisée tous les 4 ans. La dernière a été réalisée en 2008 et la prochaine est prévue pour 2011. Aucune valeur réelle ne sera disponible pour l'indicateur pour 2009 et pour 2010.

Indicateur 2.1

Les données statistiques de l'OFS sont publiées seulement en juin de l'année subséquente. Aussi, la valeur de cet indicateur est déterminée sur la base des données de l'année précédente à celle de l'exercice comptable.

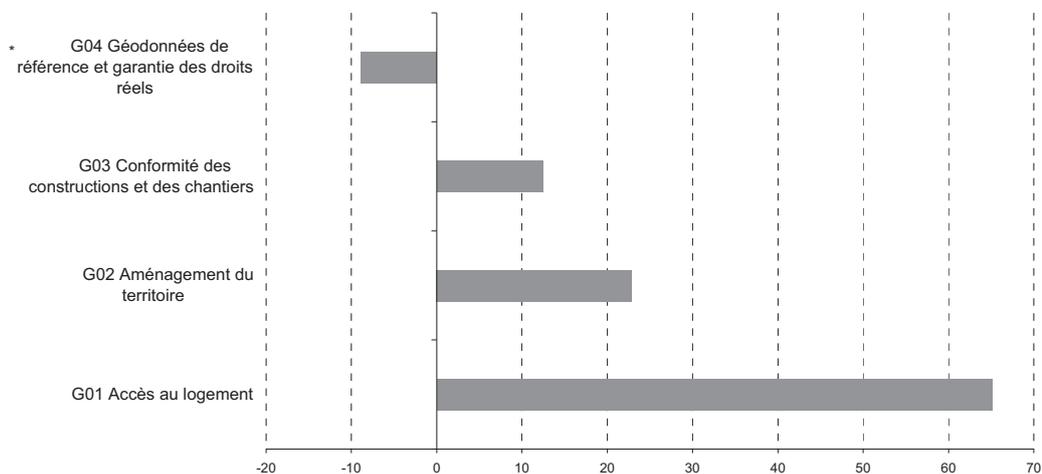
Indicateur 3.1

La Confédération ne procède pas à un audit annuel et la périodicité des audits n'est pas fixée. Le dernier rapport date de 2008 et portait sur l'exercice 2007. En l'absence de rapport de la Confédération, il est considéré que le nombre de remarques négatives est égal à zéro.



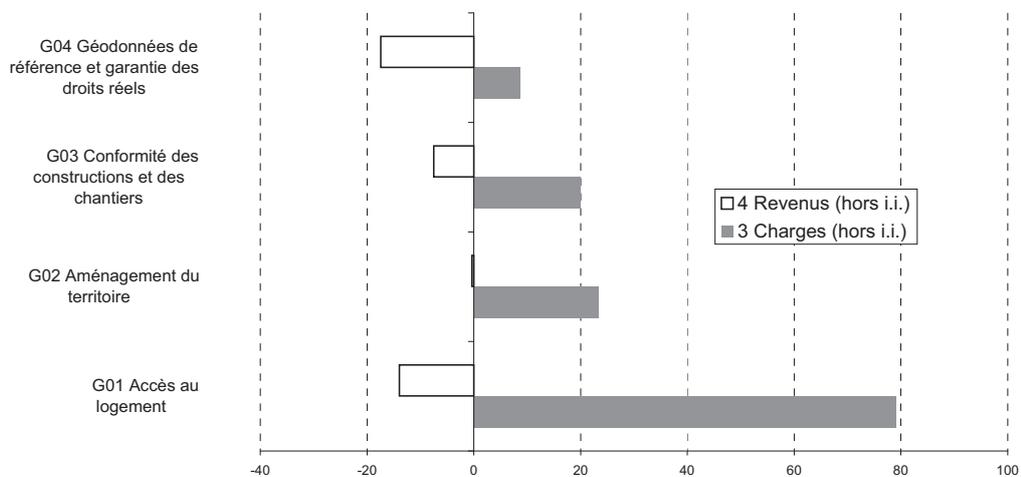
G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de construire 2'500 logements par an pour lutter contre la crise du logement. Le dynamisme économique exceptionnel de la région franco-valdo-genevoise est une des causes qui conduit à des besoins importants en matière de logement.

Pour s'assurer de la mise en œuvre de la feuille de route que s'est donné le Conseil d'Etat, le département met en place un plan d'action logement qui fera l'objet d'une communication détaillée par le biais d'un rapport divers au Grand Conseil. En substance, ce plan vise à garantir une mise à disposition accrue de terrains constructibles et une continuité dans l'action de l'Etat entre planification et opérationnalisation des projets. Pour ce faire, des ressources supplémentaires doivent être engagées (collaborateurs, mandats d'étude et de réalisation notamment). Le plan d'action prévoit une organisation renouvelée, notamment au travers d'une structure de projet transversale copilotée par la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) et l'office du logement (OLO). La réunion de la DGAT et l'office des autorisations de construire (OAC) va permettre également de renforcer cette intégration des processus de décision, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif, prévu dans la feuille de route, d'une nouvelle gouvernance dans l'urbanisme et le logement.

Ces moyens seront mis en œuvre notamment dans les différentes actions prévues soit :

- Mise à l'enquête publique du nouveau plan directeur cantonal en vue de son adoption en 2012 sur la base des études des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), menées actuellement dans le cadre du PAFVG ;
- poursuite de la planification du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) et réalisation des premières opérations ;
- concrétisation des efforts engagés à la Chapelle-les-Sciens, aux Vergers et aux communaux d'Ambilly et des derniers périmètres prévus dans l'actuel plan directeur cantonal à Bernex, aux Grands-Esserts et aux Cherpines-Charrotons ;
- déclassement de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements et élaboration de plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes (15-18 PLQ en 2011) ;
- incitation des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus (26 PLQ, 1000 logements) ;
- allégement des procédures et révision du mode de financement des équipements liés au développement urbain ;
- préparation du projet d'agglomération 2.

En outre, la modernisation des outils du registre foncier aidera à la maîtrise des activités de cet office et participera notamment à raccourcir le délai de traitement des réquisitions ainsi que des extraits.

G01 Acces au logement

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	79'120'478	-4'656'516	-5.6%	83'776'994	-
30 Charges de personnel	7'751'271	912'140	13.3%	6'839'131	-
31 Dépenses générales	185'957	-1'763	-0.9%	187'720	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'622'750	806'407	98.8%	816'343	-
36 Subventions accordées	69'495'500	-6'373'300	-8.4%	75'868'800	-
39 Imputations internes	65'000	0	0.0%	65'000	-
REVENUS	13'954'284	2'398'942	20.8%	11'555'342	-
42 Revenus des biens	79'700	0	0.0%	79'700	-
43 Recettes diverses	11'789'584	2'200'766	23.0%	9'588'818	-
46 Subventions acquises	2'085'000	198'176	10.5%	1'886'824	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-65'166'194	7'055'458	-9.8%	-72'221'652	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-254'733</i>	<i>-34'815</i>	<i>15.8%</i>	<i>-219'918</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'302'690</i>	<i>-75'668</i>	<i>6.2%</i>	<i>-1'227'022</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-66'723'617	6'944'975	-9.4%	-73'668'592	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	57.20	4.34	8.21%	52.86	-
<i>ETP fixes</i>	<i>54.80</i>	<i>3.00</i>	<i>5.79%</i>	<i>51.80</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>1.34</i>	<i>126.42%</i>	<i>1.06</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec ses moyens, principalement par le biais d'attribution de logement, d'octroi de subventions personnalisées HM ou d'octroi d'allocation de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, la création et l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La mise-en-oeuvre d'un plan d'action logement doit contribuer à atteindre l'objectif de 2'500 nouveaux

G01 Acces au logement (suite)

logements par an fixé dans le programme de législature. Ce plan d'action fera l'objet d'un rapport divers du Conseil d'Etat au Grand-Conseil.

Autres projets d'importance stratégique

Il est prévu de renforcer l'activité de développement de projets à l'office du logement, plus particulièrement dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire. Par ailleurs, le crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) contribuera également à atteindre l'objectif. Ce crédit, destiné à l'acquisition de terrains et d'immeubles ainsi qu'à la construction de logements, vise principalement la réalisation du parc de logements d'utilité publique prévu par la loi, qui constitue l'autre projet d'importance stratégique porté par l'office du logement. Dans ce cadre, l'effort budgétaire reste soutenu en matière d'investissements.

A terme, ces investissements permettront de poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement au titre des subventions à l'exploitation prévues par la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent malgré un effort accru en matière de conseil et d'encouragement de la construction de logements.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

L'augmentation des charges de personnel et en particulier du nombre d' "ETP fixes" et d' "ETP auxiliaires" découle de la nécessité de renforcer les effectifs pour soutenir la mise en oeuvre de la nouvelle politique du logement et la mise en place de SIDLO. Ce renfort est couvert par une réallocation de postes entre programmes dont l'impact est neutre au niveau global.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les budgets des irrécouvrables sont ajustés à la hausse selon les pertes sur débiteurs réalisées depuis plusieurs années.

36 - Subventions accordées :

La subvention non-monétaire des intérêts sur les capitaux de dotation versés à la fondation immobilière de droit public (FIDP) et à la fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) diminue par rapport au budget 2010 principalement à cause d'un changement de méthode comptable. Cette diminution est intégralement compensée par une diminution de revenus non-monétaires sur le programme M02 "Gestion des actifs et passifs financiers" L'impact est donc neutre sur le résultat (-1.25 millions F).

La baisse des subventions s'explique également par la diminution de l'aide à l'exploitation versées aux propriétaires et destinée à abaisser les loyers des logements dans trois catégories d'immeubles (HBM, HLM et HCM) (-3.8 millions F).

La tendance des allocations de logement (subventionné et libre) et des subventions personnalisées HM (habitations mixtes) est globalement à l'augmentation depuis plusieurs années car ces deux aides à la personne atteignent mieux les ménages financièrement les plus défavorisés. Cette augmentation est cependant moins forte que prévue pour les allocations logement d'où une baisse de 1.35 millions F pour ces subventions par rapport au budget 2010.

43 - Recettes diverses :

La hausse s'explique par l'utilisation de la provision pour débiteurs douteux. Cette provision n'était pas budgétisée en 2010 (+ 1.5 millions F).

Les remboursements des surtaxes HLM et des émoluments versés à l'office du logement sont ajustés à la hausse selon l'historique de ces revenus (+ 0.7 millions F).

G01 Accès au logement (suite)

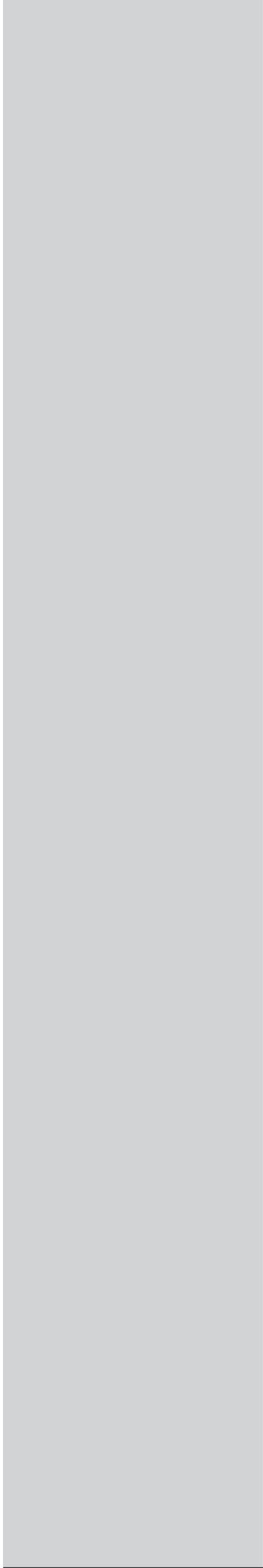
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	8.2%	8.4%	8.6%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	25%	25%	22.4%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logement, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	5%			15%	2016

Commentaires

Indicateur 1.2 : C2009 au 31.5.

Indicateur 2.1 : C2009 non disponible. L'OCSTAT n'est actuellement pas en mesure de fournir des chiffres annuels pour le parc locatif. Le travail est en cours.



G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	23'238'281	2'868'501	14.1%	20'369'780	-
30 Charges de personnel	12'166'710	2'306'889	23.4%	9'859'821	-
31 Dépenses générales	10'732'718	832'627	8.4%	9'900'091	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	154'698	14'985	10.7%	139'713	-
35 Dédommagements à des tiers	126'195	0	0.0%	126'195	-
36 Subventions accordées	57'200	9'000	18.7%	48'200	-
39 Imputations internes	760	-295'000	-99.7%	295'760	-
REVENUS	379'274	-1'216'437	-76.2%	1'595'711	-
43 Recettes diverses	379'274	-1'216'437	-76.2%	1'595'711	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-22'859'007	-4'084'938	21.8%	-18'774'069	-
<i>Coût des activités de support</i>	-617'658	-56'148	10.0%	-561'510	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'617'219	-177'406	12.3%	-1'439'813	-
COÛT COMPLET	-25'093'885	-4'318'493	20.8%	-20'775'392	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.42	8.66	11.58%	74.76	-
<i>ETP fixes</i>	55.25	5.00	9.95%	50.25	-
<i>ETP auxiliaires</i>	7.36	-1.50	-16.93%	8.86	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	20.81	5.16	32.97%	15.65	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée et maintenir un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol, qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il s'articule autour de 3 axes:

- la planification directrice cantonale et régionale
- la planification directrice localisée et la mise en oeuvre de grands projets
- l'établissement des plans d'affectation

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les objectifs en matière d'aménagement du territoire définis dans le plan de législature sont ambitieux : la planification notamment de potentiels de logements supplémentaires et de surfaces brutes de plancher doit être intensifiée de manière importante pour parvenir à 2500 logements et 100'000 m² de surfaces brutes de plancher / en moyenne par année.

Pour y parvenir, de nombreuses actions doivent être menées :

- études des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) et préparation d'un nouveau plan directeur cantonal
- concrétisation de projets d'importance cantonale dont celui de Praille-Acacias-Vernets (PAV) ainsi que les grands projets que sont MICA, les Vergers, la Chapelle-les-Sciers et Bernex-Est
- intensification de la production de plans localisés de quartier, notamment en engageant une action volontariste d'élaboration de PLQ sur les derniers potentiels de la zone de développement.

Pour se donner les ressources nécessaires, le Conseil d'Etat a décidé une augmentation conséquente au niveau des ressources humaines et financières attribuées à la DGAT.

Autres projets d'importance stratégique

Poursuivre la planification des zones d'activités en révisant plusieurs plans directeurs de zone industrielle, en particulier Mouille-Galland et son extension sur le secteur des Communs, des Batailles et Meyrin-Satigny.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

Dans le cadre des actions en faveur de la création de logements notamment et qui font partie des objectifs prioritaires du Conseil d'Etat pour la législature, la direction générale de l'aménagement du territoire a reçu une dotation additionnelle en ressources humaines et financières afin d'accélérer la préparation des grands projets d'urbanisme et celle des plans d'affectation. Elle se traduit par une augmentation de 5 "ETP fixes" et 5 "ETP agents spécialisés".

La hausse sur les charges de personnel s'explique également par une diminution de l'activation des charges de personnel en investissement (- 0.7 million F).

31 - Dépenses générales :

L'augmentation des dépenses générales provient essentiellement des études en lien avec les projets d'urbanisme devant permettre l'accélération de la planification en cours et les nouvelles mesures prévues pour résoudre notamment le problème du logement.

43 - Recettes diverses :

La diminution s'explique essentiellement par un changement de méthode comptable concernant le projet d'agglomération et la refacturation d'études à la France.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1.Garantir la réalisation des plans localisés de quartier PAV (PLQPAV)						
1.1. Degré d'approfondissement des 25 thématiques à intégrer dans le PDQPAV et dans les PLQPAV	Efficacité	15	5		75	2015

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir la réalisation du Plan directeur de quartier PAV (PDQPAV) dans un délai de 2 ans après le vote de la loi de déclassement						
2.1. Pourcentage traité des 25 thématiques à intégrer dans le PDQPAV	Efficacité	50%	20%		100%	2012
3. Garantir le potentiel de logement dans les planifications effectuées						
3.1. Potentiel de logements supplémentaires planifiés dans les PLQ adoptés /an	Efficacité	2500	2500	1600	2500	2030
4. Garantir le potentiel de surfaces d'activités dans les planifications effectuées						
4.1. Potentiel de surfaces brutes de plancher supplémentaires planifiés dans les PLQ adoptés en m2 /an	Efficacité	100000	100000		100000	2030

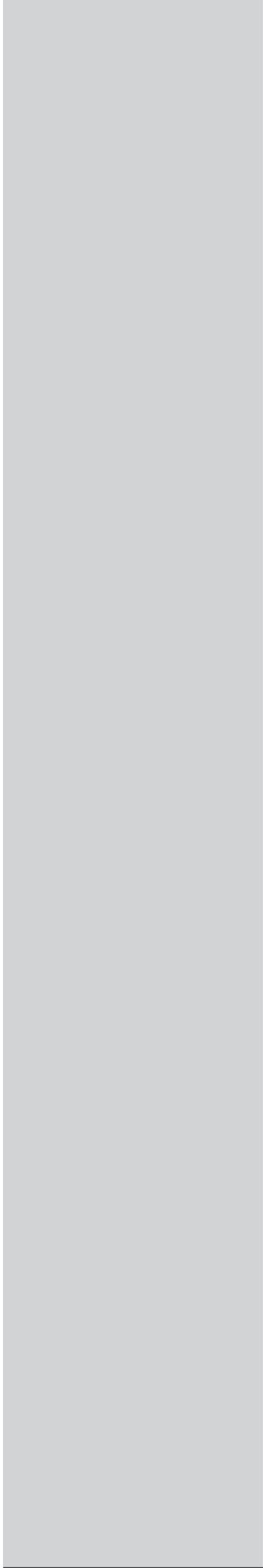
Commentaires

Indicateur 3.1

L'objectif est de pouvoir accueillir 100'000 habitants supplémentaires en 2030 (depuis 2005) selon la charte du projet d'agglomération pour le canton de Genève.

Indicateur 4.1

L'objectif est de pouvoir offrir 60'000 emplois supplémentaires en 2030 (depuis 2005) selon la charte du projet d'agglomération pour le canton de Genève.



G03 Conformite des constructions et des chantiers

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	19'918'726	3'096'019	18.4%	16'822'707	-
30 Charges de personnel	11'862'650	68'477	0.6%	11'794'173	-
31 Dépenses générales	655'576	-372'458	-36.2%	1'028'034	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	900'000	900'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	6'500'000	2'500'000	62.5%	4'000'000	-
39 Imputations internes	500	0	0.0%	500	-
REVENUS	7'488'163	4'400'054	142.5%	3'088'109	-
43 Recettes diverses	7'488'163	4'400'054	142.5%	3'088'109	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'430'563	1'304'035	-9.5%	-13'734'598	-
<i>Coût des activités de support</i>	-357'539	1'987	-0.6%	-359'526	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'881'726	-104'202	5.9%	-1'777'524	-
COÛT COMPLET	-14'669'829	1'201'819	-7.6%	-15'871'648	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	89.03	-0.20	-0.22%	89.23	-
<i>ETP fixes</i>	83.85	2.00	2.44%	81.85	-
<i>ETP auxiliaires</i>	4.11	-2.20	-34.87%	6.31	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.07	0.00	0.00%	1.07	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans les délais les plus raisonnables possibles, le suivi du contentieux lié aux décisions notifiées et la vérification de la conformité des travaux réalisés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Autorisation de construire et de mise en service
- G03.02 Sécurité des chantiers et contrôle des risques pour la santé

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La réorganisation de l'office des autorisations de construire permettra de fournir un soutien efficace aux réalisations prévues par le programme de législation. La nouvelle structure, composée de quatre régions, rompt avec le fonctionnement "en silos" qui prévalait jusque-là. Les requérants voient ainsi leur contact avec l'administration simplifiée par le fait d'avoir un interlocuteur de référence. Cette modification vise à améliorer également la prise de décision (délais et qualité) en matière d'autorisation de construire en

G03 Conformite des constructions et des chantiers (suite)

dynamisant les contacts transversaux nécessaires. Cette action sera renforcée par le déploiement en 2011 de la prestation 8 de l'Administration en ligne (AeL) qui permettra aux requérants de déposer leurs requêtes par voie électronique, suivant un processus qui a été élaboré avec les partenaires externes (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève notamment).

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2011 sera caractérisée par la réunion de l'Office des autorisations de construire et de la Direction de l'aménagement du territoire qui permettra de traiter de manière plus satisfaisante encore les procédures d'aménagement du territoire.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

Les variations constatées sur les "ETP fixes" et les "ETP auxiliaires" résultent de réaffectations de ressources.

31 - Dépenses générales :

La diminution concerne principalement les honoraires, prestations de service de tiers revus à la baisse et des montants en lien avec le service de toxicologie de l'environnement bâti qui ont été transférés sur les programmes F01 "Protection de l'environnement" et F03 "Gestion des eaux". L'impact de ce transfert est neutre sur l'Etat.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'augmentation s'explique principalement par la constitution de la provision pour des subventions promises mais pas encore versées concernant le bonus à la rénovation.

36 - Subventions accordées :

La hausse concerne le bonus conjoncturel à l'énergie qui sera disponible dès 2011.

43 - Recettes diverses :

L'inscription au budget 2011 de montants pour l'utilisation et la dissolution de la provision concernant les subventions pour le bonus à la rénovation entraîne une augmentation des recettes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la conformité des projets de constructions, des chantiers et des constructions au cadre légal en vigueur						
1.1 Taux de recours perdus à la commission de recours ou au TA ou au TF	Qualité	10%	10%	10%	10%	2012
1.2. Taux des dossiers DD traités dont la durée ne dépasse pas 60 jours	Qualité	60%	60%	50%	80%	2012
1.3. Taux des dossiers APA (procédure accélérée) traités dont la durée ne dépasse pas 50 jours	Qualité	70%	70%	60%	80%	2012
1.4. Nombre de plaintes reçues et justifiées sur autorisations de mise en service pour les chantiers	Qualité	5	5	10		
1.5. Nombre de contrôles chantiers effectués	Qualité	15000	20000	20000		

G03 Conformite des constructions et des chantiers (suite)

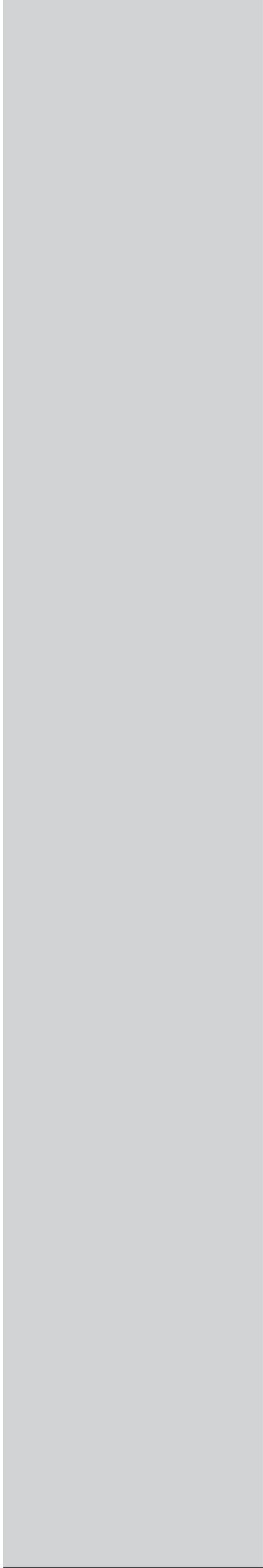
Commentaires

Indicateur 1.2 et 1.3

On entend par là exclusivement le temps d'instruction au sein de l'administration à l'exclusion du temps durant lequel le dossier est suspendu au sens de l'art. 4 LCI

Indicateur 1.5

Cette donnée est à mettre en relation avec la nouvelle répartition SIC/SUVA envisagée (transfert surveillance sécurité travailleurs à SUVA).



G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	8'559'302	494'093	6.1%	8'065'209	-
30 Charges de personnel	7'356'661	471'153	6.8%	6'885'508	-
31 Dépenses générales	562'708	-39'400	-6.5%	602'108	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	633'833	62'240	10.9%	571'593	-
39 Imputations internes	6'100	100	1.7%	6'000	-
REVENUS	17'461'616	-4'789'764	-21.5%	22'251'380	-
43 Recettes diverses	17'449'416	-4'789'764	-21.5%	22'239'180	-
46 Subventions acquises	12'200	0	0.0%	12'200	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'902'314	-5'283'857	-37.2%	14'186'171	-
<i>Coût des activités de support</i>	-577'863	58'682	-9.2%	-636'545	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'750'322	-206'905	13.4%	-1'543'417	-
COÛT COMPLET	6'574'129	-5'432'081	-45.2%	12'006'210	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	59.36	4.40	8.01%	54.96	-
<i>ETP fixes</i>	49.80	-0.10	-0.20%	49.90	-
<i>ETP auxiliaires</i>	9.56	4.50	88.93%	5.06	-

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de références,
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Rattaché au DCTI, le RF transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la mensuration officielle pour le DIM et par le service du registre foncier pour le DCTI.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Geodonnees de reference et garantie des droits reels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Les données du registre foncier revêtant la foi publique, l'accent a jusqu'ici été porté essentiellement sur la qualité des inscriptions (justesse et exhaustivité). Désormais, afin d'améliorer encore sa prestation, le registre foncier s'efforcera de raccourcir le délai de traitement des réquisitions ainsi que des extraits.

Autres projets d'importance stratégique

Par ailleurs, afin de respecter tant le principe de la couverture des coûts que celui de l'équivalence (art. 9, alinéa 2 de la LGAF), il est prévu de remplacer, dès le 2ème semestre 2011, l'actuel règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier et celui fixant le tarif des émoluments du service de la mensuration officielle (SEMO) par un seul nouveau tarif.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

La hausse de la masse salariale et des "ETP auxiliaires" répond à un besoin de soutien passager des effectifs afin de rattraper le retard accumulé dans le traitement des dossiers. Ce renfort est couvert par une réallocation de ressources entre programmes dont l'impact est neutre globalement.

43 - Recettes diverses :

La modification prévue du règlement actuel entraînera une diminution des émoluments du registre foncier (- 6.5 millions F) et une augmentation des recettes du service de la mensuration officielle (+ 1.7 millions F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier (DCTI)						
1.1 Taux de réquisitions validées en moins de 30 jours calendaires	Qualité	35%	33%	32%	50%	2016
1.2 Nombre de réquisitions traitées par EPT	Efficience	500	470	470	550	2016
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1. Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	100%	100%	96%	100%	2012
2.2. Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	90%	90%	85%	90%	2012
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1. Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Qualité	95%	90%	90%	98%	2012
3.2. Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	80%	80%	77%	85%	2012

Commentaires

Les valeurs cibles définies ce jour sont dépendantes des travaux de réorganisation et de mise à jour des systèmes d'information en cours de réalisation et sont susceptibles d'évoluer.

G04 Geodonnees de reference et garantie des droits reels (suite)

Indicateur 1.1.

Statistiques ressortant directement de notre application métier (Capitastra).

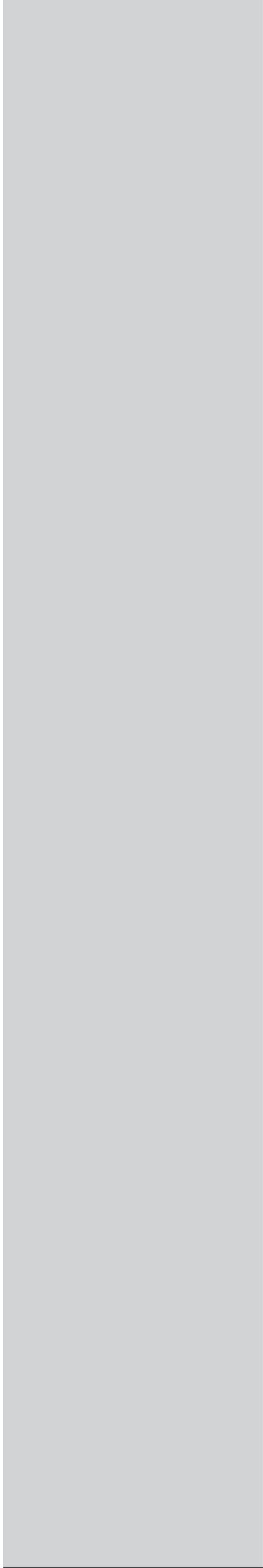
Indicateur 1.2.

Nombre de réquisitions enregistré selon l'application Capitastra. Seul le pourcentage de temps de travail consacré aux réquisitions a été pris en compte dans les EPT.

L'objectif 2 et 3 concernent le service de la mensuration officielle.

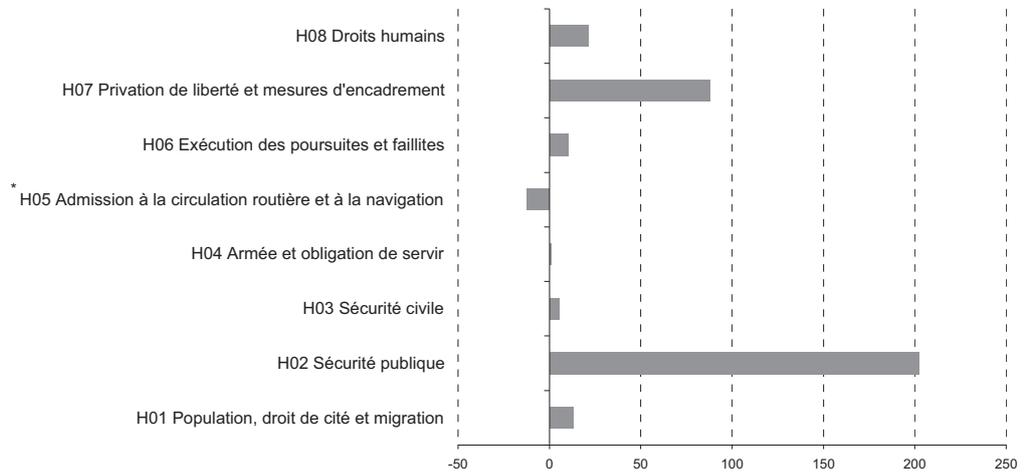
Indicateur 3.1

Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle, l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.



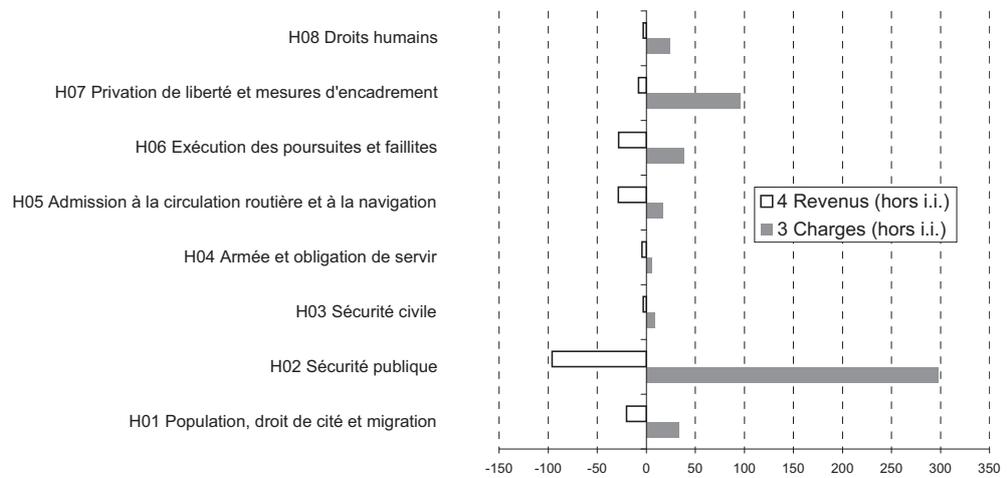
H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



H. Sécurité et population

Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des habitants de notre canton et leur fournir des prestations de haut niveau sont les objectifs de la politique en faveur de la sécurité publique et de la population. Le maintien de l'ordre, la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales ainsi que l'application des décisions de justice sont les fondements du volet sécurité publique. Les prestations à la population consistent aussi en termes de délivrance de documents, par exemple d'identité ou de permis de circulation, et de politique en faveur du respect des droits humains, entre autres. D'un point de vue budgétaire, les activités liées à la police et aux établissements pénitentiaires représentent la part prépondérante.

En 2011 ainsi que durant toute la législature, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif d'améliorer durablement la sécurité à Genève. Ainsi les effectifs de la Police seront sensiblement augmentés (73 postes supplémentaires pour 2011). La création de cent nouvelles places de détention sera réalisée en urgence. Dès le premier trimestre 2011, les autres éléments de la planification pénitentiaire seront mis en route, ce qui impliquera au total l'augmentation de 83 postes supplémentaires en 2011.

Par ailleurs et face à l'urgence de disposer de davantage de place de détention administrative, un agrandissement du site du centre de détention administrative de Frambois est prévu d'être réalisé en 2011, permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 30 places supplémentaires.

Finalement, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif d'être exemplaire en matière de droits humains. Ainsi, plusieurs projets seront développés en 2011 permettant de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, développer une politique d'accueil et d'intégration des étrangers et de lutter contre les violences domestiques.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	32'731'322	2'250'627	7.4%	30'480'695	-
30 Charges de personnel	25'084'083	108'970	0.4%	24'975'113	-
31 Dépenses générales	1'776'612	-303'150	-14.6%	2'079'762	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	366'727	36'882	11.2%	329'845	-
35 Dédommagements à des tiers	5'008'300	2'408'000	92.6%	2'600'300	-
36 Subventions accordées	375'600	0	0.0%	375'600	-
39 Imputations internes	120'000	-75	-0.1%	120'075	-
REVENUS	20'075'378	3'798'239	23.3%	16'277'139	-
43 Recettes diverses	18'503'753	2'957'014	19.0%	15'546'739	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'261'625	841'225	200.1%	420'400	-
46 Subventions acquises	190'000	0	0.0%	190'000	-
49 Imputations internes	120'000	0	0.0%	120'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'655'944	1'547'612	-10.9%	-14'203'556	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-597'947</i>	<i>-37'740</i>	<i>6.7%</i>	<i>-560'207</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'098'144</i>	<i>-664'060</i>	<i>12.2%</i>	<i>-5'434'084</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-19'352'035	845'813	-4.2%	-20'197'848	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	227.22	-4.94	-2.13%	232.16	-
<i>ETP fixes</i>	<i>202.41</i>	<i>-1.92</i>	<i>-0.94%</i>	<i>204.34</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>24.81</i>	<i>-3.01</i>	<i>-10.83%</i>	<i>27.82</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, la Direction départementale des finances du DSPE et par le Secrétariat général de la Chancellerie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil, passeports, légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.05 Objets trouvés

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la création d'un Centre de détention administrative d'une capacité d'environ 100 places. Cet objectif correspond également à la planification validée par les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud dans la cadre du Concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers, du 4 juillet 1996 (F 2 12).

Face à l'urgence de disposer de davantage de places de détention administrative, le DSPE propose dans l'intervalle un agrandissement sur site du centre de détention administrative de Frambois, afin d'augmenter de 30 places la capacité d'accueil. Le projet est actuellement à l'étude, sa réalisation est prévue pour 2011.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCP a par ailleurs intégré un objectif d'efficacité lié à la problématique nouvelle des délais imposés par la procédure de renvoi Dublin en matière d'asile. Dans la même perspective de politique de sécurité, un second indicateur a été fixé, visant la rapidité du processus d'identification des personnes soumises à un délai pour quitter la Suisse.

Quant au cadre particulier de la mise en place de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR), il se voit doté d'un objectif qualitatif portant sur la fiabilité des informations contenues dans les registres.

Finalement, la biométrie (déployée en mars 2010 pour les passeports suisses et documents de voyage pour étrangers) sera étendue fin janvier 2011 aux permis de séjour et d'établissement émis en faveur des ressortissants extra-européens. Cette nouvelle procédure est en cours de mise en place dans le cadre de la continuation du projet de loi 10478 (passeports biométriques).

Justification des écarts par rapport au budget 2010

- La variation des charges de personnel (rubrique 30) provient des mécanismes salariaux et de l'indexation du coût de la vie. La diminution de 1.9 postes correspond à un transfert au secrétariat général et à la direction générale de l'environnement suite à la suppression du poste de directeur/trice du SEC et dans le cadre d'une mobilité interne.
- L'augmentation de la rubrique 35 est expliquée par les passeports biométriques, qui ne peuvent être émis que par le service des passeports (alors qu'auparavant les passeports étaient établis par les communes). Ainsi, le service encaisse plus d'émoluments (F 1.1 million sur la rubrique 43), mais il en rétrocède également davantage à la Confédération (F 1.8 million sur une rubrique 35). Par ailleurs, l'augmentation de cette rubrique provient également de la majoration des coûts liés à la détention administrative (augmentation des placements et augmentation de la capacité d'accueil) qui sont en partie remboursés par la Confédération (pour les cas découlant de la loi fédérale sur l'asile).
- Sur la rubrique 43, outre les émoluments du service des passeports et de la nationalité mentionnés ci-dessus, les émoluments du service cantonal des naturalisations sont en augmentation de F 1 million pour être conformes au niveau des émoluments encaissés les années précédentes. Par ailleurs, l'introduction des permis de séjour biométriques pour étrangers extra-européens générera des émoluments supplémentaires estimés à F 870'000.
- Une rubrique a été créée au niveau du service des passeports et de la nationalité pour l'enregistrement de la rétrocession, par les communes, de la part d'émolument cantonal qu'elles encaissent pour les documents d'identité qu'elles émettent (nouvelle rubrique dotée d'un budget de F 480'000 sur une nature 452).

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des prestations de l'OCP avec une utilisation efficiente des ressources						
1.1. Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale (en pour mille)	Qualité	18		3	22	2012
1.2. Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	120 (38)		42	123 (40)	2012
2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population						
2.1. Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.8%			99.90%	2012
3. Assurer l'observation des délais de départ des étrangers qui doivent quitter la Suisse et le respect des échéances imposées par les procédures de renvoi Dublin						
3.1. Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	50%		42.5%	55%	2012
3.2. Taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin	Efficacité	100%			100%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur est utilisé, pour la direction cantonale de l'état civil, le service des naturalisations et celui des passeports. Le taux permet de normaliser des durées de traitement très variables d'une procédure à l'autre, mais néanmoins fixées. Ces délais sont les suivants :

- pour les procédures de naturalisation ordinaire : 22 mois, et pour les procédures de naturalisation facilitée : 12 mois
- l'enregistrement des faits d'état civil (transcriptions des faits d'état civil survenus à l'étranger, enregistrements des décisions judiciaires et administratives) doit être réalisé sans délai.
- les requêtes en changement de nom, pour les dossiers simples (simplification du nom, reprise du nom de jeune fille), doivent être réalisées dans un délai de 3 mois, y compris l'inscription dans le registre Infostar par l'ECS.
- la délivrance d'un passeport ou document d'identité doit se faire dans un délai de 10 jours ouvrables.

Nous craignons néanmoins une nouvelle hausse de celui-ci dans les années à venir du fait d'une réduction de personnel de la direction cantonale de l'état civil et du service des naturalisations de 2011).

Indicateur 1.2

Cette donnée est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la direction cantonale de l'état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le service des naturalisations et le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des confédérés. Depuis 2010, la mise en œuvre du passeport biométrique au sein du service des passeports rend les comparaisons difficiles. Nous avons donc choisi d'inscrire entre parenthèses l'indicateur tel qu'il aurait été sans ce changement. Prises indépendamment, les données varient du simple au double d'un service à l'autre.

Pour la période 2011, une nouvelle baisse de productivité est attendue en raison de la mise en production des permis pour étrangers biométriques d'une part et le changement de la législation en matière de naturalisation d'autre part qui alourdiront une nouvelle fois la procédure.

Indicateur 2.1 : La mise en ligne du Portail Population est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requis par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID).

Indicateur 3.1

Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. L'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70% à terme, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	299'328'576	-37'192'650	-11.1%	336'521'226	-
30 Charges de personnel	261'433'458	6'322'425	2.5%	255'111'033	-
31 Dépenses générales	22'319'224	1'843'347	9.0%	20'475'877	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'069'498	342'357	9.2%	3'727'141	-
34 Parts et contributions sans affectation	-	-1'083'000	-100.0%	1'083'000	-
35 Dédommagements à des tiers	197'500	-4'897'500	-96.1%	5'095'000	-
36 Subventions accordées	9'980'496	97'796	1.0%	9'882'700	-
39 Imputations internes	1'328'400	-39'818'075	-96.8%	41'146'475	-
REVENUS	96'147'379	-55'267'622	-36.5%	151'415'001	-
42 Revenus des biens	7'000	-4'000	-36.4%	11'000	-
43 Recettes diverses	63'733'712	-18'505'622	-22.5%	82'239'334	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	21'264'650	99'650	0.5%	21'165'000	-
46 Subventions acquises	10'836'517	2'817'850	35.1%	8'018'667	-
49 Imputations internes	305'500	-39'675'500	-99.2%	39'981'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-203'181'197	-18'074'972	9.8%	-185'106'225	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-5'179'253</i>	<i>-56'394</i>	<i>1.1%</i>	<i>-5'122'859</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-44'077'343</i>	<i>6'363'946</i>	<i>-12.6%</i>	<i>-50'441'289</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-252'437'793	-11'767'420	4.9%	-240'670'373	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'763.92	73.49	4.35%	1'690.43	-
<i>ETP fixes</i>	<i>1'761.70</i>	<i>73.44</i>	<i>4.35%</i>	<i>1'688.26</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.08</i>	<i>0.05</i>	<i>2.46%</i>	<i>2.03</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.14</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.14</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police et le Secrétariat général du DSPE.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

L'objectif principal du Conseil d'Etat sur ce programme est de renforcer la sécurité publique sur le plan cantonal. La mise en fonction du premier poste de police intégré au 1er janvier 2011 qui réunira sous un même toit des gendarmes et des inspecteurs de la police judiciaire s'inscrit dans ce contexte.

Les effectifs de la police - gendarmes, inspecteurs et assistants de sécurité publique - seront augmentés de manière sensible en 2011 ainsi que durant toute la législature. La police sera réorganisée pour plus d'efficacité et, dans ce but, la structure de son État-major sera également revue.

Relevons que l'engagement d'assistants de sécurité publique permettra de dégager les policiers de tâches administratives ou auxiliaires, et de les recentrer sur leur métier et leur mission de base.

Autres projets d'importance stratégique

Parmi les autres projets, il s'agira également de rationaliser l'organisation de police secours afin de réduire le temps d'intervention et d'optimiser la qualité de ses prestations, d'adapter les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires à l'évolution de la criminalité, de restructurer l'organisation des postes de police sur la base d'une véritable stratégie de police de proximité et de maintenir un service efficace en matière de sécurité aéroportuaire et diplomatique.

Par ailleurs, en 2011 entrera en vigueur le nouveau code de procédure pénale. Celui-ci implique la mise en place de nouveaux processus (suivi judiciaire, méthodes de travail, collaboration avec le Ministère Public, gestion et transport des détenus notamment) qui modifieront sensiblement l'organisation et les horaires de la police judiciaire.

L'ensemble de ces projets vise à créer des conditions-cadres relatives à l'amélioration substantielle et durable de la sécurité à Genève.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Financièrement, les éléments essentiels du budget sont les suivants :

- Charges de personnel (rubrique 30) : augmentation de 73 postes supplémentaires (25 gendarmes, 8 inspecteurs, 20 ASP-DCS et 20 ASP-PSI) afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus
- Dépenses générales (rubrique 31) : Un montant de F 2 millions est prévu pour le recours à des sociétés privées pour la surveillance des sites diplomatiques. Par ailleurs, certains montants (pour un total d'environ F 0.5 million) relatifs à l'achat d'uniforme à la police ont été transférés de la rubrique "dépenses générales" à "charges de personnel". En outre, un montant supplémentaire de F 1 million est destiné aux dépenses relatives aux analyses ADN qui sont désormais effectuées de manière systématique.
- Dédommagements à des tiers (rubrique 35) : Le budget 2010 enregistrait un montant de F 5 millions au titre d'indemnité à la Ville de Genève suite à la reprise du contrôle du stationnement par la Fondation des parkings. En 2011, elle ne figure plus au budget, car, sur recommandation de l'inspection cantonale des finances, l'intégralité de l'indemnité dégressive de 2009 à 2012 a été enregistrée sur l'exercice 2009.
- Recettes diverses (rubrique 43) : Depuis plusieurs années, le budget des amendes d'ordre et

H02 Sécurité publique (suite)

contraventions du service des contraventions était surévalué. Afin d'être plus conforme à la réalité, les montants ont été ajustés de F 18 millions dans le cadre du PB 2011.

- Subventions acquises (rubrique 46) : L'augmentation sur cette rubrique est due à la subvention versée par la Confédération pour les gardes de sécurité diplomatiques, dont les effectifs augmentent.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	8		8.4	7.5	2013
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	49.5		50.5	48	2013
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	78.5		77.5	80	2013
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	7.5		6	9	2013
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied, vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité					
4. Former et recruter des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1364 / 183			1441 / 221	2013
5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	73		71.3 (2007)	73.5	2013
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	75		73 (2007)	75.5	2013

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

La valeur mentionnée fait référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriale et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part liée à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateur 1.1

Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateur 1.2

Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine/ vol à la tire, astuce, arraché / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules/ vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateur 2.1 et 2.2

Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 3.1

La valeur cible sera établie à partir du bilan FIGARO - début 2011.

Indicateur 5.1

Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Les prochaines données seront publiées en 2010. La valeur mentionnée sous la colonne CO9 correspond à la valeur obtenue lors du dernier DLS en 2007.

Indicateur 5.2

Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Les prochaines données seront publiées en 2010. La valeur mentionnée sous la colonne CO9 correspond à la valeur obtenue lors du dernier DLS en 2007.

Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés).

H03 Sécurité civile

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	8'479'378	-438'740	-4.9%	8'918'118	-
30 Charges de personnel	5'932'347	-493'568	-7.7%	6'425'915	-
31 Dépenses générales	846'753	2'122	0.3%	844'631	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	853'728	82'706	10.7%	771'022	-
35 Dédommagements à des tiers	15'000	0	0.0%	15'000	-
36 Subventions accordées	477'050	-30'000	-5.9%	507'050	-
37 Subventions redistribuées	231'000	0	0.0%	231'000	-
39 Imputations internes	123'500	0	0.0%	123'500	-
REVENUS	3'063'045	9'748	0.3%	3'053'297	-
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	-
43 Recettes diverses	2'008'728	1'639'748	444.4%	368'980	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	335'000	-10'000	-2.9%	345'000	-
46 Subventions acquises	453'317	0	0.0%	453'317	-
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	-
49 Imputations internes	-	-1'620'000	-100.0%	1'620'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'416'333	448'488	-7.6%	-5'864'821	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-999'335</i>	<i>201'231</i>	<i>-16.8%</i>	<i>-1'200'566</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'995'053</i>	<i>24'622</i>	<i>-1.2%</i>	<i>-2'019'675</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-8'410'721	674'341	-7.4%	-9'085'062	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	46.20	-2.30	-4.74%	48.50	-
<i>ETP fixes</i>	<i>46.20</i>	<i>-2.30</i>	<i>-4.74%</i>	<i>48.50</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la préparation, de l'instruction de la protection civile et du contrôle lié aux activités des sapeurs pompiers en tant qu'autorité de surveillance, ainsi que de la prévention des sinistres et catastrophes pouvant menacer la population.

L'application de ce programme repose sur le dispositif pour l'organisation de l'intervention dans les situations exceptionnelles (OSIRIS).

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu

H03 Sécurité civile (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront d'une part sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et d'autre part sur la mise en oeuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

Autres projets d'importance stratégique

Pour ces prochaines années, la stratégie consiste à recentrer les prestations du service de la sécurité civile sur la haute surveillance, notamment en lien avec l'organisation des pompiers volontaires et de l'inspection du feu.

Les tâches opérationnelles devraient être progressivement reprises par les communes notamment.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel :

Conformément aux nouvelles dispositions légales fédérales en matière de déminage, le Détachement de spécialistes du dépiéage (DSD) est transféré du programme H03 "Sécurité civile" (prestation H03.02 "Inspection cantonale du feu") au programme H02 "Sécurité publique" (prestation H02.01 "Sécurité et ordre publics").

43 - Recettes diverses :

La part des compagnies d'assurances contre l'incendie jusqu'alors comptabilisée en 49 - Imputations internes est désormais inscrite en 43 - Recettes diverses.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires						
1.1. Taux de réussite des sapeurs pompiers volontaires aux examens et tests finaux	Efficacité	90%		85%	95%	2015
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires						
2.1. Nombre de compagnies inspectées annuellement	Efficacité	15		21	15	2015
2.2. Taux d'inspection des compagnies de sapeurs pompiers (mesuré sur 3 ans)	Efficience	100%		100%	100%	2015
3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton						
3.1. Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	3		4	3	2015
3.2. Taux d'inspection des OPC et ORPC (mesuré sur 4 ans)	Qualité	100%		90%	100%	2015
4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population						

H03 Sécurité civile (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1. Taux de mesures de gestion réalisées par les OPC et ORPC	Efficacité	100%		100%	100%	2015
4.2. Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	80%		78%	80%	2015
5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile						
5.1. Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	80%		85%	80%	2015

Commentaires

Indicateur 2.1

44 compagnies de sapeurs pompiers - 15 compagnies minimum doivent être inspectées annuellement

Indicateur 2.2

L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans

Indicateur 3.1

13 OPC (Organisation de protection civile) et ORPC (Organisation régionale de protection civile) - 3 organisations minimum doivent être inspectées annuellement

Indicateur 3.2

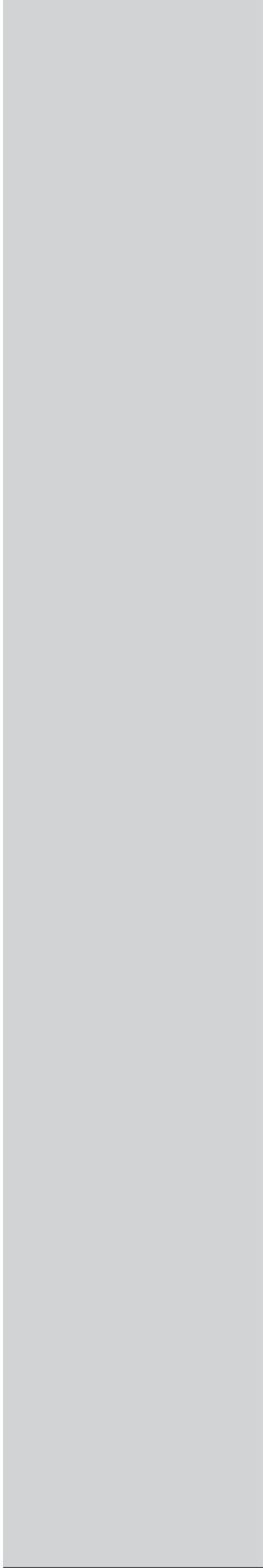
L'ensemble des 13 OPC et ORPC doit être inspecté sur 4 ans

Indicateur 4.1

En matière de Protection civile, l'objectif des mesures de gestion consiste à mettre à la disposition de chaque habitant une place protégée de pleine valeur à proximité de son domicile. Ces mesures doivent permettre de déterminer les lacunes en places protégées et d'évaluer les possibilités de construction dans les différentes zones.

Indicateur 5.1

Le quota annuel d'astreints est fixé à 333



H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
CHARGES	5'198'782	152'452	3.0%	5'046'330	-
30 Charges de personnel	4'384'377	143'663	3.4%	4'240'714	-
31 Dépenses générales	224'522	-7'478	-3.2%	232'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	38'883	3'767	10.7%	35'116	-
35 Dédommagements à des tiers	3'000	0	0.0%	3'000	-
36 Subventions accordées	542'500	7'000	1.3%	535'500	-
39 Imputations internes	5'500	5'500	ND	-	-
REVENUS	4'526'564	121'311	2.8%	4'405'253	-
42 Revenus des biens	386'525	-3'916	-1.0%	390'441	-
43 Recettes diverses	298'133	19'131	6.9%	279'002	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'791'906	106'096	2.9%	3'685'810	-
49 Imputations internes	50'000	0	0.0%	50'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-672'218	-31'141	4.9%	-641'077	-
<i>Coût des activités de support</i>	-83'632	-2'690	3.3%	-80'942	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'506'529	-117'964	4.9%	-2'388'565	-
COÛT COMPLET	-3'262'378	-151'794	4.9%	-3'110'584	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	38.20	-0.40	-1.04%	38.60	-
<i>ETP fixes</i>	35.20	-0.40	-1.12%	35.60	-
<i>ETP auxiliaires</i>	3.00	0.00	0.00%	3.00	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde meuble de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

L'objectif de sécurité publique visé par ce programme est d'assurer, comme par le passé, un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève. Il s'agit d'un objectif permanent qui se poursuivra en 2011 et pour les années à venir.

Par ailleurs, la tâche de planification principale du service consiste à créer les conditions favorables pour l'adaptation des infrastructures militaires du canton, permettant à la fois de répondre aux besoins militaires futurs et de libérer le site de la caserne des Vernets au profit du projet PAV, si possible à l'horizon 2015.

Autres projets d'importance stratégique

Après les différents regroupements d'ateliers et les modifications organisationnelles importantes de ces dernières années, une phase de consolidation des moyens pour assurer les prestations est attendue pour 2011.

Le commandement d'arrondissement poursuivra en 2011 son renouvellement de personnel pour raison d'âge, en assurant le maintien des savoirs et des compétences. A l'issue de ce processus, c'est les 2/3 de son personnel qui aura été remplacé sur deux ans.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Le budget 2011 du service des affaires militaire ne subit pas de modification majeure par rapport au budget 2010. Dans le domaine de la logistique en particulier, la part de la logistique cantonale a atteint maintenant environ 30% des tâches, avec une tendance à l'augmentation (effets du projet d'optimisation de la maintenance, plan de mesures P+ du Conseil d'Etat).

Les ETP relatifs à ce programme diminuent de 0,4 suite à des transferts de postes au Secrétariat général et au SPPE. Le niveau des charges salariales (rubrique 30) a été adapté afin d'être conforme au niveau des ETP prévus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%		100%	100%	2013
2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						
2.1 Ecart en % par rapport à la moyenne nationale du canton de Genève dans la statistique fédérale des déplacements de service (cours de répétition)	Qualité	+/- 3%				
3. Assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+/- 5%				

H04 Armée et obligation de servir (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Assurer que l'ensemble des conscrits ont été convoqués						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%				
5. Assurer que tous les défailants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défailants aux tirs)	Efficacité	100%				

Commentaires

Indicateur 1.1

En 2009, engagement logistique de crise essentiellement dans le cadre de la pandémie, ainsi que lors de l'incendie majeur de l'avenue de Provence à Lausanne

Indicateur 2.1

la valeur nationale est de 27% des demandes accordées pour l'année 2009

Indicateur 3.1

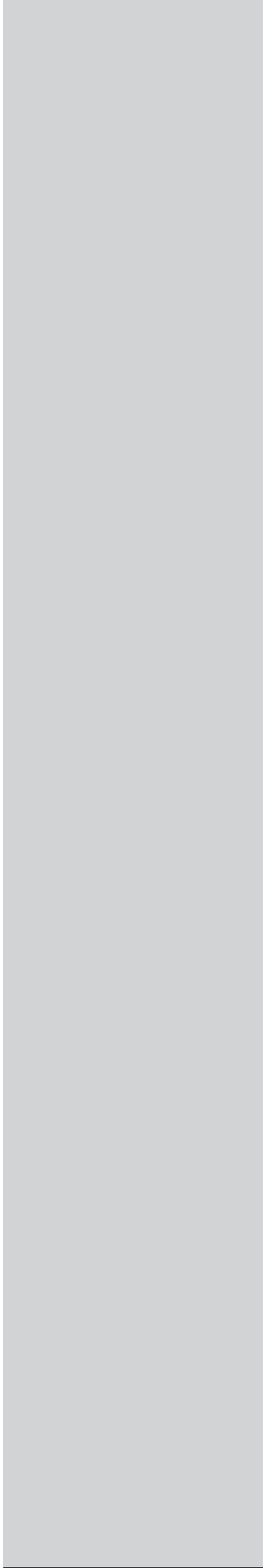
La part de travail des collaborateurs du centre de logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et 30% pour le canton

Indicateur 4.1

Sur 2000 conscrits

Indicateur 5.1

Environ 1000 défailants



H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	16'646'296	441'925	2.7%	16'204'371	-
30 Charges de personnel	13'277'219	249'694	1.9%	13'027'525	-
31 Dépenses générales	1'932'910	23'727	1.2%	1'909'183	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'066'167	163'504	18.1%	902'663	-
39 Imputations internes	370'000	5'000	1.4%	365'000	-
REVENUS	28'538'472	161'731	0.6%	28'376'741	-
43 Recettes diverses	27'898'472	142'731	0.5%	27'755'741	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	640'000	19'000	3.1%	621'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	11'892'176	-280'194	-2.3%	12'172'370	-
<i>Coût des activités de support</i>	-292'685	-8'464	3.0%	-284'221	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'541'722	-142'236	4.2%	-3'399'486	-
COÛT COMPLET	8'057'769	-430'894	-5.1%	8'488'663	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	119.06	0.53	0.45%	118.53	-
ETP fixes	117.23	0.00	0.00%	117.23	-
ETP auxiliaires	1.83	0.53	40.77%	1.30	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la simplification pour le public de l'accès aux prestations. Dans ce sens, l'OCAN contribuera à la réalisation des prestations prévues par la L 10177

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

"Administration en ligne", seul ou dans le cadre de réalisations d'autres services/offices, telles que le paiement en ligne par carte de crédit, l'échange électronique de dossiers avec le Service des contraventions, les autorités judiciaires et l'Office des poursuites.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCAN poursuit également les objectifs suivants :

- Maintien de l'activité opérationnelle optimale dans le cadre de la réalisation des travaux du CEVA dans le périmètre du site d'exploitation de l'OCAN, de sorte à respecter au mieux le mandat légal: ces travaux entraîneront des perturbations significatives pour l'exploitation notamment des activités du contrôle technique et de la fourrière, en raison d'une part de l'ouverture d'une tranchée devant la halle technique, de la mise à disposition partielle de surfaces du site d'exploitation au profit des installations de chantier des lots "Tunnel de Pinchat" et "Val d'Arve" et de la délocalisation temporaire de la fourrière vers le secteur de La Praille.
- Réalisation d'un système d'assurance qualité national "asaSAQ" pour les activités du contrôle technique, comprenant notamment la réalisation d'un système informatique métier et l'adaptation des processus de travail.
- Etude concernant la délocalisation de l'OCAN (PL 10305).

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Le budget 2011 de l'OCAN ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2010. L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) est due aux mécanismes salariaux et à l'indexation du coût de la vie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	3		4		
1.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en mois)	Efficacité	0		1		
1.3. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3		4		
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en mois)	Efficacité	0		1		
2.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en mois)	Efficacité	1		5		

Commentaires

Indicateur 1.1

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 1.2

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 1.3

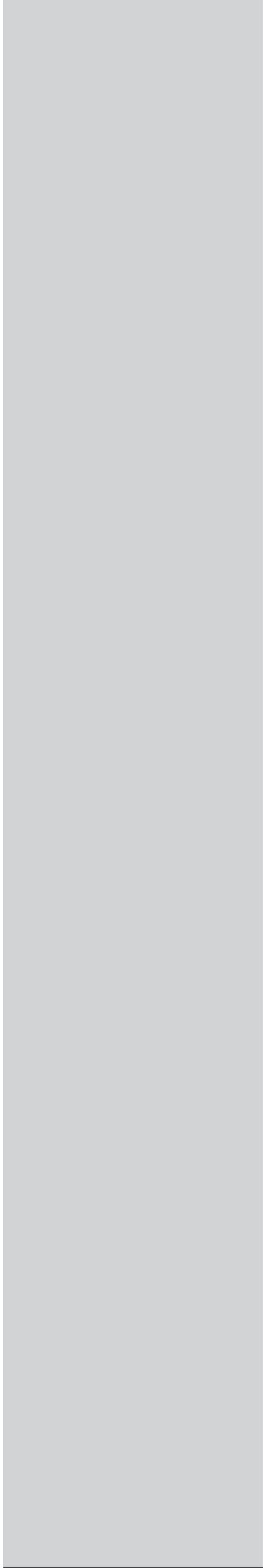
Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 2.1

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).



H06 Execution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	38'290'006	-256'527	-0.7%	38'546'533	-
30 Charges de personnel	29'882'988	49'912	0.2%	29'833'076	-
31 Dépenses générales	7'642'983	-340'930	-4.3%	7'983'913	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	756'035	34'491	4.8%	721'544	-
39 Imputations internes	8'000	0	0.0%	8'000	-
REVENUS	36'506'423	-104'414	-0.3%	36'610'837	-
42 Revenus des biens	36'500	0	0.0%	36'500	-
43 Recettes diverses	28'179'843	36	0.0%	28'179'807	-
49 Imputations internes	8'290'080	-104'450	-1.2%	8'394'530	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'783'583	152'113	-7.9%	-1'935'696	-
<i>Coût des activités de support</i>	-282'212	-11'304	4.2%	-270'908	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'828'625	2'550'560	-40.0%	-6'379'185	-
COÛT COMPLET	-5'894'421	2'691'368	-31.3%	-8'585'789	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	266.80	-1.86	-0.69%	268.66	-
<i>ETP fixes</i>	246.80	7.10	2.96%	239.70	-
<i>ETP auxiliaires</i>	20.00	-8.96	-30.94%	28.96	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Pour 2011, les objectifs sont de nature opérationnelle et visent à une amélioration de la performance des offices et de la qualité des prestations délivrées. L'atteinte des objectifs passe par:

H06 Execution des poursuites et faillites (suite)

- L'amélioration et la simplification de l'organisation et des processus;
- la mise à disposition d'applications informatiques adaptées aux besoins des offices, notamment en termes de volumétrie;
- le développement de l'administration en ligne;
- le développement des compétences "métiers" des collaborateurs-trices et des compétences managériales de l'encadrement.

Concrètement, les projets prioritaires pour 2011 sont:

Pour les offices des poursuites et des faillites:

- La poursuite et l'intensification de la fructueuse collaboration développée en matière de formation "métier" avec le canton de Vaud depuis 2007, et avec le canton de Fribourg en 2010 dont, en particulier, la formalisation et la mise en œuvre d'un règlement intercantonal entre les cantons partenaires (certificat de perfectionnement en matière de poursuites et/ou faillites).

Pour l'Office des poursuites:

- La refonte de l'actuel outil informatique "métier" (GIOP - 1985), qui est obsolète et ne répond plus aux exigences légales. En conséquence, ce projet de refonte informatique revêt une importance stratégique. Il est attendu de la nouvelle application des gains en productivité significatifs. Il est prévu de déposer un projet de loi d'investissement en 2010 encore, afin que le Grand Conseil puisse se prononcer en 2011.
- La poursuite des projets visant à rendre toujours plus efficiente, la structure organisationnelle, et donc le service à la population de l'office des poursuites. A titre d'exemples: la collaboration avec la Poste, afin de permettre aux usagers de solliciter une attestation de non-poursuite aux guichets postaux (il s'agirait d'une "première" en Suisse), ainsi que la possibilité offerte aux créanciers de déposer de façon simplifiée, leurs réquisitions de poursuites au travers du développement de l'administration en ligne (AeL).
- L'amélioration du système de contrôle interne, qui est aujourd'hui opérationnel dans les services des séquestres, des huissiers, des cellules juridiques, de la comptabilité et des caisses. En lien avec le SCI, il s'agira d'intégrer la comptabilité de l'OP dans le système CFI. Des synergies seront également développées avec la Trésorerie générale de l'Etat au travers de la gestion globale des liquidités (*cash pooling*).
- La mise en œuvre de mesures organisationnelles au moyen d'un fort accompagnement au niveau des ressources humaines (modification des cahiers des charges, diminution du nombre des fonctions, évaluation de certaines fonctions), menées en parallèle de la refonte informatique, dans le but de respecter les objectifs fixés en termes de délais et de qualité dans le traitement des affaires.
- La réduction graduelle de l'absentéisme au travers du déploiement de la nouvelle gestion des absences de courtes et de longues durées, de même que par un recours moins systématique à des auxiliaires. Cet objectif qualitatif se traduit par la création de 10 nouveaux postes fixes à l'Office des poursuites et la suppression de 10 postes d'auxiliaires, permettant de mieux valoriser les compétences acquises.

Pour l'Office des faillites:

- La refonte de l'actuel outil informatique "métier" (Percom - 1994), qui est obsolète et ne répond plus aux exigences légales. Il est attendu de la nouvelle application des gains significatifs en productivité et en perception d'émoluments. De plus, avec l'intégration du futur système informatique à la CFI, la gestion des flux financiers en sera améliorée. Cette refonte permettra également aux administrés de consulter via Internet un dossier de faillite et de suivre son évolution en temps réel. Entamé en janvier 2010, le développement de la nouvelle application informatique par un partenaire externe (en collaboration avec le CTI) devra être achevé fin 2011.

H06 Execution des poursuites et faillites (suite)

- Le début des travaux de rénovation et transformation des locaux administratifs de l'Office des faillites (livraison prévue en 2012). Le bâtiment situé à Carouge répondra ainsi aux besoins organisationnels de l'Office et permettra d'améliorer le confort des usagers. En augmentant les surfaces actuelles de 10%, il est prévu de pouvoir libérer une partie des locaux (env. 1000 m²) au profit d'un autre service de l'administration. Enfin, les travaux devraient répondre aux normes en matière d'isolation thermique et phonique afin de réduire les pertes énergétiques et les dépenses financières.
- La poursuite du déploiement du système de contrôle interne, qui est aujourd'hui opérationnel dans le service comptabilité de l'Office. L'identification des risques sera finalisée en 2011. Pour les autres services de l'Office, la mise en place des contrôles sera déployée en 2011.
- Le suivi de la nouvelle organisation de l'Office des faillites, entrée en vigueur le 1er janvier 2009 et qui avait pour objectif de motiver, promouvoir, augmenter la qualité et la productivité, remédier à l'absentéisme, atteindre un bon niveau de formation, responsabiliser chacun et rationaliser les tâches, principalement par l'instauration d'une meilleure polyvalence du personnel.
- Le maintien du nombre de dossiers en cours de traitement en assurant le même niveau de qualité tout en faisant face à la conjoncture économique incertaine pour 2011.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Ce programme présente peu d'écarts significatifs par rapport au budget 2010. La variation en charges de personnel (30) est due aux mécanismes salariaux et à l'indexation ainsi qu'à la baisse des ETP. La réduction des dépenses générales (31) résulte pour partie d'une économie de 280'000 francs à l'Office des poursuites. La nature (33) traduit la mise à jour de la charge d'amortissement des immobilisations pour 2011. Enfin, les imputations internes (49) reflètent les "refacturations" des frais de poursuites aux autres services et départements, les besoins ayant été revus à la baisse pour 2011.

La variation des ETP fixes résulte de la transformation de 10 postes auxiliaires en postes fixes, du transfert de 1.9 ETP fixes des offices au service RH du Secrétariat général du DF, et du transfert d'un ETP à la Centrale commune d'achats (CCA).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer.	Efficacité	7	7	13		
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur.	Efficience	1'300	1'300	1'100		
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites.	Qualité	≤ 1	≤ 1	0	≤ 1	2015
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne).	Efficience	30	30	33		

H06 Execution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min.	Efficacité	100%	100%	97%		
4.2 % des clients servis en moins de 20 min.	Efficacité	80%	80%	89%		
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours.	Efficacité	90%	90%	85%		

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.1 et à 4.3

Aucune valeur sur le long terme (plus de 2 ans) ne peut être indiquée, compte-tenu des nombreuses incertitudes externes (ex. évolution du nombre de poursuites ces prochaines années) et internes (ex. gains en productivité liés à la refonte informatique)

Indicateur 2.1

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. En effet, selon le Tribunal fédéral, "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (*Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009*).

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
CHARGES	95'577'791	6'390'815	7.2%	89'186'976
30 Charges de personnel	70'115'604	6'861'821	10.8%	63'253'783
31 Dépenses générales	8'249'032	585'436	7.6%	7'663'596
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	978'411	-218'917	-18.3%	1'197'328
35 Dédommagements à des tiers	13'429'146	-900'000	-6.3%	14'329'146
36 Subventions accordées	2'771'098	28'000	1.0%	2'743'098
39 Imputations internes	34'500	34'475	137'900.0%	25
REVENUS	7'784'356	696'578	9.8%	7'087'778
43 Recettes diverses	4'629'096	102'171	2.3%	4'526'925
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'701'166	176'166	11.6%	1'525'000
46 Subventions acquises	1'454'094	418'241	40.4%	1'035'853
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-87'793'435	-5'694'237	6.9%	-82'099'198
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'668'257</i>	<i>-117'112</i>	<i>7.6%</i>	<i>-1'551'145</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'347'695</i>	<i>2'819'463</i>	<i>-17.4%</i>	<i>-16'167'158</i>
COÛT COMPLET	-102'809'387	-2'991'886	3.0%	-99'817'501

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
TOTAL POSTES	546.15	82.60	17.82%	463.55
ETP fixes	542.55	84.20	18.37%	458.35
ETP auxiliaires	3.60	-1.60	-30.77%	5.20

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et d'exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.01 Détention préventive des adultes
- H07.02 Exécution des peines et mesures
- H07.03 Mesures de probation
- H07.04 Soutiens sociaux éducatifs à la prison

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.05 Détention préventive et observation des mineurs
- H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines
- H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Dans la lignée de sa planification pénitentiaire et pour endiguer la surpopulation à la prison de Champ-Dollon, le Conseil d'Etat a décidé de réaliser d'urgence cent nouvelles places de détention dans le périmètre de la prison. L'ouverture de ce nouveau bâtiment nécessite le recrutement et la formation d'agents de détention supplémentaires.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2011 correspondra également avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale fédéral avec pour corolaire l'agrandissement et la mise aux normes des Violons du Palais de Justice et l'engagement de nouveaux agents de détention pour assurer l'hébergement des personnes prévenues avant leur transfert à la prison de Champ-Dollon.

Enfin, les autres éléments de la planification pénitentiaire seront mis en route dès le premier trimestre 2011 en vue de l'agrandissement de l'établissement fermé La Brenaz et la création d'un nouveau bâtiment pour le service médical de la prison de Champ-Dollon.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

La réalisation de ces nouvelles infrastructures pénitentiaires a un impact budgétaire non négligeable tant du point de vue des ressources humaines que des dépenses générales. Ainsi 85 postes supplémentaires (soit 64 agents de détention, 13 éducateurs et 8 administratifs) sont prévus au budget 2011 pour la mise en œuvre de la planification pénitentiaire.

La diminution constatée sur la rubrique 35 concerne les frais de placement de détenus par le canton de Genève dans des établissements d'exécution de peines hors concordat latin. En effet, partant du constat que, en raison de la surpopulation carcérale, il devient de plus en plus difficile de placer des détenus dans des établissements hors concordat, le service d'application des peines et mesures a revu son budget à la baisse.

En ce qui concerne les revenus, l'augmentation de la rubrique 45 "Dédommagements des collectivités publiques" tient compte de l'augmentation de 10 % des tarifs journaliers de pension dans les établissements de détention concordataires qui devrait entrer en vigueur en 2011. Quant à l'augmentation des subventions acquises, elle est due à l'engagement des 13 éducateurs à la Clairière dont les salaires sont financés à hauteur de 30 % par la Confédération.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures						
1.1. Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	100			383	2013
1.2. Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	165%			100%	2014
2. Recruter et former des agents de détention						
2.1. Nombre d'agents de détention supplémentaires	Efficacité	64			121	2013
3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement compromettre le maintien						
3.1. Nombre d'événements graves	Efficacité	0				
4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)						
4.1. Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficience	95%		95%		

Commentaires

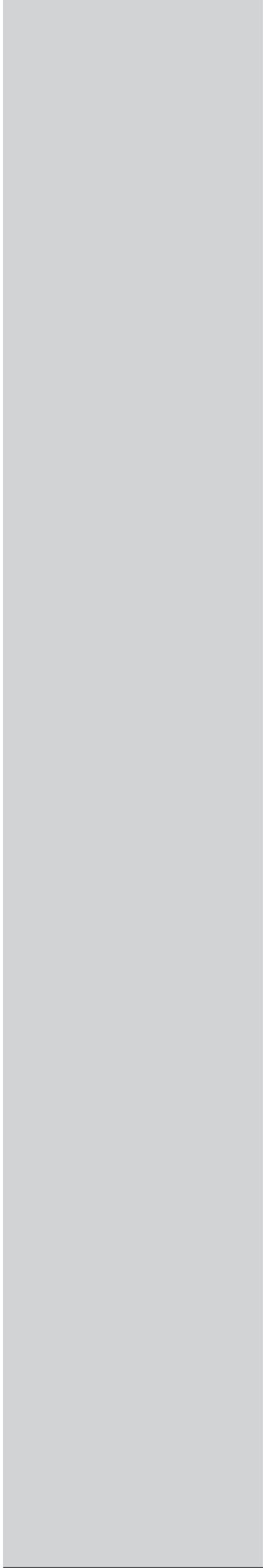
Indicateur 1.2

Actuellement ce taux d'occupation est de 227%. Les taux d'occupation pour les années suivantes sont déterminés de la manière suivante :

- 2011 : 165 % (la capacité nominale de la prison est portée à 370 par l'effet de CENTO RAPIDO)
- 2012 : 150 % (la capacité nominale de la prison est portée à 410 par l'effet de NEW MEDICO)
- 2013 : 145 % (la capacité nominale de la prison est portée à 430 par l'effet de CURABILIS)
- 2014 : 100 % (avec la construction planifiée de plus de 300 places concordataires pour l'exécution des peines, le placement de condamnés genevois hors canton sera facilité).

Indicateur 3.1

Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique des agents de détention et/ou des personnes détenues.



H08 Droits humains

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	24'062'532	-183'534	-0.8%	24'246'066	-
30 Charges de personnel	2'996'399	-397'956	-11.7%	3'394'355	-
31 Dépenses générales	622'401	-5'578	-0.9%	627'979	-
35 Dédommagements à des tiers	5'000	0	0.0%	5'000	-
36 Subventions accordées	19'948'732	220'000	1.1%	19'728'732	-
37 Subventions redistribuées	490'000	0	0.0%	490'000	-
REVENUS	3'036'410	3'663	0.1%	3'032'747	-
43 Recettes diverses	276'410	3'663	1.3%	272'747	-
46 Subventions acquises	2'270'000	0	0.0%	2'270'000	-
47 Subventions à redistribuer	490'000	0	0.0%	490'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'026'122	187'197	-0.9%	-21'213'319	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-75'335</i>	<i>8'941</i>	<i>-10.6%</i>	<i>-84'276</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-587'012</i>	<i>38'516</i>	<i>-6.2%</i>	<i>-625'528</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-21'688'469	234'654	-1.1%	-21'923'123	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.74	-1.09	-4.57%	23.83	-
<i>ETP fixes</i>	<i>18.34</i>	<i>-0.69</i>	<i>-3.62%</i>	<i>19.03</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.40</i>	<i>-0.40</i>	<i>-8.33%</i>	<i>4.80</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- la promotion de l'intégration des personnes migrantes, la favorisation de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones et la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des droits humains.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale
- H08.05 Mise en oeuvre sur le plan cantonal du droit international relatif aux droits humains

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

L'office des droits humains développera en 2011, plusieurs projets permettant à la fois de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, mais également de développer une politique d'accueil et d'intégration des étrangers. Cela passera par l'intensification des mécanismes d'accueil et une meilleure prise en compte des problématiques liées à la discrimination et au racisme.

Sur le front de la lutte contre la violence domestique, la campagne de sensibilisation de 2010 et la modification de la loi sur les violences domestiques permettront de mettre en place les outils nécessaires à une meilleure formation des professionnel-le-s et au développement des mesures d'éloignement à l'égard des auteur-e-s de violence.

Une politique respectueuse des droits humains implique également une solidarité avec les pays moins favorisés, ainsi le canton de Genève poursuivra, en 2011, ses efforts de soutien avec un accent particulier mis sur les conséquences du changement climatique et la crise alimentaire.

Autres projets d'importance stratégique.

Parmi les autres projets, il y aura la réalisation du *Programme cantonal d'intégration*, conformément au "Rapport du Conseil fédéral aux Chambres fédérales en exécution des motions Schiesser et du groupe socialiste" et des directives de l'ODM y relatives.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Financièrement la diminution des charges salariales (rubrique 30) provient d'une adaptation effectuée par rapport aux charges réelles 2010 et de transferts d'ETP (diminution de 0.8 ETP transféré au DIP suite à un accord dans le cadre de la mobilité interne interdépartementale et augmentation de 0,1 provenant du service des affaires militaires en faveur du SPPE).

En matière de subvention, deux nouvelles aides financières sont prévues, d'un montant de F 100'000 chacune. Il s'agit, d'une part, de financer des cours afin de favoriser l'apprentissage du français par les personnes migrantes et, d'autre part, de financer des cours de langues d'origine à l'intention des enfants.

H08 Droits humains (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1. Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	<= 9%			8%	2013
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1. Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité					
2.2. Nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois	Efficacité					
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
3.1. Taux de mise en œuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	70%			90%	2013
4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations						
4.1. Taux de mise en œuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc.) portant sur le thème du racisme	Efficacité	50%			70%	2013
5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité						
5.1. Taux de projets consacrés au domaine des projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité	Efficacité	10%		7%		

Commentaires

Indicateur 1.1

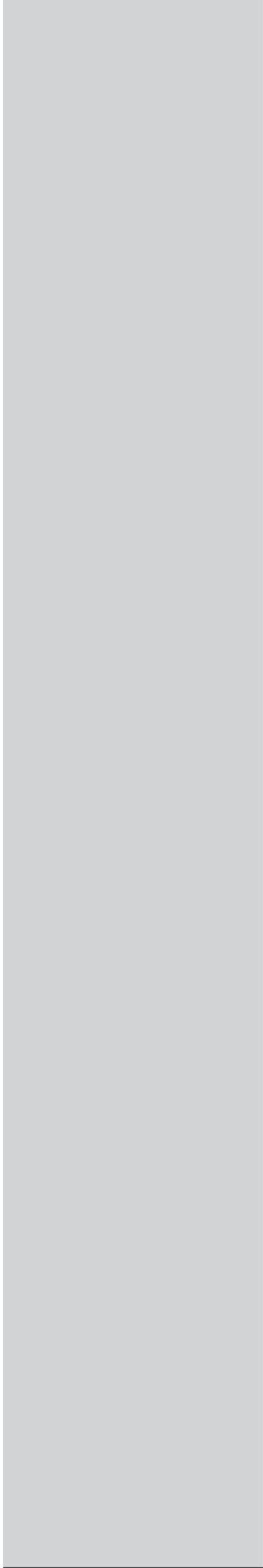
La diminution de l'écart des salaires est un indice à long terme permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises. Il va de soi qu'il s'agit d'un indicateur influencé par d'autres paramètres indépendants de l'action du service. En 2008, ce taux était de 9.6%.

Indicateur 2.1 et 2.2

Les valeurs vont dépendre du nouveau code de procédure pénale dès 2011. Elles sont influencées, entre autres, par la collaboration entre la police et le BVD. Celle-ci vise à optimiser la protection des personnes victimes de violences domestiques ainsi que l'arrestation et la sanction des personnes qui commettent ces actes. Dans ce sens, diverses actions ont été accomplies : constitution du groupe interne violences domestiques; introduction du module violences domestiques dans la formation continue de la police; mise en place d'une nouvelle procédure de détection des situations de violences domestiques; conception du dépliant "La violence domestique est un délit! distribué par la police lors de leurs interventions, etc. Concernant l'indicateur 2.2, l'observatoire genevois des violences domestiques permettra de disposer dès l'exercice 2012 des premières données pour 2011.

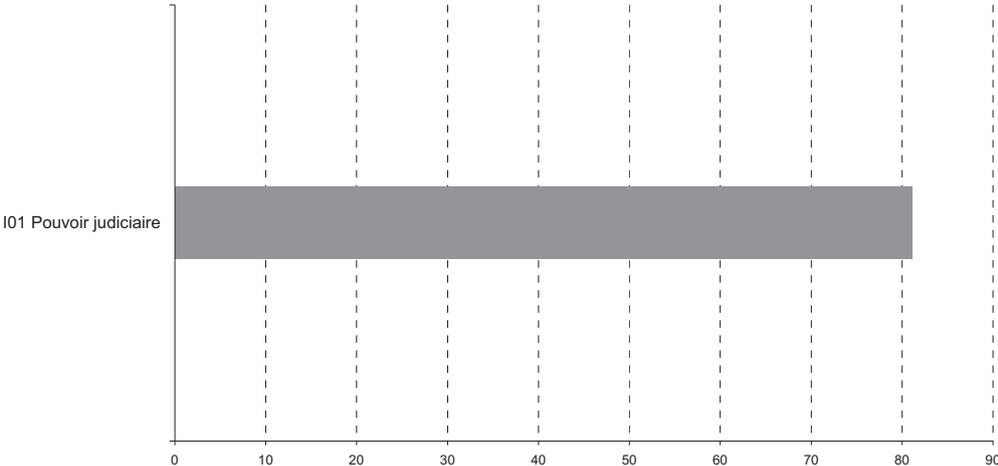
Indicateur 5.1

En terme de montant, cela devrait représenter environ 20%. L'objectif est de donner plus de visibilité à ces contributions, raison pour laquelle le soutien du canton dans ces projets peut être plus conséquent, et aller jusqu'à un financement de 80% du budget global du projet.

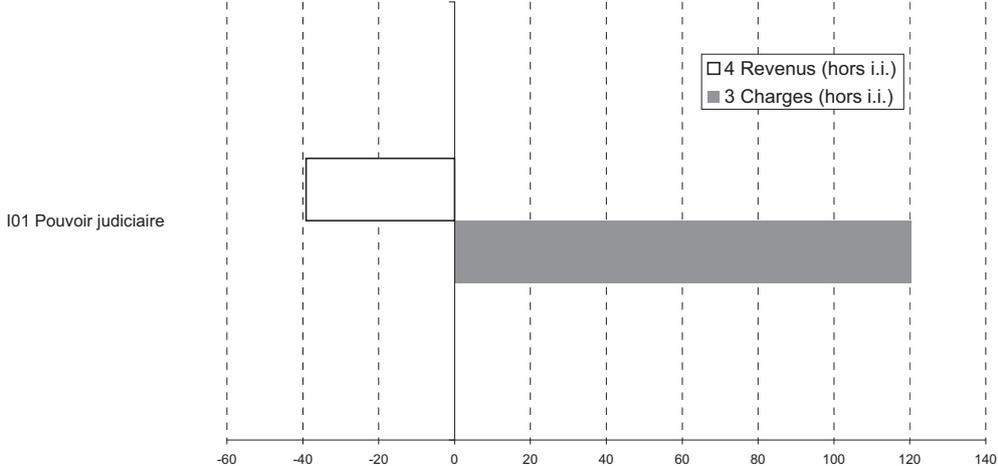


I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Exposé des motifs des priorités

En 2011, le principal objectif du pouvoir judiciaire est la mise en œuvre, au 1er janvier, de la réforme de la justice, ainsi que de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire genevoise, totalement remaniée pour être en conformité avec la réforme de la justice.

Outre l'unification des codes de procédures pénales (majeurs et mineurs) et civile au niveau fédéral, la réforme entraîne une profonde mutation de l'institution conduisant à une augmentation significative du nombre de magistrats et des collaborateurs du pouvoir judiciaire.

Le nouveau code de procédure pénale suisse (CPP) et la loi fédérale régissant la procédure pénale applicable aux mineurs (LPPMin) prévoient notamment:

- la création d'un nouveau Ministère public qui résultera de la fusion des actuels Instruction et Ministère public;
- la création d'un Tribunal pénal (systématisation de double degré de juridiction et création d'un Tribunal des mesures et contraintes);
- la création d'un Tribunal des mineurs qui reprendra notamment les compétences de l'actuel Tribunal de la jeunesse et du juge des enfants;
- un renforcement des droits de la défense lui permettant de participer aux actes d'enquête dès la phase policière de l'enquête préliminaire et instaurant l'institution de l'avocat de la 1ère heure.

Le nouveau Code de procédure civile (CPC) prévoit différents types de procédure qui varient en fonction de la nature du litige ainsi que de la catégorie à laquelle appartiennent les parties dans le cas d'espèce. Pour les petits litiges et les causes relevant du droit civil social, le code instaure une procédure simplifiée qui se distingue par un formalisme simplifié, par son caractère oral plus prononcé et par un rôle plus actif du juge. Le CPC réserve une place importante au règlement préalable ou extrajudiciaire des litiges: les parties doivent procéder à une tentative de conciliation ou se soumettre à une médiation avant de saisir le tribunal compétent.

Au niveau de l'organisation judiciaire cantonale, on notera encore la création d'une grande Cour de justice, réunissant les autorités de deuxième instance pénale, civile et administrative.

La mise en œuvre de la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire produira quant à elle des impacts d'ordre fonctionnel et organisationnel ces prochaines années.

D'entente avec le Conseil d'Etat, le pouvoir judiciaire a également pour objectif la revalorisation du statut des magistrats, par le biais d'une modification de la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire. Cette mesure permettra de remédier aux inégalités de traitement entre magistrats et de rendre la magistrature plus attractive en prévision des nombreuses élections à venir.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	120'454'325	16'474'724	15.8%	103'979'601	-
30 Charges de personnel	92'606'699	15'207'530	19.6%	77'399'169	-
31 Dépenses générales	14'664'979	984'408	7.2%	13'680'571	-
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	5'000	0	0.0%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'427'547	-12'214	-0.8%	1'439'761	-
36 Subventions accordées	11'485'100	300'000	2.7%	11'185'100	-
39 Imputations internes	265'000	-5'000	-1.9%	270'000	-
REVENUS	40'366'210	357'951	0.9%	40'008'259	-
43 Recettes diverses	39'176'960	355'201	0.9%	38'821'759	-
49 Imputations internes	1'189'250	2'750	0.2%	1'186'500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-80'088'115	-16'116'773	25.2%	-63'971'342	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-48'727'274</i>	<i>-8'553'475</i>	<i>21.3%</i>	<i>-40'173'799</i>	-
COÛT COMPLET	-128'815'389	-24'670'248	23.7%	-104'145'141	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	573.42	70.00	13.90%	503.42	-
ETP fixes	551.42	71.00	14.78%	480.42	-
ETP auxiliaires	21.00	-1.00	-4.55%	22.00	-
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.

Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

1. Réalisation du programme de législature (avance du processus, moyens financiers et ressources humaines mis à disposition)

En 2011, le principal objectif du pouvoir judiciaire est la mise en œuvre, au 1er janvier, de l'unification des codes de procédures pénales (majeurs et mineurs) et civile, ainsi que de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire genevoise, totalement remaniée pour être en conformité avec la réforme de la justice conduite depuis plusieurs années au niveau fédéral.

2. Autres projets d'importance stratégique

D'entente avec le Conseil d'Etat, le pouvoir judiciaire a également pour objectif la revalorisation du statut des magistrats, par le biais d'une modification de la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire. Cette mesure permettra de donner suite à une revendication formulée dès le début des années 90, de remédier aux inégalités de traitement entre magistrats induites par une modification législative intervenue en 2003 (prise en compte de l'expérience professionnelle antérieure à l'entrée dans la magistrature) et de rendre la magistrature plus attractive en prévision des nombreuses élections à venir.

3. Justification des écarts par rapport au budget 2010 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs) - conséquence de la réforme judiciaire

- 15.2 millions de hausse sur la nature 30 - charges de personnel en lien avec :
 - 28 charges supplémentaires de magistrats de carrière. 12 magistrats ont été élus de manière anticipée dès 2010 suite à la modification de la loi sur l'organisation judiciaire qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit acceptée par la commission des finances du 14 avril 2010.
 - 42 postes de collaborateurs scientifiques et administratifs supplémentaires en appui des magistrats qui entreront en fonction au 1er janvier 2011.
 - 2 millions supplémentaires : écart dû aux 33 postes votés au budget 2010 valorisés sur 5 mois en 2010 et 12 mois en 2011.
 - 2.7 millions sur la rubrique 300 - Charges des magistrats, correspondant à l'estimation du coût de la modification légale concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire.
 - 1 poste supplémentaire en classe 13/8 lié à la mise en œuvre des dispositions légales relatives aux avocats de la 1ère heure. Ce poste sera affecté au renforcement du greffe de la Commission du Barreau (0.5 ETP pour la gestion de la permanence des avocats) et des services financiers (0.5 ETP pour le paiement des indemnités aux avocats et le recouvrement des frais de justice auprès des prévenus).
- 1 million de hausse sur la rubrique 31 - dépenses générales : écart dû essentiellement à l'augmentation des effectifs et à la démultiplication des sites du pouvoir judiciaire (frais de surveillance des bâtiments).
- 300'000 CHF de hausse sur la rubrique 36 - Subventions accordées : nouvelles charges liées aux honoraires des avocats de la 1ère heure.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1. Taux de sortie	Efficacité	1	1	0.99	1	2012
1.2. Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	1'863	1'594	1'602		
1.3. Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	261	225	228		
1.4. Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	18	16	15		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1. Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	3.2%	3.3%	3.4%	3%	2014
2.2. Accès à l'Assistance judiciaire civile	Qualité	9%	9%	8%	9%	2012
2.3. Degré de satisfaction des justiciables	Qualité	--	--	65%	80%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative). Le ratio durablement en dessous de "1" peut être interprété comme étant le signal d'une surcharge de travail, nécessitant des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique que le stock d'affaires en attente baisse.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, à Bâle ville, en 2009, le coût moyen d'une procédure civile et pénale est de 1'769 CHF et celui d'une procédure administrative, de 4'714 CHF.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2006: moyenne suisse: 114€ (183 CHF), Allemagne 106€ (170 CHF), Luxembourg 121€ (194 CHF), tandis que ce coût était de 187 CHF à Genève.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2006: moyenne suisse: 16.5, moyenne européenne: 19.8, Allemagne: 24.5, tandis qu'à Genève ce ratio s'élevait à 13.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

Indicateur 2.2

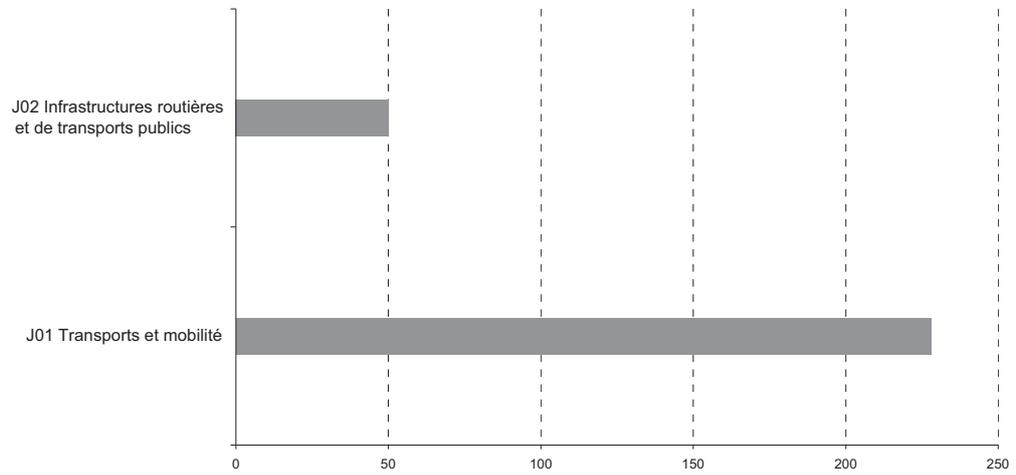
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'Assistance judiciaire civile et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles hors la conciliation des prud'hommes, le Tribunal des prud'hommes, la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et le Tribunal des baux et loyers.

Indicateur 2.3

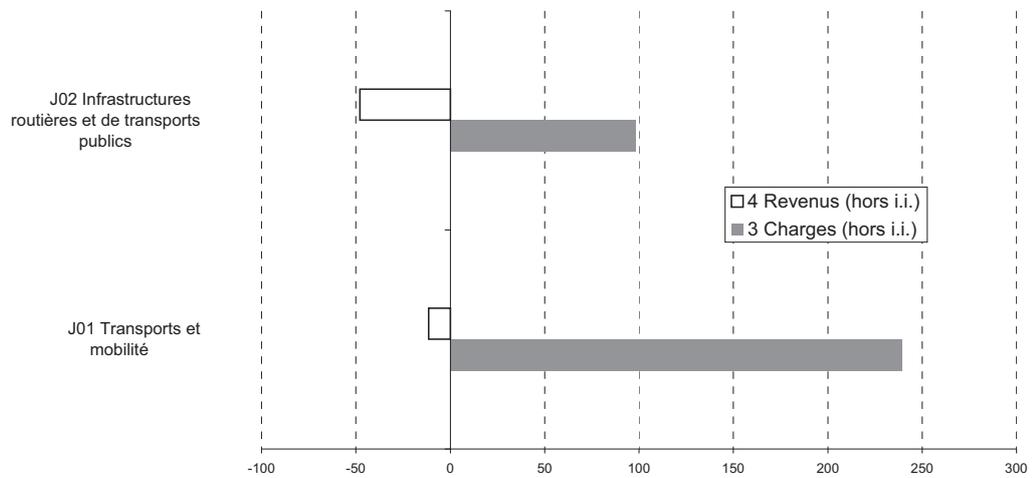
L'enquête de satisfaction est réalisée tous les 5 ans au pouvoir judiciaire. La dernière enquête a été réalisée en 2007, la suivante est prévue en 2012. Cet indicateur mesure le degré de satisfaction des justiciables en calculant la moyenne de l'indicateur de satisfaction pour les 10 critères considérés comme étant les plus importants par les justiciables interrogés.

J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

- J01 Mobilité et transport (resp. DIM-DGM)
 - J01.01 Circulation routière et stationnement
 - J01.02 Transports publics
- J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DCTI-OGC)
 - J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
 - J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2011

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2011 sera la première année de la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) présentées en 2010: plan directeur des transports collectifs, plan directeur de la mobilité douce, plan directeur du réseau routier, plan directeur du stationnement. Dans cette perspective, 216 millions de francs (+24 millions par rapport à 2010) seront consacrés au fonctionnement du réseau de transports publics, dans une perspective de fort développement de l'offre. Par ailleurs, l'étude cantonale de la traversée routière du lac sera achevée et remise au Grand Conseil. Parallèlement, l'Office fédéral des routes conduira sur cette base une étude d'opportunité, visant à inscrire ce projet dans la planification fédérale. En termes de réalisation, 2011 verra l'inauguration du Tram Cornavin-Meyrin-Cern dans son intégralité (TCMC) ainsi que du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la mise en place d'un nouveau concept d'exploitation du réseau de Tramways, ainsi que le démarrage des travaux du CEVA.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	239'344'266	27'561'118	13.0%	211'783'148	-
30 Charges de personnel	9'286'206	1'285'597	16.1%	8'000'609	-
31 Dépenses générales	7'809'226	1'174'950	17.7%	6'634'276	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'004'591	481'698	8.7%	5'522'893	-
35 Dédommagements à des tiers	7'900'000	1'200'000	17.9%	6'700'000	-
36 Subventions accordées	208'312'243	23'418'873	12.7%	184'893'370	-
39 Imputations internes	32'000	0	0.0%	32'000	-
REVENUS	11'502'771	-339'886	-2.9%	11'842'657	-
42 Revenus des biens	11'072'000	-165'000	-1.5%	11'237'000	-
43 Recettes diverses	283'441	-98'916	-25.9%	382'357	-
46 Subventions acquises	147'330	-75'970	-34.0%	223'300	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-227'841'495	-27'901'004	14.0%	-199'940'491	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'050'747</i>	<i>-48'481</i>	<i>1.2%</i>	<i>-4'002'266</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'395'509</i>	<i>-175'788</i>	<i>14.4%</i>	<i>-1'219'721</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-233'287'751	-28'125'273	13.7%	-205'162'478	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	75.05	9.30	14.14%	65.75	-
<i>ETP fixes</i>	<i>68.20</i>	<i>8.45</i>	<i>14.14%</i>	<i>59.75</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.85</i>	<i>0.85</i>	<i>85.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et deux roues de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la mobilité, en partenariat avec les entreprises de transport public (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Circulation routière et stationnement
- J01.02 Transports publics

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientées vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité notamment sous l'égide du projet d'agglomération. Des efforts financiers significatifs sont planifiés puisque l'enveloppe consacrée aux transports publics va progressivement passer de 191'593'370 F en 2010 à 249'936'698 F en 2014. 5 postes supplémentaires ont été alloués en 2011 afin d'être en mesure d'assumer l'ensemble des missions attribuées conformément aux attentes. Un effort financier spécifique a également été dédié à la réalisation d'une extension portuaire avec la plage des Eaux-Vives qui nécessitera de consacrer 12'510'000 F en 2011, 26'190'000 F en 2012 et 20'840'000 F en 2013 en investissement.

L'année 2011 sera la première année de la mise en œuvre des planifications directrices présentées en 2010.

Ainsi, 216.2 millions de francs (soit une hausse de 24.6 millions de francs par rapport à 2010) seront consacrés au développement du réseau de transports publics. Nous atteindrons + 63.5% de places/km offertes à la population genevoise par rapport à 2002 (année de référence) sur le réseau des Transports Publics Genevois. En mai 2011 sera inauguré le Tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et à la fin de l'année le Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui sera par ailleurs accompagné d'un nouveau concept d'exploitation du réseau de Tramways.

De nouvelles rames ferroviaires modernes circuleront entre Coppet et Genève, et des services supplémentaires sur la ligne de La Plaine seront mis en place pour répondre à l'augmentation de la fréquentation. Dans le même temps, l'objectif est de mettre en œuvre la convention "Léman 2030" signée avec le Canton de Vaud, l'Office Fédéral des Transports et les CFF: 4.2 millions de francs seront consacrés aux études de la 4^{ème} Voie de Lausanne-Renens, la Gare-Cornavin et l'allongement des quais sur la ligne de La Plaine.

Autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivront comme sur le secteur de Genève-Sud et un accent particulier sera mis sur les projets de mobilité douce pour permettre une meilleure coordination des acteurs et proposer des projets concrets.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel :

5 postes supplémentaires (fiche PFQL)

31 - Dépenses générales :

Des moyens supplémentaires ont été accordés (fiche PFQL). Par ailleurs, un audit de la Direction générale de la mobilité est prévu (150'000 F).

35 - Dédommagement à des tiers

Augmentation des indemnités aux CFF pour les trains régionaux suite à l'introduction de nouvelles rames

J01 Transports et mobilité (suite)

plus capacitaires.

36 - Subventions accordées

Mise en oeuvre du plan directeur des transports collectifs, notamment dans le cadre des contrats de prestations TPG et SMGN. Le report de la hausse des tarifs Unireso décidé par le Parlement genevois induit une subvention supplémentaire de 7.5 millions de frs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du réseau routier selon sa hiérarchie fonctionnelle en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1. Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 15.75 km/h en 2006)	Qualité	16.5 km/h	16.75 km/h	16.24 km/h	17.25 km	2014
1.2. Augmentation de la longueur des pistes cyclables sur routes cantonales (en km)	Efficience	+20km	+3.1 km	+1.6 km	+34.8 km	2016
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1. Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	+63.5%	+50%	+45.1%	+102.4%	2014
3. Augmenter le nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois						
3.1. Nombre de places P+R	Efficacité	6'194 places	5'864 places	5'139 places	10'000 places	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

Il s'agit de l'indicateur 3a du contrat de prestations 2007-2010 entre l'Etat et les TPG (PL 9898-A). Valeur de référence : 15.75 km/h en 2006

Indicateur 1.2

Valeur de référence 2008 : 173 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales

Indicateur 2.1

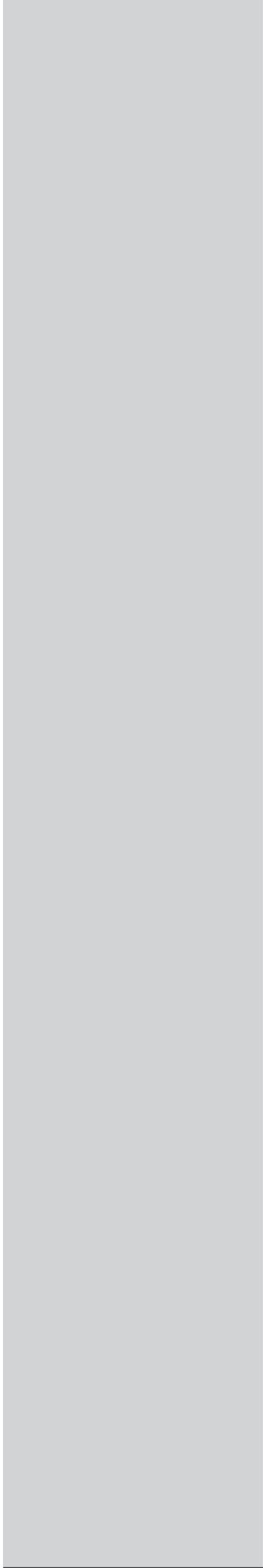
L'année de référence pour les places/km est 2002

Indicateur 3.1

Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la fondation des parkings - Base 2008 : 4'989 places - A l'horizon CEVA (2016), l'objectif est de disposer de 10'000 places

Indicateur 4.1

Il s'agit de mesurer le nombre de véhicules ayant occupé une place limitée payante dans la plage horaire payante



J02 Infrastructures routieres et de transports publics

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	102'147'098	5'749'457	6.0%	96'397'641	-
30 Charges de personnel	16'572'059	1'052'163	6.8%	15'519'896	-
31 Dépenses générales	17'333'637	-484'363	-2.7%	17'818'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	49'520'915	4'887'677	11.0%	44'633'238	-
35 Dédommagements à des tiers	14'500'000	0	0.0%	14'500'000	-
39 Imputations internes	4'220'487	293'980	7.5%	3'926'507	-
REVENUS	52'962'997	2'630'136	5.2%	50'332'861	-
42 Revenus des biens	12'053'460	950'464	8.6%	11'102'996	-
43 Recettes diverses	12'276'961	-87'118	-0.7%	12'364'079	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	8'040'000	-12'638'000	-61.1%	20'678'000	-
46 Subventions acquises	15'545'305	14'075'000	957.3%	1'470'305	-
49 Imputations internes	5'047'271	329'790	7.0%	4'717'481	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-49'184'101	-3'119'321	6.8%	-46'064'780	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'325'146</i>	<i>-43'511</i>	<i>1.9%</i>	<i>-2'281'635</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'303'866</i>	<i>-337'017</i>	<i>8.5%</i>	<i>-3'966'849</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-55'813'113	-3'499'849	6.7%	-52'313'264	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	168.61	5.96	3.66%	162.65	-
<i>ETP fixes</i>	<i>153.85</i>	<i>3.00</i>	<i>1.99%</i>	<i>150.85</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>14.76</i>	<i>2.96</i>	<i>25.08%</i>	<i>11.80</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et l'entretien des infrastructures routières destinées au trafic privé et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le plan de soutien à l'économie et à l'emploi, défini et adopté par le Conseil d'Etat et lié à une politique ambitieuse de construction, se traduit par une volonté de réaliser des opérations d'importances prévues par le plan directeur et notamment d'investir dans de nouvelles infrastructures de transport relevant de la mission de l'Office du génie civil.

J02 Infrastructures routieres et de transports publics (suite)

Projets stratégiques

Les objectifs 2011 sont les suivants :

- Démarrer les travaux du CEVA, dès que l'effet suspensif lié au recours aura été levé par le tribunal administratif fédéral.
- Poursuivre les travaux d'extension des nouvelles lignes de trams, Tram-Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), Tram-Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Inauguration du tronçon (Meyrin village - CERN) du TCMC ainsi que du tronçon reliant Cornavin à Bernex du TCOB.
- Soutien et accompagnement de l'étude cantonale de la traversée autoroutière du Lac remise à l'office fédéral des routes (OFROU), participation au comité de pilotage institué par cet office et à l'étude d'opportunité et de variantes qu'il a engagée.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz commencés en 2010.

Les perspectives 2012 sont les suivantes :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA.
- Poursuite des travaux d'extension des lignes de trams en cours (TCMC et TCOB), études de nouvelles lignes selon le plan de développement du réseau des transports publics (route de Saint-Julien, Plan-les-Ouates, Grand-Saconnex).
- Participation à l'étude d'opportunité et de variantes de tracés autoroutiers engagée par l'OFROU.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs formulés dans le programme de législation, l'Office du génie civil poursuivra d'autres activités en 2011 telles que :

- Poursuite de la surveillance, de l'inspection, de la maintenance et des travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art, étude de projets d'assainissement du bruit routier et mise en place des mesures préconisées.
- Reprise de la surveillance et de l'entretien des quelques 2700 arbres situés sur le domaine public cantonal, prestation jusqu'ici effectuée par la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM).
- Poursuite des études et engagement des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au développement de nouveaux quartiers où à la construction de nouveaux parkings d'échange: Etudes de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex, de la route de liaison P+R Sécheron, de la passerelle sur l'Arve, de l'accès au P+R des Tuileries, ainsi que démarrage des études d'aménagements routiers liés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

L'Office du génie civil continuera de se consacrer en 2012 à d'autres activités telles que :

- Poursuite de la surveillance, de l'inspection, de la maintenance et des travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, de la surveillance et de l'entretien des arbres du domaine public cantonal, ainsi que des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel.
- Poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au développement de nouveaux quartiers où à la construction de nouveaux parkings d'échange: Etudes de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, de l'accès au P+R des Tuileries, de divers aménagements routiers liés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Début des travaux de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex, de la route de liaison P+R Sécheron, de la passerelle sur l'Arve
- Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel /ETP :

La reprise de l'entretien des arbres porté en 2010 par le programme F04 "Espèce, écosystèmes, paysages

J02 Infrastructures routieres et de transports publics (suite)

et loisirs en plein air" ainsi que les nouvelles exigences de reporting de l'OFT et la supervision des grands projets impliquent un ajustement à la hausse des effectifs. La hausse des "ETP fixes" et des "ETP agents spécialisés" provient d'une réallocation de postes entre programmes dont l'impact est neutre au niveau global.

31 - Dépenses générales :

La variation s'explique par une diminution des travaux d'entretien des routes nationales.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

42 - Revenus des biens :

La subvention non monétaire du contrat de prestation TPG 2011-2014 est revue à la hausse en 2011 par rapport au budget 2010.

45 - Dédommagements de collectivités publiques :

Selon les recommandations de l'ICF, la redevance poids lourds RPLP versée par la Confédération est transférée sur la nature 46 (- 17.5 millions F).

La part cantonale sur les droits d'entrée sur les carburants augmente (+ 4.9 millions F).

46 - Subventions acquises :

Selon les recommandations de l'ICF, la redevance poids lourds RPLP est transférée de la nature 45 à la 46 avec diminution de la part cantonale par rapport à 2010.

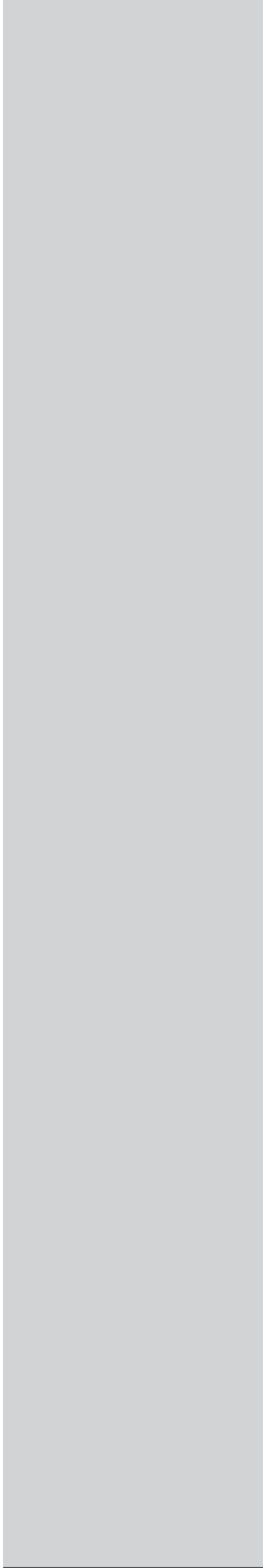
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/- 10%	+/- 10%	+/- 4%		
1.2 Liaison ferroviaire CEVA	Efficacité	+/- 10%				
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	80%	80 %	76%		

Commentaires

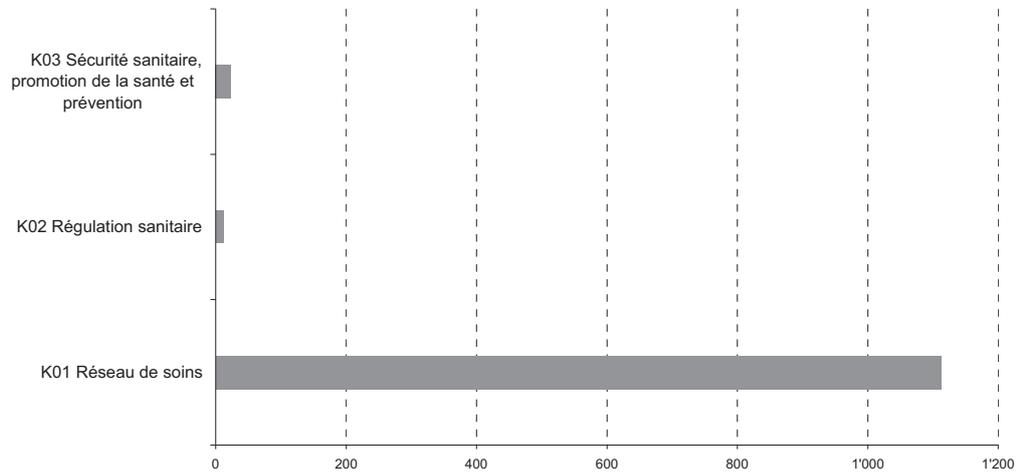
Indicateur 1.2

Pour la liaison ferroviaire CEVA, aucun indicateur pertinent ne peut être donné pour 2009 et 2010 dans la mesure où les effets, à la fois, des recours avec effet suspensif sur les travaux (toujours actifs en juin 2010) ainsi que le référendum qui a nécessité une votation fin 2009, ont fait que les travaux de construction pour le projet CEVA n'ont pas avancé à ce jour. En l'état, il est difficile d'envisager un démarrage des travaux avant 2011.

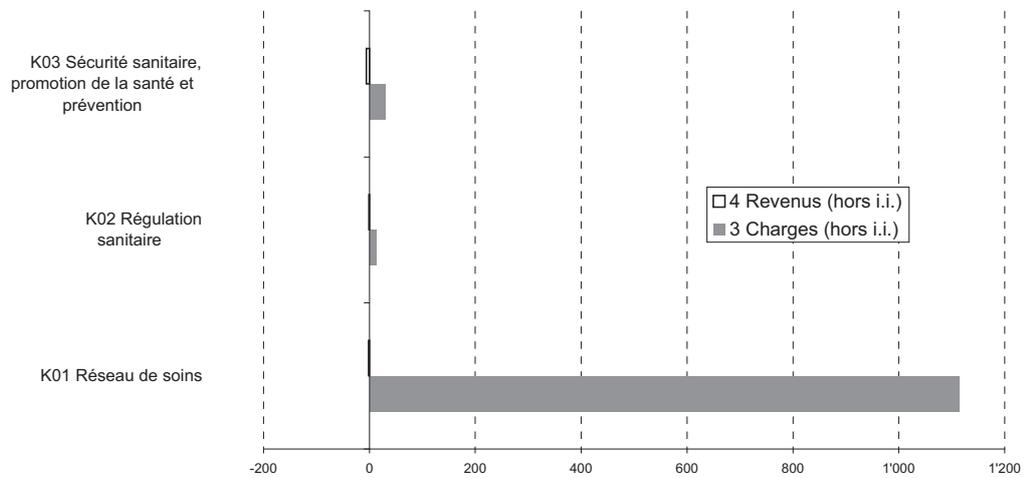


K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



K Santé

Exposé des motifs des priorités

L'exigence de qualité doit présider à toutes les actions de l'Etat, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Elle est la clé ouvrant la porte sur de meilleures prestations, un taux de satisfaction plus élevé et une utilisation optimale des deniers publics.

Le Conseil d'Etat entend placer l'être humain au cœur du dispositif de réseau de soins afin de suivre la trajectoire de vie des patients et de leur apporter des solutions adaptées. Il s'agit, en particulier, d'améliorer la coordination des activités de prise en charge des personnes âgées en vue de leur maintien à domicile. Le déploiement du Programme d'accès aux soins (PASS), pour autant qu'il soit accepté par le Grand Conseil, permettra d'orienter les personnes âgées atteintes dans leur santé ou fragilisée par le vieillissement. Un montant de 1'400'000 CHF est prévu à cet effet.

Au travers de la planification sanitaire (pré-hospitalière, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale), le Conseil d'Etat visera, durant la législature 2011-2013, à maintenir la qualité des prestations tout en améliorant la maîtrise des coûts d'exploitation. A cet effet et en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle planification hospitalière en 2012, il assurera l'adéquation entre la demande de soins de la population, l'offre de soins et les moyens (subventions, postes, lits, journées d'hospitalisation, etc.). Il formulera également des propositions qui visent à maîtriser l'augmentation des coûts de la santé, notamment en développant et en analysant des indicateurs qui fournissent des renseignements sur l'évolution de ces coûts.

Placer le patient au centre, cela signifie qu'il convient de le responsabiliser sur ses droits et ses devoirs, mais aussi sur ses propres actions pour le maintien de sa santé. Pour ce faire, un effort important sera porté sur le plan de l'information et de la communication. Le projet pilote e-toile, qui vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale grâce aux nouveaux outils de communication, permettra au patient d'accéder lui-même aux documents qui le concernent, permettant ainsi une meilleure participation à la prise en charge de sa santé. Ce projet entrera en 2011 dans une phase de déploiement et d'évaluation en vue d'une implémentation durable.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, un constat s'impose: pour être efficace, une politique de prévention doit être menée sur le long terme. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat entend poursuivre, durant cette législature, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des institutions concernés, des programmes visant l'amélioration de l'état de santé de la population genevoise dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention*.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	1'113'514'095	38'730'841	3.6%	1'074'783'254	-
30 Charges de personnel	1'033'274	-308'847	-23.0%	1'342'121	-
31 Dépenses générales	959'972	368'911	62.4%	591'061	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	20'420'314	1'607'642	8.5%	18'812'672	-
35 Dédommagements à des tiers	1'079'000	1'079'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	1'090'021'535	35'984'135	3.4%	1'054'037'400	-
REVENUS	1'335'710	-4'759'356	-78.1%	6'095'066	-
43 Recettes diverses	1'335'710	-4'759'356	-78.1%	6'095'066	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'112'178'385	-43'490'197	4.1%	-1'068'688'188	-
<i>Coût des activités de support</i>	-2'089'290	-50'612	2.5%	-2'038'678	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-288'768	6'241	-2.1%	-295'009	-
COÛT COMPLET	-1'114'556'443	-43'534'569	4.1%	-1'071'021'874	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.43	-2.20	-25.49%	8.63	-
ETP fixes	5.99	-1.30	-17.78%	7.29	-
ETP auxiliaires	0.30	-0.92	-75.24%	1.23	-
ETP agents spécialisés	0.13	0.02	17.54%	0.11	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Prestations hospitalières de soins, publics ou privés
- K01.02 Formation hospitalière et de recherche clinique
- K01.03 Prestations hospitalières d'intérêt général
- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit d'assurer une mise en réseau des prestataires de soins afin, notamment, de garantir une meilleure orientation des patients. Dans cette optique, le réseau de soins et sa commission de coordination se mettront progressivement en place en 2011, et permettront de préparer de manière cohérente et coordonnée les contrats de prestations pour la période 2012-2015 des principales institutions de santé, soit les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et les établissements médico-sociaux (EMS). Cette coordination permettra de mieux expliquer le flux de patients mais aussi celui du personnel.

L'un des autres axes majeurs du programme de législature consiste à répondre aux défis du vieillissement de la population, tant en matière de soins que de logement. Un projet de loi de financement du Programme d'accès aux soins (PASS), déposé par le Conseil d'Etat le 30 juin 2010, permettra, pour autant qu'il soit voté par le Grand Conseil, la mise en œuvre et le déploiement du PASS dès janvier 2011, afin d'améliorer la coordination des activités de prise en charge des personnes âgées en vue de leur maintien à domicile. Ce dispositif permettra d'orienter les personnes âgées atteintes dans leur santé et/ou fragilisées par le vieillissement, vers les structures les mieux à même de fournir les prestations requises tout au long de leur parcours de vie. Le choix de la personne sera bien entendu respecté, en particulier lorsqu'il se porte sur un EMS de sa commune de résidence.

L'année 2011 sera aussi marquée par le déploiement de nouvelles structures intermédiaires, à savoir l'ouverture d'un ou deux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ainsi que de nouveaux foyers de jour permettant de favoriser le maintien à domicile.

Par ailleurs, l'ouverture, en fin d'année 2010, des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) (43 lits) sur deux sites - Villereuse en Ville de Genève, et Les Jumelles à Thônex - aura le double bénéfice de diminuer les hospitalisations inappropriées et d'accorder aux proches aidants une période de répit dans leur rôle de soutien et d'aide qu'ils apportent durant l'année à leur conjoint, parent, ou proche. Un objectif qui figure également dans le plan de législature.

Enfin, conformément au plan de législature, le projet pilote e-toile, qui vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale, entrera en 2011 dans une phase de déploiement et d'évaluation en vue d'une implémentation durable. Il s'agira notamment de déployer la solution technique sur la zone pilote auprès des professionnels volontaires, d'évaluer la sécurité informatique du système, l'intérêt des professionnels de la santé ainsi que celui des patients, et enfin d'apprécier son insertion dans les processus de soins et les potentiels d'amélioration de la qualité des soins.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, d'autres projets stratégiques seront menés en 2011 afin d'organiser le réseau de soins.

Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) s'efforceront de fédérer les efforts autour de la qualité des soins et des processus, d'anticiper les grands changements et de participer à la mutation du système de soins suisse. L'année 2011 verra la mise en place de différentes actions allant dans le sens du plan stratégique 2010-2015 des HUG.

Il s'agira notamment de consolider les liens avec les autres prestataires de soins afin de mieux articuler les soins de première ligne de référence, de diminuer les délais de transfert entre les structures et de désengorger les urgences afin de poursuivre la réduction des files d'attente. Pour ce faire, les HUG réaliseront des efforts pour, d'une part, limiter les flux d'entrée concernant les hospitalisations inappropriées - en particulier à travers les urgences -, et d'autre part, mieux gérer les flux de sortie par une articulation efficace avec le réseau de soins. C'est l'un des leviers majeurs pour réduire la durée de séjour des patients. L'enjeu est capital avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2012, de la liberté de choix de l'hôpital par les patients. Il s'agira également de diminuer les hospitalisations en favorisant la prise en charge ambulatoire. La pression sur les coûts ne va pas se relâcher. Dès lors, les activités des HUG doivent être optimisées afin d'atteindre un niveau supérieur d'efficacité.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

En ce qui concerne les charges de personnel (nature 30), la diminution constatée résulte d'un transfert à la Présidence et secrétariat général de 1,9 poste équivalent plein temps devenu vacant. Ce transfert s'inscrit dans la politique départementale de gestion centralisée des ressources afin de permettre la réaffectation en cours d'année en

K01 Réseau de soins (suite)

fonction des priorités départementales.

L'augmentation des dépenses générales (nature 31) est due à la mise en place du pilote e-toile avec les partenaires intéressés dans le cadre de la politique E-Health de la Confédération qui vise à mettre en réseau les différents prestataires de soins.

Les dédommagements aux communes pour l'utilisation des locaux du réseau de soins ont été transférés, dès 2011, sur la rubrique 35 "dédommagements à des tiers" en lieu et place de la rubrique 36 "subventions accordées".

En ce qui concerne les subventions accordées (nature 36), la variation entre 2010 et 2011 (+ 35'984'135.-) est due principalement aux éléments suivants :

- augmentation de l'indemnité financière en faveur de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile pour 5'250'091.- permettant le financement des mécanismes salariaux, de l'indexation et de l'augmentation du taux de cotisation LPP, mais également une augmentation de postes de 25 ETP dans le domaine médical ainsi que la mise en place du programme d'accès aux soins (PASS);
- augmentation de l'indemnité financière en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève pour 25'683'022.- permettant le financement des mécanismes salariaux, de l'indexation et de l'augmentation du taux de cotisation LPP, mais également la mise en service de la maternité (phase 3.1 et 3.2), l'augmentation des ressources pour désengorger les urgences, la mise en service de la nouvelle imagerie à l'hôpital des Trois-Chêne, l'augmentation de la TVA, le renforcement de l'encadrement afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage et la médecine pénitentiaire;
- diminution des locations financement relatives aux bâtiments, propriété de l'Etat, exploités par les HUG (- 2'616'791.-);
- la prise en compte du financement des différents prestataires en lien avec les soins de longue durée à domicile suite à la modification de la loi fédérale;
- transfert sur la rubrique 35 "dédommagements à des tiers" des dédommagements aux communes pour l'utilisation des locaux dans le cadre du réseau de soins (- 1'079'000.-).

La baisse des revenus en 2011 par rapport à 2010 s'explique principalement par le fait que le Conseil d'Etat a décidé que la réserve de la FSASD, antérieure à l'entrée en vigueur du contrat de prestation 2008-2011, servirait à financer les postes nécessaires aux soins pour les années 2010 et 2011 au lieu d'être restituée à l'Etat comme prévu initialement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la couverture du besoin de la population						
1.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	93.5%		92.7 %		
1.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	70.8%		68.9%		
1.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	72.2%		67.0%		
1.4 Délai d'attente PTH	Qualité	<=10 semaines		10 semaines		
1.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2 à 3.5 semaines		2 à 3.5 semaines		
1.6 Délai d'attente ORL cancer	Qualité	<=2 semaines		2 semaines		
2. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
2.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	80%		72.1%		

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Diminuer la durée moyenne de séjour						
3.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	<=7.27		7.27		
3.2 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de soins aigus psychiatriques	Efficience	<=27.57		27.57		
3.3 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de réadaptation générale	Efficience	<=36.41		36.41		
4. Améliorer la recherche médicale universitaire						
4.1 Nombre de brevets déposés	Efficacité	5		5		
4.2 Nombre de brevets avec commercialisation	Efficacité	4		4		
4.3 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	1'296		1'296		
5. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
5.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	max. 5%	5%			
5.2 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des difficultés liées au vieillissement	Efficacité	44%		43.7%		
5.3 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des problèmes de santé	Efficacité	35%		34.6%		
5.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	80%	80%		95%	2014
5.5 Nombre d'hospitalisations inappropriées évitées par un séjour en unité d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficience	15%				
6. Mettre en place le Programme d'accès aux soins (PASS)						
6.1 Ouverture du dispositif au public et aux professionnels du réseau de soins	Efficacité	3 mois après le vote du projet de loi concernant le financement du PASS				
7. Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques						
7.1 Taux de personnes âgées à risques clientes de la FSASD bénéficiant d'une évaluation de leur degré de dépendance et d'une orientation dans le réseau de soins	Efficacité	40%				
7.2 Taux de personnes âgées hospitalisées au Département de réhabilitation et de gériatrie des HUG bénéficiant d'une évaluation de leur degré de dépendance et d'une orientation dans le réseau de soins	Efficacité	50%				

Commentaires

Indicateur 1.4

PTH: prothèses totales de hanches

Indicateurs 1.4, 1.5 et 1.6

Le délai d'attente correspond au délai entre la 1ère consultation aux HUG et l'intervention.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
CHARGES	12'534'675	264'746	2.2%	12'269'929	-
30 Charges de personnel	4'220'917	93'467	2.3%	4'127'450	-
31 Dépenses générales	736'316	-54'134	-6.8%	790'450	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	415'014	409'704	7'715.7%	5'310	-
35 Dédommagements à des tiers	6'300'000	6'300'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	862'428	-6'426'292	-88.2%	7'288'720	-
39 Imputations internes	-	-57'999	-100.0%	57'999	-
REVENUS	740'401	135'942	22.5%	604'459	-
41 Patentes et concessions	5'000	0	0.0%	5'000	-
43 Recettes diverses	735'401	135'942	22.7%	599'459	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'794'274	-128'804	1.1%	-11'665'470	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'038'061</i>	<i>-554'261</i>	<i>114.6%</i>	<i>-483'800</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-681'232</i>	<i>251'060</i>	<i>-26.9%</i>	<i>-932'292</i>	-
COÛT COMPLET	-13'513'567	-432'006	3.3%	-13'081'561	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.17	-0.86	-3.19%	27.04	-
<i>ETP fixes</i>	<i>24.39</i>	<i>-1.55</i>	<i>-5.97%</i>	<i>25.94</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.44</i>	<i>0.45</i>	<i>45.27%</i>	<i>0.99</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.34</i>	<i>0.24</i>	<i>241.84%</i>	<i>0.10</i>	-

Descriptif du programme

Une planification sanitaire cohérente et régionale

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la planification sanitaire sont les suivants:

1. Maintenir la qualité des prestations ;
2. Améliorer la maîtrise des coûts d'exploitation des institutions ;
3. Garantir l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous.

En vue de l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012 et afin de répondre de manière adéquate aux besoins de soins de la population, le canton est en train d'établir sa nouvelle planification hospitalière, qui devra tenir compte des flux de patients et du libre choix des hôpitaux au-delà des frontières du canton de résidence.

Cette nouvelle planification, pour être efficace et cohérente, devra s'inscrire dans le cadre d'une vision régionale et transfrontalière, et d'une coopération étroite avec les diverses institutions concernées. A ce titre, le DARES s'est doté d'une commission consultative en matière de planification hospitalière à laquelle participent les principaux partenaires cantonaux et extra-cantonaux actifs dans le domaine de la santé.

En 2010, la Direction générale de la santé (DGS), en collaboration avec la Direction des établissements médico-sociaux et la Direction générale du réseau de soins, a finalisé un rapport sur les besoins en établissements médico-sociaux. Cette évaluation sera complétée, en 2011, par une analyse des besoins en structures intermédiaires ainsi que par une actualisation de l'évaluation des besoins en soins à domicile. Ce rapport s'inscrit dans un processus itératif dénommé "planification roulante". Il est partie intégrante de la planification sanitaire.

Dans le domaine ambulatoire, le DARES a mis sur pied une commission consultative chargée de se prononcer sur l'octroi des autorisations d'exercer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ce dispositif de régulation, qui

K02 Régulation sanitaire (suite)

assouplit le principe de la liste d'attente, permet d'assurer une gestion raisonnée de la démographie médicale en tenant compte des besoins et spécificités genevois. Par ailleurs il ne sera désormais plus possible de contourner la régulation de l'offre médicale par l'intermédiaire des services ambulatoires des hôpitaux grâce à l'application de la clause du besoin à l'ensemble des domaines ambulatoires des institutions et des hôpitaux. L'accroissement des coûts des prestations ambulatoires en hôpital pourra ainsi également être freiné.

Pratiques professionnelles

En matière de pratiques professionnelles, le département veillera à réduire les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de maintenir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels.

Protection des droits des patients

Quant à la commission de surveillance, elle poursuivra, en 2011, sa mission de protection des droits des patients. Ses efforts porteront notamment sur la durée des procédures dont elle est saisie. En matière psychiatrique, il lui incombera de continuer à rendre ses décisions dans un délai de trois jours au maximum. Sur le plan disciplinaire, elle s'est fixée pour objectif d'optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations par le bureau, qui devra statuer sur l'ouverture ou non d'une procédure administrative dans un délai de deux mois au maximum.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit de mettre en place une planification sanitaire cohérente du bassin régionale. Pour être efficace, cette nouvelle planification devra s'inscrire dans le cadre d'une vision transfrontalière et d'une coopération étroite avec les diverses institutions concernées.

Dans ce cadre, et en vue de l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012, le canton est en train d'établir sa nouvelle planification hospitalière afin de répondre de manière adéquate aux besoins de soins de la population. Cette planification hospitalière devra tenir compte des flux de patients et du libre choix des hôpitaux au-delà des frontières du canton de résidence. A ce titre, le DARES s'est doté d'une commission consultative en matière de planification hospitalière, à laquelle participent les principaux partenaires cantonaux et extra-cantonaux actifs dans le domaine de la santé.

Toujours dans cette optique, la Direction générale de la santé (DGS), en collaboration avec la Direction des établissements médico-sociaux et la Direction générale du réseau de soins, a finalisé, en 2010, un rapport sur les besoins en établissements médico-sociaux. Cette évaluation sera complétée, en 2011, par une analyse des besoins en structures intermédiaires ainsi que par une actualisation de l'évaluation des besoins en soins à domicile. Ce rapport s'inscrit dans un processus itératif dénommé "planification roulante". Il est partie intégrante de la planification sanitaire.

Enfin, dans le domaine ambulatoire, le DARES a mis sur pied une commission consultative chargée de se prononcer sur l'octroi des autorisations d'exercer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ce dispositif de régulation, qui assouplit le principe de la liste d'attente, permet d'assurer une gestion raisonnée de la démographie médicale en tenant compte des besoins et spécificités genevois. Par ailleurs il ne sera désormais plus possible de contourner la régulation de l'offre médicale par l'intermédiaire des services ambulatoires des hôpitaux grâce à l'application de la

K02 Régulation sanitaire (suite)

clause du besoin à l'ensemble des domaines ambulatoires des institutions et des hôpitaux. L'accroissement des coûts des prestations ambulatoires en hôpital pourra ainsi également être freiné.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGS poursuivra d'autres projets prioritaires:

- en matière de pratiques professionnelles, le département veillera à réduire les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de maintenir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels.

- quant à la commission de surveillance, elle poursuivra, en 2011, sa mission de protection des droits des patients. Ses efforts porteront notamment sur la durée des procédures dont elle est saisie. En matière psychiatrique, il lui incombera de continuer à rendre ses décisions dans un délai de trois jours au maximum. Sur le plan disciplinaire, elle s'est fixée pour objectif d'optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations par le bureau, qui devra statuer sur l'ouverture ou non d'une procédure administrative dans un délai de deux mois au maximum.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

Concernant les subventions (nature 36), la diminution concerne le transfert des hospitalisations hors canton sur la rubrique 35 "dédommagement à des tiers" pour un montant de 6,3 Mio, ainsi que la diminution de l'aide financière accordée à la Fondation Health on the Net.

Finalement, la diminution des revenus est liée notamment à la modification de la répartition entre 2010 et 2011 des remboursements de salaires en lien avec l'assurance maternité, l'assurance accident et l'assurance militaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors-canton	Qualité	95%	95%			
2. Elaborer une planification sanitaire cohérente du bassin régional						
2.1 Pourcentage des indemnités dotées d'un plan stratégique en ligne avec leur contrat de prestations	Efficacité	100%				
3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	100%	100%			
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	100%	100%			
4. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%		49%		
4.2 Taux de corrections des anomalies dans l'année après la visite d'EMS	Efficacité	80%				

K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux de visites d'autres institutions de santé (cliniques, cabinets, etc.) y compris les institutions hors liste hospitalière	Efficacité	20%			50%	2012
5. Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLAFa dans le cadre des admissions non volontaires						
5.1 Pourcentage de décisions prises en matière PLAFa lors des admissions non volontaires dans un délai \leq 3 jours ouvrables	Efficacité	100%				
6. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
6.1 Délai maximal pour décision d'ouverture ou non par le bureau dès le dépôt d'une plainte ou d'une dénonciation	Qualité	\leq 2 mois				

Commentaires

Indicateur 2.1

Concerne les cliniques de Joli-Mont et Montana, les HUG et la FSASD.

Objectif 5

PLAFa: Privation de liberté à des fins d'assistance

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	29'080'811	470'112	1.6%	28'610'699	-
30 Charges de personnel	12'458'927	202'689	1.7%	12'256'238	-
31 Dépenses générales	3'476'644	107'950	3.2%	3'368'694	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	385'801	54'555	16.5%	331'246	-
35 Dommagements à des tiers	91'000	0	0.0%	91'000	-
36 Subventions accordées	12'523'213	10'919	0.1%	12'512'294	-
39 Imputations internes	145'226	93'999	183.5%	51'227	-
REVENUS	5'874'233	-1'770'318	-23.2%	7'644'551	-
41 Patentes et concessions	4'200	-2'800	-40.0%	7'000	-
42 Revenus des biens	3'000	500	20.0%	2'500	-
43 Recettes diverses	3'592'933	-1'921'004	-34.8%	5'513'937	-
46 Subventions acquises	2'274'100	222'986	10.9%	2'051'114	-
49 Imputations internes	-	-70'000	-100.0%	70'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'206'578	-2'240'430	10.7%	-20'966'148	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'459'620</i>	<i>117'323</i>	<i>-7.4%</i>	<i>-1'576'943</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'685'006</i>	<i>180'420</i>	<i>-6.3%</i>	<i>-2'865'426</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-27'351'203	-1'942'687	7.6%	-25'408'516	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	89.04	-0.24	-0.27%	89.28	-
<i>ETP fixes</i>	<i>81.46</i>	<i>-1.48</i>	<i>-1.78%</i>	<i>82.94</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.05</i>	<i>0.92</i>	<i>15.08%</i>	<i>6.13</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.53</i>	<i>0.32</i>	<i>149.30%</i>	<i>0.21</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit de promouvoir une politique de santé durable et de permettre au patient d'être mieux informé et plus actif dans la préservation de sa santé.

C'est la raison pour laquelle le service de promotion de la santé et de prévention au sein de la direction générale de la santé (DGS), actualisera et poursuivra, en 2011, sa politique de prévention dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention à savoir, retarder l'âge de la 1^{ère} consommation d'alcool chez les jeunes, promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière, et lutter contre la dépression. L'ensemble de ces objectifs sera mené en partenariat avec des organismes actifs dans les différents domaines concernés. Un rapport intermédiaire sera présenté au Conseil d'Etat en 2013.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la direction générale de la santé poursuivra, en 2011, d'autres projets prioritaires:

- comme prévu par les législations fédérales concernant la lutte contre les épidémies, la DGS conduira des programmes de vaccinations - par exemple contre le [virus du papillome humain \(HPV\)](#) - et de prévention des maladies sexuellement transmissibles.

- les efforts de planification et de préparation en matière de gestion des crises sanitaires seront poursuivis, afin d'éviter et de contrôler la survenue de flambées épidémiques.

- la surveillance du marché des produits thérapeutiques et des produits chimiques, ainsi que des denrées alimentaires et des objets usuels, sera assurée par le biais d'inspections annuelles. Pour ces deux premiers domaines, l'objectif est de 400 inspections par an. Il est de 3700 inspections annuelles complétées par près de 6000 contrôles de produits analysés en laboratoires en ce qui concerne les denrées alimentaires et objets usuels.

- la protection de la population envers les chiens sera renforcée ; le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) prévoit de réaliser, en 2011, près de 200 tests de maîtrises et de comportements (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux. Enfin, toujours dans le même domaine et en fonction de l'avancée des travaux au Grand Conseil sur le projet de loi du Conseil d'Etat sur les chiens (PL 10531-A), la nouvelle législation sur les chiens pourrait être mise en œuvre en 2011. Elle impliquera la prévention en matière canine, la gestion des autorisations de détention, la gestion et le suivi des annonces de cas de morsures, ainsi que la formation incluant les tests de maîtrise et de comportement.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

La diminution des recettes diverses (nature 43) provient principalement de la diminution des refacturations liées au plan cantonal de vaccination HPV, de la suppression de la mise à disposition de personnel en faveur de l'Université dans le cadre de l'unité EIS et de la diminution des amendes et émoluments en lien avec la loi sur les chiens.

L'augmentation des subventions acquises (nature 46) est en lien avec la modification de la comptabilisation du fonds de prévention du jeu.

La diminution des imputations internes (nature 49) est due à la reclassification des recettes liées aux médailles de chien comptabilisées dorénavant sur la nature 43 (recettes diverses).

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de rougeoles	Efficacité	90%	90%		95%	2014
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	Efficacité	70%	70%		80%	2014
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	90%	90%		95%	2014
2. Améliorer la prévention du VIH						
2.1 Nombre de nouvelles infections VIH diagnostiquées par an	Efficacité	<10	<10		<5	2020
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	10%	9.6%		10%	2012
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	3%	3.1%		3%	2012
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisation aiguë chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	Efficacité	<80	<80		<80	2012
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre total d'inspections	Efficacité	400	400			
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	100				
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	50%	40%			
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	350				
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3'700		3'124		
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6'000	6'000			
6.5 Taux des entreprises de production de denrées alimentaires d'origine animale soumises à autorisation contrôlés annuellement	Efficacité	80%	75%		100%	2012
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Nombre de tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux référés par les éducateurs canins agréés réalisés par le SCAV	Efficacité	200	200			

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Commentaires

Indicateur 2.1

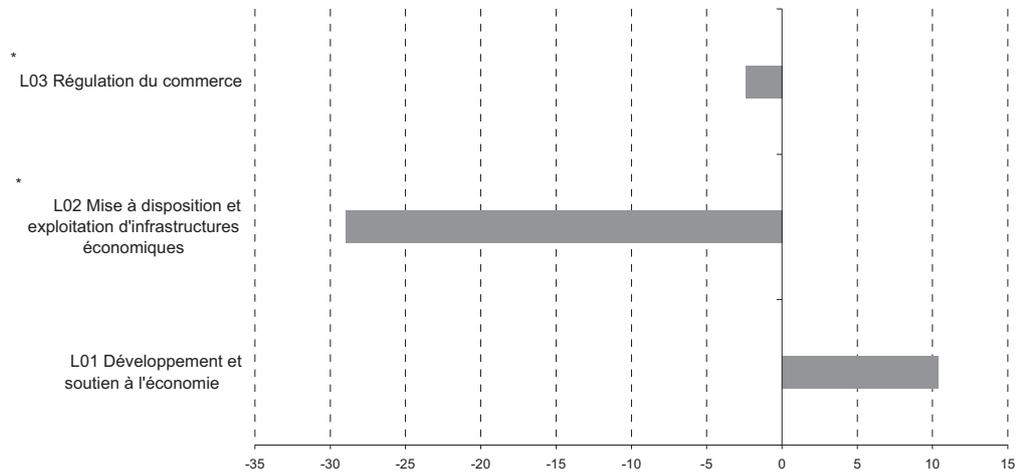
Concerne les infections VIH diagnostiquées pour des résidents de Genève

Indicateur 5.1

Les inspections concernent le secteur pharmacie et le secteur produits chimiques.

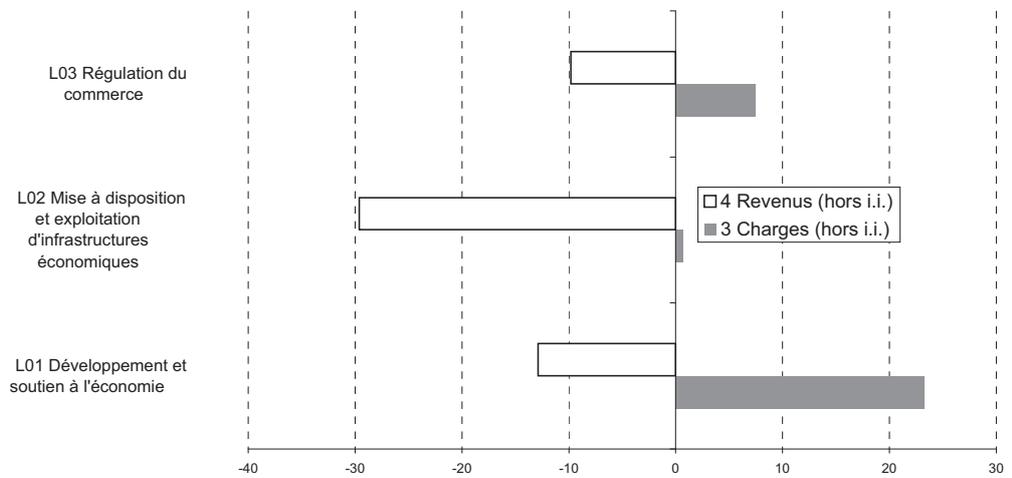
L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



L Economie

Exposé des motifs des priorités

L'un des facteurs clés de la croissance est sans conteste l'innovation: les économies modernes, comme celle de la région lémanique, se construisent avec des idées autant qu'avec du capital ou du travail. C'est aussi l'objectif majeur du Conseil d'Etat qui cherche à favoriser l'innovation dans tous les domaines permettant de développer une industrie à forte valeur ajoutée, garante de la diversification de l'économie genevoise. Des objectifs de législature ont été fixés: ils ancrent cette volonté dans des projets stratégiques et opérationnels qui guideront, en 2011, l'action politique du Conseil d'Etat. Il s'agira - dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable - de promouvoir et de renforcer les pôles économiques de Genève dont l'excellence nous est enviée, mais aussi de favoriser la capacité d'assemblage des compétences présentes à Genève. Il s'agira également de favoriser l'émergence de nouveaux pôles: un accent particulier sera mis sur les technologies propres avec la création d'un incubateur cleantech.

Instaurer un climat favorable pour l'économie, c'est aussi améliorer les conditions-cadres du développement économique de Genève. L'objectif du Conseil d'Etat consiste à poursuivre sur la voie de la simplification des procédures, en particulier avec le développement de l'administration en ligne (déploiement du Guichet PME-PMI), la mise en application de nouvelles lois (PL Jedi) ou encore la modification de loi existantes (LRDBH et LTaxis).

Le Conseil d'Etat entend également cultiver un environnement favorable à l'implantation et à l'essor de nouvelles entreprises. Il apparaît en effet crucial de leur offrir des infrastructures en adéquation avec leurs besoins. Certaines surfaces dédiées uniquement à l'industrie sont aujourd'hui aux portes de la ville: il est nécessaire de les réaffecter à des activités mixtes, sans pour autant porter préjudice à l'indispensable activité du secteur secondaire, génératrice d'emplois.

Autre axe majeur du Conseil d'Etat en matière d'économie, celui du tourisme. Conformément au programme de législature, un accent sera mis sur la réforme de la gouvernance des instances touristiques mais aussi sur les différentes mesures destinées à développer l'offre du tourisme de loisirs ou de congrès.

En ce qui concerne la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques, l'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA et les Ports francs et entrepôts de Genève SA concourent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA investiront plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations. S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements n'ont toutefois aucune incidence sur le budget de l'Etat et resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices. Ces montants restent stables en 2011, à l'exception du bénéfice de l'AIG - qui en reverse la moitié à l'Etat de Genève - où l'on anticipe une hausse modérée du bénéfice d'exploitation générant pour l'Etat des recettes supplémentaires de F 1,5 million par rapport au budget 2010.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	23'237'738	-1'502	-0.0%	23'239'240	-
30 Charges de personnel	3'357'211	120'604	3.7%	3'236'607	-
31 Dépenses générales	1'300'995	-29'189	-2.2%	1'330'184	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	48'705	4'718	10.7%	43'987	-
36 Subventions accordées	18'530'827	-97'635	-0.5%	18'628'462	-
REVENUS	12'876'217	304'844	2.4%	12'571'373	-
42 Revenus des biens	12'000'000	250'000	2.1%	11'750'000	-
43 Recettes diverses	833'292	54'844	7.0%	778'448	-
46 Subventions acquises	42'925	0	0.0%	42'925	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'361'521	306'346	-2.9%	-10'667'867	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-418'605</i>	<i>34'492</i>	<i>-7.6%</i>	<i>-453'097</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-516'342</i>	<i>-53'154</i>	<i>11.5%</i>	<i>-463'188</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-11'296'468	287'684	-2.5%	-11'584'152	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.14	0.08	0.41%	20.05	-
<i>ETP fixes</i>	<i>18.72</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>18.72</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.03</i>	<i>2.78%</i>	<i>0.97</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.42</i>	<i>0.06</i>	<i>15.28%</i>	<i>0.36</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et le développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des affaires économiques, le Service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit d'améliorer les conditions-cadres de l'économie afin d'attirer des entreprises dans le domaine des cleantech. Cet objectif s'illustrera, en 2011, par le pilotage d'un projet de création d'un incubateur cleantech. Destiné à renforcer l'image d'excellence de la région dans le champ d'activité des technologies propres, la création de cet incubateur doit permettre l'essor de projets innovants et de sociétés actives dans ce domaine d'avenir.

Conformément au programme de législature, la simplification des procédures constituera également l'un des axes majeurs du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Cette volonté de dynamiser l'économie se traduira, en 2011, par la mise en application du projet de loi sur les jeunes entreprises innovantes (JEDI) voté en juin 2010 par le Grand Conseil. Cet objectif pourra également se concrétiser en cas d'adoption, par le Grand Conseil, de deux projets de loi du Conseil d'Etat déposés en juin 2010, : l'un consacré aux modifications dans le domaine de la restauration, du débit de boissons et de l'hébergement (simplifications administratives), l'autre relatif au transport professionnel de personnes (taxis-limousines). Toujours au chapitre de la simplification des procédures, l'année 2011 verra la production et le déploiement du guichet PME-PMI permettant de faciliter la création d'entreprises en ligne.

En parallèle, un travail sera mené par le DARES, en collaboration étroite avec la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), pour favoriser la mixité et la densification des zones industrielles, afin de mieux les adapter aux besoins d'une économie diversifiée, et faciliter leur intégration dans un environnement aussi bien urbain que naturel. Cette réflexion devra se concrétiser, en 2011, par le dépôt d'un projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI).

Enfin, toujours au chapitre des réalisations majeures du programme de législature, le DARES pilotera la mise en place des mesures d'amélioration de la gouvernance des instances touristiques (Fondation pour le Tourisme, Genève-Tourisme & Bureau des Congrès) qui seront décidées suite à l'adoption du projet de loi déposé à fin 2010. Un travail sera par ailleurs mené pour développer la place touristique genevoise, en mettant l'accent à la fois sur le développement de l'offre du tourisme de loisirs, et sur celle du tourisme de congrès & de séminaires dont les retombées économiques sont précieuses pour notre canton.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le DARES poursuivra d'autres projets stratégiques, notamment:

- le dépôt d'un projet de loi destiné à consolider l'assise de l'incubateur biotech Ecllosion, en activité depuis plusieurs années et qui a déjà favorisé la création de sociétés prometteuses. Cette démarche s'inscrit dans la politique du département de soutien à l'innovation dans notre région.

- L'évaluation de l'ensemble des plateformes intercantionales de promotion et de soutien aux entreprises de manière à permettre un développement optimal des pôles de compétences concernés (GGBa, BioAlps, Micronarc, Platinn, Alliance, AlpICT, CleantechAlps, Lake Geneva Region). Pour rappel, le soutien et le renforcement de ces pôles de compétences intercantonaux s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR) à laquelle le canton de Genève a accordé son soutien.

- la poursuite des prestations du Service de la promotion économique (SPEG) visant à favoriser la création et le développement des entreprises locales, mais aussi à les accompagner ou à les orienter vers les organismes de soutien existants;

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

Concernant les subventions (nature 36), la diminution concerne principalement la subvention non monétaire relative aux intérêts sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises.

Finalement, l'augmentation des revenus concerne l'augmentation de la part de bénéfice de la Fondation des terrains industriels (FTI) restituée à l'État de Genève ainsi qu'à une différente répartition entre 2010 et 2011 des remboursements de salaires en lien avec l'assurance maternité, l'assurance accident et l'assurance militaire.

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de sociétés orientées vers des organismes de soutien	Efficacité	140	180		150	2012
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères inscrites au registre du commerce	Efficacité	20	15		25	2012
2.2 Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises étrangères	Efficacité	200	200		250	2012
3. Développer des pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
3.1 Evaluation des plateformes de promotion et de soutien aux entreprises (GGBA, BioAlps, Micronarc, Platinn, Alliance, Alp ICT, CleantechAlps, LGR)	Efficacité	100% des plateformes évaluées				
4. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique						
4.1 Nombre d'interventions de la Direction générale des affaires économiques en relation avec des dossiers fédéraux (consultations, ordres de mission, actions, etc.)	Efficacité	10				
4.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique (DELTAR, CSME, CSPE, PAC, PACA, groupes de travail interdépartementaux ad hoc)	Efficacité	30				
4.3 Adoption du projet de loi modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH)	Efficacité	Livrable 1er trimestre 2011				
4.4 Pourcentage des principes directeurs du projet de loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP) acceptés par le Grand Conseil	Qualité	100%				
5. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						
5.1 Nombre d'opérations annuelles liées aux droits de superficie ou aux propriétés de la Fondation des Terrains Industriels (FTI)	Efficacité	35	40			
5.2 Augmentation des m2 gérés par la FTI	Efficacité	3%	3%			
5.3 Taux de vacance des terrains gérés par la FTI à disposition des entreprises	Efficacité	8%	5%			
5.4 Dépôt du projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI)	Efficacité	Livrable				
6. Développer la place touristique genevoise						
6.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	+3%	=2009			
6.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	170				

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

Par organismes de soutien on entend principalement la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), la FONGIT (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies), Ecllosion et Genilem.

Objectif 3

NPR: Nouvelle politique régionale, CDEP-SO: Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale

Indicateur 3.1

GGBA: Greater Geneva Berne Area, LGR: Lake Geneva Region

Indicateur 4.2

DELTAR: Délégation du Conseil d'Etat aux transports et aux affaires régionales, CSME: Commission de surveillance du marché de l'emploi, CSPE: Conseil stratégique de la promotion économique, PAC: Périmètre d'aménagement coordonné, PACA: Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	638'919	0	0.0%	638'919	-
36 Subventions accordées	638'919	0	0.0%	638'919	-
REVENUS	29'626'250	1'500'000	5.3%	28'126'250	-
42 Revenus des biens	29'626'250	1'500'000	5.3%	28'126'250	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	28'987'331	1'500'000	5.5%	27'487'331	-
Coût des activités de support	0	0	ND	0	-
Coût des prestations de moyens	0	0	ND	0	-
COÛT COMPLET	28'987'331	1'500'000	5.5%	27'487'331	-

POSTES

Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009
	en ETP	en %	

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palais des expositions, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Arena, Palexpo

Projets prioritaires et justification des écarts

L'Aéroport international de Genève (AIG) reverse chaque année au canton la moitié de son bénéfice d'exploitation. Le budget 2011 anticipe une hausse modérée du bénéfice d'exploitation de l'AIG générant pour quelque 1.5 million de francs de recettes supplémentaires pour l'Etat de Genève.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1. Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	100	95	102	105	2013
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1. Taux d'occupation	Efficacité	99%	99%	98.70%	99%	2013
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1. Taux d'occupation	Efficacité	40%	35%	41%	45%	2013
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1. Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	320	280	320	330	2013
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1. Taux d'occupation	Efficacité	34%	34%	39%	34%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au B 2011: 90

Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au B 2011:95%

Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au B 2011:30%

Indicateur 4.1

Seuil d'information critique au B 2011: 250

Indicateur 5.1

Seuil d'information critique au B 2011:27%

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	7'476'805	-755'200	-9.2%	8'232'005	-
30 Charges de personnel	6'689'624	-123'930	-1.8%	6'813'554	-
31 Dépenses générales	560'429	22'198	4.1%	538'231	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	165'652	31'032	23.1%	134'620	-
36 Subventions accordées	15'600	-720'000	-97.9%	735'600	-
39 Imputations internes	45'500	35'500	355.0%	10'000	-
REVENUS	9'909'701	-675'189	-6.4%	10'584'890	-
42 Revenus des biens	34'000	6'800	25.0%	27'200	-
43 Recettes diverses	9'775'701	-346'680	-3.4%	10'122'381	-
49 Imputations internes	100'000	-335'309	-77.0%	435'309	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'432'896	80'011	3.4%	2'352'885	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-659'509</i>	<i>76'174</i>	<i>-10.4%</i>	<i>-735'683</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'156'353</i>	<i>-93'226</i>	<i>8.8%</i>	<i>-1'063'127</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	617'034	62'959	11.4%	554'075	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	51.92	-0.96	-1.81%	52.87	-
<i>ETP fixes</i>	<i>49.98</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>49.98</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.85</i>	<i>-0.98</i>	<i>-34.52%</i>	<i>2.83</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.09</i>	<i>0.02</i>	<i>30.77%</i>	<i>0.07</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et paris professionnels, de manifestations, de transport professionnel de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausse indication des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'exams cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du commerce et le Registre du commerce.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L03.01 Régulation du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit d'améliorer les conditions-cadres de l'économie en simplifiant les procédures administratives. Le Scm s'attachera à poursuivre la mise en place de mesures de simplification, grâce à la diminution du nombre de formulaires de demandes ou à l'établissement d'une facture annuelle unique pour les établissements soumis à la LRDBH. En parallèle, il renforcera la politique incitative menée à l'égard des administrés de manière à les encourager à utiliser le guichet électronique pour les autorisations de manifestations: fin 2011, la moitié des demandes de manifestations devraient être soumises par voie électronique.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le Scm poursuivra d'autres projets prioritaires. Depuis 2006, le nombre de demandes annuelles de délivrances d'autorisations a augmenté de 28,2 %. Soucieux d'améliorer son service à la clientèle, l'ensemble des collaborateurs du Service du commerce (Scm) continuera, en 2011, à garantir des délais de traitement performants. Enfin, le Scm s'emploiera à étendre le régime de contrôles - réalisés jusqu'alors au sein des quartiers identifiés "à risque" - à l'ensemble des commerces du canton. L'objectif est d'atteindre un taux de commerces contrôlés de l'ordre de 80%.

Le registre du commerce (RC) a lui aussi connu, ces dernières années, une augmentation significative de ses sollicitations (+ 19,36% en 2009). Compte tenu de l'exigence de fiabilité des informations officielles inscrites au registre du commerce, celui-ci s'attachera à maximiser la qualité de la saisie des données à l'intention des autorités fédérales. L'objectif vise à réduire le taux d'inscriptions non-conformes à moins de 2% sur l'ensemble des inscriptions auxquelles le RC procèdera en 2011. La réussite de cette entreprise sera mesurée, d'une part à l'aune des demandes de rectification ou de blocage adressées par l'Office fédéral du registre du commerce, et d'autre part, grâce à l'enquête de satisfaction réalisée auprès des clients du RC.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est en lien avec une diminution de postes affectés à ce programme au profit du programme L01 "Développement et soutien à l'économie".

La diminution des subventions (nature 36) pour un montant de 720'000.- concerne la modification de comptabilisation des opérations liées au fonds des taxis. Dorénavant, ces opérations sont comptabilisées uniquement par le compte de bilan du fonds et non plus par le biais du compte de fonctionnement de l'Etat de Genève. Cette modification concerne également les revenus.

La diminution des recettes diverses (nature 43) est en lien avec la modification de la comptabilisation des opérations liées au fonds des taxis comme décrit ci-dessus. Cette diminution est toutefois compensée en partie par une augmentation du volume des émoluments.

La diminution des imputations internes (nature 49) est en lien avec la diminution des coûts liés à l'encaissement du droit des pauvres.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation						
1.1 Taux d'actes administratifs rendus dans les 48 heures	Qualité	80%	75%		85%	2012
2. Simplifier les démarches administratives						

L03 Régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Nombre de formulaires de demandes à disposition de la clientèle en relation avec la LRDBH et la LTaxis	Qualité	2				
2.2 Mise en place d'une facture annuelle unique pour établissements soumis à la LRDBH	Qualité	Livable				
2.3 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	50%	35%		50%	2012
3. Accroître la proportion des contrôles réalisés sur le terrain						
3.1 Taux de commerces contrôlés par l'inspectat Commerce	Efficacité	80%			80%	2012
3.2 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	60%		52%	100%	2013
4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de vérification)	Qualité	<=2%	<=2%		<=2%	2012
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Satisfaction de niveau 5 sur 6			Satisfaction de niveau 5 sur 6	2014

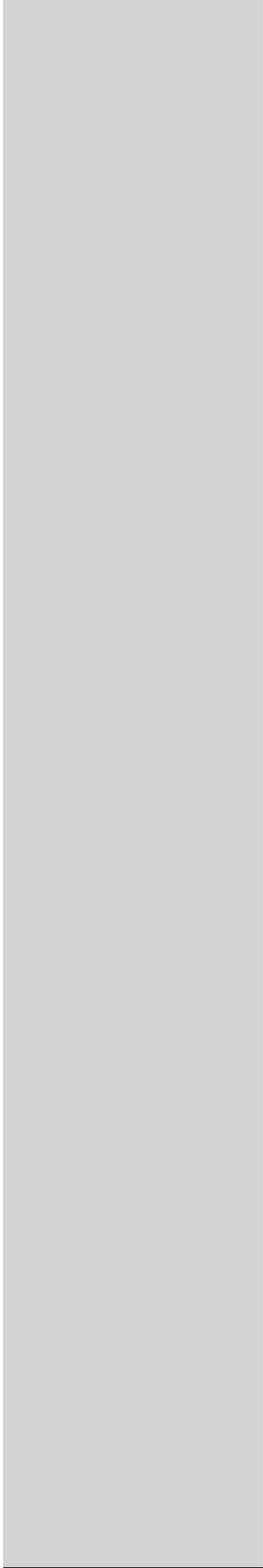
Commentaires

Indicateurs 2.1 et 2.2

LRDBH: Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement

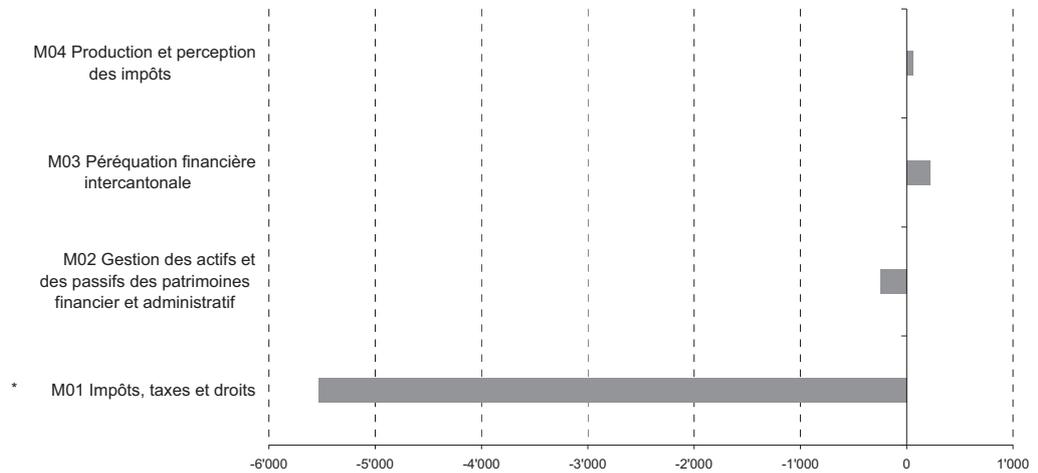
Indicateur 3.1

Le nombre total de commerces est d'environ 7'000 et l'inspection se porte notamment sur la vérification des heures d'ouverture et sur l'affichage des prix.



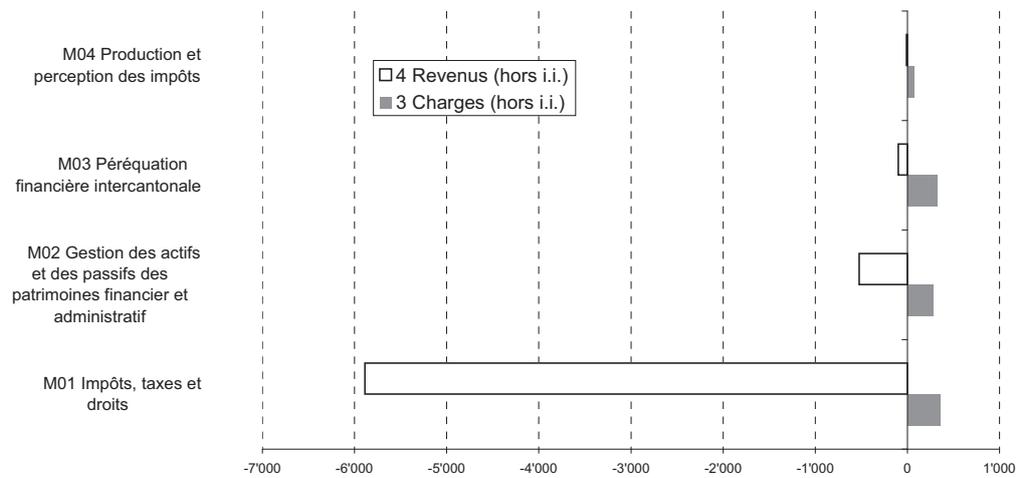
M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Sur le plan fiscal, les résultats sont impactés par la réduction d'impôts pour les familles, entrée en vigueur en 2010. Le dispositif de la loi destiné à limiter la charge cumulée maximale d'impôt sur la fortune et le revenu entrera en vigueur en 2011, au même titre que l'augmentation de 9'000 à 10'000 francs de la déduction pour charge de famille. L'impôt à la source, est en recul de 13,6% par rapport au budget 2010, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral accordant aux ayants-droit la déduction des frais effectifs.

Ces changements législatifs ou de jurisprudence sont compensés par le retour à la croissance en 2010 et 2011 et un net renforcement de la capacité bénéficiaire des entreprises. Au total, les impôts augmentent de 2.3% par rapport au budget précédent.

La mise en œuvre du programme de législature se traduira par la présentation au début de l'année 2011 d'un projet de loi simplifiant la fiscalité immobilière.

Le Conseil d'Etat suivra attentivement l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des cantons, afin d'être en mesure de proposer rapidement des solutions permettant de conserver à Genève les activités de négoce international (8'000 à 9'000 emplois) et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC continuera à travailler à l'optimisation des moyens et ressources. Il s'agit en particulier d'améliorer les processus de travail de la taxation, de raccourcir les délais de recouvrement de l'impôt et de poursuivre le développement des prestations en ligne via l'Internet.

S'agissant de la gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif, le projet de budget contient une plus-value sur la valeur du patrimoine et des participations, estimée à 235 millions. Elle est liée à la réévaluation des terrains de l'Etat situés dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets suite à leur déclassement prévu en 2011. En vertu des normes IPSAS qui imposent l'évaluation à la juste valeur, cette plus-value sera reconnue dans les comptes.

L'année 2011 sera marquée par une étape importante de la politique de réduction des risques inscrite au programme de législature du Conseil d'Etat. Un projet de loi devrait ainsi être voté en vue de supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la Banque cantonale de Genève. Parallèlement sera effectué un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat, en vue de définir d'autres mesures de réduction des risques.

Le montant des intérêts passifs de la dette prévu pour 2011 est de 254 millions. Il est conforme à la stratégie de la dette définie par le Conseil d'Etat, qui retient un niveau d'endettement de 10,8 milliards à fin 2011 et un taux moyen de la dette inférieur à 2,6% sur l'année à venir. Cette évolution tient compte du fait que le taux moyen des emprunts à long terme est fixé à 2,8% et que l'Etat utilisera entièrement la marge autorisée pour le crédit à court terme.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, l'évolution est meilleure que prévue (-2,8 millions) notamment parce que le canton de Vaud est devenu un contributeur important

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	352'620'000	-11'819'095	-3.2%	364'439'095	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	178'420'000	-37'080'000	-17.2%	215'500'000	-
34 Parts et contributions sans affectation	174'100'000	27'286'214	18.6%	146'813'786	-
39 Imputations internes	100'000	-2'025'309	-95.3%	2'125'309	-
REVENUS	5'888'263'715	114'973'987	2.0%	5'773'289'728	-
40 Impôts	5'385'295'670	122'880'000	2.3%	5'262'415'670	-
43 Recettes diverses	103'819'714	-10'992'023	-9.6%	114'811'737	-
44 Parts à des recettes sans affectation	356'641'331	3'069'010	0.9%	353'572'321	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	42'507'000	17'000	0.0%	42'490'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'535'643'715	126'793'082	2.3%	5'408'850'633	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'598'753</i>	<i>-51'854</i>	<i>2.0%</i>	<i>-2'546'899</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'168'961</i>	<i>-290'275</i>	<i>15.5%</i>	<i>-1'878'686</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	5'530'876'001	126'450'953	2.3%	5'404'425'048	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- Les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- Les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- Les créances irrécouvrables.

Pour le DSPE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

En ce qui concerne la taxation immobilière, le Grand Conseil sera saisi de deux importants projets de loi pilotés au niveau du secrétariat général, avec l'appui de l'Administration fiscale cantonale (AFC). Ils concernent :

- les droits d'enregistrement ;
- les droits de mutation ;
- l'impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers ;
- l'imposition des successions et des donations.

Ce projet comporte trois dimensions:

- Dimension formelle, par le biais de l'amélioration de la rédaction et de la réunion en une seule loi de toutes les dispositions concernant l'impôt sur les successions et les donations.
- Dimension qualitative, par le biais d'une simplification et d'une « débureaucratization » concrétisées par la suppression de la plupart des droits d'enregistrements perçus aujourd'hui sur les transactions immobilières.
- Dimension économique, en faisant porter plus fortement l'impôt sur la création de richesse effective (bénéfice réalisé par le vendeur) que sur la transaction immobilière elle-même (droits de mutation payés par l'acheteur, ce qui s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de faciliter l'accès à la propriété.

Cette importante réforme devra être neutre du point de vue des recettes globales de l'Etat. Le Conseil d'Etat souhaite que cette législation soit adoptée par le parlement en 2011 encore, de façon à permettre son entrée en vigueur au premier janvier 2013, après que les adaptations informatiques nécessaires auront été mises en œuvre.

Le programme de législature prévoit également à terme, l'adaptation du droit cantonal concernant l'imposition des personnes morales en fonction des réformes considérables liées à la résolution du différend fiscal avec l'Union européenne qui a éclaté en 2007. Il semble actuellement peu probable que les solutions proposées par la Suisse en 2009 puissent agréer à tous les Etats membres de l'Union, de sorte qu'il faut s'attendre à ce que le Conseil fédéral soit amené à proposer une refonte du droit fiscal plus profonde que celle envisagée jusqu'ici, dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises III. Cette appréciation est renforcée par le fait que le 8 juin 2010, les ministres des finances des "Vingt-Sept" ont demandé à la Commission européenne de négocier le ralliement de plusieurs pays tiers, dont la Suisse, au « code de bonne conduite fiscale », soit une sorte de « pacte de non-concurrence déloyale », en vigueur depuis 1998 au sein de l'Union européenne.

Pour notre canton, les enjeux sont considérables. Genève héberge plusieurs centaines d'entreprises bénéficiant du statut de société holding ou de société mixte (environ 1'300), lesquelles occupent plusieurs

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

milliers de collaborateurs-trices.

La suppression des régimes fiscaux contestés par l'Union européenne se traduirait:

- soit par une hausse d'impôts substantielle pour les sociétés concernées, qui conduirait vraisemblablement à la délocalisation d'un bon nombre d'entre elles, avec la perte de milliers d'emplois et de centaines de millions de recettes fiscales;
- soit par une réduction du taux effectif d'impôt de toutes les sociétés, qui induirait également des centaines de millions de pertes de recettes pour l'Etat de Genève.

Confronté à cette alternative plus que désagréable, le Conseil d'Etat a déjà indiqué qu'il entendait donner priorité à la conservation des emplois et forger une stratégie, en collaboration avec les sociétés concernées, les partenaires sociaux et les communes, afin de respecter les intérêts légitimes des uns et des autres. Ce processus inclura la détermination du taux d'impôt effectif concurrentiel au niveau international et intercantonal, l'examen de mesures permettant de compenser la baisse des recettes fiscales, ainsi que la répartition de la baisse entre la Confédération, le canton et les communes. Il débutera dès que le Conseil fédéral aura fait connaître ses intentions, ce qui devrait intervenir au début de l'année 2011.

Autres projets

L'AFC sera également amenée à s'investir fortement afin que la Confédération adapte le plus rapidement possible le droit fédéral à l'arrêt de janvier 2010 du Tribunal fédéral sur l'imposition des frontaliers, la simple application à titre transitoire de cet arrêt étant à la fois complexe sur un plan administratif, déroutante pour les contribuables concernés et défavorable sur le plan financier.

Enfin, l'AFC préparera une série de modifications législatives permettant l'adaptation des lois cantonales aux modifications du droit fédéral et à l'évolution de la jurisprudence.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts entre le B 2011 et le B 2010 sont les suivants:

M01 Impôts, taxes et droits	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010
		en F	en %	
CHARGES	352'620'000	-11'819'095	-3.2%	364'439'095
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	178'420'000	-37'080'000	-17.2%	215'500'000
34 Parts et contributions sans affectation	174'100'000	27'286'214	18.6%	146'813'786
39 Imputations internes	100'000	-2'025'309	-95.3%	2'125'309
REVENUS	5'888'263'715	114'973'987	2.0%	5'773'289'728
40 Impôts	5'385'295'670	122'880'000	2.3%	5'262'415'670
43 Recettes diverses	103'819'714	-10'992'023	-9.6%	114'811'737
44 Parts à des recettes sans affectation	356'641'331	3'069'010	0.9%	353'572'321
45 Dédommagements de collectivités publiques	42'507'000	17'000	0.0%	42'490'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'535'643'715	126'793'082	2.3%	5'408'850'633

Les charges sont en recul de 11,8 millions de francs (-3,2%) par rapport au budget 2010. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la provision pour débiteurs douteux et des irrécouvrables de l'administration fiscale et dans une moindre mesure par celle des imputations internes. Cette baisse est compensée, en partie, par l'augmentation des parts et contributions sans affectations de 27,3 millions

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

(+18,6%). Celle-ci est essentiellement due à l'augmentation de la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises qui se calcule en fonction de la masse salariale des frontaliers imposés à la source.

Les revenus progressent de 115,0 millions de francs (+2,0%) au regard du budget 2010. Malgré le recul des recettes diverses constituées de dissolutions et provisions, les revenus augmentent notamment grâce à la croissance de l'impôt des personnes morales.

Le résultat (revenus - charges) présente une progression de 126,8 millions de francs (+2,3%) comparé au budget 2010.

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010
		en F	en %	
CHARGES	306'846'490	4'465'044	1.5%	302'381'446
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	132'746'490	-29'301'170	-18.1%	162'047'660
34 Parts et contributions sans affectation	174'100'000	33'766'214	24.1%	140'333'786
REVENUS	3'830'442'516	-6'310'434	-0.2%	3'836'752'950
40 Impôts	3'545'300'000	1'450'000	0.0%	3'543'850'000
43 Recettes diverses	71'587'516	-7'600'684	-9.6%	79'188'200
44 Parts à des recettes sans affectation	177'855'000	-159'750	-0.1%	178'014'750
45 Dédommagements de collectivités publiques	35'700'000	-	0.0%	35'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'523'596'026	-10'775'478	-0.3%	3'534'371'504

Les charges sont en hausse de 4,5 millions de francs (+1,5%). L'augmentation de 33,8 millions (+24,1%) des parts et contributions sans affectation est due à la croissance de la masse salariale des frontaliers dont dépend le calcul de la compensation financière aux communes françaises. La hausse est toutefois contrebalancée par la diminution de la provision et des irrécouvrables de 29,3 millions (-18,1%).

Les revenus diminuent de 6,3 millions de francs (-0,2%). Ce léger retrait est principalement lié à une dissolution de la provision en recul (-7,6 millions) apparaissant dans la rubrique des recettes diverses. L'impôt des personnes physiques reste au même niveau que dans le budget 2010. Il comprend l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire et l'impôt des personnes physiques imposées à la source. Le montant figurant au budget 2011 intègre l'effet de l'entrée en vigueur de la charge maximale (art. 60 LIPP) évalué à -40 millions de francs, du passage de la déduction pour charges de famille de 9'000 à 10'000 francs (-12 millions) et de l'arrêt de janvier 2010 du Tribunal fédéral sur l'imposition des frontaliers dont l'impact est évalué à environ -90 millions de francs. Ce dernier n'était pas connu lors du vote du budget 2010.

Les parts à des recettes sans affectation, qui sont essentiellement composées de la part cantonale de l'impôt fédéral direct, s'établissent, comme les impôts, au même niveau que dans le budget 2010. Les dédommagements de collectivités publiques restent stables.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

M01.02 Impôts directs Personnes morales	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010
		en F	en %	
CHARGES	44'904'014	-7'576'566	-14.4%	52'480'580
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	44'904'014	-7'576'566	-14.4%	52'480'580
REVENUS	1'365'884'497	141'511'097	11.6%	1'224'373'400
40 Impôts	1'171'900'000	145'000'000	14.1%	1'026'900'000
43 Recettes diverses	31'539'497	-3'348'653	-9.6%	34'888'150
44 Parts à des recettes sans affectation	156'145'000	-140'250	-0.1%	156'285'250
45 Dédommagements de collectivités publiques	6'300'000	-	0.0%	6'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'320'980'483	149'087'663	12.7%	1'171'892'820

Les charges sont en baisse de 7,6 millions (-14,4%) au regard du budget 2010. Ce fléchissement provient de la baisse de la constitution de provision et des irrécouvrables de l'administration fiscale.

Quant aux revenus, ils progressent de 141,5 millions de francs (+11,6%). Les revenus sont constitués, pour l'essentiel, de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales. Après les baisses, en partie confirmées, sur la période 2008-2010, l'impôt des personnes morales s'oriente à nouveau à la hausse (+14,1%) en raison de la reprise économique prévue par quelques-unes parmi les entreprises les plus importantes du canton qui se traduit par un fort effet de récupération sur les bénéfices des entreprises.

Les recettes diverses sont en diminution de 3,3 millions (-9,6%) en raison de la baisse de la dissolution de provision. Les parts à des recettes sans affectation, avant tout composées de la part cantonale de l'impôt fédéral direct des personnes morales, ainsi que les dédommagements de collectivités publiques restent pratiquement au même niveau que dans le budget 2010.

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010
		en F	en %	
CHARGES	729'141	-191'849	-20.8%	920'990
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	729'141	-191'849	-20.8%	920'990
REVENUS	572'903'616	-16'469'455	-2.8%	589'373'071
40 Impôts	551'800'000	-19'400'000	-3.4%	571'200'000
43 Recettes diverses	362'285	-38'465	-9.6%	400'750
44 Parts à des recettes sans affectation	20'741'331	2'969'010	16.7%	17'772'321
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	572'174'475	-16'277'606	-2.8%	588'452'081

Les charges liées à cette prestation sont constituées uniquement des provisions et des irrécouvrables et sont en baisse de 0,2 million (-20.8%).

Les revenus s'établissent à 572,9 millions contre 589,4 millions au budget 2010, en retrait de 16,5 millions

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

(-2,8%). Ce recul s'explique principalement par la baisse des impôts de 19,4 millions (-3,4%). Ceux-là sont constitués du produit de l'enregistrement et du timbre, du produit des successions, de l'impôt sur les bénéficiaires et les gains immobiliers, de la part à l'impôt anticipé, des impôts fonciers et des taxes sur les casinos. La diminution observée est alimentée par le recul du produit des successions de 58 millions de francs par rapport au budget 2010. Cette baisse est due à un montant exceptionnellement élevé qui était inscrit au budget 2010. Le niveau inscrit au budget 2011 reflète la tendance de long terme. Néanmoins, cette diminution importante est en grande partie contrebalancée par les hausses des impôts fonciers (+21,4 millions), des impôts spéciaux (+15,0 millions), du produit de l'enregistrement (+2,0 millions) et des autres impôts (+0,2 million).

Les recettes diverses ou dissolutions et provisions, sont en baisse de 0,04 million (-9,6%) pour les raisons déjà évoquées dans la partie concernant les prestations M01.01 et M01.02. Les parts à des recettes sans affectation qui représentent l'impôt anticipé et la retenue d'impôt à la fiscalité de l'épargne de l'UE progressent de 3,0 millions (+16,7%) par rapport au budget 2010.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes		Variations B11-B10		Budget 2010
		en F	en %	
CHARGES		140'355	-8'515'724 -98.4%	8'656'079
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	40'355	-10'415 -20.5%	50'770
34	Parts et contributions sans affectation		-6'480'000	6'480'000
39	Imputations internes	100'000	-2'025'309 -95.3%	2'125'309
REVENUS		119'033'086	-3'757'221 -3.1%	122'790'307
40	Impôts	116'295'670	-4'170'000 -3.5%	120'465'670
43	Recettes diverses	330'416	-4'221 -1.3%	334'637
44	Parts à des recettes sans affectation	1'900'000	400'000 26.7%	1'500'000
45	Dédommagements de collectivités publiques	507'000	17'000 3.5%	490'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)		118'892'731	4'758'503 4.2%	114'134'228

Les charges sont en recul de 8,5 millions (-98,4%) en comparaison avec le budget 2010. Cela est dû, principalement, à l'exclusion des parts et contributions sans affectation du compte de fonctionnement dans le budget 2011. Il s'agit de la part des communes et des pompiers sur les taxes d'assurance contre l'incendie. Les imputations internes sont également en retrait de 2,0 millions (-95,3%).

Les revenus s'élèvent à 119,0 millions de francs en diminution de 3,8 millions (-3,1%) par rapport au budget 2010. Les impôts en sont la principale composante avec un budget 2011 de 116,3 millions, en baisse de 4,2 millions (-3,5%) au regard du budget 2010. Ce recul est lié à l'exclusion dès 2011 des taxes sur les compagnies d'assurances contre l'incendie et du fonds des épizooties du compte de fonctionnement. En effet, ces postes prévoient 8,2 millions de francs au budget 2010. Les composantes restantes des impôts sont, la taxe sur les véhicules, la taxe sur le droit des pauvres, la taxe personnelle et les impôts sur les chiens. Seule la taxe sur les véhicules présente une progression significative de 3,8 millions (+4,2%) par rapport au budget 2010 et se fixe à 94,0 millions de francs. Les autres taxes restent pratiquement stables.

Les recettes diverses diminuent de 0,3 million en raison des dissolutions et provisions du budget 2011 en légère baisse (-1,3%) par rapport au budget 2010. Les parts à des recettes sans affectations ou le produit de la taxe d'exemption de l'obligation de servir progressent de 0,4 million (+26,7%). Les dédommagements de collectivités publiques qui se traduisent par les retenues à la fondation pour le tourisme sont en hausse de 0,017 million (+3,5%).

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	275'175'000	-59'010'000	-17.7%	334'185'000	-
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	275'000'000	-37'600'000	-12.0%	312'600'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-21'410'000	-100.0%	21'410'000	-
39 Imputations internes	175'000	0	0.0%	175'000	-
REVENUS	521'672'948	209'613'144	67.2%	312'059'804	-
41 Patentes et concessions	564'583	0	0.0%	564'583	-
42 Revenus des biens	419'123'365	244'176'659	139.6%	174'946'706	-
43 Recettes diverses	-	-33'410'000	-100.0%	33'410'000	-
44 Parts à des recettes sans affectation	96'985'000	345'185	0.4%	96'639'815	-
46 Subventions acquises	5'000'000	-1'498'700	-23.1%	6'498'700	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	246'497'948	268'623'144	-1'214.1%	-22'125'196	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'872'470</i>	<i>187'888</i>	<i>-9.1%</i>	<i>-2'060'358</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'692'001</i>	<i>39'923</i>	<i>-2.3%</i>	<i>-1'731'924</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	242'933'477	268'850'955	-1'037.3%	-25'917'478	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrées uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Concernant les impôts, taxes et droits, les intérêts à charge ou en faveur de l'Etat de Genève.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature prévoit une réduction des risques, auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec le vote en 2011 du projet de loi du Conseil d'Etat visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Il s'agit d'une première étape, qui doit être suivie d'un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat et par la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques en 2012.

Autres projets d'importance stratégique

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités), sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette (nature 32, hormis les intérêts liés aux intérêts, impôts et taxes), inscrit au budget 2011 est de 254 millions, soit 39,1 millions de moins qu'au budget 2010. Il est conforme à la « Stratégie de la gestion de la dette » adoptée chaque année par le Conseil d'Etat, qui est fondée pour 2011, sur les hypothèses suivantes:

- Le niveau de la dette retenu est de 10,8 milliards à la fin de l'année 2011. Il prend en compte un niveau de dette à la fin de l'année 2010 de 10,5 milliards.
- Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) est de 0.5%. Les taux d'intérêt prévisionnels retenus pour les financements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) se basent sur les taux publiés par le Groupe de perspectives économiques, auxquels s'ajoute une marge de crédit.

L'objectif est d'atteindre un taux moyen de la dette inférieur à 2,60% en 2011, tout en maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part d'emprunts à court terme inférieure à 25%. Contrairement à la situation qui a prévalu ces dernières années du fait de la baisse de la dette, la part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera utilisée plus intensément en 2011, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts actuellement très bas, et de respecter le cadre budgétaire.

Les revenus non monétaires, en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières), sont relativement stables. Ces revenus sont enregistrés dans ce programme afin de donner au lecteur une information relative aux intérêts nets de la dette du petit Etat, hors financement du grand Etat.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

peuvent être budgétés. Ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Le seul flux significatif est la plus-value liée à la réévaluation des terrains de l'Etat situés dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), suite à leur déclassement. Cette réévaluation est estimée à 235 millions en 2011 (nature 42).

Cette plus-value sera reconnue dans les comptes dès la mise en œuvre de la loi relative à l'aménagement du quartier PAV, modifiant les limites de zone sur les territoires des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes).

En effet, en vertu des normes IPSAS, les terrains en mains de l'Etat dans la zone PAV, actuellement enregistrés au coût historique seront considérés comme des terrains de rendement et seront par conséquent évalués à leur juste valeur en fonction de leur destination future (logement, activités tertiaires, etc.).

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les principaux flux sont les suivants:

- La part cantonale au bénéfice de la BNS (nature 44) est présumée stable à 97 millions.
- Les dividendes des participations au patrimoine financier et au patrimoine administratif (nature 42) sont également stables, par rapport au budget 2010, à hauteur de 14,9 millions (dividendes BCGE, sucrerie d'Aarberg, tunnel du Mont-Blanc, etc.).
- Les rémunérations des garanties de l'Etat (nature 42) sont en légère augmentation à 4,6 millions.
- Les successions en déshérence diminuent de 1,5 million (nature 46) par rapport au budget 2010, en fonction des résultats enregistrés ces dernières années.

5. Intérêts fiscaux.

Les intérêts moratoires sur impôts et sur acomptes (nature 42) s'établissent à 46,0 millions pour 2011, soit en progression de 24 millions (+109,1%) par rapport au budget 2010. En ce qui concerne les intérêts financiers sur impôts (nature 42), ils se montent à 44,0 millions dans le budget 2011, dépassant le budget 2010 de 14,0 millions (+46,7%). Les différences importantes par rapport au budget 2010 sont attribuables à une réévaluation des intérêts créanciers pour l'année 2010, suite à laquelle les montants pour l'année 2011 ne diffèrent plus que marginalement de ceux réévalués pour 2010.

Quant aux autres intérêts passifs (nature 32), ils augmentent de 2 millions en 2011, résultant de l'augmentation du nombre de contribuables payant la totalité des acomptes avant échéance pour bénéficier de l'escompte.

6. Contentieux fiscal et non fiscal.

La réalisation, durant l'année 2010, d'actifs résiduels de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE entraîne une réduction des charges et des revenus de 21,4 millions entre 2010 et 2011 (utilisation-dissolution des provisions sur les pertes sur débiteurs en 2010 - natures 33-43 et nature 32). La dissolution en 2010 de la provision d'intérêts non affectés de l'ex-Fondation explique également une réduction des revenus de 12 millions entre 2010 et 2011 (nature 43). Enfin, les produits des conventions de l'ex-Fondation (nature 42) sont en diminution de 1,5 millions en 2011.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière.	Efficacité	2.5%	2.6%	2.6%	N/A	
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière.	Efficacité	30%	30%	24%	30%	
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière.	Efficacité	25%	25%	22%	25%	

Commentaires

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009	
CHARGES	319'151'994	-2'200'305	-0.7%	321'352'299	-
34 Parts et contributions sans affectation	319'151'994	-2'200'305	-0.7%	321'352'299	-
REVENUS	100'505'074	638'518	0.6%	99'866'556	-
44 Parts à des recettes sans affectation	100'505'074	638'518	0.6%	99'866'556	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-218'646'920	2'838'823	-1.3%	-221'485'743	-
<i>Coût des activités de support</i>	-2'352'766	-93'807	4.2%	-2'258'959	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'963'656	-297'365	17.8%	-1'666'291	-
COÛT COMPLET	-222'963'343	2'447'649	-1.1%	-225'410'992	-

POSTES

Budget 2011	Variations B11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
-------------	------------------------------	---------------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

M03.02 Compensation des charges

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Autres projets d'importance stratégique

Pour l'année 2011, sept cantons contribuent au financement de la péréquation des ressources et dix-neuf cantons en sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs dans un cercle comme la Conférence des gouvernements cantonaux extrêmement difficile, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de 18 voix.

Des éléments de calcul sont en défaveur du canton de Genève, qui est pénalisé par deux facteurs :

- pour la péréquation des ressources, la prise en compte des revenus des frontaliers, et
- pour la compensation des charges, la répartition de la dotation entre les charges géo-topographiques et les charges socio-démographiques.

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT reconnaît la situation particulière des cantons frontaliers et qu'il serait effectivement justifié de réduire le montant des revenus des frontaliers lors de leur prise en compte dans le calcul du potentiel de ressources. Ce rapport recommande, dans le cas d'une éventuelle réduction, l'utilisation d'un facteur de pondération de 0.75. Le message concernant la dotation des instruments de péréquation pour les années 2012 à 2015, adopté par le Conseil fédéral le 24 novembre 2010, n'inclut cependant pas cet élément qui relève non pas des arrêtés fédéraux mais de l'ordonnance.

Pour la prochaine période quadriennale, selon le message du Conseil fédéral, la répartition de la compensation des charges reste identique malgré le fait que les calculs actualisés montrent que 28% des charges effectives relèvent des facteurs géo-topographiques et 72 % des facteurs socio-démographiques. Le message annonce cependant la compensation de l'écart par rapport à la neutralité budgétaire soit une augmentation de 112 millions des contributions de base dont 81,2 pour la péréquation verticale des ressources et 30,8 pour la compensation des charges excessives.

Par ailleurs, le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons.

Par conséquent, il n'y a pas d'objectif, ni d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Pour l'année 2011, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs, hors corrections d'erreurs, s'élève à 218,6 millions en 2011 (-2.8 millions par rapport à 2010), soit 498 francs par habitant. Le canton de Genève devient le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug (deuxième jusqu'en 2010).

Les écarts sont les suivants :

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

1. Péréquation des ressources : le canton versera 312,2 millions en 2011 (-2,2 millions et -15,8 millions par rapport à 2010 et 2009). Il demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

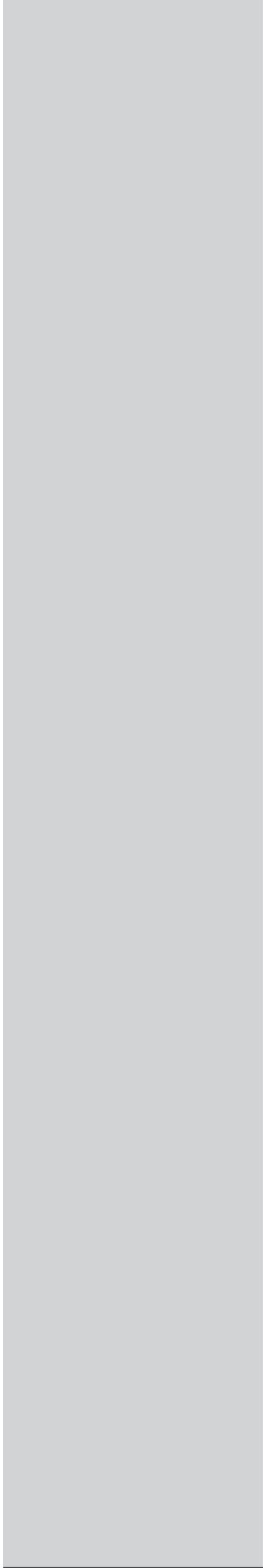
2. Compensation des charges excessives : le canton recevra 100,5 millions (+0,6 millions et -13,4 par rapport à 2010 et 2009) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques:

- 69,2 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+0,5 millions et -13,5 millions par rapport à 2010 et 2009),
- 31,2 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+0,1 million par rapport à 2010 et 2009).

3. Compensation des cas de rigueur : le canton continue de verser 6,9 millions annuellement.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.



M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	76'391'372	2'049'232	2.8%	74'342'140	-
30 Charges de personnel	62'033'116	2'809'475	4.7%	59'223'641	-
31 Dépenses générales	6'285'132	-874'733	-12.2%	7'159'865	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'181'824	114'490	10.7%	1'067'334	-
39 Imputations internes	6'891'300	0	0.0%	6'891'300	-
REVENUS	10'421'865	-267'353	-2.5%	10'689'218	-
43 Recettes diverses	10'321'865	-274'353	-2.6%	10'596'218	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	100'000	7'000	7.5%	93'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-65'969'507	-2'316'585	3.6%	-63'652'922	-
<i>Coût des activités de support</i>	-512'350	-38'202	8.1%	-474'148	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-10'563'302	-965'675	10.1%	-9'597'627	-
COÛT COMPLET	-77'045'159	-3'320'462	4.5%	-73'724'697	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	517.91	6.94	1.36%	510.96	-
ETP fixes	506.54	2.68	0.53%	503.86	-
ETP auxiliaires	10.45	3.51	50.63%	6.94	-
ETP agents spécialisés	0.91	0.75	460.49%	0.16	-

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Sur le plan opérationnel, l'AFC poursuivra la mise en œuvre de diverses mesures visant à une bonne utilisation des moyens et ressources à disposition. Des applications informatiques performantes, le développement des compétences « métier » des collaborateurs-trices, leur motivation et leur degré de satisfaction, l'optimisation des processus et la qualité des relations avec les usagers sont des priorités permanentes de l'AFC. Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- Optimisation de la production des taxateurs-trices, en élargissant le procédé de taxation

M04 Production et perception des impôts (suite)

semi-automatique;

- production de l'impôt dans les meilleurs délais, en améliorant l'organisation interne, la circulation des dossiers et les appuis techniques;
- amélioration des délais de perception, en réduisant le nombre de jours entre l'envoi du bordereau et les actes de poursuites;
- développement de l'impôt en ligne, en promouvant l'utilisation d'Internet pour une série de formulaires et en permettant un accès direct au compte;
- gestion plus efficace et plus proche des attentes des contribuables en difficultés financières importantes, par la désignation d'un-e responsable du secteur des remises d'impôt et des actes de défaut de biens;
- amélioration des conditions sur la place de travail en concrétisant une série de mesures destinées à promouvoir le bien-être au travail ;
- réduction du délai de traitement des demandes de *rulings* (accords).

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les variations significatives par rapport au budget 2010 s'expliquent comme suit:

- Variation des ETP:

Suite à la récente décision du Tribunal fédéral, le traitement des contribuables imposés à la source (PP-IS) doit être modifié. Les cas faisant l'objet d'une demande de déductions spécifiques doivent désormais être traités de la même manière que les contribuables imposés au barème ordinaire. Le surcroît de travail engendré a été évalué à 9 postes de taxateurs-trices (6 postes fixes et 3 postes auxiliaires).

L'évolution des postes prend également en compte: le transfert d'un ETP poste fixe auprès du Secrétariat général du DF en vue de la création d'un nouveau poste de responsable de la logistique départementale (gérée précédemment par l'AFC), le transfert d'un poste auprès de l'Unité des systèmes d'information pour assurer l'assistance aux contribuables utilisateurs des applications GE-Tax et le transfert d'un poste à la Direction générale des finances de l'Etat pour une durée d'une année.

- Dépenses de personnel:

La variation s'explique par l'augmentation des ETP, ainsi que par l'application des mécanismes salariaux et de l'indexation.

- Dépenses générales :

Les dépenses générales enregistrent une diminution résultant principalement de la diminution des frais de chèques postaux et bancaires consécutive à l'abandon des remboursements par BVR et à l'utilisation systématique des virements bancaires.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais.						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM).	Efficacité	> 97.5%	> 97.5%	97.4%		
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé.						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO).	Efficacité	< 150	< 160	170		
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).	Efficacité	< 180	< 180	240		
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO).	Efficacité	< 150	< 160	170		
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts).	Efficacité	< 180	< 180	180		
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais.						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1.	Efficacité	> 85%	> 85%	85%		
4. Optimiser la productivité des collaborateurs.						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices).	Efficience	> 2'400	> 2'400	2'310		
5. Favoriser l'impôt en ligne.						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne.	Efficacité	> 50'000	> 40'000	0		

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique

PM : Personne morale

IBO : Impôt barème ordinaire

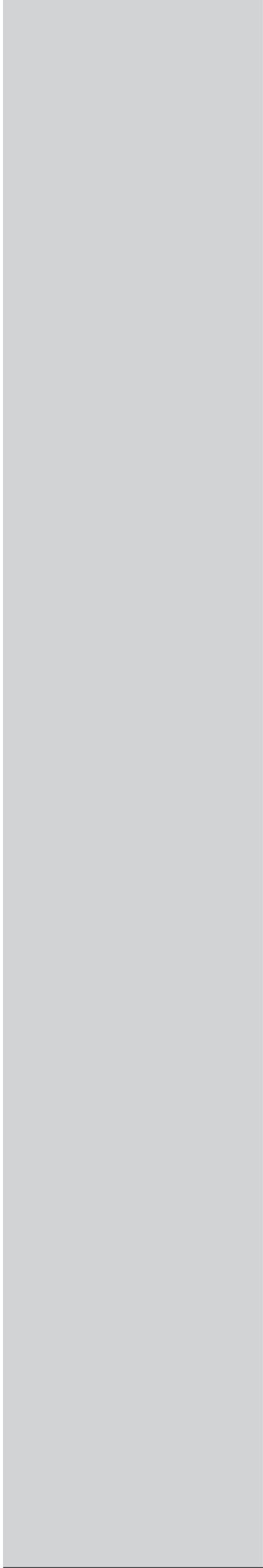
IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1

Calculé sur les années où les impôts produits ne sont plus des estimations (système post-numerando).

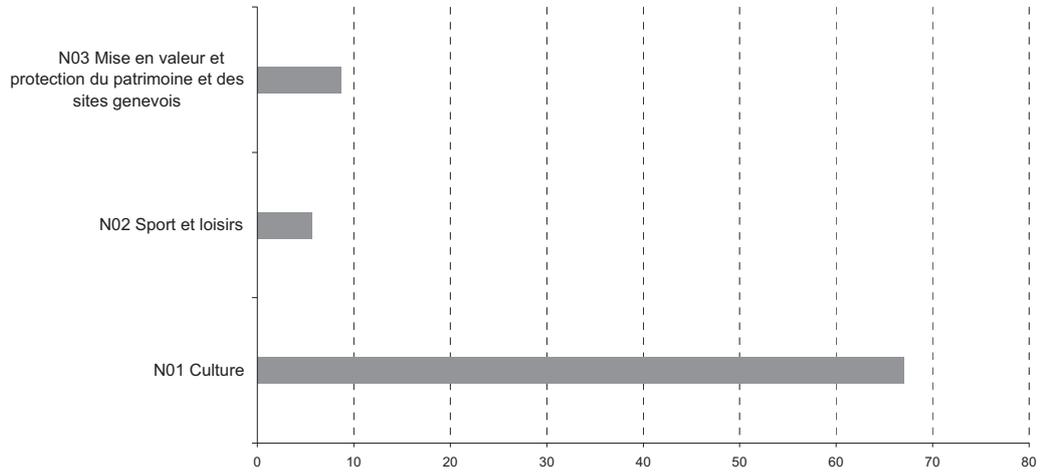
Indicateur 2.2

Les entreprises perçoivent l'impôt à la source qui doit être versé à l'AFC dans les 30 jours. Cet indicateur porte sur le temps en jours entre le 1^{er} janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).

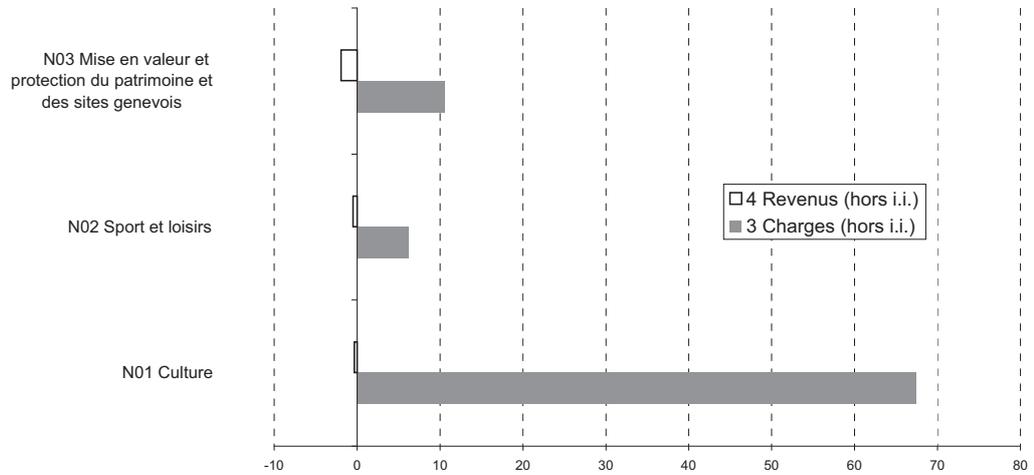


N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

L'année 2011 s'annonce, pour le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), comme une étape décisive pour le développement des projets stratégiques touchant à la culture, au sport et aux loisirs.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à renforcer le rôle de l'Etat en matière de culture et à investir dans ce domaine. C'est dans cette perspective qu'un avant-projet de loi sur les arts et la culture a été élaboré par une commission d'experts incluant des représentant-e-s des communes et de la Ville. Ce projet visant la mise en œuvre d'une politique culturelle concertée et ambitieuse sera soumis au Grand Conseil en 2011, après une large consultation lancée par le Conseil d'Etat en 2010.

L'année 2011 devrait donc permettre le renforcement du rôle de l'Etat dans le domaine culturel, notamment dans la coordination de quatre grands projets: les interventions artistiques sur le tracé du TCOB, en étroite collaboration avec les communes et les départements concernés, la création de la Fondation romande pour le cinéma, projet intercantonal et régional majeur, le fonctionnement du dispositif d'enseignement artistique délégué prévu par la réforme de l'enseignement musical de base (REMB) et enfin, le plan d'actions Ecole, art et culture (PEAC) visant à renforcer les liens entre culture et école. Elément fondateur et précieuse alliée pédagogique, la culture devra plus que jamais être accessible à chaque élève.

Le Conseil d'Etat s'engage dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du sport. L'engagement de l'Etat devrait se traduire à terme dans 9 domaines: sport à l'école, jeunesse et sport, sport associatif, promotion de la relève, sport d'élite, sport handicap, sport pour tous, infrastructures sportives, manifestations sportives.

En 2011, l'Etat va développer des projets dans les domaines de la promotion de la relève et des manifestations sportives. Le dispositif sport-études sera développé et renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau. Les mesures proposées ont notamment pour objectif d'aboutir à une meilleure continuité entre les niveaux d'enseignement du secondaire. Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives d'envergure sera créée dès 2011 avec la Ville de Genève et les communes.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	67'364'929	3'522'233	5.5%	63'842'696	-
30 Charges de personnel	2'508'353	167'255	7.1%	2'341'098	-
31 Dépenses générales	1'414'612	203'318	16.8%	1'211'294	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	10'983	1'064	10.7%	9'919	-
36 Subventions accordées	63'430'981	3'150'596	5.2%	60'280'385	-
REVENUS	319'138	-29'732	-8.5%	348'870	-
43 Recettes diverses	19'138	268	1.4%	18'870	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-30'000	-100.0%	30'000	-
46 Subventions acquises	300'000	0	0.0%	300'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-67'045'791	-3'551'965	5.6%	-63'493'826	-
<i>Coût des activités de support</i>	-85'279	-12'713	17.5%	-72'566	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-614'797	-63'652	11.5%	-551'145	-
COÛT COMPLET	-67'745'867	-3'628'330	5.7%	-64'117'537	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.89	0.82	5.81%	14.07	-
ETP fixes	13.06	0.82	6.68%	12.24	-
ETP auxiliaires	1.83	0.00	0.00%	1.83	-

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par le Service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans sa politique culturelle, l'Etat porte une attention particulière au soutien à la création, à la relève, à l'innovation et l'émergence, à la diversité de l'offre et à la continuité des prestations, au rayonnement de la Genève culturelle ainsi qu'à l'accès aux arts et à la culture du plus grand nombre.

N01 Culture (suite)

Les orientations fixées dans le cadre du programme de législature portent sur :

- le renforcement du rôle de l'Etat avec la redéfinition et mise en œuvre d'une politique culturelle cantonale concertée avec les communes, notamment par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture ;
- l'élargissement du dispositif d'enseignement artistique de base délégué, avec l'accréditation de nouvelles écoles et l'augmentation du nombre d'élèves dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme de l'enseignement musical de base (REMB) ;
- la réalisation d'interventions artistiques sur le tracé du TCOB (art public) ;
- la création de la Fondation romande pour le cinéma .

Par ailleurs, le déploiement au sein du DIP du plan d'actions Ecole, art et culture (PEAC) permettra de développer l'accès de tous élèves, en particulier les classes du REP, aux organismes et représentations culturelles.

Pour 2011, il s'agit aussi de poursuivre et consolider les projets en cours d'envergure supra-cantonale et de stabiliser les petites et moyennes institutions culturelles afin de pouvoir effectuer des changements dans les meilleures conditions.

Les principales articulations de ce développement sont les suivantes :

- Poursuite du projet intercantonal "Fondation romande pour le cinéma " visant à rassembler et optimiser tous les soutiens romands à la production cinématographique par une mise en commun et une augmentation des moyens. Genève qui représente 50% de la production cinématographique romande est leader sur ce projet et doit tenir ses engagements.
- Production et diffusion de spectacles de théâtre d'envergure avec la création de "Label+ Théâtre romand", projet pilote de régionalisation des soutiens sur 3 ans auquel Genève participe dans la cadre de la CDAC/CIIP.
- Adaptation du soutien à l'art dramatique

Des réallocations budgétaires et des augmentations modérées en faveur des nouvelles écoles accréditées permettent de mettre en œuvre la réforme de l'enseignement de base délégué dans les domaines artistiques (musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze) à la rentrée 2011. Des moyens complémentaires sont également destinés la formation des élèves à fort potentiel et à la formation préprofessionnelle.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'indexation des traitements (+0.2%), de la révision du taux de cotisation CIA et des autres charges sociales et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- Dans le cadre de la réorganisation du domaine culturel au DIP qui s'inscrit dans les travaux préparatoires pour la mise en oeuvre de la future loi sur les arts et la culture, des ressources dispersées dans les ordres d'enseignement sont centralisées au service cantonal de la culture, et +0.8ETP nouveau est créé.
- Le nouveau règlement du fonds cantonal d'art contemporain (L10618) prévoit une augmentation des ressources de fonctionnement.
- L'augmentation prévue en 2011 pour la Fondation cinéma romand est financée par réallocation de la rubrique 366.00901 "Aide aux jeunes créateurs". Toutes les aides accordées en faveur du cinéma le seront désormais par le biais de la nouvelle fondation.
- Le soutien à l'art dramatique s'accroît en 2011.
- Le budget 2011 intègre les éléments en faveur des écoles de musique dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de base délégué comme évoqué plus haut.
- Enfin, un financement complémentaire est prévu pour l'Institut Jaques-Dalcroze.

N01 Culture (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aide à la création	Efficacité	10%	9%	8%	> 10%	2012
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						
2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-	Efficacité	90%	90%	90%	85%	2014
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP	Efficacité	30	28	28	35	2013
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	200	12	0	1'000	2012
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	25	29	20	30	2012
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif	Efficacité	10'200	8'700	8'617	11'200	2014
5.2 Nombre d'élèves admis dans une haute école	Efficacité	2'000	1'600	1'400	2'500	2014
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique	Efficience	<= 47.2	47.2	47.2		

Commentaires

Indicateur 1.1

Le maintien d'un taux minimum de 10% de nouveaux bénéficiaires est souhaitable à terme.

Indicateur 2.1

Le maintien du ratio entre 85% et 90% est souhaitable pour garantir la diversité des bénéficiaires. Un ratio supérieur à 90% pourrait montrer une dispersion trop importante de l'offre.

Indicateur 4.1

L'objectif à terme est la mise en ligne via Internet, des 1'000 principales œuvres de la collection du Fonds cantonal.

Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre.

Indicateur 6.1

En 2009 et 2010, le taux d'encadrement est calculé à partir des chiffres des trois conservatoires. La baisse prévue de l'encadrement en 2011 s'explique par l'introduction de la réforme de l'enseignement musical de base. La valeur calculée découle de l'agrégat des cours individuels et collectifs sans distinction

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	6'118'582	-2'644'242	-30.2%	8'762'824	-
30 Charges de personnel	2'693'389	934'108	53.1%	1'759'281	-
31 Dépenses générales	1'009'158	5'951	0.6%	1'003'207	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	58'800	11'824	25.2%	46'976	-
35 Dédommagements à des tiers	40'044	0	0.0%	40'044	-
36 Subventions accordées	2'311'216	-3'600'000	-60.9%	5'911'216	-
39 Imputations internes	5'975	3'875	184.5%	2'100	-
REVENUS	491'232	-3'480'390	-87.6%	3'971'622	-
43 Recettes diverses	201'810	149'008	282.2%	52'802	-
46 Subventions acquises	289'422	-3'629'398	-92.6%	3'918'820	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'627'350	-836'148	17.5%	-4'791'202	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-82'405</i>	<i>-24'360</i>	<i>42.0%</i>	<i>-58'045</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-656'501</i>	<i>162'894</i>	<i>-19.9%</i>	<i>-819'395</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-6'366'256	-697'614	12.3%	-5'668'642	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.31	6.74	63.70%	10.58	-
<i>ETP fixes</i>	<i>16.34</i>	<i>6.02</i>	<i>58.38%</i>	<i>10.32</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.97</i>	<i>0.71</i>	<i>274.62%</i>	<i>0.26</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'encourager la pratique du sport et de l'activité physique en coordination avec les instances communales et nationales. Il soutient les sportifs et les clubs sportifs.

La Commission consultative cantonale de l'aide au sport propose au Conseil d'Etat (décision par arrêté une fois par année) la redistribution d'un sixième des fonds de la Loterie romande revenant au canton en faveur des sportifs genevois, des associations et clubs du canton et des communes.

Le programme gère également la partie genevoise de la prestation Jeunesse et Sports soutenue par la Confédération ainsi que l'encouragement au sport pour les enfants entre 7 et 9 ans.

Il est mis en œuvre par le Secrétariat général du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Ce programme contient les prestations suivantes :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme vise à élaborer une politique cantonale du sport au cours de la législature 2010-2013.

Cette nouvelle politique cantonale du sport reposera notamment sur le développement de collaborations avec les communes, la valorisation du sport dans le parcours scolaire, parascolaire et périscolaire et le renforcement du dispositif de sport-études.

La nouvelle politique cantonale du sport permettra une organisation plus cohérente des prestations liées au sport et la concrétisation de projets de soutien aux organisateurs de manifestations sportives ou à la formation de la relève sportive au niveau cantonal.

Une refonte de la loi cantonale sur l'encouragement au sport a été lancée et devrait être présentée au Grand Conseil au cours de l'exercice 2011.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'indexation des traitements (+0.2%), de la révision du taux de cotisation CIA et des autres charges sociales et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- Dès le budget 2011, le fonds de l'aide au sport est externalisé et n'émarge plus au budget du DIP. Ceci explique une diminution de -4.1 MCHF des subventions et de -3.6 MCHF des revenus correspondants.
- Les ressources liées au domaine sportif sont centralisées au service cantonal du sport et sont complétées par la création de 2 postes financés par réallocation des dépenses générales.
- Il convient de relever enfin le projet de formation de la relève dans le sport (soutien aux mouvements juniors) avec un impact de +0.5 MCHF sur les subventions
- Afin de finaliser la réorganisation des départements suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat, un poste a été transféré du DCTi au DIP.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
CHARGES	10'556'715	1'503'522	16.6%	9'053'193
30 Charges de personnel	4'771'126	23'889	0.5%	4'747'237
31 Dépenses générales	1'891'589	-20'367	-1.1%	1'911'956
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'500'000	1'500'000	ND	-
36 Subventions accordées	2'394'000	0	0.0%	2'394'000
REVENUS	1'930'482	1'662'423	620.2%	268'059
43 Recettes diverses	1'930'482	1'900'023	6'238.0%	30'459
46 Subventions acquises	-	-237'600	-100.0%	237'600
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'626'233	158'901	-1.8%	-8'785'134
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-217'502</i>	<i>-30'783</i>	<i>16.5%</i>	<i>-186'719</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-815'521</i>	<i>-92'213</i>	<i>12.7%</i>	<i>-723'308</i>
COÛT COMPLET	-9'659'256	35'905	-0.4%	-9'695'161

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
TOTAL POSTES	32.20	0.22	0.69%	31.98
<i>ETP fixes</i>	<i>29.65</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>29.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.77</i>	<i>0.22</i>	<i>14.19%</i>	<i>1.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.78</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.78</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Ce programme vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a comme objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection. De ce fait, il se doit de poursuivre les recensements architecturaux et compléter les mesures de protection.

De plus, la gestion des connaissances acquises en matière de patrimoine doit bénéficier des nouvelles technologies informatiques, favorisant une meilleure information du public concerné.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La hausse provient de la constitution d'une provision pour risques et charges pour la subvention à la restauration de bâtiments (SRB) non prévue en 2010.

43 - Recettes diverses :

La variation positive s'explique par l'utilisation de la provision pour risques et charges concernant la subvention à la restauration de bâtiments (SRB) non prévue en 2010.

46 - Subventions acquises :

La subvention versée par la Confédération pour le fonds monuments, nature et sites est supprimée en 2011, en particulier pour le domaine de l'archéologie.

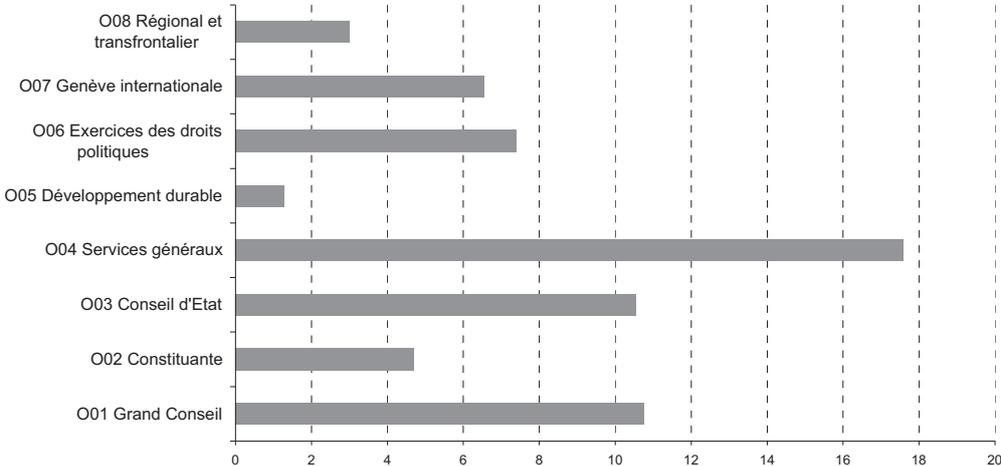
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets protégés par an	Efficacité	60	103	140	60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	40	9	39	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	44	44	72	44	2015

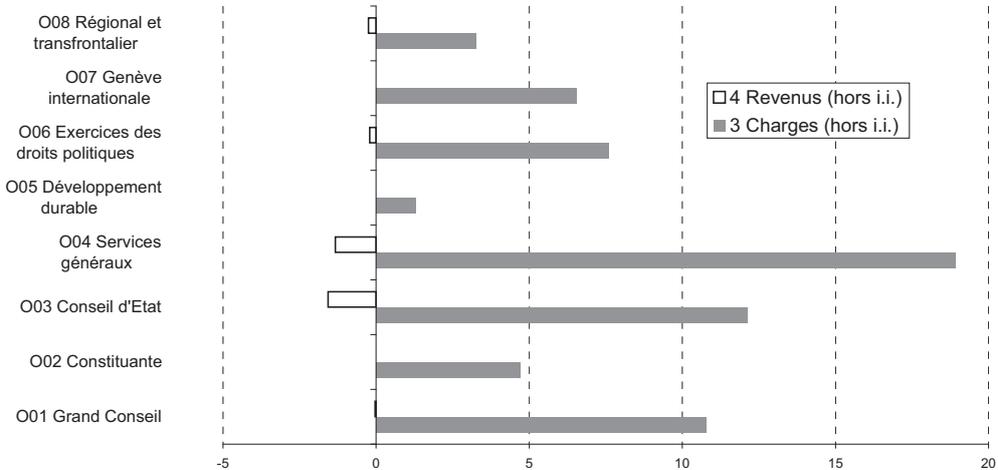
Commentaires

O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorités et gouvernance

Synthèse des priorités

L'atteinte des objectifs définis pour 2011 dans le programme de législature du Conseil d'Etat 2010-2013 dépend en grande partie du fonctionnement harmonieux des institutions et de la bonne gouvernance de l'administration cantonale.

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à ses huit programmes - Grand Conseil, Constituante, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir en 2011 le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat tient au respect des engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable. Le développement dynamique et harmonieux de Genève passe également par la coopération inter-cantonale et transfrontalière. En 2011, l'accent portera sur un renforcement des politiques publiques coordonnées au niveau transfrontalier avec notamment la mise en place en 2011 du groupement euro-régional de coopération (GEC) qui agira en tant qu'organe de gouvernance doté d'une capacité financière, laquelle proviendra en partie de contributions figurant dans le présent budget. En 2011 est aussi prévue la rédaction du volet politiques publiques pour le projet d'agglomération II.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde sa croissance se réduit et nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale».

Enfin, 2011, en plus des quatre votations déjà prévues, sera une année électorale avec l'organisation des élections des conseils municipaux, des magistrats communaux et des chambres fédérales, relevant du programme exercice des droits politiques.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	10'778'995	250'654	2.4%	10'528'341	-
30 Charges de personnel	8'167'711	185'017	2.3%	7'982'694	-
31 Dépenses générales	2'566'736	64'721	2.6%	2'502'015	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	39'548	1'916	5.1%	37'632	-
39 Imputations internes	5'000	-1'000	-16.7%	6'000	-
REVENUS	43'343	10'016	30.1%	33'327	-
43 Recettes diverses	33'343	16	0.0%	33'327	-
49 Imputations internes	10'000	10'000	ND	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'735'652	-240'638	2.3%	-10'495'014	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-850'073</i>	<i>16'375</i>	<i>-1.9%</i>	<i>-866'448</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-11'585'725	-224'263	2.0%	-11'361'462	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.97	1.00	4.35%	22.97	-
<i>ETP fixes</i>	<i>23.97</i>	<i>1.00</i>	<i>4.35%</i>	<i>22.97</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

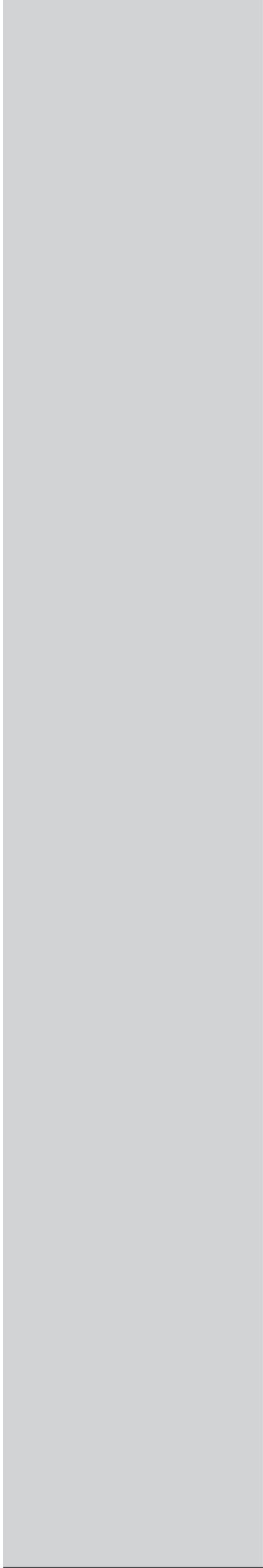
Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient les prestations suivantes :

001.01 Grand Conseil.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.



002 Constituante

Département responsable : CST

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	4'708'074	-628'173	-11.8%	5'336'247	-
30 Charges de personnel	2'791'944	-555'695	-16.6%	3'347'639	-
31 Dépenses générales	1'805'330	-82'478	-4.4%	1'887'808	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	100'800	0	0.0%	100'800	-
39 Imputations internes	10'000	10'000	ND	-	-
REVENUS	656	18	2.8%	638	-
43 Recettes diverses	656	18	2.8%	638	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'707'418	628'191	-11.8%	-5'335'609	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-165'024</i>	<i>17'896</i>	<i>-9.8%</i>	<i>-182'920</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-4'872'442	646'087	-11.7%	-5'518'529	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.00	-1.02	-14.53%	7.02	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.32</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.32</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.00</i>	<i>-0.70</i>	<i>-10.45%</i>	<i>6.70</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

L'assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- Elle est composée de 80 membres.
- Le quorum est de 3%.
- L'apparement de listes est interdit.
- Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

002.01 Constituante.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget de l'Assemblée constituante, adopté par cette dernière le 20 avril 2010, se traduit par une baisse importante des charges (-11.7%), et plus particulièrement des charges de personnel (-16.64% à 2'790'490). Cette situation s'explique par l'évolution du programme de travail qui se traduit, eu égard à l'avancement des travaux, par une importante diminution des jetons de présence des constituants.

Les dépenses générales diminuent également, notamment les activités logistiques liées aux séances de plénières et de commissions. En revanche, ont été budgétés des montants liés à la communication au sens large car l'année 2011

002 Constituante (suite)

verra un processus important d'information et de consultation de la population et des corps constitués sur l'avant-projet de nouvelle Constitution.

Concernant les postes (5.7 ETP d'agents spécialisés et 0.3 ETP d'auxiliaires), la différence avec les exercices antérieurs est délicate dans la mesure où le premier projet de budget 2009 établi avant l'entrée en fonction de l'Assemblée prévoyait un montant en francs et non en postes, montant qui a été réduit de moitié lors de la construction effective du budget 2009.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012						
Date de la votation	Efficacité					

Commentaires

003 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	12'115'084	199'553	1.7%	11'915'531	-
30 Charges de personnel	8'352'632	245'124	3.0%	8'107'508	-
31 Dépenses générales	2'801'452	188'783	7.2%	2'612'669	-
36 Subventions accordées	961'000	-234'354	-19.6%	1'195'354	-
REVENUS	1'567'352	-679'430	-30.2%	2'246'782	-
41 Patentes et concessions	230'000	0	0.0%	230'000	-
42 Revenus des biens	20	0	0.0%	20	-
43 Recettes diverses	1'337'332	-659'430	-33.0%	1'996'762	-
49 Imputations internes	-	-20'000	-100.0%	20'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'547'732	-878'983	9.1%	-9'668'749	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'822'407</i>	<i>211'422</i>	<i>-10.4%</i>	<i>-2'033'829</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'053'805</i>	<i>-595'866</i>	<i>5.2%</i>	<i>-11'457'939</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-24'423'943	-1'263'426	5.5%	-23'160'517	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	47.45	0.52	1.11%	46.93	-
<i>ETP fixes</i>	<i>45.26</i>	<i>0.80</i>	<i>1.81%</i>	<i>44.45</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.19</i>	<i>-0.29</i>	<i>-59.75%</i>	<i>0.48</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavisé dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a présenté en 2010 un programme de législature, témoignant ainsi d'un degré nouveau de coordination entre départements et de transversalité au sein de l'administration. Afin de tenir le cap ainsi fixé, en matière de sécurité publique, de mobilité ou de formation, pour ne citer que ces trois domaines, il importe que l'Etat-major du gouvernement soit fort et efficace.

Justification des écarts par rapport au budget 2010(montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs)

Le budget 2011 permettant d'assurer ces tâches est sensiblement le même que celui de 2010. Il permettra, notamment, de poursuivre la mise en œuvre du nouvel ordre du jour des séances du Conseil d'Etat et l'informatisation de la gestion de ses dossiers ainsi que la dynamisation de la communication institutionnelle.

La diminution constatée sur la nature "Subventions accordées" s'explique par le fait que les contributions de l'Etat de Genève à la Conférence des gouvernements cantonaux et à la Fondation pour la Collaboration confédérale calculée au prorata de la population a été transférée sur la nature 31 (dépenses générales) selon recommandation de l'Inspection cantonale des finances.

Il faut relever aussi que par souci de rationalisation, la ligne budgétaire réservée pour les aides et subventions extraordinaires du Conseil d'Etat, notamment face aux situations d'urgence, a été transférée du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé à la chancellerie.

Par ailleurs, certaines recettes ont été sensiblement diminuées en raison notamment de la forte baisse des dossiers de naturalisation transmis au Conseil d'Etat pour décision et à la chancellerie pour prestation de serment ainsi que par la diminution de la vente des textes légaux sur papier au profit de la consultation sur internet sur lequel ils sont mis à disposition gratuitement.

La variation des ETP provient essentiellement d'un transfert de 0,6 ETP du DARES à la Chancellerie (collaboratrice chargée des affaires intercantionales).

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

004 Services generaux

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	18'909'011	199'574	1.1%	18'709'437	-
30 Charges de personnel	16'908'076	341'587	2.1%	16'566'489	-
31 Dépenses générales	1'709'167	-100'151	-5.5%	1'809'318	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	68'268	-41'862	-38.0%	110'130	-
35 Dédommagements à des tiers	223'500	0	0.0%	223'500	-
REVENUS	1'330'999	272	0.0%	1'330'727	-
43 Recettes diverses	1'326'999	272	0.0%	1'326'727	-
46 Subventions acquises	4'000	0	0.0%	4'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'578'012	-199'302	1.1%	-17'378'710	-
<i>Coût des activités de support</i>	-358'108	16'293	-4.4%	-374'401	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'077'228	-149'124	3.8%	-3'928'104	-
COÛT COMPLET	-22'013'348	-332'133	1.5%	-21'681'215	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	108.78	2.25	2.11%	106.53	-
<i>ETP fixes</i>	90.80	2.20	2.48%	88.60	-
<i>ETP auxiliaires</i>	15.98	-0.12	-0.75%	16.10	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	0.17	9.29%	1.83	-

Descriptif du programme

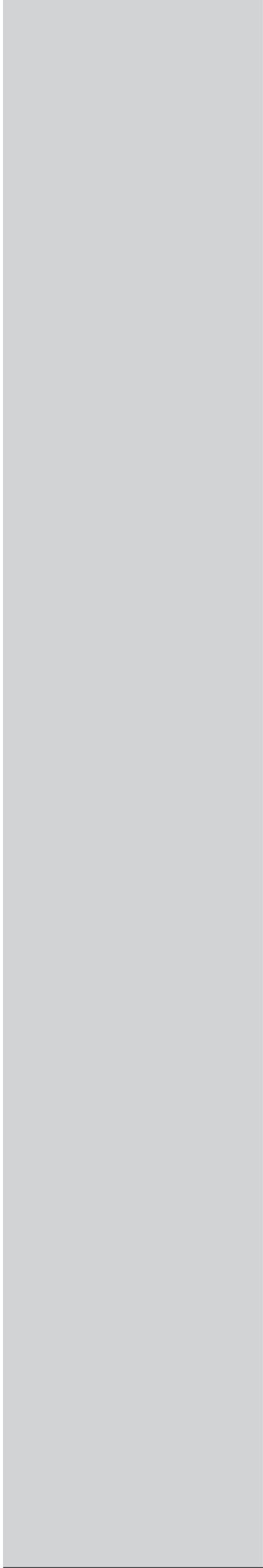
Ce programme contient les prestations suivantes :

- 004.01 Audits de la Cour des Comptes
- 004.02 Evaluations de politiques publiques
- 004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance
- 004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- 004.07 Archives d'Etat
- 004.08 Audits et expertises de l'ICF

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.



004 Services generaux

004.01 Audits de la Cour des Comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	3'608'151	7'689	0.2%	3'600'462	-
30 Charges de personnel	3'401'896	53'541	1.6%	3'348'355	-
31 Dépenses générales	163'198	-1'548	-0.9%	164'746	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	43'057	-44'304	-50.7%	87'361	-
REVENUS	2'125	32	1.5%	2'093	-
43 Recettes diverses	2'125	32	1.5%	2'093	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'606'026	-7'657	0.2%	-3'598'369	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-370'666</i>	<i>-31'551</i>	<i>9.3%</i>	<i>-339'115</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-3'976'692	-39'208	1.0%	-3'937'484	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.48	3.00	24.04%	12.48	-
<i>ETP fixes</i>	<i>4.00</i>	<i>3.00</i>	<i>300.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>11.48</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>11.48</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Etant un organe constitutionnel, elle est du même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'au contrôle du Grand Conseil, conformément à l'article 141 de la Constitution genevoise.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que « l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché » (art. 8 al. 1 loi D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 D 1 12).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 D 1 12).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités auditées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

- de la régularité des comptes, de la légalité des activités et opérations et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens, de demandes du Conseil d'Etat, du Parlement ou du Pouvoir judiciaire, ou encore par autosaisine, rendre une décision de refus d'entrer en matière ou effectuer un audit de légalité, financier ou de gestion des entités (ou d'une partie de leurs activités) soumises au contrôle.
 3. Etablir des rapports portant sur les contrôles opérés. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations à l'audité pour que ce dernier puisse résoudre les problèmes de régularité, légalité ou de bon emploi identifiés. Identifier des économies.
 4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des rapports.
 5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport de gestion annuel, intégrant notamment les suites données aux recommandations.

Le champ de contrôle de la Cour comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 10 milliards de budget de fonctionnement et emploient environ 30'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

La Cour s'efforcera de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Dans ce but, la Cour conduira des audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteurs, etc.), parallèlement aux audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles des entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds).

Objectifs et indicateurs

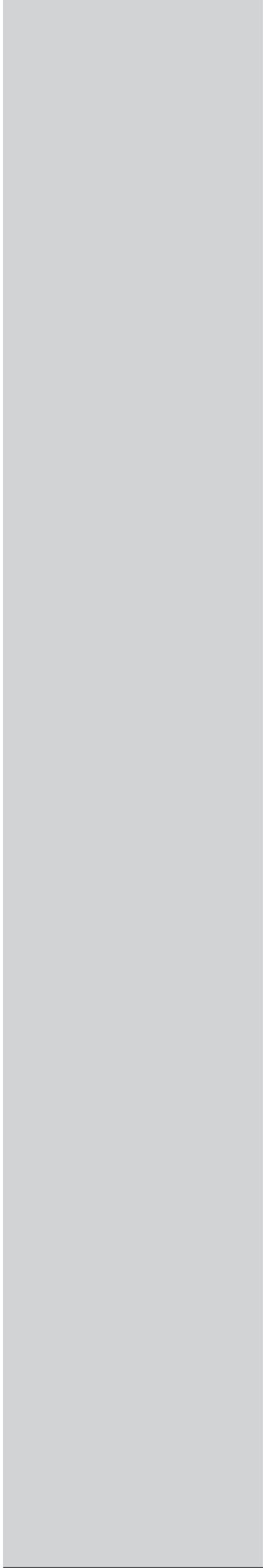
	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	6'000	6'000	13'377	6'000	2012
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	24'000	24'000	44'803	24'000	2012
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier.	Efficacité	24	24	26	24	2012

004 Services generaux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, sur des revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficiencie	4 mio	4 mio	10 mio	4 mio	2012

Commentaires



004 Services generaux

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	733'316	-1'028	-0.1%	734'344	-
30 Charges de personnel	518'848	1'004	0.2%	517'844	-
31 Dépenses générales	214'468	-2'032	-0.9%	216'500	-
REVENUS	265	0	0.0%	265	-
43 Recettes diverses	265	0	0.0%	265	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-733'051	1'028	-0.1%	-734'079	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-5'406</i>	<i>-244</i>	<i>4.7%</i>	<i>-5'162</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-59'982</i>	<i>14'494</i>	<i>-19.5%</i>	<i>-74'476</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-798'439	15'278	-1.9%	-813'717	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.00	0.17	9.29%	1.83	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.17</i>	<i>9.29%</i>	<i>1.83</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

La CEPP traite, par année, 4 à 6 objets d'évaluation et publie 2 à 3 rapports. En 2011, la CEPP travaillera principalement sur les mandats confiés par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil:

- Evaluation de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale;
- évaluation de la politique d'information et d'orientation des jeunes en rupture de formation;
- évaluation de la politique de protection contre le bruit;
- évaluation de la politique de formation de la police.

004 Services generaux (suite)

004.02 Evaluations de politiques publiques

La CEPP peut, en outre, être saisie par le Conseil d'Etat, la Commission de contrôle de gestion et la Commission des finances pour d'autres thèmes d'évaluation.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010, à l'exception des mécanismes salariaux et de l'indexation appliqués aux charges de personnel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum.	Efficacité	2	2	2		

Commentaires

004 Services generaux

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	4'881'478	1'869	0.0%	4'879'609	-
30 Charges de personnel	4'207'441	8'262	0.2%	4'199'179	-
31 Dépenses générales	674'037	-6'393	-0.9%	680'430	-
REVENUS	95'546	6	0.0%	95'540	-
43 Recettes diverses	95'546	6	0.0%	95'540	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'785'932	-1'863	0.0%	-4'784'069	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-35'986</i>	<i>-1'685</i>	<i>4.9%</i>	<i>-34'301</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'167'460</i>	<i>-7'789</i>	<i>0.7%</i>	<i>-1'159'671</i>	-
COÛT COMPLET	-5'989'378	-11'336	0.2%	-5'978'042	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.45	-1.01	-3.21%	31.46	-
<i>ETP fixes</i>	<i>27.45</i>	<i>-0.80</i>	<i>-2.83%</i>	<i>28.25</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.00</i>	<i>-0.21</i>	<i>-6.54%</i>	<i>3.21</i>	-

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Projets prioritaires et justification des écarts

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Ses principaux projets pour l'année 2011 sont les suivants:

- Exploiter le fichier général des bâtiments (FGB) et le fichier de référence des logements (FRL) et diffuser les premiers résultats statistiques fondés sur ces deux fichiers;
- procéder à l'intégration des autres statistiques sur le domaine bâti (loyers, logements, locaux vacants) dans le système intégré bâtiments et logements;
- procéder à la révision de la statistique cantonale de la population, en lien avec le nouveau système de recensement de la population;
- régionaliser l'enquête structurelle auprès de la population et des ménages (premier exercice annuel);

004 Services generaux (suite)

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

- mettre à jour les nouvelles projections démographiques pour l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- achever l'analyse de la précarité à l'échelon de l'agglomération transfrontalière dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier (partie suisse), en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010. En ce qui concerne les charges de personnel, l'augmentation liée aux mécanismes salariaux et à l'indexation est compensée par la perte de 0.8 ETP fixe, cette diminution résultant d'un transfert interne au DF.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié.						
1.1 Taux de réalisation du programme.	Efficacité	95%	95%	100%	97%	2015

Commentaires

004 Services generaux

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
CHARGES	1'151'756	23'362	2.1%	1'128'394
30 Charges de personnel	1'125'515	22'861	2.1%	1'102'654
31 Dépenses générales	26'241	501	1.9%	25'740
REVENUS	1'200'949	19	0.0%	1'200'930
43 Recettes diverses	1'200'949	19	0.0%	1'200'930
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	49'193	-23'343	-32.2%	72'536
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-8'491</i>	<i>-559</i>	<i>7.0%</i>	<i>-7'932</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-162'450</i>	<i>-19'681</i>	<i>13.8%</i>	<i>-142'769</i>
COÛT COMPLET	-121'748	-43'582	55.8%	-78'166

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
TOTAL POSTES	8.60	-0.08	-0.92%	8.68
ETP fixes	7.60	0.00	0.00%	7.60
ETP auxiliaires	1.00	-0.08	-7.41%	1.08

Descriptif de la prestation

Le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) a pour mission de:

- Veiller d'une manière générale à ce que les fondations et institutions de prévoyance sous sa surveillance soient administrées conformément au droit fédéral et cantonal, aux dispositions de leurs statuts, de leurs éventuels règlements et selon les règles d'une prudente gestion;
- contrôler la légalité et la gestion prudente (financièrement) de l'activité des fondations, des institutions de prévoyance et des Rentes Genevoises.

Les principales tâches exercées sont:

- La mise sous surveillance des fondations;
- le contrôle annuel des états financiers;
- les contrôles juridiques abstraits de tous les règlements, de leurs modifications, des contrats et conventions, ainsi que l'approbation par décision des règlements de liquidation partielle;
- l'approbation par décision des fusions transformations et transferts de patrimoine;
- l'approbation par décision des modifications statutaires;
- la tenue du registre cantonal de la prévoyance professionnelle;
- l'approbation par décision des dissolutions, liquidations totales, plans de répartition et radiations, le

004 Services generaux (suite)

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

contrôle juridique des mesures d'assainissement en cas de découverts et de surendettement, la nomination de commissaires ou de liquidateurs;

- l'octroi d'une dispense d'organe de révision pour les fondations classiques;
- la prise de toute autre décision d'office ou sur plainte relevant de sa responsabilité de surveillance.

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) pour l'année 2011 sont les suivants:

- Préparer la transformation, dès le 1^{er} janvier 2012, de l'actuel SSF en un établissement de droit public autonome doté de la personnalité juridique, conformément à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée par le Parlement fédéral. Cette évolution passera par un projet de loi soumis au Grand Conseil;
- garantir une organisation efficace et de qualité de la surveillance, en particulier en effectuant les contrôles des états financiers des entités sous surveillance dans un délai de 12 mois;
- maintenir l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance, par le biais des émoluments.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010, à l'exception des mécanismes salariaux et de l'indexation appliqués aux charges de personnel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance.						
1.1 Taux émoluments/charges.	Efficacité	100%	100%	107%		
2. Garantir une organisation efficace de la surveillance.						
2.1 Proportion des états financiers des entités sous surveillance contrôlés dans un délai de 12 mois.	Efficacité	> 90%	> 90%	100%		

Commentaires

004 Services generaux

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	762'115	56'237	8.0%	705'878	-
30 Charges de personnel	716'408	45'933	6.9%	670'475	-
31 Dépenses générales	45'707	10'304	29.1%	35'403	-
REVENUS	768	39	5.3%	729	-
43 Recettes diverses	768	39	5.3%	729	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-761'347	-56'198	8.0%	-705'149	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-99'585</i>	<i>5'603</i>	<i>-5.3%</i>	<i>-105'188</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-174'507</i>	<i>-3'941</i>	<i>2.3%</i>	<i>-170'566</i>	-
COÛT COMPLET	-1'035'439	-54'536	5.6%	-980'903	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.25	0.00	0.00%	5.25	-
<i>ETP fixes</i>	<i>5.25</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.25</i>	-

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatifs

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leurs approbation

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales

Elaborer des statistiques et ratios

004 Services generaux (suite)

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs de la surveillance des communes pour 2011 sont les suivants:

- Poursuivre le traitement des textes votés par les conseils municipaux;
- apporter son appui aux exécutifs dans le cadre de leurs tâches et participer aux divers projets touchant le domaine communal.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1. Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC.	Qualité	0	0	0	0	2014

Commentaires

004 Services generaux

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	934'916	52'891	6.0%	882'025	-
30 Charges de personnel	799'203	54'178	7.3%	745'025	-
31 Dépenses générales	135'713	-1'287	-0.9%	137'000	-
REVENUS	675	45	7.1%	630	-
43 Recettes diverses	675	45	7.1%	630	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-934'241	-52'846	6.0%	-881'395	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-130'880</i>	<i>14'637</i>	<i>-10.1%</i>	<i>-145'517</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-90'898</i>	<i>14'669</i>	<i>-13.9%</i>	<i>-105'567</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-1'156'019	-23'539	2.1%	-1'132'480	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4.00	0.00	0.00%	4.00	-
<i>ETP fixes</i>	<i>4.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le proposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficiente et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget 2011 correspond aux besoins des préposées à la protection des données et à la transparence pour sa 2^{ème} année d'activité, sur 3 axes prioritaires:

- Communication sur les activités des préposées (frais de communication estimés à 60'000 francs, répartis sur 2010

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

et 2011);

- appui donné aux institutions (élaboration des procédures et des directives internes, formation des responsables LIPAD);
- mise en œuvre concrète du catalogue des fichiers (achevé d'ici fin 2010).

Par-ailleurs, les charges de personnel ont été augmentées afin de tenir compte de la situation réelle des collaborateurs/trices de ce service. Le nombre de poste fixe est identique au budget 2010.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige.						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées.	Efficacité	95%			100%	2014
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi.						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures d'ici fin 2011, conformément à la loi.	Efficacité	95%				

Commentaires

Il est prévu d'évaluer les objectifs à long terme (2013; 4 ans) par des sondages sur la satisfaction des citoyens.

004 Services generaux

004.07 Archives d'Etat

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	2'578'285	-46'577	-1.8%	2'624'862	-
30 Charges de personnel	1'993'563	49'629	2.6%	1'943'934	-
31 Dépenses générales	336'011	-98'648	-22.7%	434'659	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	25'211	2'442	10.7%	22'769	-
35 Dédommagements à des tiers	223'500	0	0.0%	223'500	-
REVENUS	21'678	42	0.2%	21'636	-
43 Recettes diverses	17'678	42	0.2%	17'636	-
46 Subventions acquises	4'000	0	0.0%	4'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'556'607	46'619	-1.8%	-2'603'226	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-46'363</i>	<i>737</i>	<i>-1.6%</i>	<i>-47'100</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'551'122</i>	<i>-89'898</i>	<i>6.2%</i>	<i>-1'461'224</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-4'154'092	-42'542	1.0%	-4'111'550	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	0.00	0.00%	15.60	-
<i>ETP fixes</i>	<i>15.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.60</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherches et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service des Archives d'Etat de Genève pour 2011 sont les suivants:

- Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration;
- traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventorisat) et les communiquer;
- poursuivre le programme de numérisation et de restauration;
- poursuivre le programme de surveillance des archives communales;

004 Services generaux (suite)

004.07 Archives d'Etat

- publier un guide sur les recherches généalogiques;
- rédiger un concept pour l'archivage des données numériques et le faire approuver par le conseil d'Etat.

Ce volet du programme ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

004 Services generaux

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	4'258'994	105'131	2.5%	4'153'863	-
30 Charges de personnel	4'145'202	106'179	2.6%	4'039'023	-
31 Dépenses générales	113'792	-1'048	-0.9%	114'840	-
REVENUS	8'993	89	1.0%	8'904	-
43 Recettes diverses	8'993	89	1.0%	8'904	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'250'001	-105'042	2.5%	-4'144'959	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-31'397</i>	<i>-2'197</i>	<i>7.5%</i>	<i>-29'200</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-500'142</i>	<i>-25'427</i>	<i>5.4%</i>	<i>-474'715</i>	-
COÛT COMPLET	-4'781'540	-132'667	2.9%	-4'648'873	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	27.40	0.17	0.62%	27.23	-
<i>ETP fixes</i>	<i>26.90</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>26.90</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.17</i>	<i>51.52%</i>	<i>0.33</i>	-

Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D105) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Services generaux (suite)

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2011 sont les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010, à l'exception des mécanismes salariaux et de l'indexation appliqués aux charges de personnel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités.	Qualité	80%	80%	89%		

Commentaires

005 Développement durable

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
CHARGES	1'281'191	74'335	6.2%	1'206'856	-
30 Charges de personnel	910'253	77'369	9.3%	832'884	-
31 Dépenses générales	280'938	-3'034	-1.1%	283'972	-
36 Subventions accordées	90'000	0	0.0%	90'000	-
REVENUS	703	17	2.5%	686	-
43 Recettes diverses	703	17	2.5%	686	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'280'488	-74'318	6.2%	-1'206'170	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-105'938</i>	<i>3'815</i>	<i>-3.5%</i>	<i>-109'753</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-142'140</i>	<i>-25'989</i>	<i>22.4%</i>	<i>-116'151</i>	-
COÛT COMPLET	-1'528'565	-96'492	6.7%	-1'432'073	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.94	0.14	2.33%	5.80	-
<i>ETP fixes</i>	<i>5.94</i>	<i>0.14</i>	<i>2.33%</i>	<i>5.80</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient les prestations suivantes :

O05.01 Développement durable.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les multiples questionnements, qui surgissent dans le cadre des crises financières, économiques et environnementales auxquelles nous faisons face, créent un intérêt croissant pour la notion de développement durable, perçue comme une démarche permettant une meilleure prise en compte de la diversité des enjeux et, de ce fait, une plus grande capacité d'anticipation. Mais si la compréhension des enjeux d'un développement durable semble avoir considérablement progressé parmi les différents acteurs de notre canton, il reste aujourd'hui à transformer cette prise de conscience en une modification des comportements à long terme. C'est la raison pour laquelle l'objectif du programme de législature 2010-2013 vise à intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes.

Sur la base des constats du rapport d'évaluation 2007-2010 de *la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)*, des objectifs ont été définis pour les quatre prochaines années. Le budget 2011 du Service cantonal du développement durable (SCDD) s'inscrit dans ce cadre.

005 Développement durable (suite)

Il s'agira, conformément au programme de législature, de renforcer les efforts d'informations et de conseils entrepris jusqu'à présent, en mettant davantage l'accent sur la mise à disposition d'outils facilitant l'intégration du développement durable au quotidien, tant au sein de l'administration cantonale qu'avec les acteurs de la société genevoise. Différents projets seront ainsi menés durant l'année, par l'ensemble des collaborateurs du SCDD, notamment:

1. La mise sur pied d'une démarche d'accompagnement (cours, mise en place de groupes tests, etc.) des acheteurs professionnels (entreprises, collectivités publiques, établissements publics autonomes & entités subventionnées) afin de faciliter l'utilisation du tout nouveau *Guide des achats professionnels responsables* et d'en maximiser l'impact ;
2. La mise sur pied du 8^{ème} Festival du développement durable dans une multitude de lieux répartis sur l'ensemble du territoire genevois.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le SCDD poursuivra d'autres projets stratégiques :

1. L'élaboration d'un outil d'évaluation - sous l'angle du développement durable - des projets de l'administration cantonale, des établissements publics autonomes et des entités subventionnées ;
2. Le développement d'une offre attrayante dans le domaine du "tourisme durable", en partenariat avec Genève Tourisme & Bureau des Congrès et le Service de la promotion économique ;
3. La publication, dans le courant de l'été 2011, de recettes privilégiant les fruits et les légumes locaux et de saison, sélectionnées par un jury d'enfants ;

Chargé de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la *loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)*, le SCDD renforcera également les partenariats existants qui ont conduits à des avancées significatives ces dernières années. Certaines collaborations prometteuses seront ainsi poursuivies afin de déployer tous leurs effets, par exemple:

1. Les contacts établis avec les représentants du projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'y favoriser une intégration optimale des principes du développement durable ;
2. Les actions menées avec la Fédération des entreprises romandes (FER) et l'Association des communes genevoises (ACG) pour promouvoir et diffuser le *Guide des achats professionnels responsables* ;
3. Les projets menés en collaboration avec le Service de la promotion économiques et visant à renforcer le secteur des "cleantech" à Genève ;
4. Le renforcement des actions d'accompagnement et de soutien aux PME, via notamment le renouvellement du partenariat avec la Haute Ecole de Gestion ;
5. La poursuite du soutien financier et méthodologique auprès des collectivités publiques, et l'organisation d'échanges entre des communes engagées dans une démarche d'Agenda 21 ou qui souhaitent l'entreprendre.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec une légère augmentation de ressource affectée à ce programme et avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

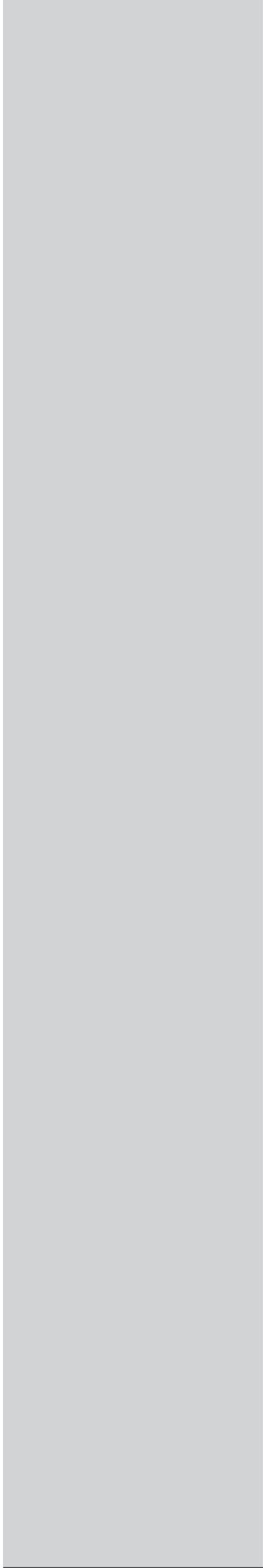
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						
1.1 Taux de satisfaction des participants aux formations relatives au guide des achats professionnels responsables	Qualité	70%				

005 Développement durable (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Nombre de visiteurs au festival du développement durable	Efficacité	12'000		18'000		
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	10	3			
4. Intégrer les critères de développement durable dans la promotion de la santé						
4.1 Nombre de visites sur le site www.ge.ch/cuisinezmalin	Efficacité	3'000	4'000			

Commentaires



006 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	7'598'461	2'648'266	53.5%	4'950'195	-
30 Charges de personnel	2'616'330	554'043	26.9%	2'062'287	-
31 Dépenses générales	4'682'131	1'814'223	63.3%	2'867'908	-
36 Subventions accordées	300'000	280'000	1'400.0%	20'000	-
REVENUS	208'026	200'502	2'664.8%	7'524	-
43 Recettes diverses	208'026	200'502	2'664.8%	7'524	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'390'435	-2'447'764	49.5%	-4'942'671	-
Coût des activités de support	-1'021'724	-208'335	25.6%	-813'389	-
Coût des prestations de moyens	-479'485	-20'101	4.4%	-459'384	-
COÛT COMPLET	-8'891'644	-2'676'200	43.1%	-6'215'444	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	9.24	0.06	0.62%	9.18	-
ETP fixes	9.20	0.10	1.12%	9.10	-
ETP auxiliaires	0.03	-0.05	-57.69%	0.08	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient les prestations suivantes :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le projet de vote par internet, qui contribue à la mise en œuvre de l'administration en ligne, va se poursuivre. Le vote par internet sera proposé pour toutes les votations. La promotion de ce système en Suisse et à l'étranger va s'intensifier.

Autres projets d'importance stratégique

En 2011, en plus des votations habituelles, la chancellerie doit faire face aux élections des conseillers municipaux, aux élections des conseillers administratifs, maires et adjoints, et également à celles des Chambres fédérales (Conseil national et Conseil des Etats).

006 Exercices des droits politiques (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2010 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs)

Pour faire face à ces échéances électorales importantes, la chancellerie a augmenté son budget d'environ F 2,6 millions permettant notamment de couvrir :

- les charges de personnel auxiliaire pour le traitement des votes par correspondance, ainsi que pour le contrôle des signatures déposées à l'appui d'initiatives et de référendums;
- les dépenses générales dues à l'impression des brochures explicatives et des fascicules de listes pour les élections des Chambres fédérales;
- la participation de l'Etat aux frais électoraux des partis politiques, autres associations ou groupement pour toutes les élections, à l'exception de celle du Conseil national;
- l'organisation de trois dépouillements centralisés.

Les recettes liées à la vente de documents électoraux ont été augmentées de 200'000 F en 2011.

En 2012, en plus des votations usuelles, la chancellerie devra organiser l'élection de la Cour des comptes et la votation sur la nouvelle constitution.

Le budget 2012 sera adapté en conséquence en prenant en compte le fait qu'il n'y aura pas d'opération de dépouillement centralisé.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1. Nombre de recours fondés imputables au Service des votations et élections	Qualité	0	0		0	
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1. Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0		0	
2.2. Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés imputables au Service des votations et élections et de réclamations sur le délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0		0	
2.3. Sur le plan communal : nombre d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0		0	
3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève						
Mettre en oeuvre le vote par internet dans l'ensemble du canton pour une votation cantonale	Qualité					
4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
Augmentation des cantons partenaires	Efficience	3	2	1	8	2013

Commentaires

007 Genève internationale

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	6'550'182	167'720	2.6%	6'382'462	-
30 Charges de personnel	1'054'677	73'776	7.5%	980'901	-
31 Dépenses générales	1'913'203	116'329	6.5%	1'796'874	-
36 Subventions accordées	3'582'302	-22'385	-0.6%	3'604'687	-
REVENUS	874	65	8.0%	809	-
43 Recettes diverses	874	65	8.0%	809	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'549'308	-167'655	2.6%	-6'381'653	-
<i>Coût des activités de support</i>	-349'863	19'352	-5.2%	-369'215	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-571'576	-87'607	18.1%	-483'969	-
COÛT COMPLET	-7'470'746	-235'909	3.3%	-7'234'837	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.36	0.83	12.68%	6.53	-
<i>ETP fixes</i>	6.94	0.41	6.25%	6.53	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.42	0.42	ND	-	-

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres).

Ce programme est mis en œuvre par le délégué à la Genève internationale (DSPE) et par le service du protocole (CHA)

Ce programme contient les prestations suivantes :

007.01 Genève internationale.

007 Genève internationale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat adoptera en 2010 les priorités de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale. Il arrêtera ainsi les objectifs qu'il entend atteindre d'ici la fin de la législature dans les domaines de l'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de la recherche et formation, des activités de la Genève internationale, de la communication et du dispositif de coordination et de soutien. Ces objectifs seront déterminants pour les actions menées dès l'année 2011. Cette politique cantonale s'inscrira néanmoins dans la continuité, notamment en mettant l'accent sur la promotion de la Genève internationale auprès de publics genevois, suisses et internationaux.

Autres projets d'importance stratégique

Sur le plan de l'accueil de la communauté internationale, il s'agira en 2011 de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil en lien avec la Mission Suisse et de créer les conditions favorables à l'implantation de nouveaux acteurs internationaux sur notre territoire.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Le budget 2011 ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2010. La variation financière sur la rubrique 31 est due principalement à l'organisation des réceptions organisées dans le cadre de World Telecom 2011.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						
1.1. Nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	≥ n-1		772	≥ n-1	2013
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
2.1. Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	≥ n-1			≥ n-1	2013
2.2. Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	170		162	180	2013
3. Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux						
3.1. Nombre de rencontre entre la police et les responsables de sécurité des organisations internationales	Qualité	3		0	3	2013
4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
4.1. Production de matériel promotionnel	Efficacité	3				
4.2. Nombre d'évènements organisés	Efficacité	10				
4.3. Partenariat avec Genève tourisme, Swiss tourisme et Présence suisse	Efficacité	3				
5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement						

007 Genève internationale (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1. Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	4		0	10	2013
6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
6.1 Nombre d'OING présentes à Genève	Qualité	≥ n-1			≥ n-1	2013
7. Assurer un service protocolaire de qualité						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relative au service protocolaire	Qualité	0		0	0	2013

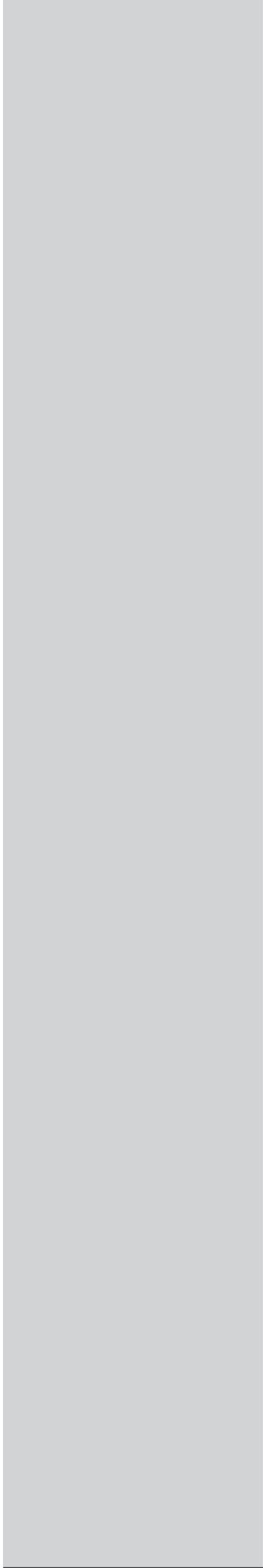
Commentaires

Indicateur 4.1

Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film

Indicateur 4.3

La valeur cible fait référence à un contrat avec chaque partenaire



008 Régional et transfrontalier

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	3'251'975	985'577	43.5%	2'266'398	-
30 Charges de personnel	1'107'485	-132'160	-10.7%	1'239'645	-
31 Dépenses générales	614'490	267'737	77.2%	346'753	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	250'000	250'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	1'280'000	600'000	88.2%	680'000	-
REVENUS	250'846	249'807	24'043.0%	1'039	-
43 Recettes diverses	250'846	249'807	24'043.0%	1'039	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'001'129	-735'770	32.5%	-2'265'359	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-175'376</i>	<i>-19'482</i>	<i>12.5%</i>	<i>-155'894</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-182'488</i>	<i>-15'023</i>	<i>9.0%</i>	<i>-167'465</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-3'358'993	-770'275	29.8%	-2'588'718	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.93	-1.13	-13.98%	8.06	-
<i>ETP fixes</i>	<i>5.93</i>	<i>0.03</i>	<i>0.56%</i>	<i>5.90</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-0.16</i>	<i>-13.79%</i>	<i>1.16</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le Service des affaires extérieures.

Ce programme contient les prestations suivantes :

008.01 Régional et transfrontalier.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les relations transfrontalières deviennent un enjeu central pour le développement et l'avenir du canton. Dans le cadre du programme de législature 2010-2013, l'objectif majeur consiste à développer, soutenir et coordonner des politiques de services en lien avec le projet d'agglomération. Il s'agit de ne pas se limiter à la seule organisation du

008 Régional et transfrontalier (suite)

territoire et de l'espace, mais de faire ressortir les projets concrets, liés aux politiques publiques, qui sont actuellement menés ou qui doivent l'être dans les prochaines années.

L'ensemble des collaborateurs du Service des affaires extérieures (SAE) contribuera à la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan de législation :

- L'année 2011 s'annonce comme une année charnière dans la mise en place des stratégies de moyen et long terme. Sur la base du bilan des actions menées ces dernières années - qui sera disponible en décembre 2010 -, l'année 2011 sera cruciale pour la coopération régionale et transfrontalière. Il s'agira en effet, d'une part, de mettre en place une planification des différentes actions et programmes à mener dans le domaine des politiques de services et, d'autre part, de concrétiser les actions de court terme.
- Ces deux éléments doivent compléter l'approche spatiale du projet d'agglomération de deuxième génération qui doit être déposé à Berne en juin 2012, selon les exigences de la Confédération. Afin de s'assurer que ceci soit mené à bien, le service des affaires extérieures (SAE), collaborera étroitement avec les différents groupes de travail du comité régional franco-genevois (CRFG) et leur apportera le soutien nécessaire au bon avancement des projets.
- Par ailleurs, dans le but de renforcer l'efficacité de l'action transfrontalière, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), via le SAE, participera également à la mise en place du groupement euro-régional de coopération (GEC). Cet organe de gouvernance, doté d'une personnalité juridique et d'une capacité financière, sera de nature à renforcer de façon significative l'efficacité de l'action transfrontalière.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législation, le SAE poursuivra d'autres projets stratégiques, notamment :

- l'amélioration de la qualité de l'information au public en menant une refonte du site internet du CRFG. Un sondage en ligne sera mis sur pied afin de mesurer la satisfaction des utilisateurs du site.
- la consolidation des collaborations avec les organismes de coopération intercantonale : l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération dans le cadre de la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO) ainsi que dans celui de la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC) dont le rôle et l'influence ne cessent de croître dans les relations avec la Confédération suisse.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est en lien avec une légère diminution de ressource affectée à ce programme.

L'augmentation des dépenses générales (nature 31) concerne le financement de projets liés à la coopération transfrontalière dans le cadre de la mise en place dès 2011 du Groupement eurorégional de coopération (GEC).

L'augmentation des amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) concerne la modification de la comptabilisation des engagements liés aux projets Interreg. Cette augmentation est compensée par une augmentation de même montant des revenus.

Concernant les subventions (nature 36), l'augmentation concerne également le financement de projets liés à la coopération transfrontalière dans le cadre de la mise en place dès 2011 du Groupement eurorégional de coopération (GEC).

Finalement, l'augmentation des revenus est liée à la modification de la comptabilisation des engagements liés aux projets Interreg dont l'effet concerne également l'augmentation de la nature 33 comme décrit ci-dessus.

La variation des ETP provient essentiellement d'un transfert de 0,6 ETP du DARES à la Chancellerie (collaboratrice chargée des affaires intercantionales).

008 Régional et transfrontalier (suite)

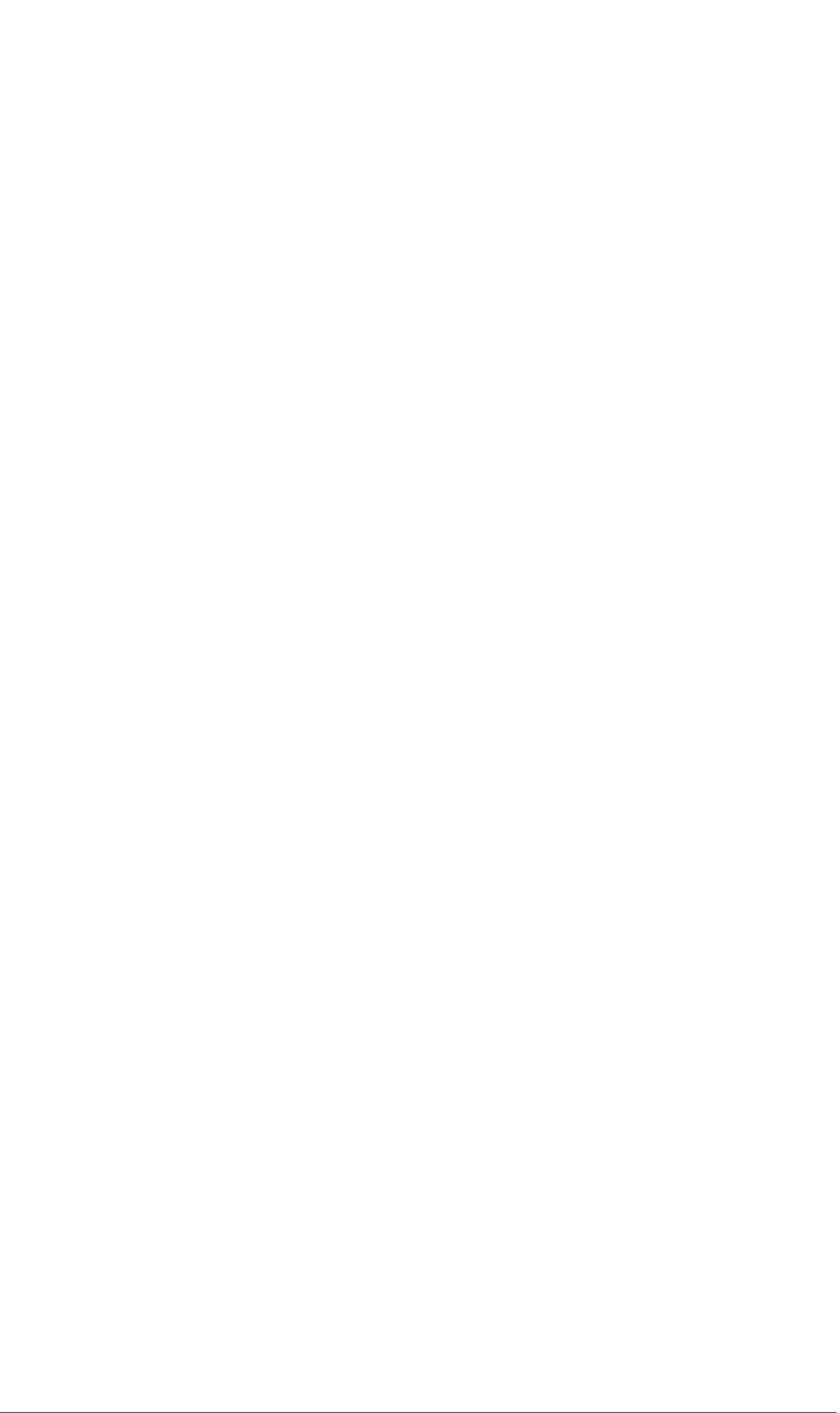
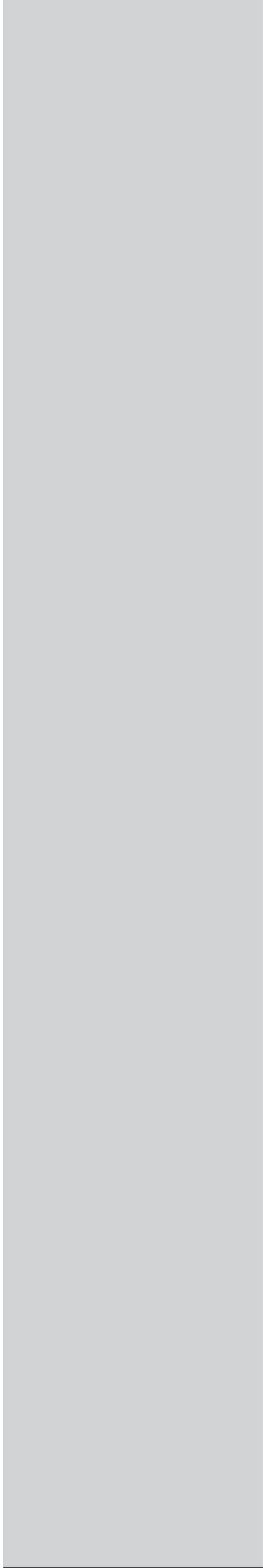
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures au comité régional franco-genevois pour développer des politiques de service						
1.1 Pourcentage d'actions menées au sein du comité régional franco-genevois traduites en plan de projet (fiches-action)	Efficacité	90%				
1.2 Livraison de la revue des politiques de service à la direction du projet d'agglomération	Efficacité				Livrable 31.03.2012	2012
1.3 Pourcentage de réduction de l'effectif du bureau du comité régional franco-genevois en améliorant ses prestations et services	Efficience	>= 50%				
2. Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières						
2.1 Nombre de visites du site internet du comité régional franco-genevois	Efficacité	120'000			168'000	2013
2.2 Taux de satisfaction des usagers du site par la mise en ligne d'un sondage sur le site du comité régional franco-genevois	Qualité				70%	2012
3. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
3.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	15			20	2013

Commentaires

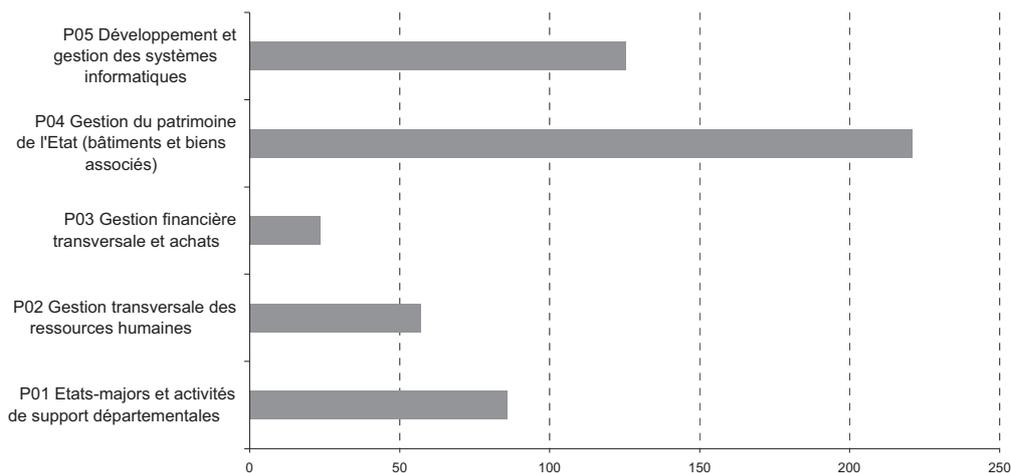
Objectif 1

Par politiques de service on entend des politiques publiques de type santé, culture et économie qui ne sont pas intégrées dans le schéma d'agglomération.

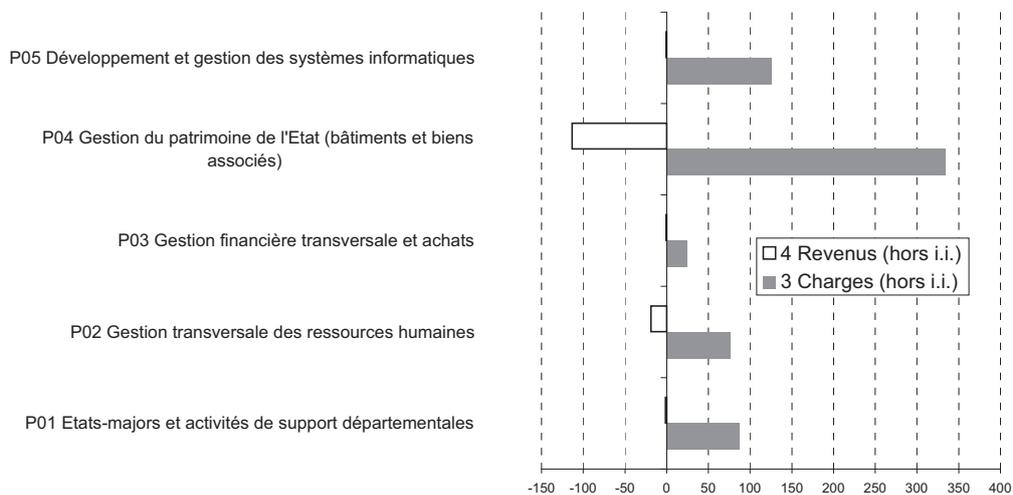


P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyen qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques, les finances et les achats.

En matière de ressources humaines, l'une des priorités majeures du programme de législation du Conseil d'Etat concerne l'avancement du projet de fusion et d'assainissement des caisses de pension publiques cantonales. Au terme de longues négociations menées par la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines avec les comités des caisses concernées et les associations représentatives du personnel, le Grand Conseil sera amené à traiter en 2011 un projet de loi dans ce sens. Cette réforme complexe vise à garantir la santé financière des caisses à long terme et à leur permettre de répondre aux nouvelles exigences du droit fédéral. En parallèle, les statuts de la caisse de retraite de la police seront adaptés au passage du premier âge de départ en retraite à 58 ans et au nouveau droit fédéral, ce qui entraînera une diminution des dépenses de l'Etat.

Un autre projet majeur concerne la conception d'un nouveau système d'évaluation des emplois-métiers et de la rémunération, en vue de permettre à l'Etat de demeurer compétitif sur un marché de l'emploi caractérisé par une pénurie de personnel à hautes qualifications. Cette importante réforme est conduite par la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines. L'année 2011 sera consacrée aux travaux d'analyse et d'évaluation, en vue d'une mise en œuvre du nouveau système en 2013.

Au niveau opérationnel, l'année 2011 permettra de mettre en œuvre dans tous les départements la conduite systématique des entretiens d'évaluation et de développement et les nouvelles pratiques en matière de gestion des absences, en vue de diminuer le taux d'absentéisme. La formation continue devient une priorité et bénéficie pour la deuxième année consécutive d'une augmentation de budget. Le pilotage de la gestion des RH bénéficiera d'indicateurs standardisés, d'un meilleur suivi statistique et de la production d'un bilan social.

L'année 2011 sera marquée par l'effort en vue d'optimiser les locaux de l'Etat de Genève et de rationaliser leur utilisation. Des travaux sont prévus dans plusieurs bâtiments administratifs en vue de les mettre en adéquation avec les normes d'occupation adoptées par le Conseil d'Etat. Les bâtiments scolaires bénéficieront de la suite de l'important programme de rénovation. En matière énergétique, et dans le cadre de l'objectif visant à réduire de 15% en 2013 la consommation des bâtiments, un programme d'installation de panneaux solaires sera mis en œuvre sur la toiture de certains immeubles de l'administration. La cartographie des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante sera achevée.

S'agissant du développement et de la gestion des systèmes informatiques, l'accent sera mis en 2011 sur la qualité des réponses aux utilisateurs, avec la mise en place d'un "helpdesk" adapté à l'administration en ligne. La sécurité des systèmes et de l'infrastructure informatique fera également l'objet d'efforts particuliers. A noter que les dépenses générales de ce programme seront réduites de 3 millions par l'internalisation de collaborateurs externes, et que les dépenses liées à l'entretien et à la mise à jour des logiciels diminueront de 2 millions.

En matière de gestion financière, les projets prioritaires sont la refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat et de son règlement d'application, ainsi que la suite de la réorganisation de la fonction finance au sein de l'Etat, incluant notamment la création d'une direction transversale des investissements. La nouvelle organisation doit permettre d'harmoniser les processus transversaux, de mettre en œuvre le contrôle interne transversal comptable et financier et d'améliorer la qualité de l'information financière.

Dans le domaine des achats, la refonte du système d'information de la Centrale commune d'achats sera finalisée en 2011 avec la mise en œuvre d'une plateforme unique pour toutes les saisies de demandes d'achats et d'engagements.

P01 Etats-majors et activites de support departementales

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	87'434'419	2'288'660	2.7%	85'145'759	-
30 Charges de personnel	70'434'372	4'110'869	6.2%	66'323'503	-
31 Dépenses générales	9'628'572	-1'980'365	-17.1%	11'608'937	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'792'708	130'381	3.6%	3'662'327	-
35 Dédommagements à des tiers	376'000	-20'000	-5.1%	396'000	-
36 Subventions accordées	3'138'500	68'100	2.2%	3'070'400	-
39 Imputations internes	64'267	-20'325	-24.0%	84'592	-
REVENUS	1'538'283	-309'361	-16.7%	1'847'644	-
42 Revenus des biens	96'606	1'005	1.1%	95'601	-
43 Recettes diverses	1'323'817	-22'475	-1.7%	1'346'292	-
46 Subventions acquises	24'560	-31'191	-55.9%	55'751	-
49 Imputations internes	93'300	-256'700	-73.3%	350'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-85'896'136	-2'598'021	3.1%	-83'298'115	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'808'707</i>	<i>1'675'186</i>	<i>-13.4%</i>	<i>-12'483'893</i>	-
<i>Coûts répartis</i>	<i>96'704'843</i>	<i>922'835</i>	<i>1.0%</i>	<i>95'782'008</i>	-
COÛT COMPLET	0	0	ND	0	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	432.93	14.60	3.49%	418.33	-
<i>ETP fixes</i>	<i>406.30</i>	<i>13.27</i>	<i>3.38%</i>	<i>393.04</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.56</i>	<i>0.35</i>	<i>1.63%</i>	<i>21.22</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.07</i>	<i>0.99</i>	<i>24.23%</i>	<i>4.08</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

P01 Etats-majors et activites de support departementales (suite)

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
 - Ressources humaines
 - Finances
 - Contrôle interne
 - Systèmes d'information
 - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Systèmes d'information
- P01.06 Logistique

Projets prioritaires et justification des écarts

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation, et en assurer le suivi.

Par ailleurs, chaque état-major traite des dossiers spécifiques. Par exemple en 2011, pour le DF, le secrétariat général aura pour objectif de déposer un nouveau système d'évaluation de fonction, d'assurer le suivi du projet de fusion des caisses de pension de prévoyance, de renforcer le contrôle interne transversal (RH et comptabilité-finance), et de préparer les décisions relatives à la modification de la loi sur la gestion administrative et financière.

Le Collège des secrétaires généraux poursuivra ses travaux de coordination et de suivi, en lien avec les directions générales transversales (OPE, DGFE, CTI, OBA), des grands projets transversaux d'administration générale structurants, tels que :

- la gestion des absences ;
- le budget par prestation et la mise en œuvre du contrôle de gestion qui en découle ;
- la mise en œuvre des processus comptables et financiers harmonisés au sein des départements ;
- la formalisation d'un système de contrôle interne transversal, comptable et financier et l'atteinte, en 2012, du niveau 3 de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département ;

P01 Etats-majors et activites de support departementales (suite)

- le projet OLEG (optimisation des locaux de l'Etat de Genève) ;
- le projet AeL (administration en ligne).

Justification des écarts par rapport au budget 2010

- Variations des ETP:

L'augmentation de 14,6 ETP se concentre à l'état-major et l'activité de support Finances et est principalement le résultat de transferts entre départements et de réallocations internes aux départements.

- Dépenses de personnel (nature 30):

La variation s'explique par l'augmentation des ETP ainsi que par l'application des mécanismes salariaux et de l'indexation.

- Dépenses générales (nature 31):

Les dépenses générales diminuent de 2 millions de francs. Cette baisse vient principalement du DF qui prévoit ainsi d'utiliser ces reports budgétaires en 2011 et anticipe à moyen terme que certains grands projets exigeant le recours à des mandataires externes disparaîtront.

- Subventions accordées (nature 36)

L'augmentation de 68'100 francs reflète l'adaptation des contributions aux conférences intercantionales (CIPP, CDIP, CUS) au DIP.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Respecter les délais de reponses au Parlement.						
1.1 Nombre d'objets parlementaires (motion, interpellation, pétition) pour lesquels les réponses sont fournies hors délais.	Efficacité	0			0	
02. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30 et 31).	Efficacité	3.1%	3.1%			
03. Diminuer le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité). Taux moyen en dessous de 5 % d'ici à fin 2011.	Efficacité	< 5%	< 5%	4.8%	< 5%	
04. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des EEDP après période probatoire. Période 1.1.2010 - 31.12.2011.	Efficacité	80%	-		90%	
05. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en millions CHF entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors 338, 37 et 39).	Efficacité	+/- 100	+/- 100	58		

P01 Etats-majors et activites de support departementales (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Ecart en millions CHF entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, nat. 439, 47 et 49).	Efficacité	+/- 100	+/- 100	151		
06. Optimiser le processus des depassements de credits.						
6.1 Nombre de depassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de depassements de crédit à la commission des finances dans les délais.	Efficacité	0	0	26	0	
07. Atteindre le niveau 3 (standardise) de l'echelle d'evaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque departement.						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés en 2010, 2011, 2012.	Efficacité	60%	20%	N/A	100%	2012
08. Respecter les delais de mise en ?uvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" ouvertes non traitées dans les délais.	Efficacité	0%			0%	
09. Respecter les delais de mise en ?uvre des recommandations de la Cour des comptes acceptees par les departements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" ouvertes non traitées dans les délais.	Efficacité	0%			0%	
10. Maitriser les systemes d'information de l'Etat de Geneve.						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève.	Efficacité	100%	80%	43%		
11. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs.						
11.1 Coût annuel moyen par poste administratif.	Efficience				7'800	2016

Commentaires

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	75'859'881	-20'953'684	-21.6%	96'813'565	-
30 Charges de personnel	52'410'812	-7'845'335	-13.0%	60'256'147	-
31 Dépenses générales	2'031'027	-65'730	-3.1%	2'096'757	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	21'418'042	-13'042'619	-37.8%	34'460'661	-
REVENUS	18'723'484	-8'309'617	-30.7%	27'033'101	-
42 Revenus des biens	436'200	436'200	ND	-	-
43 Recettes diverses	18'088'140	-8'690'817	-32.5%	26'778'957	-
46 Subventions acquises	199'144	-55'000	-21.6%	254'144	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-57'136'397	12'644'067	-18.1%	-69'780'464	-
<i>Coût des activités de support</i>	-712'710	104'314	-12.8%	-817'024	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'009'890	338'451	-7.8%	-4'348'341	-
<i>Coûts répartis</i>	61'858'997	-13'086'832	-17.5%	74'945'829	-
COÛT COMPLET	0	0	ND	0	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.69	0.75	0.84%	89.94	-
<i>ETP fixes</i>	85.13	-0.57	-0.66%	85.70	-
<i>ETP auxiliaires</i>	4.20	0.81	23.74%	3.39	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.36	0.52	60.99%	0.85	-

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

L'année 2011 verra le traitement, par le Grand Conseil, du projet de loi de fusion de la CIA et de la CEH, avec des statuts et un plan de prévoyance conformes aux nouvelles exigences du droit fédéral. Il s'agit d'une réforme majeure et délicate, qui devrait assurer la santé financière des caisses de pension publiques au cours des quarante prochaines années, dans un contexte caractérisé par un allongement constant de l'espérance de vie à l'âge de la retraite et par des crises financières récurrentes.

Sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les grands établissements publics autonomes concernés, un nouveau système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération sera défini, assurant la compétitivité de l'Etat-employeur sur un marché du travail où sévit une pénurie de personnel hautement qualifié. Dans ce cadre, la question des diverses indemnités et primes accordées aux collaborateurs-trices devra être résolue de manière satisfaisante et équitable.

Autres projets d'importance stratégique

Sur un plan plus opérationnel, les nouvelles pratiques de gestion des absences de courte et longue durée, introduites en 2010, seront pleinement opérationnelles. La réduction du taux d'absentéisme au sein de l'Etat, objectif auquel tant le Conseil d'Etat que le Grand Conseil accordent la plus grande importance, passera aussi par une formation toujours plus poussée des collaborateurs et une attention particulière à leur bien-être sur la place de travail.

Enfin, l'Office du personnel mettra à disposition un bilan social qui pourra être joint au rapport de gestion de l'Etat de Genève; il procédera à un suivi statistique de la pratique effective par les services des outils prévus par la LPAC, notamment l'entretien d'évaluation et de développement du personnel, les entretiens de services, les licenciements et autres sanctions disciplinaires.

En ce qui concerne le Groupe de confiance, il finalisera sa mise sur pied et mettra en application les éventuelles recommandations issues de l'évaluation externe.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

La gestion des pensions et retraites de l'Etat est à l'origine des grands écarts de ce programme:

1) Baisse du coût du PLEND à la suite d'une anticipation du nombre des préretraites demandées en 2010, conséquence directe de l'entrée en vigueur du droit fédéral qui exclut la retraite anticipée avant l'âge de 58 ans (contre 55 auparavant); ainsi le budget sur cette nature baisse de 0,6 million, passant de 17,0 à 16,4 millions (nature 30).

2) Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de plan de pensions de la police et des fonctionnaires de la prison, l'âge de retraite sera relevé à 58 ans. En conséquence:

- la cotisation spéciale en faveur des assurés, intégralement à la charge de l'Etat et prévue par les statuts de la caisse, sera supprimée. L'indexation incombera, dans le cadre du nouveau plan de pensions, à la caisse de la police et des fonctionnaires de la prison;
- un pont-retraite en faveur du personnel assuré par la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison sera instauré.

Les impacts financiers sont les suivants :

- La disparition de l'indexation des rentes du budget de l'Etat soit une baisse de 11,3 millions ainsi que le financement du pont-retraite pour 1,4 millions (nature 30);
- la suppression de la constitution de provisions pour l'indexation des rentes de 15,9 millions, actuellement à charge de l'Etat (nature 33);
- la suppression de l'utilisation de provisions pour indexation des rentes de la CP de 11,3 millions, ainsi que

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

pour le financement du pont-retraite police pour 1,4 millions. La recette concernant le service bureau effectué par l'OPE pour l'UNI dans le cadre du traitement des salaires de l'UNI pour 0,8 million (nature 43).

3) Suite à l'augmentation de l'effectif des magistrats du PJ, les prestations aux pensionnés progressent de 0,7 million (nature 30) et la constitution de provisions pour pensions et prestations de libre passage des anciens magistrats du PJ augmente de 4 millions de francs (nature 33).

Les écarts significatifs restants sont les suivants:

1) Octroi d'un budget de 1,2 million pour le projet "retour au travail" permettant la couverture de la charge salariale des collaborateurs/trices suivis/es par le Service de Santé (SPE) et pour qui, le retour à leur poste est impossible. Cette prise en charge permettra de libérer le poste au sein de la structure initiale, jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée (poste similaire dans une autre structure, reconversion professionnelle (implication AI), droit à une rente AI, fin de rapport de service) (nature 30).

2) L'augmentation de 425'000 francs des coûts de formation continue concrétise la décision du Conseil d'Etat d'accroître progressivement l'enveloppe à disposition de l'OPE et des départements (nature 30).

3) Augmentation d'un poste pour le Groupe de confiance pour l'exercice 2011 (désormais six postes) en vue d'atteindre les effectifs prévus règlementairement et de couvrir les besoins liés à l'extension de son champ d'action aux établissements publics et autonomes. Par rapport au budget 2010, il s'agit d'une augmentation d'un poste de conseiller-ère en protection de la personnalité (nature 30).

4) La maîtrise des dépenses générales se traduit par une légère baisse (nature 31).

5) La variation de 436'200 francs sur la nature 42 correspond au produit des assurances scolaires dorénavant collecté à l'OPE.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement.	Efficacité	19%	14%	14%	25%	2013
2. Concourir à l'équité salariale et faire évoluer le système d'évaluation de fonction.						
2.1 Taux de réponse dans les 14 jours civils.	Qualité	80%	80%	80%	N/A	
3. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
3.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique.	Efficacité	90%	90%	96%		
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes.	Efficacité	< 1%	< 1%	N/A	< 1%	2013
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Nombre de salaires indûment versés.	Efficacité	< 5	< 5	N/A	< 5	2013
5.2 Montant de salaires indûment versés (CHF).	Efficacité	< 17'800	< 17'800	N/A	< 17'800	2013

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies par ETP (gestionnaire de paie).	Efficacité	1'115	1'115	1'189	1'115	2013
6. Contribuer à la promotion du respect et de la non discrimination des personnes au sein du service public.						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité.	Qualité	>n-1	>n-1			
6.2 Nombre de présentations de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs.	Efficacité	4	4			
7. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.						
7.1 Degré de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource.	Qualité	65%	60%		70%	2015
7.2 Nombre d'entretiens et d'interventions.	Efficacité	200	150		250	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

Cap Manager : formation certifiante (CAS) pour les cadres élaborée sous l'égide du centre de formation de l'Etat.

La cible 2009 et 2010 est la même car la formation Cap Manager est répartie sur deux ans depuis cette année. Il n'y aura donc pas de cadres certifiés en 2010. Le taux reste donc identique pour ces deux années.

Indicateur 2.1

Changement du système d'évaluation et de rémunération dès le 1er janvier 2013.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	24'373'916	1'329'547	5.8%	23'044'369	-
30 Charges de personnel	17'501'740	819'060	4.9%	16'682'680	-
31 Dépenses générales	2'838'902	120'246	4.4%	2'718'656	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'033'274	390'241	10.7%	3'643'033	-
REVENUS	732'263	-8'796	-1.2%	741'059	-
42 Revenus des biens	345'400	0	0.0%	345'400	-
43 Recettes diverses	386'863	-8'796	-2.2%	395'659	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'641'653	-1'338'343	6.0%	-22'303'310	-
<i>Coût des activités de support</i>	-242'705	-20'686	9.3%	-222'019	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'951'634	-368'331	14.3%	-2'583'303	-
<i>Coûts répartis</i>	26'835'992	1'727'360	6.9%	25'108'632	-
COÛT COMPLET	0	0	ND	0	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	122.59	2.76	2.30%	119.83	-
<i>ETP fixes</i>	114.39	3.45	3.11%	110.93	-
<i>ETP auxiliaires</i>	3.11	-4.02	-56.40%	7.14	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.09	3.33	188.78%	1.76	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances (DF) : planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Gestion transversale des investissements (DCTI) : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
3. Acquisition de biens et services (DF) : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE), l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF et la Direction de support du DCTI (Direction transversale des investissements en 2011).

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.02 Administrations transversales des investissements
- P03.03 Acquisition des biens et services

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2010-2013 prévoit une croissance des charges limitée à 2%. Le budget 2011 atteint cet objectif, avec une croissance des charges égale à 2% par rapport au budget 2010.

D'autre part, le programme de législature prévoit que les résultats budgétés soient supérieurs à ceux du budget de l'année précédente. L'objectif est également atteint pour le budget 2011.

L'ensemble des collaborateurs-trices de la fonction "finance" contribuent à la mise en œuvre des projets de réforme des finances de l'Etat, inscrits dans le programme de législature :

- Le projet de refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat devrait arriver à son terme en 2011, avec le vote du projet de loi. C'est dans ce cadre que doivent être définis les différents outils permettant l'atteinte de l'équilibre des finances publiques à moyen terme. Parallèlement, le Département des finances et le Département des constructions, des technologies et de l'information (pour la partie "investissements") devront préparer le règlement d'application de la loi.
- Sur le plan organisationnel et des processus, la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et la future Direction transversale des investissements du DCTI (ancienne Direction de support) doivent mener à bien le projet d'organisation de la fonction comptable au sein de l'Etat. Celui-ci vise à harmoniser les processus transversaux, à mieux utiliser les systèmes d'information, à mettre en œuvre le système de contrôle interne transversal comptable et financier. L'objectif est d'améliorer l'homogénéité et la qualité de l'information financière produite. Les dispositions organisationnelles et les nouveaux processus harmonisés seront repris dans le règlement d'application de la LGAF en 2011. Deux agents spécialisés ont été recrutés sur la période 2010-2011 pour mener à bien ce projet.
- Le budget 2012 devra intégrer les normes du plan comptable MCH2 des collectivités publiques suisses.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGFE, en étroite collaboration avec la Direction transversale des investissements (DTI) et les directions financières des départements, poursuivront d'autres projets stratégiques :

- En avril 2011, l'Etat de Genève présentera non seulement les états financiers individuels du petit Etat pour l'exercice 2010, mais également les premiers états financiers consolidés selon les normes IPSAS.
- L'année 2011 constituera également la première année d'exécution du budget par politique publique, par programme et par prestation. Ce premier retour d'expérience permettra d'améliorer le processus d'élaboration et de contrôle budgétaire, et de mettre en œuvre, progressivement, le contrôle de gestion transversal pour le fonctionnement et les investissements.
- Une direction transversale dédiée aux investissements sera créée, afin d'assurer une gestion optimale des projets et des immobilisations. Dans ce cadre, un nouvel outil d'aide au pilotage des investissements sera utilisé pour suivre systématiquement tous les projets de l'Etat et fournir un reporting adapté aux différentes catégories d'utilisateurs. Une augmentation de 0.73 poste est prévue au budget 2011 pour

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

permettre à cette future direction transversale de remplir sa mission en matière de comptabilité transversale et de contrôle de gestion des investissements.

- Les règlements des investissements et des amortissements, ainsi que l'architecture des projets de loi d'investissement seront révisés afin de mieux prendre en compte les évolutions en cours.

L'année 2011 verra donc l'achèvement d'un long processus de réformes législative et normative, qui a notamment conduit le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à adopter et mettre en œuvre les normes IPSAS au sein de L'Etat et des grandes régies publiques, de même qu'à :

- généraliser les contrats de prestations pour l'octroi de subventions ;
- constituer une réserve conjoncturelle pour affronter les années difficiles, sans remise en cause des grandes prestations publiques ;
- mettre les états financiers cantonaux en phase avec les exigences du nouveau plan comptable des collectivités publiques suisses ;
- passer d'un budget fondé sur la logique organisationnelle à un budget par politique publique, par programme et par prestation, permettant un contrôle effectif par les autorités politiques et la société civile de l'atteinte des objectifs fixés sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- introduire une stricte distinction entre les dépenses d'investissement et les charges de fonctionnement ;
- présenter une planification financière des comptes de fonctionnement et d'investissement, et mettre à disposition des outils d'aide à décision et au suivi.

L'achèvement de ce processus de réformes structurelles permettra à la DGFE et à la DTI de se concentrer ces prochaines années sur des objectifs plus opérationnels visant à une amélioration et à une simplification de leur organisation, de leur processus, et des outils informatiques. Il s'agit en particulier des objectifs suivants :

- Les travaux des commissions d'évaluation et de présélection des investissements (COPIN et CGPP) seront synchronisés avec le processus budgétaire, afin de prendre en compte, de manière anticipée, les nouveaux projets d'investissement. Par ailleurs, la planification décennale des investissements sera complétée par de nouveaux éléments et couplée avec le plan financier quadriennal.
- Les flux d'approvisionnement, de comptabilisation et de règlement des factures, relatifs aux projets de construction et de génie civil seront entièrement dématérialisés, afin d'accélérer le traitement des opérations tout en offrant une meilleure traçabilité des opérations.
- La gestion électronique des documents doit s'étendre en 2011 à la numérisation et à la comptabilisation des factures de fournisseurs au sein de la comptabilité transversale de l'Etat.
- Les objectifs de la Centrale commune d'achats (CCA) demeurent la maîtrise des coûts d'achats de l'Etat, l'augmentation de la qualité des services et l'intensification de la démarche d'achats durables. La refonte du système d'information des achats doit être finalisée en 2011. L'outil informatique I-store sera inséré dans l'outil I-proc, qui constituera à terme la plateforme unique pour toutes les saisies de demandes d'achats et d'engagements.

Dans ce cadre, il s'agira d'accroître l'effort en faveur du développement du niveau de compétences et du savoir-faire des collaborateurs-trices, notamment par le biais du recrutement et de la formation continue.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

- En ce qui concerne les dépenses générales (nature 31), l'augmentation provient de la future Direction transversale des investissements, qui devra piloter de nouveaux projets (ex. outil GE-Invest pour la planification et le contrôle de gestion des investissements, Facture Express pour la dématérialisation des factures, etc.), et assurer l'accompagnement au changement qui en résulte. La DTI devra également coordonner la réalisation d'expertises indépendantes, portant notamment sur l'évaluation et la valorisation des actifs, nécessitant le recours ponctuel à des consultants spécialisés.
- L'augmentation des "ETP fixes" résulte de la création de 0.75 poste supplémentaire à la Direction transversale des investissements (DCTI) et du transfert de deux autres postes à la CCA (transfert interne au DF). S'agissant de la Direction transversale des investissements, l'augmentation du nombre d'ETP découle de la forte progression du volume des investissements depuis le début de la précédente législature et de la mise en place de la gestion des immobilisations et des tâches supplémentaires y relatives (ex. bouclage intermédiaire et consolidé des comptes, activation des charges salariales, élaboration et contrôle des projets de loi). Par ailleurs, la mise en œuvre d'un nouveau système de planification et de contrôle de gestion des projets d'investissement nécessite un soutien accru des directions opérationnelles en charge des investissements. Le volume d'activité de la CCA croît régulièrement en raison de l'augmentation des commandes au sein du petit Etat et de l'extension de son périmètre d'activité au grand Etat (mesure 26 du P1). Depuis 2005, les effectifs sont stables alors que l'activité a évolué de manière significative : +33,2% s'agissant du nombre de ligne de commandes, et +135% pour les appels d'offres publics. Les gains de productivité ont donc été élevés et un plafond est désormais atteint en matière d'efficience. Les deux postes supplémentaires prévus au budget 2011 pour répondre à cette croissance de l'activité résultent d'une réallocation interne au sein du Département des finances.
- L'accroissement des "ETP agents spécialisés" provient des postes créés afin de coordonner le projet d'harmonisation des processus et d'organisation de la comptabilité, ainsi que la mise en œuvre du système de contrôle interne transversal comptable et financier.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires).	Efficience		11'500	11'287		
02. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif.	Efficacité		5	17		
2.1.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif.	Efficacité		3	3		
2.2 Taux de respect de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr. 1'000.	Efficacité		40%	39%		
2.3.1 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures).	Efficacité		25%	26%		
2.3.2 Proportion de factures en régularisation (en % du total des factures).	Efficacité		75%	74%		

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
03. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %).	Efficacité		8%	9.7%		
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI).	Efficacité		84%	82%		
04. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations.	Qualité		1'280	1'280		
05. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats.	Efficience		846	960		
06. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).						
6.1. Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RGI).	Qualité	75%	70%	73%	90%	2014
07. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclage des lois d'investissement.						
7.1. Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges).	Efficacité	90%	80%		100%	2012
08. Fiabiliser les référentiels CFI_ PA/FA (modules de gestion financière des projets et des immobilisations) en améliorant la qualité des informations fournies par les investisseurs.						
8.1. Taux d'erreur sur les formulaires de demande d'ouverture, de modification et de fermeture des lois/projets d'investissement.	Qualité	10%	33%	50%	5%	2012
09. Optimiser la planification à moyen et long terme des investissements (PDI) et la synchroniser avec le PFQ.						
9.1. Mise à jour des données 2 fois par an, lors de l'élaboration du budget N+1 et lors du bouclage des comptes N.	Efficacité	2x	1x	1x	2x	2011
10. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.						
10.1. Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	80%			90%	2012

Commentaires

Indicateurs 2.2 et 2.3

Les indicateurs 2.2 et 2.3 sont des indicateurs globaux de la performance de l'Etat. Ils mesurent le taux de respect de la directive sur les engagements systématiques pour les achats supérieurs à 1000 francs et la proportion de factures sur commandes, c'est-à-dire, celles qui ont fait l'objet d'une demande d'achat. Le fait de renseigner les engagements dans le système d'information de l'Etat, au travers d'une demande d'achat au moment de la commande, vise à assurer une meilleure discipline budgétaire et à permettre de déterminer en tout temps, la situation financière de l'Etat. Cela facilite les clôtures intermédiaires et raccourcit les délais de bouclage des comptes. Ces indicateurs ne peuvent être de la responsabilité de la

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Direction générale des finances de l'Etat, compte tenu du fait que les demandes d'achats et les commandes émanent de l'ensemble des services. Ils sont toutefois mentionnés dans ce programme, car ils doivent faire l'objet d'un suivi au plus haut niveau de l'Etat.

Indicateur 3.1

La référence des prix publics a évolué depuis l'année 2009, ce qui explique la diminution de l'indicateur. En effet, les économies 2009 ne peuvent être reproduites puisque les prix de référence ont été adaptés aux nouveaux volumes (en augmentation grâce aux regroupements) et aux nouveaux types de fournisseurs (remontée dans la chaîne des distributeurs pour bénéficier de meilleures conditions financières). Par ailleurs, cet indicateur est également lié à la consommation des services (effet volume-prix) sur laquelle la Centrale commune d'achats n'a pas de maîtrise.

Indicateurs 6 à 10

Ces indicateurs globaux de la performance de l'Etat ne sont pas entièrement maîtrisés par la DTI car ils dépendent en premier lieu de l'activité des offices et directions en charge des investissements. La responsabilité de la future DTI est donc limitée à la mise en place de systèmes et de processus de gestion qui permettent d'atteindre les cibles fixées à moyen terme.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associes)

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	334'308'272	21'761'212	7.0%	312'547'060	-
30 Charges de personnel	27'415'247	367'866	1.4%	27'047'381	-
31 Dépenses générales	153'999'088	4'875'379	3.3%	149'123'709	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	151'054'406	16'850'967	12.6%	134'203'439	-
36 Subventions accordées	1'529'531	-643'000	-29.6%	2'172'531	-
39 Imputations internes	310'000	310'000	ND	-	-
REVENUS	113'192'317	1'766'806	1.6%	111'425'511	-
42 Revenus des biens	107'370'709	-43'500	-0.0%	107'414'209	-
43 Recettes diverses	5'482'589	1'810'306	49.3%	3'672'283	-
46 Subventions acquises	339'019	0	0.0%	339'019	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-221'115'955	-19'994'406	9.9%	-201'121'549	-
<i>Coût des activités de support</i>	-8'858'897	-156'205	1.8%	-8'702'692	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'352'527	1'827'098	-35.3%	-5'179'625	-
<i>Coûts répartis</i>	233'327'380	18'323'514	8.5%	215'003'866	-
COÛT COMPLET	0	0	ND	0	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	273.14	-3.86	-1.39%	277.00	-
<i>ETP fixes</i>	254.80	-4.90	-1.89%	259.70	-
<i>ETP auxiliaires</i>	4.81	0.31	6.89%	4.50	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	13.53	0.73	5.70%	12.80	-

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de :

Acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- la gestion des transactions foncières de l'Etat
- la promotion des espaces publics de l'Etat de Genève
- l'affectation des locaux
- l'étude et la construction de bâtiments neufs
- la location auprès de tiers
- la maintenance
- la rénovation et transformation des bâtiments existants
- la gestion des approvisionnements en énergies et des contrats d'entretien
- l'entretien courant des bâtiments existants
- l'inventaire régulier des biens immobiliers
- la gestion administrative du patrimoine auprès de l'administration ou de tiers privés
- le nettoyage des locaux occupés

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office des bâtiments, en particulier par :

- la direction des Investissement, du Patrimoine et des Actifs
- la direction de la Gestion et de l'Exploitation

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associes) (suite)

- le nettoyage des locaux occupés
- la direction des Opérations Foncières

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.01 Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat
- P04.02 Maintenance et gestion technique du parc
- P04.03 Gestion du patrimoine de l'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation se concentre sur les axes prioritaires suivants :

- Optimisation des locaux

Un plan de déploiement de travaux d'ampleur dans plusieurs bâtiments administratifs sera mis en œuvre pour optimiser les locaux de l'Etat de Genève. Il permettra, selon les cas, de rénover, assainir et mettre en adéquation ces bâtiments avec les normes d'occupation adoptées par le Conseil d'Etat et ce, dans le but de rationaliser des espaces pour freiner la croissance des locations et garantir la satisfaction des besoins des utilisateurs.

- Rénovation des bâtiments scolaires

Les bâtiments scolaires font actuellement l'objet d'un programme de rénovation en profondeur. L'ordre de priorité des bâtiments rénovés est donné par l'état de vétusté, tant du bâti que des installations techniques. Les travaux s'accompagneront rationnellement de la remise à niveau des installations pédagogiques. A ce stade, les bâtiments identifiés sont le CO Budé, le CO Marais, le Collège Rousseau, le CFP Ternier et le CFPA Necker. Ce programme de rénovation s'inscrit dans une démarche déjà initiée à grande échelle, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble.

- Efficacité énergétique

La raréfaction des énergies fossiles et leur effet sur le climat nous oblige à innover, à investir, à diminuer notre consommation et à réduire notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables. Le projet de lois "efficacité énergétique" a permis à fin 2009 de réduire de 7.7% les consommations, et de considérer comme accessible l'objectif des 15% de réduction en 2013. De plus, un vaste programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics qui s'y prêtent, permettra de substituer une part non négligeable de notre consommation d'électricité par de l'énergie 100% solaire.

- Chantiers d'importance

À ouvrir: HUG nouveau bâtiment des lits; HEG Battelle; la Brenaz II; 6e étape du CMU: La Bécassière; Ancienne École de médecine; CO Budé; UNI Bastions.

À poursuivre: HUG Hôpital des enfants; HUG maternité étape 3.2; collège Sismondi 2ème étape; collège Calvin; conservatoire populaire de musique; CMU 5ème étape; Champ-Dollon rénovation et adaptation; Curabilis; Cento Rapido; Palais de Justice.

Autres projets d'importance stratégiques

En plus des objectifs formulés dans le programme de législation, l'office des bâtiments poursuivra d'autres

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associes) (suite)

projets stratégiques :

- Maintenir et rétablir la valeur du patrimoine immobilier de l'Etat, en améliorant l'entretien et la rénovation des bâtiments, en concertation avec les utilisateurs et en tenant compte de leurs besoins.
- La cartographie des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante s'achèvera en 2011 et les assainissements requis se poursuivront, selon le principe de précaution souhaité par le CE.
- Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat en améliorant sa rentabilité par la location à des tiers et par les opérations foncières définies.
- Développer et professionnaliser les outils informatiques de l'office dans le but d'une coordination optimale et transparente des systèmes d'information des bâtiments, indispensables à une bonne gestion transversale des activités.
- Consolider les compétences internes (formations, gestion, transversalité, synergies et efficience,) en vue de garantir la qualité des prestations de l'office et assurer le niveau d'entretien et d'investissement souhaité.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

La baisse des "ETP fixes" s'explique principalement par deux phénomènes qui se compensent partiellement. L'office des bâtiments réalloue 10 postes dont il n'a plus besoin sur d'autres programmes. Ces postes ont une masse salariale modeste. A l'inverse, les investissements et la gérance sont renforcés par la création de 5 postes (architectes, ingénieurs, gestionnaire) dont le coût moyen par poste est supérieur à celui des postes réalloués. Au final, et en rajoutant également l'impact des mécanismes salariaux, la masse salariale de ce programme augmente légèrement par rapport au budget 2010.

31 - Dépenses générales :

Les dépenses supplémentaires liées aux nouvelles locations sont issues principalement de la mise en place du projet Justice 2010, et, dans une moindre mesure, de nouveaux besoins pour d'autres services de l'Etat. De plus, la hausse de l'entretien des immeubles s'explique par des dépenses supplémentaires liées aux travaux et contrats d'entretien des bâtiments et des parcelles des écoles.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

36 - Subventions accordées :

La baisse s'explique par la suppression de la subvention à l'exploitation pour la Fondation du Stade de Genève demandée par les députés.

42 - Revenus des biens :

Les revenus non monétaires dont les charges de subventions sont comptabilisées dans les départements de tutelle, sont en légère baisse. L'impact au niveau de l'Etat est neutre.

43 - Revenus divers :

L'augmentation s'explique par l'utilisation de provisions sur débiteurs douteux. Ce montant n'a pas été budgété en 2010.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associes) (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs						
1.1 Coût moyen par poste administratif	Efficienc				7800	2016
2. Maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier de l'Etat						
2.1. Ecart entre les coûts des projets réalisés pour maintenir la valeur du parc immobilier et les prévisions financières initiales	Efficacité	+ - 5%				
3. Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (gestion foncière, énergétique et administrative)						
3.1. Suivi des consommations des fluides (selon la loi 10209 efficacité énergétique)	Efficienc	-11.4%	-9.5%	-7.7%	-15%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 et 2.1

Les données nécessaires au montage de ces indicateurs sont en cours de recensement et traitement et seront disponibles au 1er trimestre 2011.

Indicateur 3.1

L'amélioration d'efficacité énergétique des installations techniques (pompes, ventilateurs, chaudières, éclairage, compresseurs, moteurs, etc.) a pour but, à climat identique, de réduire de 15% les consommations d'énergie, d'ici 2013 par rapport à 2005. Les données 2009, 2010 et 2011 s'entendent "cumulées".

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
CHARGES	125'957'990	1'915'205	1.5%	124'042'785	-
30 Charges de personnel	47'896'401	5'357'517	12.6%	42'538'884	-
31 Dépenses générales	44'384'257	-6'703'853	-13.1%	51'088'110	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	33'667'332	3'261'541	10.7%	30'405'791	-
39 Imputations internes	10'000	0	0.0%	10'000	-
REVENUS	695'209	2'766	0.4%	692'443	-
43 Recettes diverses	693'219	2'766	0.4%	690'453	-
46 Subventions acquises	1'990	0	0.0%	1'990	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-125'262'781	-1'912'439	1.6%	-123'350'342	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'355'986</i>	<i>121'810</i>	<i>-3.5%</i>	<i>-3'477'796</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'504'455</i>	<i>12'183'777</i>	<i>-73.0%</i>	<i>-16'688'232</i>	<i>-</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>133'123'221</i>	<i>-10'393'149</i>	<i>-7.2%</i>	<i>143'516'370</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	0	0	ND	0	-

POSTES

	Budget 2011	Variations B11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	380.08	16.78	4.62%	363.30	-
<i>ETP fixes</i>	<i>336.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>336.40</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.86</i>	<i>-3.42</i>	<i>-27.85%</i>	<i>12.28</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>34.82</i>	<i>20.20</i>	<i>138.17%</i>	<i>14.62</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- Garantir l'exploitation de l'informatique au sein de tous les départements (24/7 dans certains départements);
- Assurer l'évolution des applications métiers et techniques;
- Maintenir toutes les infrastructures composant le socle technologique (serveurs, postes de travail - 22'000 - réseau de télécommunication, ...);
- Apporter l'expertise technique dans la rédaction des projets de loi, en collaboration avec les directions des SI concernées;
- Contribuer d'une manière déterminante dans le déploiement du programme Ael;
- Participer aux structures transversales dans la gestion des SI (Collège spécialisé des systèmes d'information, Commission de gestion du portefeuille des projets, sécurité, observatoire technologique, ...);
- Garantir une sécurité maximale de nos systèmes.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des systèmes informatiques de l'Etat:

- Gestion des infrastructures informatiques;
- Maintenance, évolutions et développements de systèmes informatiques de tous les départements avec les structures concernées, en tenant compte des spécificités métiers et organisationnelles diverses;
- Une nouvelle organisation du CTI composée d'unités orientées vers le client (gestion des projets, développement des solutions, gestion des infrastructures et des services). Cette nouvelle organisation participe à la mise en place d'une véritable direction des systèmes d'information de l'Etat.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"
- P05.02 Gestion du portefeuille de projets
- P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme d'AeL n'est pas un projet informatique traditionnel. Il ne vise pas à refondre une application ni à renouveler une infrastructure technique existante. Ce programme met en place un ensemble de dispositifs et de mesures qui permettent à l'Etat de délivrer ses prestations directement au destinataire, lorsque celui-ci en a besoin et sans qu'il n'ait à passer par des canaux matériels traditionnels : déplacement, guichet, courrier, téléphone, etc.

Le programme d'AeL comprend quatre parties :

- I. La construction des composants transversaux techniques nécessaires au déploiement et au fonctionnement des points ci-dessus;
- II. La réalisation de l'harmonisation des registres conformément à la loi fédérale (ci-après LHR) et, comme conséquence de cette loi, la réalisation des bases métiers transversales comprenant les principaux autres registres de l'Etat;
- III. Le déploiement de prestations destinées aux usagers des services de l'Etat;
- IV. L'accompagnement de ces prestations auprès de la population et l'accompagnement du changement au sein de l'administration;
- V. La conduite du programme.

Autres projets d'importance stratégique

- Depuis 2009, un effort très important est accordé dans la cartographie des systèmes d'information et dans la gestion du patrimoine;
- Une direction dédiée à la sécurité de nos systèmes, en lien avec les départements, a été créée pour prendre en compte tous les aspects de la sécurité (gestion technique, crises, enquêtes et suivi des applications stratégiques). Cette direction gère en outre tous les événements importants, les manifestations internationales, ...);
- Le e-voting : L'extension de l'utilisation de l'e-voting, tant en interne de la République et du canton de Genève que de la Confédération avec les Suisses de l'étranger.
- La création d'un centre éditique, en partenariat avec les Services industriels de Genève et la société Xerox, permettra d'une part d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des filières d'édition et d'autre part d'optimiser la rentabilité de nos infrastructures.

Internalisation de L.S.E.

Le CTI poursuit sa réorganisation visant à centrer son activité autour du client en poursuivant ses efforts dans la gestion de son personnel tant au niveau des effectifs, que de la planification ou des compétences. L'internalisation des personnes en contrats de location de services qui effectuent des tâches pérennes, notamment les travaux de maintenance, répond à cette ambition, ainsi qu'à une recommandation de la Cour des comptes. Cette action traduit en plus la volonté du CTI de gérer au meilleur coût les projets et les tâches qui lui sont confiés et de réduire sa dépendance vis-à-vis des ressources externes.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

La hausse de la masse salariale et des "ETP agents spécialisés" s'explique principalement de deux manières. L'internalisation de 20 collaborateurs externes employés sous le régime de la location de services (L.S.E.)

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

en agents spécialisés permet de réduire de 3.8 millions F les dépenses générales, puisqu'une personne engagée en interne à l'Etat coûte moins cher qu'un consultant externe. De plus, la réduction de l'activation de charges salariales génère comptablement une augmentation de 2 millions F sur la nature 30. La variation à la baisse des "ETP auxiliaires" résulte d'une réallocation de postes sur d'autres programmes dont l'impact global est neutre.

31 - Dépenses générales :

L'internalisation de 20 ETP, payés jusqu'à présent en location de service, a pour effet de diminuer les dépenses générales (- 3.8 millions F). Les dépenses liées à l'entretien, à la mise à jour des logiciels et aux frais de communication sont revues à la baisse (- 2 millions F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

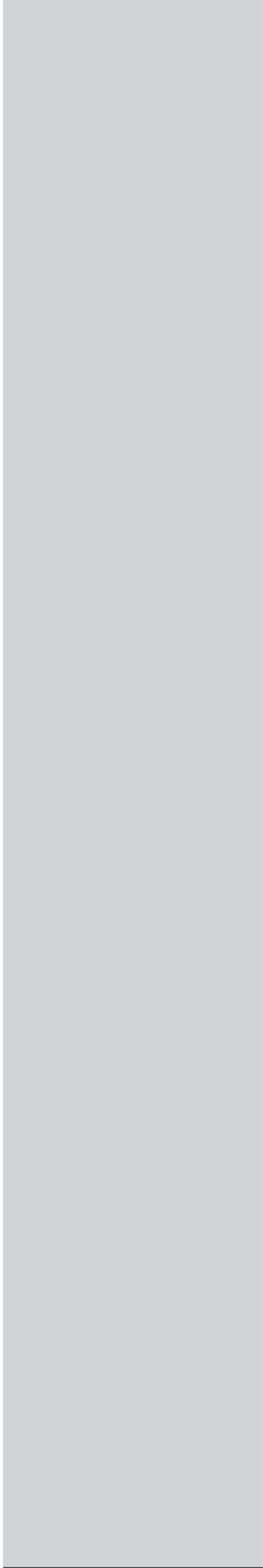
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service						
1.1. Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	50%			70%	2012
1.2 Taux de satisfaction clients	Qualité	80%	80%		80%	2012
2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	en cours de calcul	9551	10525	-5%	2014
3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence						
3.1 Taux de projets terminés ayant respecté les objectifs	Efficacité	80%			80%	2012

Commentaires

Indicateur 2.1

Les coûts B10 et C09 sont donnés à titre indicatif et sont basés sur le calcul utilisé pour les imputations internes. Cette méthode est abandonnée en 2011 au profit de la méthode des coûts complets qui incorporent des postes de dépenses supplémentaires.

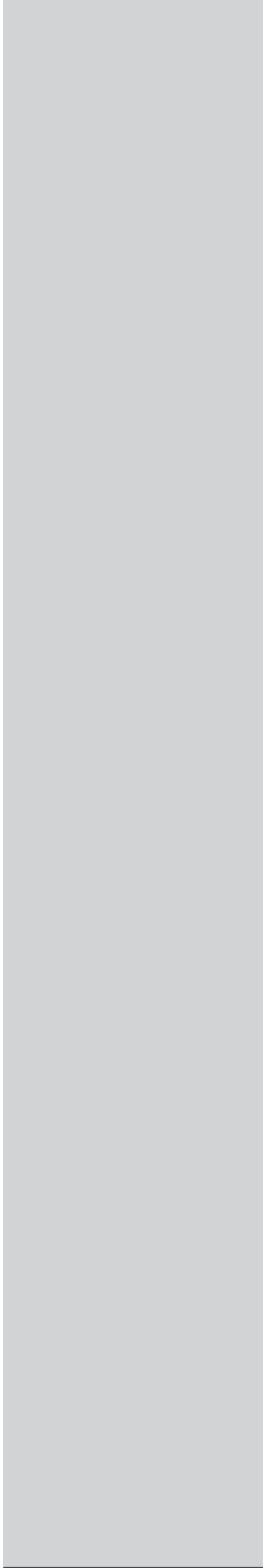


5. Budget en francs par politique publique et programme



Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat par politiques publiques

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT							
	<i>Postes</i>	<i>14.231,804 ETP</i>		<i>415,214 ETP</i>	<i>3,0%</i>	<i>13.816,590 ETP</i>	
3	CHARGES	7.836.636.599		113.573.741	1,5	7.723.062.858	
4	REVENUS		7.661.594.580	296.360.693	4,0	7.365.233.887	
	COUVERTURE en F	-175.042.019		182.786.952		-357.828.971	
	COUVERTURE en %	91.379,41%			-9,4	100.845,55%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.171.529.207		76.558.083	3,7	2.094.971.124	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	421.840.748		3.034.228	0,7	418.806.520	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	275.005.000		-37.600.000	-12,0	312.605.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	606.329.130		-22.855.038	-3,6	629.184.168	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	493.414.844		24.002.909	5,1	469.411.935	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	161.458.310		3.189.500	2,0	158.268.810	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.661.432.663		109.021.193	3,1	3.552.411.470	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	29.959.700		105.700	0,4	29.854.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	15.666.997		-41.882.834	-72,8	57.549.831	
40	IMPÔTS.		5.385.295.670	122.880.000	2,3	5.262.415.670	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.507.223	-887.800	-6,2	14.395.023	
42	REVENUS DES BIENS		615.363.268	247.213.212	67,2	368.150.056	
43	RECETTES DIVERSES		601.518.402	-47.200.208	-7,3	648.718.610	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		554.131.405	4.052.713	0,7	550.078.692	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		135.430.941	-11.825.363	-8,0	147.256.304	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		310.720.974	23.905.273	8,3	286.815.701	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		29.959.700	105.700	0,4	29.854.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		15.666.997	-41.882.834	-72,8	57.549.831	



Récapitulation A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
	<i>Postes</i>	<i>7.195.614 ETP</i>		<i>119,908 ETP</i>	<i>1,7%</i>	<i>7.075.706 ETP</i>	
3	CHARGES	1.893.178.714		44.636.037	2,4	1.848.542.677	
4	REVENUS		89.608.673	10.506.354	13,3	79.102.319	
	COUVERTURE en F	-1.803.570.041		-34.129.683		-1.769.440.358	
	COUVERTURE en %	-6.030,14%			-2,0	-6.153,40%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.112.990.509		29.758.831	2,7	1.083.231.678	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	42.795.444		528.985	1,3	42.266.459	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.203.130		7.636.484	56,3	13.566.646	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.320.000		20.000	0,3	6.300.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	709.747.769		6.686.112	1,0	703.061.657	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	121.862		5.625	4,8	116.237	
42	REVENUS DES BIENS		230.901	215.000	NS	15.901	
43	RECETTES DIVERSES		36.837.103	4.218.128	12,9	32.618.975	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.127.500	-413.500	-6,3	6.541.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		46.268.943	6.451.726	16,2	39.817.217	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		144.226	35.000	32,0	109.226	

A - FORMATION

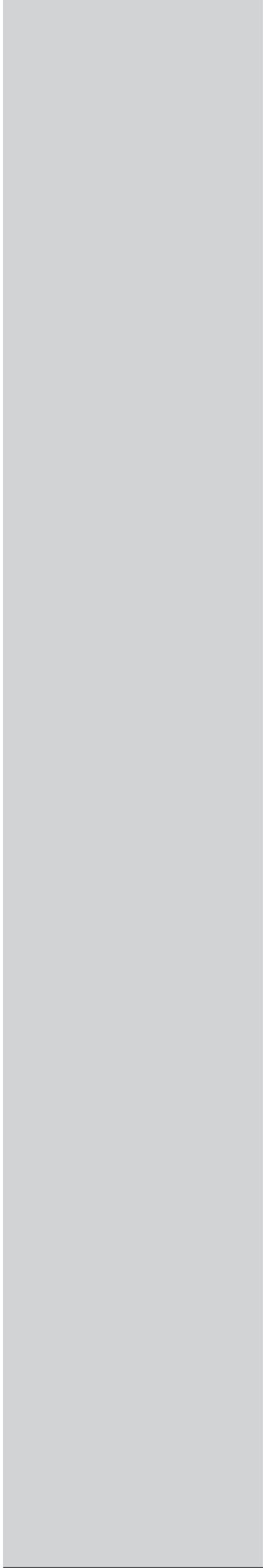
NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
	<i>Postes</i>	<i>7.195,614 ETP</i>		<i>119,908 ETP</i>	<i>1,7%</i>	<i>7.075,706 ETP</i>	
3	CHARGES	1.893.178.714		44.636.037	2,4	1.848.542.677	
4	REVENUS		89.608.673	10.506.354	13,3	79.102.319	
	COUVERTURE en F	-1.803.570.041		-34.129.683		-1.769.440.358	
	COUVERTURE en %	-6.030,14%			-2,0	-6.153,40%	
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE							
	<i>Postes</i>	<i>3.832,824 ETP</i>		<i>64,898 ETP</i>	<i>1,7%</i>	<i>3.767,926 ETP</i>	
3	CHARGES	602.821.273		14.050.532	2,4	588.770.741	
4	REVENUS		9.623.634	574.759	6,4	9.048.875	
	COUVERTURE en F	-593.197.639		-13.475.773		-579.721.866	
	COUVERTURE en %	-975,93%			1,2	-964,52%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	585.137.075		12.119.553	2,1	573.017.522	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.303.532		91.926	0,6	14.211.606	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.016.261		1.868.928	NS	147.333	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	20.000		20.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.327.280		-35.000	-2,6	1.362.280	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	17.125		-14.875	-46,5	32.000	
42	REVENUS DES BIENS		50.020	35.000	233,0	15.020	
43	RECETTES DIVERSES		8.650.634	-35.655	-0,4	8.686.289	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		500.000	250.000	100,0	250.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		422.980	325.414	333,5	97.566	
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE ET FORMATION CONTINUE							
	<i>Postes</i>	<i>2.421,635 ETP</i>		<i>59,470 ETP</i>	<i>2,5%</i>	<i>2.362,165 ETP</i>	
3	CHARGES	471.994.720		14.851.460	3,2	457.143.260	
4	REVENUS		59.786.647	5.637.822	10,4	54.148.825	
	COUVERTURE en F	-412.208.073		-9.213.638		-402.994.435	
	COUVERTURE en %	-2.308,42%			-4,1	-2.405,89%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	396.438.025		13.273.914	3,5	383.164.111	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.620.908		-15.118	-0,1	15.636.026	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.699.778		1.596.191	31,3	5.103.587	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.950.000		0	0,0	3.950.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	49.274.009		-10.527	0,0	49.284.536	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	12.000		7.000	140,0	5.000	
42	REVENUS DES BIENS		180.020	180.000	NS	20	
43	RECETTES DIVERSES		14.195.137	1.454.900	11,4	12.740.237	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		5.627.500	-313.500	-5,3	5.941.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.783.990	4.316.422	12,2	35.467.568	
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES							

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES							
	<i>Postes</i>	<i>941,155 ETP</i>		<i>-4,460 ETP</i>	<i>-0,5%</i>	<i>945,615 ETP</i>	
3	CHARGES	286.355.161		12.238.267	4,5	274.116.894	
4	REVENUS		15.701.799	1.796.421	12,9	13.905.378	
	COUVERTURE en F	-270.653.362		-10.441.846		-260.211.516	
	COUVERTURE en %	-1.750,85%			-1,9	-1.785,30%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	131.415.409		4.365.364	3,4	127.050.045	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.871.004		452.177	3,6	12.418.827	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.110.115		3.456.717	209,1	1.653.398	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	136.865.896		3.950.509	3,0	132.915.387	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	92.737		13.500	17,0	79.237	
42	REVENUS DES BIENS		861	0	0,0	861	
43	RECETTES DIVERSES		13.991.332	2.798.883	25,0	11.192.449	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-350.000	-100,0	350.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.565.380	-687.462	-30,5	2.252.842	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		144.226	35.000	32,0	109.226	
A04 - HAUTES ÉCOLES							
	<i>Postes</i>				<i>ND</i>		
3	CHARGES	532.007.560		3.495.778	0,7	528.511.782	
4	REVENUS		4.496.593	2.497.352	124,9	1.999.241	
	COUVERTURE en F	-527.510.967		-998.426		-526.512.541	
	COUVERTURE en %	-994,94%			-0,3	-997,69%	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.376.976		714.648	10,7	6.662.328	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.350.000		0	0,0	2.350.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	522.280.584		2.781.130	0,5	519.499.454	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.496.593	2.497.352	124,9	1.999.241	

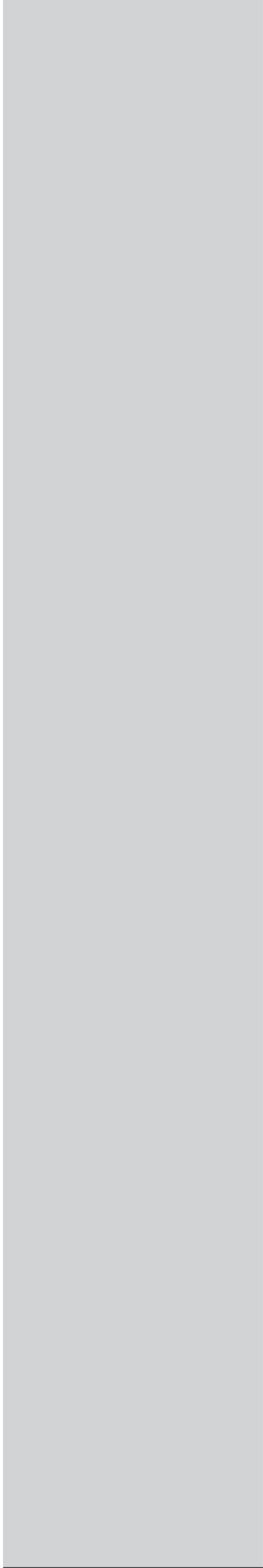
Récapitulation B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
	<i>Postes</i>	391,300 ETP		-4,400 ETP	-1,1%	395,700 ETP	
3	CHARGES	166.900.278		-2.251.796	-1,3	169.152.074	
4	REVENUS		67.970.860	-2.000.208	-2,9	69.971.068	
	COUVERTURE en F	-98.929.418		251.588		-99.181.006	
	COUVERTURE en %	-140,21%			0,6	-139,40%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	58.451.287		-382.499	-0,7	58.833.786	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.034.991		-19.297	-0,9	2.054.288	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	314.000		0	0,0	314.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	105.750.000		-2.000.000	-1,9	107.750.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	350.000		150.000	75,0	200.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	
43	RECETTES DIVERSES		18.503.962	-2.000.208	-9,8	20.504.170	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		49.384.798	0	0,0	49.384.798	



B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
	<i>Postes</i>	391,300 ETP		-4,400 ETP	-1,1%	395,700 ETP	
3	CHARGES	166.900.278		-2.251.796	-1,3	169.152.074	
4	REVENUS		67.970.860	-2.000.208	-2,9	69.971.068	
	COUVERTURE en F	-98.929.418		251.588		-99.181.006	
	COUVERTURE en %	-140,21%			0,6	-139,40%	
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS							
	<i>Postes</i>	330,000 ETP		-2,300 ETP	-0,7%	332,300 ETP	
3	CHARGES	157.935.668		-2.303.124	-1,4	160.238.792	
4	REVENUS		64.813.765	-2.000.253	-3,0	66.814.018	
	COUVERTURE en F	-93.121.903		302.871		-93.424.774	
	COUVERTURE en %	-75,43%			0,8	-74,82%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	50.073.765		-438.030	-0,9	50.511.795	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.591.903		-15.094	-0,9	1.606.997	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	170.000		0	0,0	170.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	105.750.000		-2.000.000	-1,9	107.750.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	350.000		150.000	75,0	200.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	
43	RECETTES DIVERSES		16.997.025	-2.000.253	-10,5	18.997.278	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		47.734.640	0	0,0	47.734.640	
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL							
	<i>Postes</i>	61,300 ETP		-2,100 ETP	-3,3%	63,400 ETP	
3	CHARGES	8.964.610		51.328	0,6	8.913.282	
4	REVENUS		3.157.095	45	0,0	3.157.050	
	COUVERTURE en F	-5.807.515		-51.283		-5.756.232	
	COUVERTURE en %	-64,78%			0,3	-64,58%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.377.522		55.531	0,7	8.321.991	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	443.088		-4.203	-0,9	447.291	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	144.000		0	0,0	144.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.506.937	45	0,0	1.506.892	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.650.158	0	0,0	1.650.158	



Récapitulation C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
	<i>Postes</i>	<i>156,477 ETP</i>		<i>24,075 ETP</i>	<i>18,2%</i>	<i>132,402 ETP</i>	
3	CHARGES	686.059.394		31.104.106	4,7	654.955.288	
4	REVENUS		180.185.013	17.651.378	10,9	162.533.635	
	COUVERTURE en F	-505.874.381		-13.452.728		-492.421.653	
	COUVERTURE en %	-1.108,78%			-1,4	-1.124,17%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	19.714.561		3.765.621	23,6	15.948.940	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	769.590		97.451	14,5	672.139	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	53.140.000		4.850.000	10,0	48.290.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	610.681.343		22.391.034	3,8	588.290.309	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	553.900		0	0,0	553.900	
42	REVENUS DES BIENS		35.700	0	0,0	35.700	
43	RECETTES DIVERSES		53.989.899	7.651.378	16,5	46.338.521	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		124.959.414	10.000.000	8,7	114.959.414	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	

C - ACTION SOCIALE

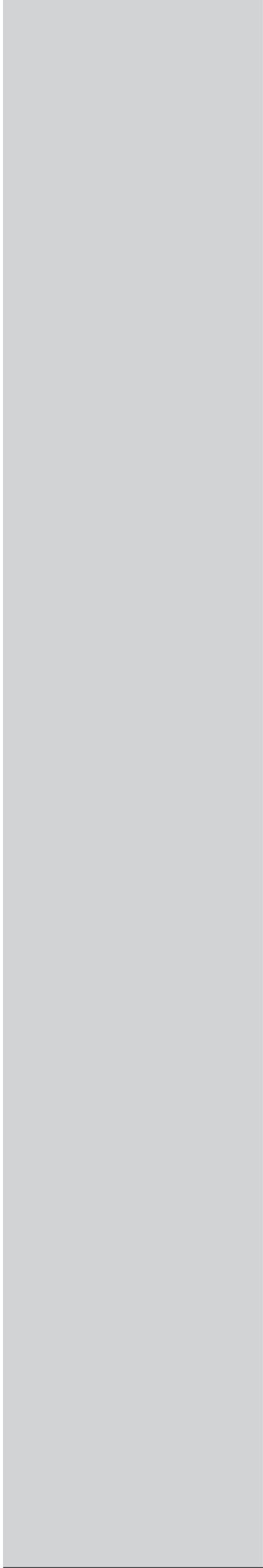
NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
	<i>Postes</i>	156,477 ETP		24,075 ETP	18,2%	132,402 ETP	
3	CHARGES	686.059.394		31.104.106	4,7	654.955.288	
4	REVENUS		180.185.013	17.651.378	10,9	162.533.635	
	COUVERTURE en F	-505.874.381		-13.452.728		-492.421.653	
	COUVERTURE en %	-1.108,78%			-1,4	-1.124,17%	
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE							
	<i>Postes</i>	26,606 ETP		-0,058 ETP	-0,2%	26,664 ETP	
3	CHARGES	333.549.415		4.607.144	1,4	328.942.271	
4	REVENUS		172.425.935	16.650.243	10,7	155.775.692	
	COUVERTURE en F	-161.123.480		12.043.099		-173.166.579	
	COUVERTURE en %	-180,95%			-5,3	-191,04%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.423.991		259.473	8,2	3.164.518	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	245.424		-2.329	-0,9	247.753	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	45.700.000		4.350.000	10,5	41.350.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	284.180.000		0	0,0	284.180.000	
43	RECETTES DIVERSES		47.467.522	6.650.243	16,3	40.817.279	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		124.958.413	10.000.000	8,7	114.958.413	
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE							
	<i>Postes</i>	46,503 ETP		17,759 ETP	61,8%	28,744 ETP	
3	CHARGES	37.680.629		-570.804	-1,5	38.251.433	
4	REVENUS		5.227.260	1.000.163	23,7	4.227.097	
	COUVERTURE en F	-32.453.369		1.570.967		-34.024.336	
	COUVERTURE en %	-152,84%			-3,9	-159,12%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.727.611		2.327.137	68,4	3.400.474	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	284.268		102.059	56,0	182.209	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.000.000		500.000	7,7	6.500.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	24.168.750		-3.500.000	-12,7	27.668.750	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	500.000		0	0,0	500.000	
42	REVENUS DES BIENS		700	0	0,0	700	
43	RECETTES DIVERSES		5.225.559	1.000.163	23,7	4.225.396	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.001	0	0,0	1.001	
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
	<i>Postes</i>	6,632 ETP		-0,192 ETP	-2,8%	6,824 ETP	
3	CHARGES	270.032.916		25.575.108	10,5	244.457.808	
4	REVENUS		1.138.649	-210	0,0	1.138.859	
	COUVERTURE en F	-268.894.267		-25.575.318		-243.318.949	
	COUVERTURE en %	-480,40%			0,1	-479,78%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.074.530		-225.173	-17,3	1.299.703	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	101.627		-966	-0,9	102.593	

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	400.000		0	0,0	400.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	268.456.759		25.801.247	10,6	242.655.512	
43	RECETTES DIVERSES		1.138.649	-210	0,0	1.138.859	
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTELLE ET CURATELLE							
	<i>Postes</i>	<i>75,900 ETP</i>		<i>6,600 ETP</i>	<i>9,5%</i>	<i>69,300 ETP</i>	
3	CHARGES	9.598.041		1.447.215	17,8	8.150.826	
4	REVENUS		191.185	1.219	0,6	189.966	
	COUVERTURE en F	-9.406.856		-1.445.996		-7.960.860	
	COUVERTURE en %	-198,00%			0,2	-197,66%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.340.889		1.448.384	18,4	7.892.505	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	123.252		-1.169	-0,9	124.421	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.000		0	0,0	40.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000		0	0,0	40.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	53.900		0	0,0	53.900	
42	REVENUS DES BIENS		35.000	0	0,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES		156.185	1.219	0,8	154.966	
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION							
	<i>Postes</i>	<i>0,836 ETP</i>		<i>-0,034 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>0,870 ETP</i>	
3	CHARGES	35.198.393		45.443	0,1	35.152.950	
4	REVENUS		1.201.984	-37	0,0	1.202.021	
	COUVERTURE en F	-33.996.409		-45.480		-33.950.929	
	COUVERTURE en %	-96,59%			0,0	-96,58%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	147.540		-44.200	-23,1	191.740	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.019		-144	-1,0	15.163	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	33.835.834		89.787	0,3	33.746.047	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.984	-37	-1,8	2.021	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	

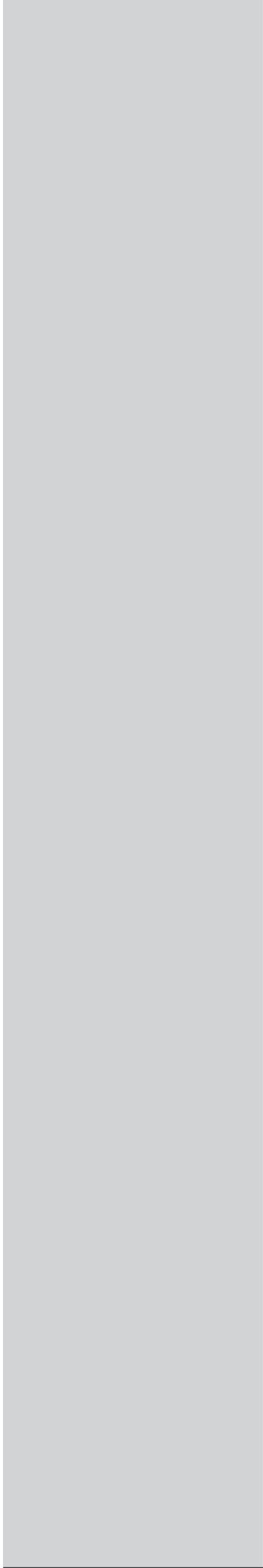
Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
	<i>Postes</i>	<i>65,439 ETP</i>		<i>-0,276 ETP</i>	<i>-0,4%</i>	<i>65,715 ETP</i>	
3	CHARGES	452.430.252		21.879.179	5,1	430.551.073	
4	REVENUS		83.774.662	-756.322	-0,9	84.530.984	
	COUVERTURE en F	-368.655.590		-22.635.501		-346.020.089	
	COUVERTURE en %	-346,29%			0,5	-344,70%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.294.565		10.092	0,1	8.284.473	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	460.233		-65.384	-12,4	525.617	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	25.060.246		1.097.019	4,6	23.963.227	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	418.609.382		20.837.452	5,2	397.771.930	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	
42	REVENUS DES BIENS		9.322	0	0,0	9.322	
43	RECETTES DIVERSES		29.204.850	2.040.158	7,5	27.164.692	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		54.560.490	-2.796.480	-4,9	57.356.970	



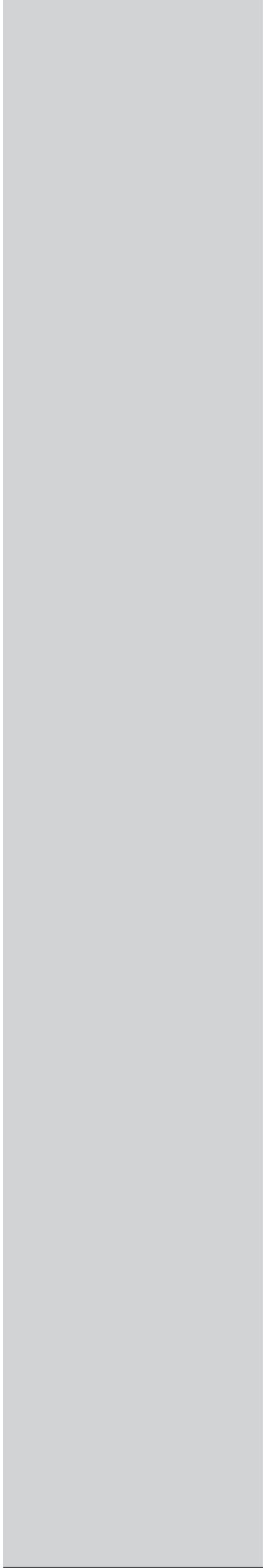
D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
	<i>Postes</i>	65,439 ETP		-0,276 ETP	-0,4%	65,715 ETP	
3	CHARGES	452.430.252		21.879.179	5,1	430.551.073	
4	REVENUS		83.774.662	-756.322	-0,9	84.530.984	
	COUVERTURE en F	-368.655.590		-22.635.501		-346.020.089	
	COUVERTURE en %	-346,29%			0,5	-344,70%	
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES							
	<i>Postes</i>	6,802 ETP		-0,274 ETP	-3,9%	7,076 ETP	
3	CHARGES	139.790.605		19.767.758	16,5	120.022.847	
4	REVENUS		23.424	-300	-1,3	23.724	
	COUVERTURE en F	-139.767.181		-19.768.058		-119.999.123	
	COUVERTURE en %	-199,87%			0,4	-199,13%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.199.989		-359.500	-23,1	1.559.489	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	122.174		-1.152	-0,9	123.326	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.310.106		514.419	10,7	4.795.687	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	133.158.336		19.613.991	17,3	113.544.345	
43	RECETTES DIVERSES		23.424	-300	-1,3	23.724	
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES							
	<i>Postes</i>	58,637 ETP		-0,002 ETP	0,0%	58,639 ETP	
3	CHARGES	312.639.647		2.111.421	0,7	310.528.226	
4	REVENUS		83.751.238	-756.022	-0,9	84.507.260	
	COUVERTURE en F	-228.888.409		-2.867.443		-226.020.966	
	COUVERTURE en %	-146,42%			0,6	-145,57%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.094.576		369.592	5,5	6.724.984	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	338.059		-64.232	-16,0	402.291	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	19.750.140		582.600	3,0	19.167.540	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	285.451.046		1.223.461	0,4	284.227.585	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	
42	REVENUS DES BIENS		9.322	0	0,0	9.322	
43	RECETTES DIVERSES		29.181.426	2.040.458	7,5	27.140.968	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		54.560.490	-2.796.480	-4,9	57.356.970	



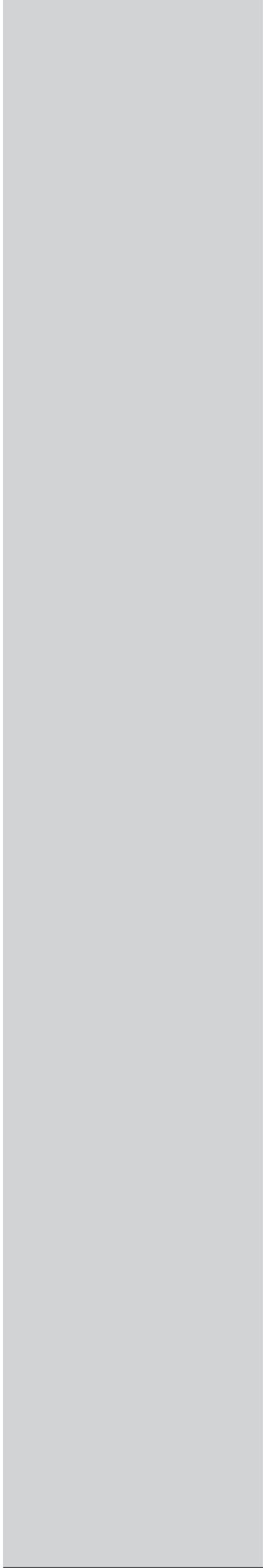
Récapitulation E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
	<i>Postes</i>	<i>49,484 ETP</i>		<i>-0,299 ETP</i>	<i>-0,6%</i>	<i>49,783 ETP</i>	
3	CHARGES	390.022.866		9.910.721	2,6	380.112.145	
4	REVENUS		61.063.153	-541.979	-0,9	61.605.132	
	COUVERTURE en F	-328.959.713		-10.452.700		-318.507.013	
	COUVERTURE en %	-445,65%			0,2	-444,76%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.400.825		-130.133	-2,0	6.530.958	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	376.380		-47.296	-11,2	423.676	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.149.860		417.400	3,0	13.732.460	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	369.091.627		9.670.750	2,7	359.420.877	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	
42	REVENUS DES BIENS		48.774	0	0,0	48.774	
43	RECETTES DIVERSES		21.924.570	1.461.541	7,1	20.463.029	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.089.809	-2.003.520	-4,9	41.093.329	



E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
	<i>Postes</i>	<i>49,484 ETP</i>		<i>-0,299 ETP</i>	<i>-0,6%</i>	<i>49,783 ETP</i>	
3	CHARGES	390.022.866		9.910.721	2,6	380.112.145	
4	REVENUS		61.063.153	-541.979	-0,9	61.605.132	
	COUVERTURE en F	-328.959.713		-10.452.700		-318.507.013	
	COUVERTURE en %	-445,65%			0,2	-444,76%	
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES							
	<i>Postes</i>	<i>7,470 ETP</i>		<i>-0,302 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>7,772 ETP</i>	
3	CHARGES	166.034.278		8.398.075	5,3	157.636.203	
4	REVENUS		1.060.119	-330	0,0	1.060.449	
	COUVERTURE en F	-164.974.159		-8.398.405		-156.575.754	
	COUVERTURE en %	-299,23%			0,0	-299,19%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.318.021		-394.864	-23,1	1.712.885	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	134.184		-1.272	-0,9	135.456	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	164.582.073		8.794.211	5,6	155.787.862	
42	REVENUS DES BIENS		42.096	0	0,0	42.096	
43	RECETTES DIVERSES		1.017.724	-330	0,0	1.018.054	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		299	0	0,0	299	
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES							
	<i>Postes</i>	<i>42,014 ETP</i>		<i>0,003 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>42,011 ETP</i>	
3	CHARGES	223.988.588		1.512.646	0,7	222.475.942	
4	REVENUS		60.003.034	-541.649	-0,9	60.544.683	
	COUVERTURE en F	-163.985.554		-2.054.295		-161.931.259	
	COUVERTURE en %	-146,42%			0,6	-145,57%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.082.804		264.731	5,5	4.818.073	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	242.196		-46.024	-16,0	288.220	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.149.860		417.400	3,0	13.732.460	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	204.509.554		876.539	0,4	203.633.015	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	
42	REVENUS DES BIENS		6.678	0	0,0	6.678	
43	RECETTES DIVERSES		20.906.846	1.461.871	7,5	19.444.975	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.089.510	-2.003.520	-4,9	41.093.030	



Récapitulation F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE							
	<i>Postes</i>	<i>254,700 ETP</i>		<i>3,300 ETP</i>	<i>1,3%</i>	<i>251,400 ETP</i>	
3	CHARGES	127.958.850		5.194.942	4,2	122.763.908	
4	REVENUS		112.947.556	7.871.655	7,5	105.075.901	
	COUVERTURE en F	-15.011.294		2.676.713		-17.688.007	
	COUVERTURE en %	-451,25%			2,9	-438,50%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	37.635.112		1.869.513	5,2	35.765.599	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	32.954.732		406.560	1,2	32.548.172	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.036.640		2.512.882	55,5	4.523.758	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	94.625		0	0,0	94.625	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	21.396.971		758.392	3,7	20.638.579	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	28.038.700		105.700	0,4	27.933.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	639.220		-458.105	-41,7	1.097.325	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		12.586.340	-885.000	-6,6	13.471.340	
42	REVENUS DES BIENS		22.367.836	-107.000	-0,5	22.474.836	
43	RECETTES DIVERSES		44.986.619	8.887.217	24,6	36.099.402	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		277.296	0	0,0	277.296	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.373.395	49.153	1,1	4.324.242	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		28.038.700	105.700	0,4	27.933.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		317.370	-178.415	-36,0	495.785	

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

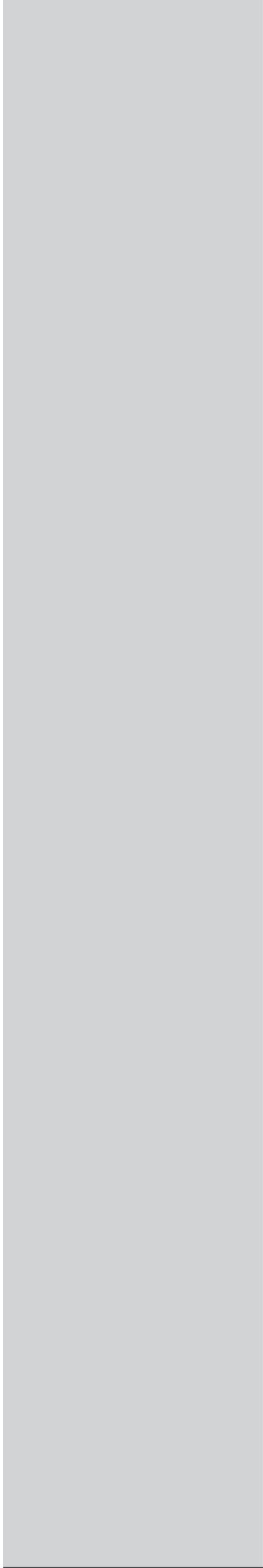
NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE							
	<i>Postes</i>	<i>254,700 ETP</i>		<i>3,300 ETP</i>	<i>1,3%</i>	<i>251,400 ETP</i>	
3	CHARGES	127.958.850		5.194.942	4,2	122.763.908	
4	REVENUS		112.947.556	7.871.655	7,5	105.075.901	
	COUVERTURE en F	-15.011.294		2.676.713		-17.688.007	
	COUVERTURE en %	-451,25%			2,9	-438,50%	
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
	<i>Postes</i>	<i>60,992 ETP</i>		<i>-1,442 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>62,434 ETP</i>	
3	CHARGES	28.954.401		-612.406	-2,1	29.566.807	
4	REVENUS		18.533.146	-3.536.611	-16,0	22.069.757	
	COUVERTURE en F	-10.421.255		-2.924.205		-7.497.050	
	COUVERTURE en %	-361,23%			12,3	-321,71%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.003.497		377.961	3,9	9.625.536	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.235.468		753.179	6,0	12.482.289	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.288.258		256.454	8,5	3.031.804	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.625		0	0,0	2.625	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.247.959		-2.000.000	-47,1	4.247.959	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	13.744		0	0,0	13.744	
42	REVENUS DES BIENS		8.489.710	0	0,0	8.489.710	
43	RECETTES DIVERSES		9.607.960	-3.536.611	-26,9	13.144.571	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		179.576	0	0,0	179.576	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		255.900	0	0,0	255.900	
F02 - ENERGIE							
	<i>Postes</i>	<i>21,958 ETP</i>		<i>5,442 ETP</i>	<i>33,0%</i>	<i>16,516 ETP</i>	
3	CHARGES	25.338.873		5.130.479	25,4	20.208.394	
4	REVENUS		29.917.700	9.001.294	43,0	20.916.406	
	COUVERTURE en F	4.578.827		3.870.815		708.012	
	COUVERTURE en %	18,07%			415,8	3,50%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.366.126		824.530	32,4	2.541.596	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.101.359		-851.571	-28,8	2.952.930	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.800.000		2.157.520	335,8	642.480	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.920.812		3.000.000	33,6	8.920.812	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	5.150.000		0	0,0	5.150.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	576		0	0,0	576	
42	REVENUS DES BIENS		9.570.523	0	0,0	9.570.523	
43	RECETTES DIVERSES		14.197.177	9.001.294	173,2	5.195.883	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.000.000	0	0,0	1.000.000	

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F02 - ENERGIE							
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		5.150.000	0	0,0	5.150.000	
F03 - GESTION DES EAUX							
	<i>Postes</i>	<i>73,300 ETP</i>		<i>-1,900 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>75,200 ETP</i>	
3	CHARGES	22.643.110		-1.588.629	-6,6	24.231.739	
4	REVENUS		29.559.800	2.049.222	7,4	27.510.578	
	COUVERTURE en F	6.916.690		3.637.851		3.278.839	
	COUVERTURE en %	55,76%			112,4	26,25%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.385.276		-23.620	-0,2	10.408.896	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.413.686		-903.575	-8,0	11.317.261	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	430.148		41.671	10,7	388.477	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	60.000		0	0,0	60.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.295.000		-240.000	-15,6	1.535.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	59.000		-463.105	-88,7	522.105	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		12.256.340	-885.000	-6,7	13.141.340	
42	REVENUS DES BIENS		75.785	0	0,0	75.785	
43	RECETTES DIVERSES		15.301.643	3.412.637	28,7	11.889.006	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		97.720	0	0,0	97.720	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.827.942	0	0,0	1.827.942	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		370	-478.415	-99,9	478.785	
F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR							
	<i>Postes</i>	<i>76,650 ETP</i>		<i>1,150 ETP</i>	<i>1,5%</i>	<i>75,500 ETP</i>	
3	CHARGES	19.402.661		2.084.678	12,0	17.317.983	
4	REVENUS		10.532.164	291.577	2,8	10.240.587	
	COUVERTURE en F	-8.870.497		-1.793.101		-7.077.396	
	COUVERTURE en %	-84,15%			24,0	-67,88%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.407.646		505.429	5,1	9.902.217	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.382.739		1.463.317	29,7	4.919.422	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	421.727		49.341	13,3	372.386	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	790.649		66.591	9,2	724.058	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	845.000		0	0,0	845.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	554.900		0	0,0	554.900	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		330.000	0	0,0	330.000	
42	REVENUS DES BIENS		4.231.818	-42.000	-1,0	4.273.818	
43	RECETTES DIVERSES		3.677.793	2.424	0,1	3.675.369	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.130.553	31.153	2,8	1.099.400	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		845.000	0	0,0	845.000	

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR							
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		317.000	300.000	NS	17.000	
F05 - POLITIQUE AGRICOLE							
	<i>Postes</i>	<i>21,800 ETP</i>		<i>0,050 ETP</i>	<i>0,2%</i>	<i>21,750 ETP</i>	
3	CHARGES	31.619.805		180.820	0,6	31.438.985	
4	REVENUS		24.404.746	66.173	0,3	24.338.573	
	COUVERTURE en F	-7.215.059		-114.647		-7.100.412	
	COUVERTURE en %	-79,70%			1,3	-78,67%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.472.567		185.213	5,6	3.287.354	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	821.480		-54.790	-6,3	876.270	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	96.507		7.896	8,9	88.611	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	32.000		0	0,0	32.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.142.551		-68.199	-1,3	5.210.750	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	22.043.700		105.700	0,5	21.938.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	11.000		5.000	83,3	6.000	
42	REVENUS DES BIENS			-65.000	-100,0	65.000	
43	RECETTES DIVERSES		2.202.046	7.473	0,3	2.194.573	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		159.000	18.000	12,8	141.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		22.043.700	105.700	0,5	21.938.000	



Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
	<i>Postes</i>	<i>243,700 ETP</i>		<i>9,900 ETP</i>	<i>4,2%</i>	<i>233,800 ETP</i>	
3	CHARGES	130.836.787		1.802.097	1,4	129.034.690	
4	REVENUS		39.283.337	792.795	2,1	38.490.542	
	COUVERTURE en F	-91.553.450		-1.009.302		-90.544.148	
	COUVERTURE en %	-1.228,21%			6,1	-1.158,13%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	39.137.292		3.758.659	10,6	35.378.633	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.136.959		419.006	3,6	11.717.953	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.311.281		1.783.632	116,8	1.527.649	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	76.052.700		-3.864.300	-4,8	79.917.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	72.360		-294.900	-80,3	367.260	
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	
43	RECETTES DIVERSES		37.106.437	594.619	1,6	36.511.818	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.097.200	198.176	10,4	1.899.024	

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
	<i>Postes</i>	243,700 ETP		9,900 ETP	4,2%	233,800 ETP	
3	CHARGES	130.836.787		1.802.097	1,4	129.034.690	
4	REVENUS		39.283.337	792.795	2,1	38.490.542	
	COUVERTURE en F	-91.553.450		-1.009.302		-90.544.148	
	COUVERTURE en %	-1.228,21%			6,1	-1.158,13%	
G01 - ACCÈS AU LOGEMENT							
	<i>Postes</i>	54,800 ETP		3,000 ETP	5,8%	51,800 ETP	
3	CHARGES	79.120.478		-4.656.516	-5,6	83.776.994	
4	REVENUS		13.954.284	2.398.942	20,8	11.555.342	
	COUVERTURE en F	-65.166.194		7.055.458		-72.221.652	
	COUVERTURE en %	-436,43%			-2,4	-447,34%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.751.271		912.140	13,3	6.839.131	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	185.957		-1.763	-0,9	187.720	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.622.750		806.407	98,8	816.343	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	69.495.500		-6.373.300	-8,4	75.868.800	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	65.000		0	0,0	65.000	
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	
43	RECETTES DIVERSES		11.789.584	2.200.766	23,0	9.588.818	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.085.000	198.176	10,5	1.886.824	
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..							
	<i>Postes</i>	55,250 ETP		5,000 ETP	10,0%	50,250 ETP	
3	CHARGES	23.238.281		2.868.501	14,1	20.369.780	
4	REVENUS		379.274	-1.216.437	-76,2	1.595.711	
	COUVERTURE en F	-22.859.007		-4.084.938		-18.774.069	
	COUVERTURE en %	-393,56%			6,1	-371,09%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.166.710		2.306.889	23,4	9.859.821	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.732.718		832.627	8,4	9.900.091	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	154.698		14.985	10,7	139.713	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	57.200		9.000	18,7	48.200	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	760		-295.000	-99,7	295.760	
43	RECETTES DIVERSES		379.274	-1.216.437	-76,2	1.595.711	
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
	<i>Postes</i>	83,850 ETP		2,000 ETP	2,4%	81,850 ETP	
3	CHARGES	19.918.726		3.096.019	18,4	16.822.707	
4	REVENUS		7.488.163	4.400.054	142,5	3.088.109	
	COUVERTURE en F	-12.430.563		1.304.035		-13.734.598	
	COUVERTURE en %	-565,19%			-9,8	-626,33%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.862.650		68.477	0,6	11.794.173	

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	655.576		-372.458	-36,2	1.028.034	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	900.000		900.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.500.000		2.500.000	62,5	4.000.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	500		0	0,0	500	
43	RECETTES DIVERSES		7.488.163	4.400.054	142,5	3.088.109	
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS							
	<i>Postes</i>	<i>49,800 ETP</i>		<i>-0,100 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>49,900 ETP</i>	
3	CHARGES	8.559.302		494.093	6,1	8.065.209	
4	REVENUS		17.461.616	-4.789.764	-21,5	22.251.380	
	COUVERTURE en F	8.902.314		-5.283.857		14.186.171	
	COUVERTURE en %	166,98%			-41,7	286,63%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.356.661		471.153	6,8	6.885.508	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	562.708		-39.400	-6,5	602.108	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	633.833		62.240	10,9	571.593	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.100		100	1,7	6.000	
43	RECETTES DIVERSES		17.449.416	-4.789.764	-21,5	22.239.180	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		12.200	0	0,0	12.200	

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
	<i>Postes</i>	2.970,428 ETP		159,428 ETP	5,7%	2.811,000 ETP	
3	CHARGES	520.314.683		-28.835.632	-5,3	549.150.315	
4	REVENUS		199.678.027	-50.580.766	-20,2	250.258.793	
	COUVERTURE en F	-320.636.656		-21.745.134		-298.891.522	
	COUVERTURE en %	-1.719,25%			-6,9	-1.846,79%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	413.106.475		12.844.961	3,2	400.261.514	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	43.614.437		1.797.496	4,3	41.816.941	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.129.449		444.790	5,8	7.684.659	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION			-1.083.000	-100,0	1.083.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	18.657.946		-3.389.500	-15,4	22.047.446	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	34.095.476		322.796	1,0	33.772.680	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	721.000		0	0,0	721.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.989.900		-39.773.175	-95,2	41.763.075	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	
42	REVENUS DES BIENS		430.025	-7.916	-1,8	437.941	
43	RECETTES DIVERSES		145.528.147	-13.641.128	-8,6	159.169.275	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		28.994.347	1.232.137	4,4	27.762.210	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		15.203.928	3.236.091	27,0	11.967.837	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		721.000	0	0,0	721.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.765.580	-41.399.950	-82,5	50.165.530	

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
	<i>Postes</i>	<i>2.970,428 ETP</i>		<i>159,428 ETP</i>	<i>5,7%</i>	<i>2.811,000 ETP</i>	
3	CHARGES	520.314.683		-28.835.632	-5,3	549.150.315	
4	REVENUS		199.678.027	-50.580.766	-20,2	250.258.793	
	COUVERTURE en F	-320.636.656		-21.745.134		-298.891.522	
	COUVERTURE en %	-1.719,25%			-6,9	-1.846,79%	
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION							
	<i>Postes</i>	<i>202,411 ETP</i>		<i>-1,924 ETP</i>	<i>-0,9%</i>	<i>204,335 ETP</i>	
3	CHARGES	32.731.322		2.250.627	7,4	30.480.695	
4	REVENUS		20.075.378	3.798.239	23,3	16.277.139	
	COUVERTURE en F	-12.655.944		1.547.612		-14.203.556	
	COUVERTURE en %	242,45%			15,4	210,10%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	25.084.083		108.970	0,4	24.975.113	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.776.612		-303.150	-14,6	2.079.762	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	366.727		36.882	11,2	329.845	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.008.300		2.408.000	92,6	2.600.300	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	375.600		0	0,0	375.600	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	120.000		-75	-0,1	120.075	
43	RECETTES DIVERSES		18.503.753	2.957.014	19,0	15.546.739	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.261.625	841.225	200,1	420.400	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		190.000	0	0,0	190.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		120.000	0	0,0	120.000	
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
	<i>Postes</i>	<i>1.761,698 ETP</i>		<i>73,441 ETP</i>	<i>4,4%</i>	<i>1.688,257 ETP</i>	
3	CHARGES	299.328.576		-37.192.650	-11,1	336.521.226	
4	REVENUS		96.147.379	-55.267.622	-36,5	151.415.001	
	COUVERTURE en F	-203.181.197		-18.074.972		-185.106.225	
	COUVERTURE en %	-469,54%			-13,5	-542,67%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	261.433.458		6.322.425	2,5	255.111.033	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	22.319.224		1.843.347	9,0	20.475.877	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.069.498		342.357	9,2	3.727.141	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION			-1.083.000	-100,0	1.083.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	197.500		-4.897.500	-96,1	5.095.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.980.496		97.796	1,0	9.882.700	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.328.400		-39.818.075	-96,8	41.146.475	
42	REVENUS DES BIENS		7.000	-4.000	-36,4	11.000	
43	RECETTES DIVERSES		63.733.712	-18.505.622	-22,5	82.239.334	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		21.264.650	99.650	0,5	21.165.000	

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		10.836.517	2.817.850	35,1	8.018.667	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		305.500	-39.675.500	-99,2	39.981.000	
H03 - SÉCURITÉ CIVILE.							
	<i>Postes</i>	<i>46,200 ETP</i>		<i>-2,300 ETP</i>	<i>-4,7%</i>	<i>48,500 ETP</i>	
3	CHARGES	8.479.378		-438.740	-4,9	8.918.118	
4	REVENUS		3.063.045	9.748	0,3	3.053.297	
	COUVERTURE en F	-5.416.333		448.488		-5.864.821	
	COUVERTURE en %	-103,57%			-20,6	-130,38%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.932.347		-493.568	-7,7	6.425.915	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	846.753		2.122	0,3	844.631	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	853.728		82.706	10,7	771.022	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000		0	0,0	15.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	477.050		-30.000	-5,9	507.050	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	231.000		0	0,0	231.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	123.500		0	0,0	123.500	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES		2.008.728	1.639.748	444,4	368.980	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		335.000	-10.000	-2,9	345.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		453.317	0	0,0	453.317	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		231.000	0	0,0	231.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-1.620.000	-100,0	1.620.000	
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
	<i>Postes</i>	<i>35,200 ETP</i>		<i>-0,400 ETP</i>	<i>-1,1%</i>	<i>35,600 ETP</i>	
3	CHARGES	5.198.782		152.452	3,0	5.046.330	
4	REVENUS		4.526.564	121.311	2,8	4.405.253	
	COUVERTURE en F	-672.218		-31.141		-641.077	
	COUVERTURE en %	-181,47%			1,5	-178,81%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.384.377		143.663	3,4	4.240.714	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	224.522		-7.478	-3,2	232.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.883		3.767	10,7	35.116	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.000		0	0,0	3.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	542.500		7.000	1,3	535.500	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.500		5.500	ND		
42	REVENUS DES BIENS		386.525	-3.916	-1,0	390.441	
43	RECETTES DIVERSES		298.133	19.131	6,9	279.002	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.791.906	106.096	2,9	3.685.810	

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

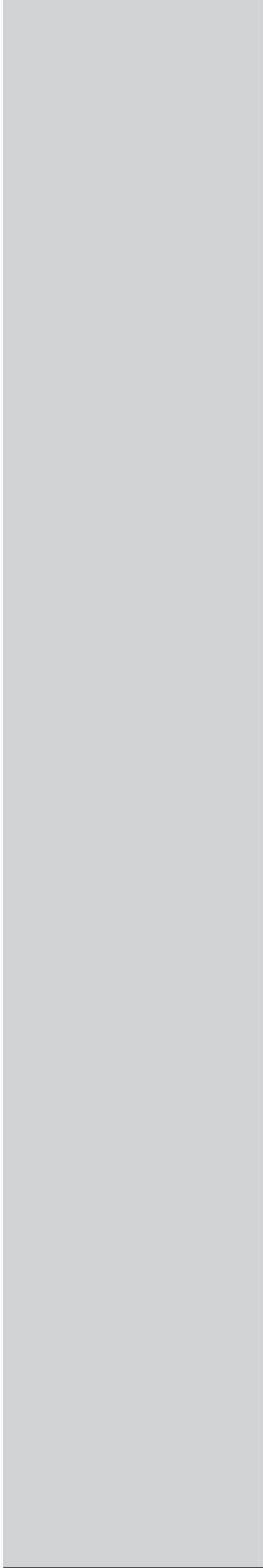
NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		50.000	0	0,0	50.000	
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION							
	<i>Postes</i>	<i>117,230 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>117,230 ETP</i>	
3	CHARGES	16.646.296		441.925	2,7	16.204.371	
4	REVENUS		28.538.472	161.731	0,6	28.376.741	
	COUVERTURE en F	11.892.176		-280.194		12.172.370	
	COUVERTURE en %	71,44%			-4,9	75,12%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.277.219		249.694	1,9	13.027.525	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.932.910		23.727	1,2	1.909.183	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.066.167		163.504	18,1	902.663	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	370.000		5.000	1,4	365.000	
43	RECETTES DIVERSES		27.898.472	142.731	0,5	27.755.741	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		640.000	19.000	3,1	621.000	
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES							
	<i>Postes</i>	<i>246,800 ETP</i>		<i>7,100 ETP</i>	<i>3,0%</i>	<i>239,700 ETP</i>	
3	CHARGES	38.290.006		-256.527	-0,7	38.546.533	
4	REVENUS		36.506.423	-104.414	-0,3	36.610.837	
	COUVERTURE en F	-1.783.583		152.113		-1.935.696	
	COUVERTURE en %	-98,53%			-1,1	-99,58%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.882.988		49.912	0,2	29.833.076	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.642.983		-340.930	-4,3	7.983.913	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	756.035		34.491	4,8	721.544	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	8.000		0	0,0	8.000	
42	REVENUS DES BIENS		36.500	0	0,0	36.500	
43	RECETTES DIVERSES		28.179.843	36	0,0	28.179.807	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.290.080	-104.450	-1,2	8.394.530	
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
	<i>Postes</i>	<i>542,545 ETP</i>		<i>84,200 ETP</i>	<i>18,4%</i>	<i>458,345 ETP</i>	
3	CHARGES	95.577.791		6.390.815	7,2	89.186.976	
4	REVENUS		7.784.356	696.578	9,8	7.087.778	
	COUVERTURE en F	-87.793.435		-5.694.237		-82.099.198	
	COUVERTURE en %	-633,92%			-0,2	-634,96%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	70.115.604		6.861.821	10,8	63.253.783	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.249.032		585.436	7,6	7.663.596	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	978.411		-218.917	-18,3	1.197.328	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	13.429.146		-900.000	-6,3	14.329.146	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.771.098		28.000	1,0	2.743.098	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	34.500		34.475	NS	25	

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
43	RECETTES DIVERSES		4.629.096	102.171	2,3	4.526.925	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.701.166	176.166	11,6	1.525.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.454.094	418.241	40,4	1.035.853	
H08 - DROITS HUMAINS							
	<i>Postes</i>	<i>18,344 ETP</i>		<i>-0,689 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>19,033 ETP</i>	
3	CHARGES	24.062.532		-183.534	-0,8	24.246.066	
4	REVENUS		3.036.410	3.663	0,1	3.032.747	
	COUVERTURE en F	-21.026.122		187.197		-21.213.319	
	COUVERTURE en %	-546,10%			0,1	-545,60%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.996.399		-397.956	-11,7	3.394.355	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	622.401		-5.578	-0,9	627.979	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.000		0	0,0	5.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	19.948.732		220.000	1,1	19.728.732	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	490.000		0	0,0	490.000	
43	RECETTES DIVERSES		276.410	3.663	1,3	272.747	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.270.000	0	0,0	2.270.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		490.000	0	0,0	490.000	

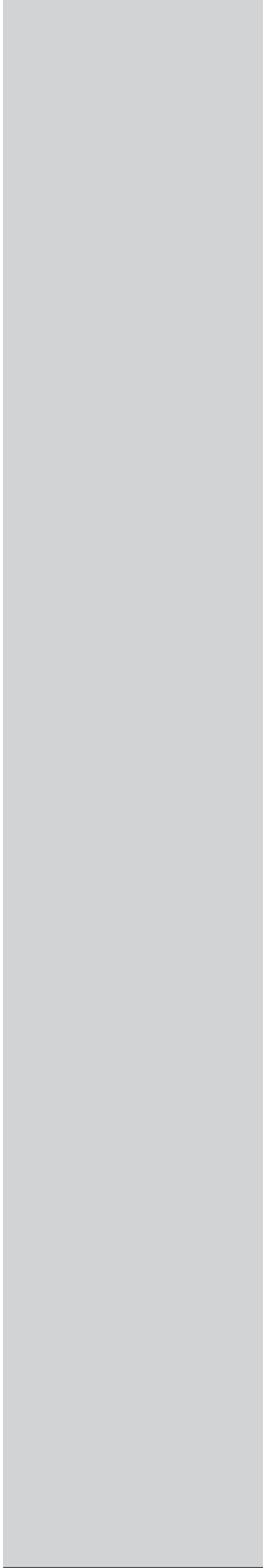
Récapitulation I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
	<i>Postes</i>	<i>551,417 ETP</i>		<i>70,997 ETP</i>	<i>14,8%</i>	<i>480,420 ETP</i>	
3	CHARGES	120.454.325		16.474.724	15,8	103.979.601	
4	REVENUS		40.366.210	357.951	0,9	40.008.259	
	COUVERTURE en F	-80.088.115		-16.116.773		-63.971.342	
	COUVERTURE en %	-1.870,45%			8,7	-1.720,61%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	92.606.699		15.207.530	19,6	77.399.169	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.664.979		984.408	7,2	13.680.571	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.427.547		-12.214	-0,8	1.439.761	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485.100		300.000	2,7	11.185.100	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	265.000		-5.000	-1,9	270.000	
43	RECETTES DIVERSES		39.176.960	355.201	0,9	38.821.759	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.189.250	2.750	0,2	1.186.500	



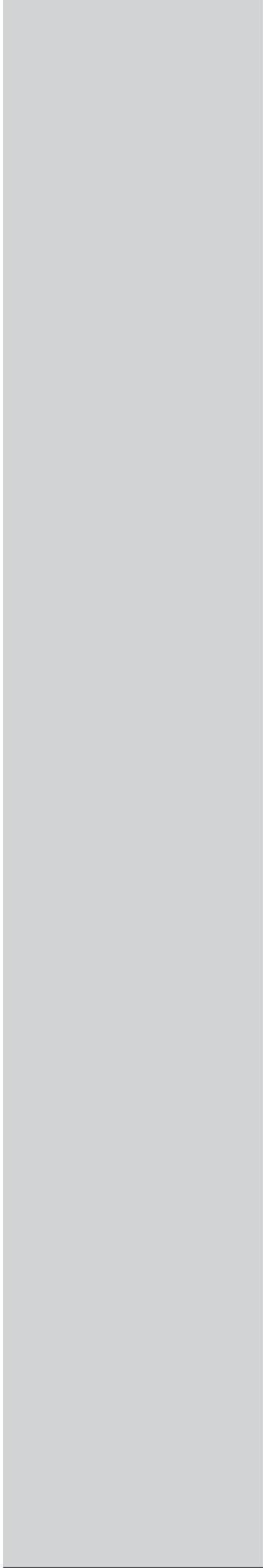
I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
	<i>Postes</i>	<i>551,417 ETP</i>		<i>70,997 ETP</i>	<i>14,8%</i>	<i>480,420 ETP</i>	
3	CHARGES	120.454.325		16.474.724	15,8	103.979.601	
4	REVENUS		40.366.210	357.951	0,9	40.008.259	
	COUVERTURE en F	-80.088.115		-16.116.773		-63.971.342	
	COUVERTURE en %	-1.870,45%			8,7	-1.720,61%	
101 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
	<i>Postes</i>	<i>551,417 ETP</i>		<i>70,997 ETP</i>	<i>14,8%</i>	<i>480,420 ETP</i>	
3	CHARGES	120.454.325		16.474.724	15,8	103.979.601	
4	REVENUS		40.366.210	357.951	0,9	40.008.259	
	COUVERTURE en F	-80.088.115		-16.116.773		-63.971.342	
	COUVERTURE en %	-1.870,45%			8,7	-1.720,61%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	92.606.699		15.207.530	19,6	77.399.169	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.664.979		984.408	7,2	13.680.571	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.427.547		-12.214	-0,8	1.439.761	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485.100		300.000	2,7	11.185.100	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	265.000		-5.000	-1,9	270.000	
43	RECETTES DIVERSES		39.176.960	355.201	0,9	38.821.759	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.189.250	2.750	0,2	1.186.500	



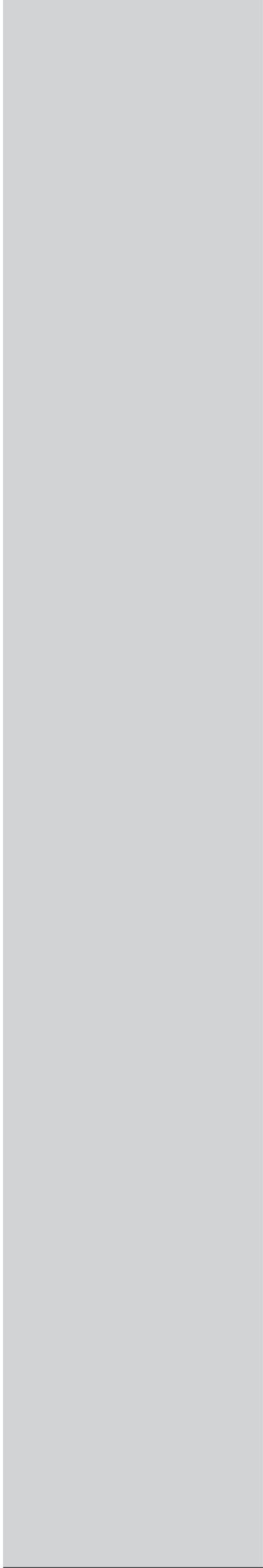
Récapitulation J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
	<i>Postes</i>	<i>222,050 ETP</i>		<i>11,450 ETP</i>	<i>5,4%</i>	<i>210,600 ETP</i>	
3	CHARGES	341.491.364		33.310.575	10,8	308.180.789	
4	REVENUS		64.465.768	2.290.250	3,7	62.175.518	
	COUVERTURE en F	-277.025.596		-31.020.325		-246.005.271	
	COUVERTURE en %	9.452,95%			-81,0	49.862,33%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	25.858.265		2.337.760	9,9	23.520.505	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	25.142.863		690.587	2,8	24.452.276	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	55.525.506		5.369.375	10,7	50.156.131	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	22.400.000		1.200.000	5,7	21.200.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	208.312.243		23.418.873	12,7	184.893.370	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.252.487		293.980	7,4	3.958.507	
42	REVENUS DES BIENS		23.125.460	785.464	3,5	22.339.996	
43	RECETTES DIVERSES		12.560.402	-186.034	-1,5	12.746.436	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		8.040.000	-12.638.000	-61,1	20.678.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		15.692.635	13.999.030	826,6	1.693.605	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		5.047.271	329.790	7,0	4.717.481	



J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
	<i>Postes</i>	222,050 ETP		11,450 ETP	5,4%	210,600 ETP	
3	CHARGES	341.491.364		33.310.575	10,8	308.180.789	
4	REVENUS		64.465.768	2.290.250	3,7	62.175.518	
	COUVERTURE en F	-277.025.596		-31.020.325		-246.005.271	
	COUVERTURE en %	9.452,95%			-81,0	49.862,33%	
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ							
	<i>Postes</i>	68,200 ETP		8,450 ETP	14,1%	59,750 ETP	
3	CHARGES	239.344.266		27.561.118	13,0	211.783.148	
4	REVENUS		11.502.771	-339.886	-2,9	11.842.657	
	COUVERTURE en F	-227.841.495		-27.901.004		-199.940.491	
	COUVERTURE en %	-18,42%			-266,9	11,04%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.286.206		1.285.597	16,1	8.000.609	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.809.226		1.174.950	17,7	6.634.276	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.004.591		481.698	8,7	5.522.893	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.900.000		1.200.000	17,9	6.700.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	208.312.243		23.418.873	12,7	184.893.370	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.000		0	0,0	32.000	
42	REVENUS DES BIENS		11.072.000	-165.000	-1,5	11.237.000	
43	RECETTES DIVERSES		283.441	-98.916	-25,9	382.357	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		147.330	-75.970	-34,0	223.300	
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS							
	<i>Postes</i>	153,850 ETP		3,000 ETP	2,0%	150,850 ETP	
3	CHARGES	102.147.098		5.749.457	6,0	96.397.641	
4	REVENUS		52.962.997	2.630.136	5,2	50.332.861	
	COUVERTURE en F	-49.184.101		-3.119.321		-46.064.780	
	COUVERTURE en %	9.471,37%			-81,0	49.851,29%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.572.059		1.052.163	6,8	15.519.896	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.333.637		-484.363	-2,7	17.818.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	49.520.915		4.887.677	11,0	44.633.238	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.500.000		0	0,0	14.500.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.220.487		293.980	7,5	3.926.507	
42	REVENUS DES BIENS		12.053.460	950.464	8,6	11.102.996	
43	RECETTES DIVERSES		12.276.961	-87.118	-0,7	12.364.079	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		8.040.000	-12.638.000	-61,1	20.678.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		15.545.305	14.075.000	957,3	1.470.305	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		5.047.271	329.790	7,0	4.717.481	



Récapitulation K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
	<i>Postes</i>	111,843 ETP		-4,326 ETP	-3,7%	116,169 ETP	
3	CHARGES	1.155.129.581		39.465.699	3,5	1.115.663.882	
4	REVENUS		7.950.344	-6.393.732	-44,6	14.344.076	
	COUVERTURE en F	-1.147.179.237		-45.859.431		-1.101.319.806	
	COUVERTURE en %	-1.624,12%			2,9	-1.578,66%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.713.118		-12.691	-0,1	17.725.809	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.172.932		422.727	8,9	4.750.205	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.221.129		2.071.901	10,8	19.149.228	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.470.000		7.379.000	NS	91.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.103.407.176		29.568.762	2,8	1.073.838.414	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	145.226		36.000	33,0	109.226	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		9.200	-2.800	-23,3	12.000	
42	REVENUS DES BIENS		3.000	500	20,0	2.500	
43	RECETTES DIVERSES		5.664.044	-6.544.418	-53,6	12.208.462	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.274.100	222.986	10,9	2.051.114	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-70.000	-100,0	70.000	

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
	<i>Postes</i>	<i>111,843 ETP</i>		<i>-4,326 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>116,169 ETP</i>	
3	CHARGES	1.155.129.581		39.465.699	3,5	1.115.663.882	
4	REVENUS		7.950.344	-6.393.732	-44,6	14.344.076	
	COUVERTURE en F	-1.147.179.237		-45.859.431		-1.101.319.806	
	COUVERTURE en %	-1.624,12%			2,9	-1.578,66%	
K01 - RÉSEAU DE SOINS							
	<i>Postes</i>	<i>5,993 ETP</i>		<i>-1,296 ETP</i>	<i>-17,8%</i>	<i>7,289 ETP</i>	
3	CHARGES	1.113.514.095		38.730.841	3,6	1.074.783.254	
4	REVENUS		1.335.710	-4.759.356	-78,1	6.095.066	
	COUVERTURE en F	-1.112.178.385		-43.490.197		-1.068.688.188	
	COUVERTURE en %	-485,21%			1,1	-480,10%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.033.274		-308.847	-23,0	1.342.121	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	959.972		368.911	62,4	591.061	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	20.420.314		1.607.642	8,5	18.812.672	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.079.000		1.079.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.090.021.535		35.984.135	3,4	1.054.037.400	
43	RECETTES DIVERSES		1.335.710	-4.759.356	-78,1	6.095.066	
K02 - RÉGULATION SANITAIRE							
	<i>Postes</i>	<i>24,393 ETP</i>		<i>-1,550 ETP</i>	<i>-6,0%</i>	<i>25,943 ETP</i>	
3	CHARGES	12.534.675		264.746	2,2	12.269.929	
4	REVENUS		740.401	135.942	22,5	604.459	
	COUVERTURE en F	-11.794.274		-128.804		-11.665.470	
	COUVERTURE en %	-457,53%			1,2	-452,19%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.220.917		93.467	2,3	4.127.450	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	736.316		-54.134	-6,8	790.450	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	415.014		409.704	NS	5.310	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.300.000		6.300.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	862.428		-6.426.292	-88,2	7.288.720	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-57.999	-100,0	57.999	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		5.000	0	0,0	5.000	
43	RECETTES DIVERSES		735.401	135.942	22,7	599.459	
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
	<i>Postes</i>	<i>81,457 ETP</i>		<i>-1,480 ETP</i>	<i>-1,8%</i>	<i>82,937 ETP</i>	
3	CHARGES	29.080.811		470.112	1,6	28.610.699	
4	REVENUS		5.874.233	-1.770.318	-23,2	7.644.551	
	COUVERTURE en F	-23.206.578		-2.240.430		-20.966.148	
	COUVERTURE en %	-681,38%			5,4	-646,37%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.458.927		202.689	1,7	12.256.238	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.476.644		107.950	3,2	3.368.694	

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	385.801		54.555	16,5	331.246	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	91.000		0	0,0	91.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.523.213		10.919	0,1	12.512.294	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	145.226		93.999	183,5	51.227	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		4.200	-2.800	-40,0	7.000	
42	REVENUS DES BIENS		3.000	500	20,0	2.500	
43	RECETTES DIVERSES		3.592.933	-1.921.004	-34,8	5.513.937	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.274.100	222.986	10,9	2.051.114	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-70.000	-100,0	70.000	

Récapitulation L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
	<i>Postes</i>	<i>68,700 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>68,700 ETP</i>	
3	CHARGES	31.353.462		-756.702	-2,4	32.110.164	
4	REVENUS		52.412.168	1.129.655	2,2	51.282.513	
	COUVERTURE en F	21.058.706		1.886.357		19.172.349	
	COUVERTURE en %	5.932,07%			-4,7	6.223,91%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.046.835		-3.326	0,0	10.050.161	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.861.424		-6.991	-0,4	1.868.415	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	214.357		35.750	20,0	178.607	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	19.185.346		-817.635	-4,1	20.002.981	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	45.500		35.500	355,0	10.000	
42	REVENUS DES BIENS		41.660.250	1.756.800	4,4	39.903.450	
43	RECETTES DIVERSES		10.608.993	-291.836	-2,7	10.900.829	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.925	0	0,0	42.925	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	-335.309	-77,0	435.309	

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
	<i>Postes</i>	68,700 ETP		0,000 ETP	0,0%	68,700 ETP	
3	CHARGES	31.353.462		-756.702	-2,4	32.110.164	
4	REVENUS		52.412.168	1.129.655	2,2	51.282.513	
	COUVERTURE en F	21.058.706		1.886.357		19.172.349	
	COUVERTURE en %	5.932,07%			-4,7	6.223,91%	
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE							
	<i>Postes</i>	18,723 ETP		0,000 ETP	0,0%	18,723 ETP	
3	CHARGES	23.237.738		-1.502	0,0	23.239.240	
4	REVENUS		12.876.217	304.844	2,4	12.571.373	
	COUVERTURE en F	-10.361.521		306.346		-10.667.867	
	COUVERTURE en %	6.051,01%			-4,4	6.332,51%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.357.211		120.604	3,7	3.236.607	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.300.995		-29.189	-2,2	1.330.184	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	48.705		4.718	10,7	43.987	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	18.530.827		-97.635	-0,5	18.628.462	
42	REVENUS DES BIENS		12.000.000	250.000	2,1	11.750.000	
43	RECETTES DIVERSES		833.292	54.844	7,0	778.448	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.925	0	0,0	42.925	
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	638.919		0	0,0	638.919	
4	REVENUS		29.626.250	1.500.000	5,3	28.126.250	
	COUVERTURE en F	28.987.331		1.500.000		27.487.331	
	COUVERTURE en %	-200,00%			0,0	-200,00%	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	638.919		0	0,0	638.919	
42	REVENUS DES BIENS		29.626.250	1.500.000	5,3	28.126.250	
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
	<i>Postes</i>	49,977 ETP		0,000 ETP	0,0%	49,977 ETP	
3	CHARGES	7.476.805		-755.200	-9,2	8.232.005	
4	REVENUS		9.909.701	-675.189	-6,4	10.584.890	
	COUVERTURE en F	2.432.896		80.011		2.352.885	
	COUVERTURE en %	81,06%			-11,3	91,41%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.689.624		-123.930	-1,8	6.813.554	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	560.429		22.198	4,1	538.231	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	165.652		31.032	23,1	134.620	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.600		-720.000	-97,9	735.600	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	45.500		35.500	355,0	10.000	
42	REVENUS DES BIENS		34.000	6.800	25,0	27.200	

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
43	RECETTES DIVERSES		9.775.701	-346.680	-3,4	10.122.381	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	-335.309	-77,0	435.309	

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
	<i>Postes</i>	<i>506,544 ETP</i>		<i>2,682 ETP</i>	<i>0,5%</i>	<i>503,862 ETP</i>	
3	CHARGES	1.023.338.366		-70.980.168	-6,5	1.094.318.534	
4	REVENUS		6.520.863.602	324.958.296	5,2	6.195.905.306	
	COUVERTURE en F	5.497.525.236		395.938.464		5.101.586.772	
	COUVERTURE en %	102.428,30%			49,7	68.432,65%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.033.116		2.809.475	4,7	59.223.641	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.285.132		-874.733	-12,2	7.159.865	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	275.000.000		-37.600.000	-12,0	312.600.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	179.601.824		-58.375.510	-24,5	237.977.334	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	493.251.994		25.085.909	5,4	468.166.085	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.166.300		-2.025.309	-22,0	9.191.609	
40	IMPÔTS.		5.385.295.670	122.880.000	2,3	5.262.415.670	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	
42	REVENUS DES BIENS		419.123.365	244.176.659	139,6	174.946.706	
43	RECETTES DIVERSES		114.141.579	-44.676.376	-28,1	158.817.955	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		554.131.405	4.052.713	0,7	550.078.692	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.607.000	24.000	0,1	42.583.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.000.000	-1.498.700	-23,1	6.498.700	

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
	<i>Postes</i>	506,544 ETP		2,682 ETP	0,5%	503,862 ETP	
3	CHARGES	1.023.338.366		-70.980.168	-6,5	1.094.318.534	
4	REVENUS		6.520.863.602	324.958.296	5,2	6.195.905.306	
	COUVERTURE en F	5.497.525.236		395.938.464		5.101.586.772	
	COUVERTURE en %	102.428,30%			49,7	68.432,65%	
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	352.620.000		-11.819.095	-3,2	364.439.095	
4	REVENUS		5.888.263.715	114.973.987	2,0	5.773.289.728	
	COUVERTURE en F	5.535.643.715		126.793.082		5.408.850.633	
	COUVERTURE en %	102.386,07%			49,6	68.456,80%	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	178.420.000		-37.080.000	-17,2	215.500.000	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	174.100.000		27.286.214	18,6	146.813.786	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	100.000		-2.025.309	-95,3	2.125.309	
40	IMPÔTS.		5.385.295.670	122.880.000	2,3	5.262.415.670	
43	RECETTES DIVERSES		103.819.714	-10.992.023	-9,6	114.811.737	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		356.641.331	3.069.010	0,9	353.572.321	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.507.000	17.000	0,0	42.490.000	
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	275.175.000		-59.010.000	-17,7	334.185.000	
4	REVENUS		521.672.948	209.613.144	67,2	312.059.804	
	COUVERTURE en F	246.497.948		268.623.144	NS	-22.125.196	
	COUVERTURE en %	228,58%			40,1	163,17%	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	275.000.000		-37.600.000	-12,0	312.600.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-21.410.000	-100,0	21.410.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	175.000		0	0,0	175.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	
42	REVENUS DES BIENS		419.123.365	244.176.659	139,6	174.946.706	
43	RECETTES DIVERSES			-33.410.000	-100,0	33.410.000	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		96.985.000	345.185	0,4	96.639.815	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.000.000	-1.498.700	-23,1	6.498.700	
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	319.151.994		-2.200.305	-0,7	321.352.299	
4	REVENUS		100.505.074	-626.482	-0,6	101.131.556	
	COUVERTURE en F	-218.646.920		1.573.823		-220.220.743	
	COUVERTURE en %	-100,00%			0,0	-100,00%	

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	319.151.994		-2.200.305	-0,7	321.352.299	
43	RECETTES DIVERSES			-1.265.000	-100,0	1.265.000	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		100.505.074	638.518	0,6	99.866.556	
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS							
	<i>Postes</i>	<i>506,544 ETP</i>		<i>2,682 ETP</i>	<i>0,5%</i>	<i>503,862 ETP</i>	
3	CHARGES	76.391.372		2.049.232	2,8	74.342.140	
4	REVENUS		10.421.865	997.647	10,6	9.424.218	
	COUVERTURE en F	-65.969.507		-1.051.585		-64.917.922	
	COUVERTURE en %	-86,36%			-1,1	-87,32%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.033.116		2.809.475	4,7	59.223.641	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.285.132		-874.733	-12,2	7.159.865	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.181.824		114.490	10,7	1.067.334	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.891.300		0	0,0	6.891.300	
43	RECETTES DIVERSES		10.321.865	990.647	10,6	9.331.218	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		100.000	7.000	7,5	93.000	

Récapitulation N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	<i>Postes</i>	<i>59,048 ETP</i>		<i>6,840 ETP</i>	<i>13,1%</i>	<i>52,208 ETP</i>	
3	CHARGES	84.040.226		2.381.513	2,9	81.658.713	
4	REVENUS		2.740.852	-1.847.699	-40,3	4.588.551	
	COUVERTURE en F	-81.299.374		-4.229.212		-77.070.162	
	COUVERTURE en %	-1.497,87%			-226,3	1.185,82%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.972.868		1.125.252	12,7	8.847.616	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.315.359		188.902	4,6	4.126.457	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.569.783		1.512.888	NS	56.895	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	68.136.197		-449.404	-0,7	68.585.601	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.975		3.875	184,5	2.100	
43	RECETTES DIVERSES		2.151.430	2.049.299	NS	102.131	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-30.000	-100,0	30.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		589.422	-3.866.998	-86,8	4.456.420	

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	<i>Postes</i>	59,048 ETP		6,840 ETP	13,1%	52,208 ETP	
3	CHARGES	84.040.226		2.381.513	2,9	81.658.713	
4	REVENUS		2.740.852	-1.847.699	-40,3	4.588.551	
	COUVERTURE en F	-81.299.374		-4.229.212		-77.070.162	
	COUVERTURE en %	-1.497,87%			-226,3	1.185,82%	
N01 - CULTURE							
	<i>Postes</i>	13,061 ETP		0,818 ETP	6,7%	12,243 ETP	
3	CHARGES	67.364.929		3.522.233	5,5	63.842.696	
4	REVENUS		319.138	-29.732	-8,5	348.870	
	COUVERTURE en F	-67.045.791		-3.551.965		-63.493.826	
	COUVERTURE en %	-789,31%			-0,1	-789,97%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.508.353		167.255	7,1	2.341.098	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.414.612		203.318	16,8	1.211.294	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.983		1.064	10,7	9.919	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	63.430.981		3.150.596	5,2	60.280.385	
43	RECETTES DIVERSES		19.138	268	1,4	18.870	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-30.000	-100,0	30.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		300.000	0	0,0	300.000	
N02 - SPORT ET LOISIRS							
	<i>Postes</i>	16,337 ETP		6,022 ETP	58,4%	10,315 ETP	
3	CHARGES	6.118.582		-2.644.242	-30,2	8.762.824	
4	REVENUS		491.232	-3.480.390	-87,6	3.971.622	
	COUVERTURE en F	-5.627.350		-836.148		-4.791.202	
	COUVERTURE en %	-343,36%			-114,5	2.364,06%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.693.389		934.108	53,1	1.759.281	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.009.158		5.951	0,6	1.003.207	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	58.800		11.824	25,2	46.976	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.311.216		-3.600.000	-60,9	5.911.216	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.975		3.875	184,5	2.100	
43	RECETTES DIVERSES		201.810	149.008	282,2	52.802	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		289.422	-3.629.398	-92,6	3.918.820	
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
	<i>Postes</i>	29,650 ETP		0,000 ETP	0,0%	29,650 ETP	
3	CHARGES	10.556.715		1.503.522	16,6	9.053.193	
4	REVENUS		1.930.482	1.662.423	620,2	268.059	
	COUVERTURE en F	-8.626.233		158.901		-8.785.134	
	COUVERTURE en %	-365,20%			-5,9	-388,27%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.771.126		23.889	0,5	4.747.237	

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.891.589		-20.367	-1,1	1.911.956	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.500.000		1.500.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.394.000		0	0,0	2.394.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.930.482	1.900.023	NS	30.459	
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-237.600	-100,0	237.600	

Récapitulation O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE							
	<i>Postes</i>	<i>188,036 ETP</i>		<i>4,682 ETP</i>	<i>2,6%</i>	<i>183,354 ETP</i>	
3	CHARGES	65.192.973		3.897.506	6,4	61.295.467	
4	REVENUS		3.402.799	-218.733	-6,0	3.621.532	
	COUVERTURE en F	-61.790.174		-4.116.239		-57.673.935	
	COUVERTURE en %	-3.277,84%			1,2	-3.239,65%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	41.909.108		789.061	1,9	41.120.047	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.373.447		2.266.130	16,1	14.107.317	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	458.616		210.054	84,5	248.562	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.213.302		623.261	11,1	5.590.041	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	15.000		9.000	150,0	6.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		230.000	0	0,0	230.000	
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		3.158.779	-208.733	-6,2	3.367.512	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.000	-10.000	-50,0	20.000	

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE							
	<i>Postes</i>	188,036 ETP		4,682 ETP	2,6%	183,354 ETP	
3	CHARGES	65.192.973		3.897.506	6,4	61.295.467	
4	REVENUS		3.402.799	-218.733	-6,0	3.621.532	
	COUVERTURE en F	-61.790.174		-4.116.239		-57.673.935	
	COUVERTURE en %				1,2	-3.239,65%	
O01 - GRAND CONSEIL..							
	<i>Postes</i>	23,970 ETP		1,000 ETP	4,4%	22,970 ETP	
3	CHARGES	10.778.995		250.654	2,4	10.528.341	
4	REVENUS		43.343	10.016	30,1	33.327	
	COUVERTURE en F	-10.735.652		-240.638		-10.495.014	
	COUVERTURE en %	-498,60%			-0,1	-498,89%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.167.711		185.017	2,3	7.982.694	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.566.736		64.721	2,6	2.502.015	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	39.548		1.916	5,1	37.632	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.000		-1.000	-16,7	6.000	
43	RECETTES DIVERSES		33.343	16	0,0	33.327	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.000	10.000	ND		
O02 - CONSTITUANTE..							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	4.708.074		-628.173	-11,8	5.336.247	
4	REVENUS		656	18	2,8	638	
	COUVERTURE en F	-4.707.418		628.191		-5.335.609	
	COUVERTURE en %	-99,99%			0,0	-99,99%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.791.944		-555.695	-16,6	3.347.639	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.805.330		-82.478	-4,4	1.887.808	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100.800		0	0,0	100.800	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.000		10.000	ND		
43	RECETTES DIVERSES		656	18	2,8	638	
O03 - CONSEIL D'ETAT							
	<i>Postes</i>	45,257 ETP		0,804 ETP	1,8%	44,453 ETP	
3	CHARGES	12.115.084		199.553	1,7	11.915.531	
4	REVENUS		1.567.352	-679.430	-30,2	2.246.782	
	COUVERTURE en F	-10.547.732		-878.983		-9.668.749	
	COUVERTURE en %	-900,07%			5,5	-852,97%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.352.632		245.124	3,0	8.107.508	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.801.452		188.783	7,2	2.612.669	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	961.000		-234.354	-19,6	1.195.354	

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
41	PATENTES ET CONCESSIONS		230.000	0	0,0	230.000	
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		1.337.332	-659.430	-33,0	1.996.762	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-20.000	-100,0	20.000	
004 - SERVICES GÉNÉRAUX.							
	<i>Postes</i>	<i>90,800 ETP</i>		<i>2,200 ETP</i>	<i>2,5%</i>	<i>88,600 ETP</i>	
3	CHARGES	18.909.011		199.574	1,1	18.709.437	
4	REVENUS		1.330.999	272	0,0	1.330.727	
	COUVERTURE en F	-17.578.012		-199.302		-17.378.710	
	COUVERTURE en %	-992,27%			0,2	-990,12%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.908.076		341.587	2,1	16.566.489	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.709.167		-100.151	-5,5	1.809.318	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	68.268		-41.862	-38,0	110.130	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	
43	RECETTES DIVERSES		1.326.999	272	0,0	1.326.727	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	
004.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES							
	<i>Postes</i>	<i>4,000 ETP</i>		<i>3,000 ETP</i>	<i>300,0%</i>	<i>1,000 ETP</i>	
3	CHARGES	3.608.151		7.689	0,2	3.600.462	
4	REVENUS		2.125	32	1,5	2.093	
	COUVERTURE en F	-3.606.026		-7.657		-3.598.369	
	COUVERTURE en %	-199,90%			0,0	-199,90%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.401.896		53.541	1,6	3.348.355	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	163.198		-1.548	-0,9	164.746	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	43.057		-44.304	-50,7	87.361	
43	RECETTES DIVERSES		2.125	32	1,5	2.093	
004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES							
	<i>Postes</i>			<i>ND</i>			
3	CHARGES	733.316		-1.028	-0,1	734.344	
4	REVENUS		265	0	0,0	265	
	COUVERTURE en F	-733.051		1.028		-734.079	
	COUVERTURE en %	-99,96%			0,0	-99,96%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	518.848		1.004	0,2	517.844	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	214.468		-2.032	-0,9	216.500	
43	RECETTES DIVERSES		265	0	0,0	265	

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

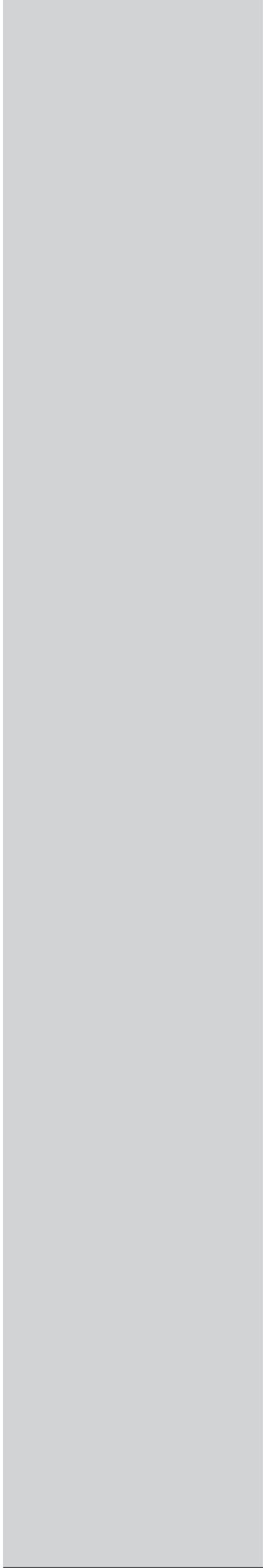
NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES</i>							
	<i>Postes</i>	<i>27,450 ETP</i>		<i>-0,800 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>28,250 ETP</i>	
3	CHARGES	4.881.478		1.869	0,0	4.879.609	
4	REVENUS		95.546	6	0,0	95.540	
	COUVERTURE en F	-4.785.932		-1.863		-4.784.069	
	COUVERTURE en %	-98,04%			0,0	-98,04%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.207.441		8.262	0,2	4.199.179	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	674.037		-6.393	-0,9	680.430	
43	RECETTES DIVERSES		95.546	6	0,0	95.540	
<i>004.04 - SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.</i>							
	<i>Postes</i>	<i>7,600 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>7,600 ETP</i>	
3	CHARGES	1.151.756		23.362	2,1	1.128.394	
4	REVENUS		1.200.949	19	0,0	1.200.930	
	COUVERTURE en F	49.193		-23.343		72.536	
	COUVERTURE en %	4,27%			-33,6	6,43%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.125.515		22.861	2,1	1.102.654	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	26.241		501	1,9	25.740	
43	RECETTES DIVERSES		1.200.949	19	0,0	1.200.930	
<i>004.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES</i>							
	<i>Postes</i>	<i>5,250 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>5,250 ETP</i>	
3	CHARGES	762.115		56.237	8,0	705.878	
4	REVENUS		768	39	5,4	729	
	COUVERTURE en F	-761.347		-56.198		-705.149	
	COUVERTURE en %	-99,90%			0,0	-99,90%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	716.408		45.933	6,9	670.475	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	45.707		10.304	29,1	35.403	
43	RECETTES DIVERSES		768	39	5,4	729	
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>							
	<i>Postes</i>	<i>4,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>4,000 ETP</i>	
3	CHARGES	934.916		52.891	6,0	882.025	
4	REVENUS		675	45	7,1	630	
	COUVERTURE en F	-934.241		-52.846		-881.395	
	COUVERTURE en %	-299,78%			0,0	-299,79%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	799.203		54.178	7,3	745.025	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	135.713		-1.287	-0,9	137.000	
43	RECETTES DIVERSES		675	45	7,1	630	

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.07 - ARCHIVES D'ETAT.</i>							
	<i>Postes</i>	<i>15,600 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,600 ETP</i>	
3	CHARGES	2.578.285		-46.577	-1,8	2.624.862	
4	REVENUS		21.678	42	0,2	21.636	
	COUVERTURE en F	-2.556.607		46.619		-2.603.226	
	COUVERTURE en %	-99,16%			0,0	-99,18%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.993.563		49.629	2,6	1.943.934	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	336.011		-98.648	-22,7	434.659	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	25.211		2.442	10,7	22.769	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	
43	RECETTES DIVERSES		17.678	42	0,2	17.636	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF</i>							
	<i>Postes</i>	<i>26,900 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>26,900 ETP</i>	
3	CHARGES	4.258.994		105.131	2,5	4.153.863	
4	REVENUS		8.993	89	1,0	8.904	
	COUVERTURE en F	-4.250.001		-105.042		-4.144.959	
	COUVERTURE en %	-99,79%			0,0	-99,79%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.145.202		106.179	2,6	4.039.023	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	113.792		-1.048	-0,9	114.840	
43	RECETTES DIVERSES		8.993	89	1,0	8.904	
005 - DÉVELOPPEMENT DURABLE							
	<i>Postes</i>	<i>5,935 ETP</i>		<i>0,135 ETP</i>	<i>2,3%</i>	<i>5,800 ETP</i>	
3	CHARGES	1.281.191		74.335	6,2	1.206.856	
4	REVENUS		703	17	2,5	686	
	COUVERTURE en F	-1.280.488		-74.318		-1.206.170	
	COUVERTURE en %	-99,95%			0,0	-99,94%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	910.253		77.369	9,3	832.884	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	280.938		-3.034	-1,1	283.972	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	90.000		0	0,0	90.000	
43	RECETTES DIVERSES		703	17	2,5	686	
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES							
	<i>Postes</i>	<i>9,204 ETP</i>		<i>0,102 ETP</i>	<i>1,1%</i>	<i>9,102 ETP</i>	
3	CHARGES	7.598.461		2.648.266	53,5	4.950.195	
4	REVENUS		208.026	200.502	NS	7.524	
	COUVERTURE en F	-7.390.435		-2.447.764		-4.942.671	
	COUVERTURE en %	-294,72%			-1,0	-297,81%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.616.330		554.043	26,9	2.062.287	

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.682.131		1.814.223	63,3	2.867.908	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.000		280.000	NS	20.000	
43	RECETTES DIVERSES		208.026	200.502	NS	7.524	
007 - GENÈVE INTERNATIONALE							
	<i>Postes</i>	<i>6,937 ETP</i>		<i>0,408 ETP</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,529 ETP</i>	
3	CHARGES	6.550.182		167.720	2,6	6.382.462	
4	REVENUS		874	65	8,0	809	
	COUVERTURE en F	-6.549.308		-167.655		-6.381.653	
	COUVERTURE en %	-299,95%			0,0	-299,96%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.054.677		73.776	7,5	980.901	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.913.203		116.329	6,5	1.796.874	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.582.302		-22.385	-0,6	3.604.687	
43	RECETTES DIVERSES		874	65	8,0	809	
008 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER							
	<i>Postes</i>	<i>5,933 ETP</i>		<i>0,033 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>5,900 ETP</i>	
3	CHARGES	3.251.975		985.577	43,5	2.266.398	
4	REVENUS		250.846	249.807	NS	1.039	
	COUVERTURE en F	-3.001.129		-735.770		-2.265.359	
	COUVERTURE en %	-92,29%			-7,7	-99,95%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.107.485		-132.160	-10,7	1.239.645	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	614.490		267.737	77,2	346.753	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	250.000		250.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.280.000		600.000	88,2	680.000	
43	RECETTES DIVERSES		250.846	249.807	NS	1.039	



Récapitulation

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN							
	<i>Postes</i>	<i>1.197,024 ETP</i>		<i>11,253 ETP</i>	<i>0,9%</i>	<i>1.185,771 ETP</i>	
3	CHARGES	647.934.478		6.340.940	1,0	641.593.538	
4	REVENUS		134.881.556	-6.858.202	-4,8	141.739.758	
	COUVERTURE en F	-513.052.922		-13.199.142		-499.853.780	
	COUVERTURE en %	-6.693,87%			0,3	-6.672,07%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	215.658.572		2.809.977	1,3	212.848.595	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	212.881.846		-3.754.323	-1,7	216.636.169	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	213.965.762		7.590.511	3,7	206.375.251	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	376.000		-20.000	-5,1	396.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.668.031		-574.900	-11,0	5.242.931	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	384.267		289.675	306,2	94.592	
42	REVENUS DES BIENS		108.248.915	393.705	0,4	107.855.210	
43	RECETTES DIVERSES		25.974.628	-6.909.016	-21,0	32.883.644	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		564.713	-86.191	-13,2	650.904	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		93.300	-256.700	-73,3	350.000	

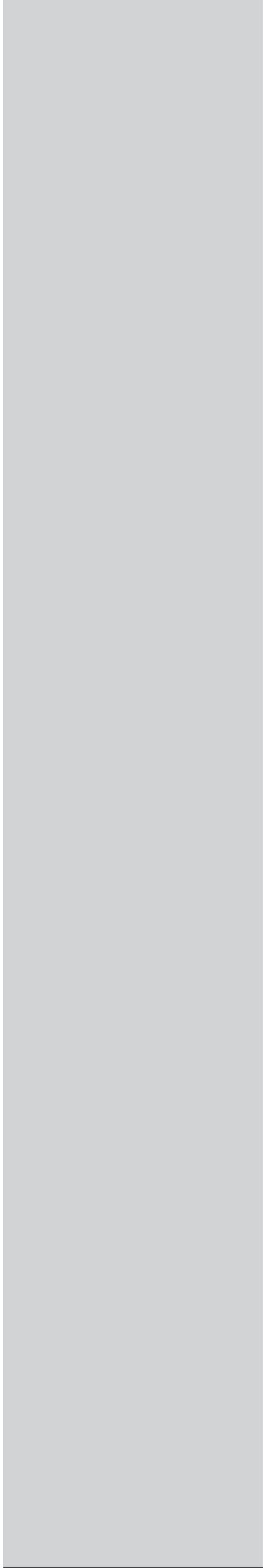
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN							
	<i>Postes</i>	<i>1.197,024 ETP</i>		<i>11,253 ETP</i>	<i>0,9%</i>	<i>1.185,771 ETP</i>	
3	CHARGES	647.934.478		6.340.940	1,0	641.593.538	
4	REVENUS		134.881.556	-6.858.202	-4,8	141.739.758	
	COUVERTURE en F	-513.052.922		-13.199.142		-499.853.780	
	COUVERTURE en %	-6.693,87%			0,3	-6.672,07%	
P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES							
	<i>Postes</i>	<i>406,304 ETP</i>		<i>13,268 ETP</i>	<i>3,4%</i>	<i>393,036 ETP</i>	
3	CHARGES	87.434.419		2.288.660	2,7	85.145.759	
4	REVENUS		1.538.283	-309.361	-16,7	1.847.644	
	COUVERTURE en F	-85.896.136		-2.598.021		-83.298.115	
	COUVERTURE en %	-5.037,90%			0,3	-5.020,91%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	70.434.372		4.110.869	6,2	66.323.503	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.628.572		-1.980.365	-17,1	11.608.937	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.792.708		130.381	3,6	3.662.327	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	376.000		-20.000	-5,1	396.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.138.500		68.100	2,2	3.070.400	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	64.267		-20.325	-24,0	84.592	
42	REVENUS DES BIENS		96.606	1.005	1,1	95.601	
43	RECETTES DIVERSES		1.323.817	-22.475	-1,7	1.346.292	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		24.560	-31.191	-55,9	55.751	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		93.300	-256.700	-73,3	350.000	
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
	<i>Postes</i>	<i>85,134 ETP</i>		<i>-0,568 ETP</i>	<i>-0,7%</i>	<i>85,702 ETP</i>	
3	CHARGES	75.859.881		-20.953.684	-21,6	96.813.565	
4	REVENUS		18.723.484	-8.309.617	-30,7	27.033.101	
	COUVERTURE en F	-57.136.397		12.644.067		-69.780.464	
	COUVERTURE en %	-325,15%			-0,9	-328,10%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	52.410.812		-7.845.335	-13,0	60.256.147	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.031.027		-65.730	-3,1	2.096.757	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.418.042		-13.042.619	-37,8	34.460.661	
42	REVENUS DES BIENS		436.200	436.200	ND		
43	RECETTES DIVERSES		18.088.140	-8.690.817	-32,5	26.778.957	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		199.144	-55.000	-21,6	254.144	
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS							
	<i>Postes</i>	<i>114,386 ETP</i>		<i>3,453 ETP</i>	<i>3,1%</i>	<i>110,933 ETP</i>	

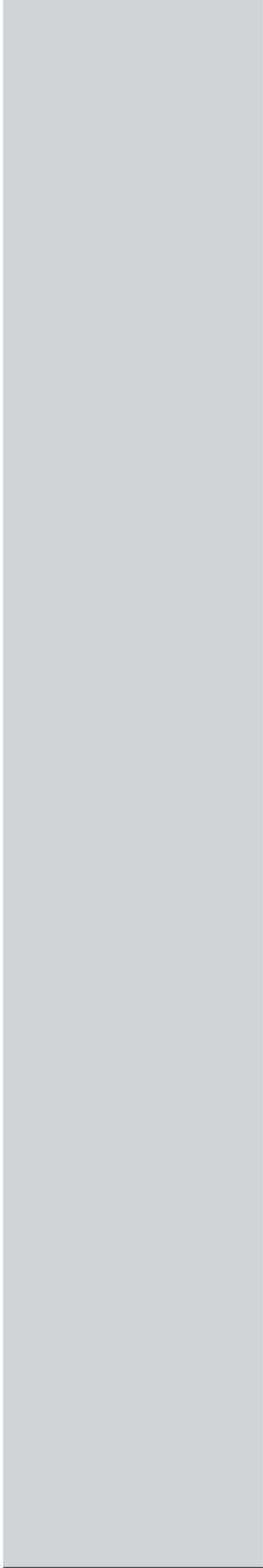
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS							
3	CHARGES	24.373.916		1.329.547	5,8	23.044.369	
4	REVENUS		732.263	-8.796	-1,2	741.059	
	COUVERTURE en F	-23.641.653		-1.338.343		-22.303.310	
	COUVERTURE en %	-479,50%			0,7	-475,96%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.501.740		819.060	4,9	16.682.680	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.838.902		120.246	4,4	2.718.656	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.033.274		390.241	10,7	3.643.033	
42	REVENUS DES BIENS		345.400	0	0,0	345.400	
43	RECETTES DIVERSES		386.863	-8.796	-2,2	395.659	
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)							
	<i>Postes</i>	<i>254,800 ETP</i>		<i>-4,900 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>259,700 ETP</i>	
3	CHARGES	334.308.272		21.761.212	7,0	312.547.060	
4	REVENUS		113.192.317	1.766.806	1,6	111.425.511	
	COUVERTURE en F	-221.115.955		-19.994.406		-201.121.549	
	COUVERTURE en %	-453,24%			0,9	-449,10%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	27.415.247		367.866	1,4	27.047.381	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	153.999.088		4.875.379	3,3	149.123.709	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	151.054.406		16.850.967	12,6	134.203.439	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.529.531		-643.000	-29,6	2.172.531	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	310.000		310.000	ND		
42	REVENUS DES BIENS		107.370.709	-43.500	0,0	107.414.209	
43	RECETTES DIVERSES		5.482.589	1.810.306	49,3	3.672.283	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		339.019	0	0,0	339.019	
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
	<i>Postes</i>	<i>336,400 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>336,400 ETP</i>	
3	CHARGES	125.957.990		1.915.205	1,5	124.042.785	
4	REVENUS		695.209	2.766	0,4	692.443	
	COUVERTURE en F	-125.262.781		-1.912.439		-123.350.342	
	COUVERTURE en %	-398,07%			0,0	-398,00%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	47.896.401		5.357.517	12,6	42.538.884	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	44.384.257		-6.703.853	-13,1	51.088.110	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	33.667.332		3.261.541	10,7	30.405.791	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.000		0	0,0	10.000	
43	RECETTES DIVERSES		693.219	2.766	0,4	690.453	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.990	0	0,0	1.990	

Annexes



Amendements



**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
ETAT**

Nature	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2011		TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49		7'791'772'682	7'572'062'822	-762'780	43'905'061	7'791'009'902	7'615'967'883
TOTAL		7'838'968'079	7'619'258'219	-2'331'480	42'336'361	7'836'636'599	7'661'594'580
RESULTAT			-219'709'860		44'667'841		-175'042'019
30	Charges de personnel	2'168'472'332	-	3'056'875	-	2'171'529'207	-
31	Dépenses générales	425'000'366	-	-3'159'618	-	421'840'748	-
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	275'005'000	-	-	-	275'005'000	-
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	611'085'876	-	-4'756'746	-	606'329'130	-
34	Parts et contributions sans affectation	489'096'478	-	4'318'366	-	493'414'844	-
35	Dédommagements à des tiers	161'664'310	-	-206'000	-	161'458'310	-
36	Subventions accordées	3'661'448'320	-	-15'657	-	3'661'432'663	-
37	Subventions redistribuées	29'959'700	-	-	-	29'959'700	-
39	Charges imputations internes	17'235'697	-	-1'568'700	-	15'666'997	-
40	Impôts	-	5'314'195'670	-	71'100'000	-	5'385'295'670
41	Patentes et concessions	-	14'392'223	-	-885'000	-	13'507'223
42	Revenus des biens	-	635'751'241	-	-20'387'973	-	615'363'268
43	Recettes diverses	-	605'676'274	-	-4'157'872	-	601'518'402
44	Parts à des recettes sans affectation	-	556'834'379	-	-2'702'974	-	554'131'405
45	Dédommagements de collectivités publiques	-	135'370'941	-	60'000	-	135'430'941
46	Subventions acquises	-	309'842'094	-	878'880	-	310'720'974
47	Subventions à redistribuer	-	29'959'700	-	-	-	29'959'700
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
49	Revenus imputations internes	-	17'235'697	-	-1'568'700	-	15'666'997

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL - ETAT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
						-16'115'038	-39'597		
					Amendements budgétaires	-16'115'038	-39'597		
					Amendements techniques	-	-		
					Cet amendement prend en compte les variations de taux sur les charges de personnel 1 - Augmentation du taux APG de +0,1% pour la part employeur dès le 01.01.2011. Soit une augmentation de 3'079'735 CHF des charges (Natures 30 & 36) 2 - Augmentation du taux d'assurance chômage de +0,1% pour la part employeur dès le 01.01.2011 et mise en place d'une contribution de solidarité de +0,5% prélevée sur la part de salaire comprise entre 126'000 et 315'000 CHF par an. Soit, au total, une augmentation de 3'330'888 CHF des charges (Natures 30 & 36)			2'172'250'853	-
Etat	30	Charges de personnel	2'168'472'332			3'778'521	-	2'170'650'853*	
Etat	30	Charges de personnel	2'172'250'853*		Réduction de la part à charge de l'Etat sur l'augmentation du taux CIA (24% à 27%) qui passe pour cette tranche de 66% à 50%	-1'600'000	-	2'170'650'853*	
Etat	36	Subventions accordées	3'661'448'320		Réduction de la part à charge de l'Etat sur l'augmentation du taux CIA (24% à 27%) qui passe pour cette tranche de 66% à 50%	-500'000	-	3'660'948'320	
Etat	31	Dépenses générales	425'000'366		Réduction du total des dépenses générales à répartir au prorata des programmes	-4'000'000	-	421'000'366	
	30	Charges de personnel	2'170'650'853*		Mise à jour avec le taux d'indexation définitif. La grille des salaires est dorénavant indexée sur la base de l'indice des prix genevois de fin octobre. La progression de l'indice des prix genevois de novembre 2009 à octobre 2010 est de +0,2%. Le projet de budget a été établi avec un taux de renchérissement de +0,5%. L'impact de la correction de l'indexation de 0,5% à 0,2% génère : 3-a - une diminution de -12'179'280 CHF (natures 30 - 33 - 36) de charges 3-b - une diminution de revenus de -39'597 CHF (natures 436 - 439) sur les recettes diverses	-6'444'307	-	2'164'206'546*	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	611'085'876			-756'746	-	610'329'130	-
Etat	36	Subventions accordées	3'660'948'320*			-4'978'228	-	3'655'970'092*	-
	43	Recettes diverses	-	605'676'274		-	-39'597	-	605'636'677
Etat	30	Charges de personnel	2'164'206'546*		Diminution du taux d'assurance accident (LAA) de 0,31% à 0,22% selon information communiquée par nos assureurs (la Nationale et la SUVA)	-16'14'278	-	2'162'592'268*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour cette rubrique.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			1'898'819'492	89'611'084		-170'991	395	1'898'648'501	89'611'479
					Amendements budgétaires	-179'317	395		
					Amendements techniques	8'326	-		
	30	Charges de personnel	586'334'323	-	Les clés de répartition des budgets par CR et NATURE sur les programmes ont des effets de bord sur les amendements déposés par le DJP. La contrepartie se trouve en P01.	8'326	-	586'342'649	-
	30	Charges de personnel	586'342'649*	-	Dès la rentrée 2010, le dispositif des études surveillées est renforcé afin de pouvoir accueillir tout élève dont les parents en font la demande. Par ailleurs, des études surveillées de type "appui" sont organisées pour les élèves qui en ont besoin, notamment ceux au bénéfice de mesures d'accompagnement.	465'226	-	586'807'875*	-
A01 Enseignement obligatoire	31	Dépenses générales	14'293'716	-	Dans le cadre de l'application des normes IPSAS et du nouveau règlement sur les investissements qui en découle, un certain nombre de dépenses prévues dans des lois d'investissement passent en dépenses de fonctionnement. Le projet de budget 2011 tel qu'il a été déposé ne sera manifestement pas suffisant pour couvrir ces dépenses au cycle d'orientation. Un ajustement de +145'457 CHF est ainsi sollicité.	145'457	-	144'391'173	-
	366.06001	Excursions scolaires	1'070'000	-	Dans le cadre de l'appui logistique que le service des loisirs de la jeunesse (SLJ) apportera à l'organisation des camps de ski du cycle d'orientation, un transfert est effectué des subventions aux élèves pour la location des skis du CO (nature 366.06001), vers les dépenses de personnel et les dépenses générales du SLJ en A03.	-35'000	-	1'035'000	-
	43	Recettes diverses	-	8'651'709	Dès la rentrée 2010, le dispositif des études surveillées est renforcé afin de pouvoir accueillir tout élève dont les parents en font la demande. Par ailleurs, des études surveillées de type "appui" sont organisées pour les élèves qui en ont besoin, notamment ceux au bénéfice de mesures d'accompagnement.	-	395	-	8'652'104

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	30	Charges de personnel	13'177'707	-	Dans le cadre de l'appui logistique que le service des loisirs de la jeunesse (SLJ) apportera à l'organisation des camps de ski du cycle d'orientation, un transfert est effectué entre les subventions aux élèves pour la location des skis (nature 366.06001, programme A01) du CO vers les dépenses de personnel et les dépenses générales du SLJ.	10'000	-	13'178'707	-
	31	Dépenses générales	12'668'047	-		25'000	-	12'693'047	-
	31	Dépenses générales	12'693'047*		Amélioration de la prise en charge des frais de logopédie à l'Office Médico-Pédagogique (OMP)	300'000	-	12'993'047*	
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	365.02001	Fondation SGIPA	4'249'569		Les structures reconnues par le secrétariat pour la formation scolaire spéciale (SFSS) et la Convention intercantonale des institutions sociales au titre d'institutions scolaires spéciales reçoivent un financement du SFSS au titre d'écolage externe et interne (règlement transitoire C.1 12.03). Celui-ci est de 4.- par jour d'école, 7.- par jour par repas de midi et 56.- par nuitée en internat. Afin de simplifier les flux financiers et réduire un peu la charge de travail du SFSS pour un processus qui n'apporte aucune valeur ajoutée, ces montants d'écolage sont intégrés à la subvention d'exploitation des institutions reconnues. Dans le cadre du processus budgétaire 2011, un transfert avait été opéré afin d'intégrer ces mesures de scolarité spéciales dans la subvention cantonale de la SGIPA. Le calcul ne tenait toutefois pas compte des cas litigieux. Ces enfants ayant droit à ces mesures, il convient dès lors d'opérer un transfert complémentaire de 394'000 CHF.	394'000	-	4'643'569	-
	366.00602	Subsides pour la formation scolaire spéciale	15'679'492			-394'000	-	15'285'492	-
	366.00121	Assistance éducative en milieu ouvert (AMEO)	700'000	-	Ajustement du crédit consacré à l'assistance éducative en milieu ouvert (AMEO) en fonction des dépenses 2010 présumées (90 cas suivis en octobre 2010 contre 43 cas suivis en octobre 2009).	1'100'000	-	1'800'000	-
A04 Hautes écoles	363.40102	Université - mouvements des montants restituables de subvention	-2'130'000	-	Diminution de la subvention conditionnelle de l'Université de Genève (cf convention d'objectifs) en regard de l'estimation de l'évolution de la subvention de base de la Confédération, des contributions liées à l'accord intercantonal universitaire et des taxes des étudiants.	-2'970'000	-	-5'100'000	-
	363.10134	Subvention non monétaire - prestations OPE	-	-	Prestation non monétaire de l'office du personnel de l'Etat (OPE) correspondant au "service bureau" effectué par l'OPE pour l'Université dans le cadre du traitement des salaires de l'Université et au service santé de l'OPE. Une recette non monétaire d'un montant équivalent est prévu à l'OPE respectant ainsi la directive transverse sur les subventions non monétaires (pas d'effet sur le résultat de fonctionnement de l'Etat). La contrepartie se trouve dans P02.	780'000	-	780'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
B. EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			166'934'670	67'971'008		150'000	-	167'084'670	67'971'008
					Amendements budgétaires	150'000	-		
					Amendements techniques	-	-		
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	365.00219	Intermittents du spectacle	150'000	-	Doublément de la somme allouée par le canton en faveur du fonds pour les intermittents du spectacle pour financer l'augmentation prévisible des demandes suite à la révision de la LACI	150'000	-	300'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
C. ACTION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			686'397'984	180'185'058		-	-	686'397'984	180'185'058
					Amendements budgétaires	-	-		
					Amendements techniques	-	-		
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	363.00121	Hospice Général - Fonctionnement	54'961'461	-	Ajustement technique du taux de ventilation des subventions à l'Hospice général entre les programmes C03 (action sociale) et C05 (asile).	5'751'791	-	60'713'252	-
	366.00102	Hospice Général - Prestations	200'231'519	-		-4'265'669	-	195'965'850	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	363.00121	Hospice Général - Fonctionnement	23'429'329	-	Ajustement technique du taux de ventilation des subventions à l'Hospice général entre les programmes C03 (action sociale) et C05 (asile).	-5'751'791	-	17'677'538	-
	366.00102	Hospice Général - Prestations	11'057'331	-		4'265'669	-	15'323'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			128'376'096	115'216'784		-	-2'269'140	128'376'096	112'947'644
					Amendements budgétaires	-	-2'269'140		
					Amendements techniques	-	-		
	41	Patentes et concessions	-	13'141'340	Les redevances sur les captages à fin de production d'eau potable doivent être ajustées au pompage réel, conformément aux dernières estimations effectuées par la Direction générale de l'eau (- 885'000 CHF).	-	-885'000	-	12'256'340
F03 Gestion des eaux	43	Recettes diverses	-	16'685'808	Le remboursement des salaires et d'autres recettes diverses, refacturés aux SIG, doit être ajusté aux frais réels conformément aux dernières estimations effectuées par la Direction générale de l'eau. Par ailleurs, il s'avère qu'un émoulement administratif, actuellement inscrit au PB 2011, ne sera en définitive pas perçu (- 22'650 CHF).	-	-1'384'140	-	15'301'668

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			519'287'343	200'547'952		2'398'670	-869'150	521'686'013	199'678'802
					Amendements budgétaires	2'556'670	-519'150		
					Amendements techniques	-158'000	-350'000		
	31	Dépenses générales	1'718'459	-	Dans le cadre de l'introduction de la biométrie pour les titres de séjours pour étrangers extra-européens, la Confédération a revu les émoluments que les cantons peuvent percevoir pour la délivrance des titres de séjour. Trois émoluments distincts seront dorénavant perçus: un émoulement couvrant les frais liés à la procédure d'autorisation, un émoulement correspondant à l'établissement et à la production du titre de séjour biométrique et un émoulement pour les frais liés au relevé et à la saisie des données biométriques. Ces nouveaux émoluments auront des répercussions sur les recettes du service des étrangers et des confédérés (SEC), ainsi que sur la rétrocession d'émoulement à la Confédération (soit sur les rubriques 43 et 35). Par ailleurs, les autorisations de séjour biométriques seront établies directement par une société privée, qui en facturera la fabrication au SEC. Cela nécessite d'augmenter le budget sur les dépenses générales pour couvrir ces besoins supplémentaires.	75'000	-	1'783'459	-
	35	Dédonnagements à des tiers	5214'300	-		130'000	-	5'344'300	-
H01 Population, droit de cité et migration	43	Recettes diverses	-	19'157'816		-	870'000	-	20'027'816
	35	Dédonnagements à des tiers	5'344'300*	-		-336'000	-	5'008'300*	-
	43	Recettes diverses	-	20'027'816*		-	-1'524'000	-	18'503'816*
	45	Dédonnagements de collectivités publiques	-	1'201'625		-	60'000	-	1'261'625

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
	30	Charges de personnel	259'616'155	-	Le transfert du groupe d'intervention et de spécialistes en matière de déminage (déamorçage d'explosifs et dépiégeages) de la sécurité civile (DIM) vers la police est en cours de réalisation. Dès 2011, la cellule DSD (détachement de spécialistes en déminage) sera placée sous la responsabilité de la police. Le présent amendement vise à transférer les budgets du DIM au DSPE. La contrepartie se trouve dans H03.	201'523	-	259'817'678	-	
	31	Dépenses générales	22'688'861	-		31'000	-	22'688'861	-	
	43	Recettes diverses	-	64'964'320		-	1	techn	-	64'964'321
	45	Dédommagements de collectivités publiques	-	21'254'850		-	10'000	techn	-	21'264'650
	30	Charges de personnel	259'817'678*	-	L'amendement concerne le paiement partiel de la compensation des horaires de piquet pour la police. En effet, les heures de piquet (15 % du temps de travail, soit 9 minutes par heure - conformément au protocole d'accord) doivent être majoritairement récupérées en temps de travail. Cet amendement part de l'hypothèse que 50 % du temps de piquet sera demandé en paiement à la fin de l'exercice 2011. En outre, le département de la sécurité, de la police et de l'environnement n'a à ce jour pas suffisamment de recul pour déterminer de manière précise comment la récupération des heures de piquet se ventilerà à l'avenir. Cependant, une tendance à la baisse pour les exercices futurs du paiement de ces heures de piquet confirmera l'utilité et l'efficacité des postes accordés aux corps de police.	2'181'400	-	261'999'078*	-	
	31	Dépenses générales	22'688'861*	-	Selon l'article 253 du nouveau code de procédure pénale, dès le 1er janvier 2011, les levées de corps seront ordonnées par le ministère public. Les budgets pour les charges (transport des corps vers la morgue et/ou vers l'Institut de médecine légale) et les revenus (facturation des frais de transport et de l'émolument de levée de corps) doivent ainsi être transférés du budget de la police à celui du Pouvoir judiciaire. La contrepartie se trouve dans I01.	-158'000	-	22'530'861*	-	
	43	Recettes diverses	-	64'964'321*	Le présent amendement vise à augmenter les émoluments du commissariat. En effet, il s'agit de mieux prendre en compte l'augmentation des revenus liés au nombre d'actes délivrés par le commissariat au public ces derniers mois et années.	-	-350'000	-	64'614'321*	
	43	Recettes diverses	-	64'614'321*		-	180'000	-	64'794'321*	
	43	Recettes diverses	-	64'794'321*	Jusqu'en 2009, les frais de justice perçus par le service des contraventions pour le compte du Pouvoir judiciaire étaient comptabilisés sur des comptes de revenus lors de leur encaissement et rétrocédés au Pouvoir judiciaire par le biais de comptes de charge. Dès 2010, en application d'une recommandation de l'ICF, ce mode de comptabilisation a changé pour ne plus passer par des comptes de fonctionnement, mais uniquement par des comptes de bilan. Cependant, la suppression du montant des frais de justice encaissés par le service des contraventions pour le Pouvoir judiciaire a été oublié lors de l'élaboration du PB 2011. Le présent amendement vise à corriger cette erreur.	-	-1'060'000	-	63'734'321*	
	46	Subventions acquises	-	9'881'667	Suite à l'augmentation des effectifs de la police et à l'accord entre la Confédération et le canton sur la surveillance des sites diplomatiques, plus de collaborateurs seront employés à des missions de surveillance des sites diplomatiques. Le calcul de la subvention prévisionnelle versée par la Confédération dans ce contexte laisse apparaître un montant supérieur de 954'850 CHF à celui actuellement inscrit au PB 2011 (soit 10'809'850 CHF au lieu de 9'855'000 CHF).	-	954'850	-	10'836'517	

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H03 Sécurité civile	30	Charges de personnel	6'151'076	-	Les nouvelles dispositions légales fédérales en matière de déminage font que le personnel qui intervient doit être membre d'un corps de police. Ceci implique que la direction du détachement, jusqu'ici rattachée à la sécurité civile, soit transférée à la police en conservant néanmoins la composition actuelle du Détachement de spécialistes du dépléage (DSD) avec une mixité de personnel provenant de la police, de la sécurité civile ainsi que du service de sécurité de l'aéroport (SSA). Ceci permettra à la police d'octroyer la fonction d'agent de police auxiliaire pour les non policiers.	-201'523	-	5'949'553	-
	31	Dépenses générales	885'781	-	De plus, depuis sa création, le DSD intervient à la demande de la police et est toujours placé sous l'autorité d'un officier de police ou de gendarmerie pour les interventions. Pour ces raisons, il a été décidé d'entente entre le DIM et le DSPE de transférer le DSD du DIM au DSPE (Programme "H02 Sécurité publique", prestation "H02.01 Sécurité et ordre publics"), ce qui se traduit par les mouvements financiers suivants:	-31'000	-	854'781	-
	43	Recettes diverses	-	2'008'744	- nature 30: indemnités (196'523 CHF) et frais d'habillement (5'000 CHF); - nature 31: fournitures, matériels et autres (31'000 CHF); - nature 43: participation pour perte de gain maladie (1 CHF) - nature 45: part aux recettes versées par l'aéroport (100'000 CHF).	-	-1	-	2'008'743
	45	Dédommagements de collectivités publiques	-	345'000		-	-10'000	-	335'000
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	70'139'664	-	2 postes supplémentaires au SPI (service de probation et insertion)	250'000		70'389'664	
	30	Charges de personnel	70'389'664*	-	Cet amendement vise à adapter le budget relatif aux frais d'habillement des gardiens (nouveaux et déjà en place) aux besoins réels. A cet égard, le premier équipement d'un gardien coûte 3'000 CHF (y compris l'équipement anti-feu) et le renouvellement de l'habillement courant est ensuite de 500 CHF par gardien et par an.	-113'730	-	70'275'934*	-
	31	Dépenses générales	8'185'249	-	Le PB 2011 de Champ-Dollon a été établi sur la base d'un effectif de 560 détenus. Or, la population carcérale moyenne 2010 tourne autour de 600 détenus. La révision des montants, en tenant compte de cette moyenne, laisse apparaître des besoins supplémentaires par rapport au projet de budget de 142'000 CHF pour la nourriture des détenus et de 28'000 CHF pour les pécules.	142'000	-	8'327'249	-
	366.00213	Prison de Champ-Dollon : pécule et vêtements	2'743'098	-		28'000	-	2'771'098	-
H08 Droits humains	365.00153	Subvention pour cours de français	-	-	Bureau de l'intégration / Cours de français pour les parents	100'000	-	100'000	-
	365.00154	Subvention pour cours de langues d'origine	-	-	Bureau de l'intégration / Cours de langue d'origine pour les communautés qui n'en disposent pas	100'000	-	100'000	-

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
I. JUSTICE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			120'177'289	40'016'351		635'651	350'000	120'812'940	40'366'351
					Amendements budgétaires	477'651	-		
					Amendements techniques	158'000	350'000		
	30	Charges de personnel	92'348'602	-	La loi 10468 organisant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, votée le 02 septembre 2010, prévoit la modification de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ 10462). La nouvelle teneur de l'Art. 83, al. 1 et 4 modifie la composition du Tribunal civil qui sera doté de 25 postes de juge titulaire, soit 2 postes supplémentaires de juge de carrière. Le présent amendement au PB2011 valorise 2ETP magistrats sur 12 mois (classe 32/10).	477'651	-	92'826'253	-
101 Pouvoir judiciaire	31	Dépenses générales	14'646'040	-	Selon l'article 253 du nouveau code de procédure pénale, dès le 1er janvier 2011, les levées de corps seront ordonnées par le Ministère public. Les budgets pour les charges (transport des corps vers la morgue et/ou vers l'institut de médecine légale) et les revenus (facturation des frais de transport et de l'émolument de levée de corps) doivent ainsi être transférés du budget de la police à celui du Pouvoir judiciaire. La contrepartie se trouve dans H02.	158'000	-	14'804'040	-
	43	Recettes diverses	-	388'271'01		-	350'000	-	39'177'101

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
J. MOBILITE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			336'066'937	66'221'941		5'747'873	-1'755'970	341'814'810	64'465'971
					Amendements budgétaires	7'162'873	-340'970		
					Amendements techniques	-1'415'000	-1'415'000		
	30	charges de personnel	9465'772		Diminution des charges de personnel à disposition de la DGM pour financement d'un audit	-150'000	-	9'315'772	
	31	Dépenses générales	7733'276		Amendement pour financement d'un audit de fonctionnement de la DGM (mandataire externe)	150'000	-	7883'276	
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'104'591		A compter de l'exercice 2011, il n'existera plus d'offre complémentaire TPG. De ce fait, il n'y a plus lieu de prévoir 100'000 F par an de provisions.	-100'000	-	6'004'591	
	363.00113	Transports publics genevois	180'492'000		Avec le report de la hausse des tarifs Unireso de décembre 2010 à décembre 2011 et selon le contrat de prestations, la subvention en faveur des TPG augmente de 7'000'000 CHF	7'000'000	-	187'492'000	
J01 Transports et mobilité	363.00116	Indemnités tarifaires UNIRESO pour les CFF	782'439		Augmentation pour les indemnités tarifaires UNIRESO pour les CFF	450'000	-	1'232'439	
	365.00124	Société des Mouettes Genevoises Navigation SA	2'572'000		Le contrat de prestations 2011-2014 de la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) prévoit une baisse de la subvention en 2011, par rapport à 2010, de 237'127 CHF. A cela s'ajoute l'impact du report de la hausse tarifaire Unireso de décembre 2010 à 2011 de 50'000 CHF.	-187'127	-	2'384'873	
	42	Revenus des biens		11'237'000	La rémunération du capital de dotation des TPG (44 millions CHF) a été calculée avec un taux moyen de la dette de 3.25%, alors qu'il est désormais de 2.875% (soit 1'265'000 CHF au lieu de 1'430'000 CHF).	-	-165'000		11'072'000
	43	Recettes diverses		383'595	A compter de l'exercice 2011, il n'existera plus d'offre complémentaire TPG. De ce fait, il n'y a plus lieu de prévoir d'utilisation de provisions à cet effet (contrepartie prévue en nature 33).	-	-100'000		283'595
	46	Subventions acquises		223'300	L'offre de la SNCF du 16 juillet 2010 étant moins chère que prévu, la participation fédérale au déficit de la ligne Genève-Annamasse de la SNCF diminue de 75'970 CHF.	-	-75'970		147'330
J02 Infrastructures routières et de transports publics	39	Charges imputations internes	5'635'487		Correction technique sur l'évaluation des revenus et des charges d'imputations internes pour le service atelier garage. L'impact sur le résultat est neutre.	-1'415'000	-	4'220'487	
	49	Revenus imputations internes		6'462'271		-	-1'415'000		5'047'271

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			31'375'674	52'457'435		23'698	-45'241	31'399'372	52'412'194
					Amendements budgétaires	23'698	-45'241		
					Amendements techniques	-	-		
	365.10102	Subvention tacite CGN, Prêt	154'600	-	La subvention non monétaire en faveur de la CGN (nature 36510102), et sa contrepartie en revenu (nature 42, programme M02), ont été sous-estimées et doivent être corrigées. L'impact sur le résultat est nul.	23'698	-	178'298	-
L01 Développement et soutien à l'économie	43	Recettes diverses	-	8'785'42	Concernant les recettes diverses (nature 43), deux modifications doivent être apportées. Premièrement, et à l'instar de 2010, les communes genevoises (hors Ville de Genève) ne vont pas participer au financement des prestations CGN. Il convient donc de diminuer le budget de 1'500'000 CHF. Deuxièmement, la provision de 1,2 millions CHF pour risques et charges constituée en 2009 en faveur de la CGN sera utilisée à hauteur de 1'047'59 CHF au titre de solde de l'exercice 2008, ce qui génère un revenu équivalent (la dépense effective a déjà été prévue au projet de budget 2011). On procède donc à un équilibrage recette/charge.	-	-45'241	-	8'333'301

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			1'023'155'965	6'473'285'701		418'366	47'578'053	1'023'574'331	6'520'863'754
					Amendements budgétaires	418'366	44'974'053		
					Amendements techniques	-	2'604'000		
	32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	21'000'000	-	La nouvelle classification des impôts inclut: - Le changement des intitulés des prestations du programme M01 (impôts, taxes et droits et nouvelle classification des types d'impôts dans ces prestations. - Le transfert des intérêts fiscaux débiteurs et créanciers du programme M01 sur une nouvelle prestation (intérêts fiscaux) dans le programme M02. - Le transfert des émoluments du programme M01 sur le programme M04. L'impact financier de cet amendement sur le résultat est nul.	-21'000'000	-		
	42	Revenus des biens	-	94'002'000		-	-94'002'000		
	43	Recettes diverses	-	116'933'445		-	-99'137'730		107'019'715
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	182'320'000	-		-3'900'000	-	178'420'000	-
	34	Parts et contributions sans affectation	169'700'000	-		4'400'000	-	174'100'000	-
	40	Impôts	-	5'314'195'670	Mise-à-jour des estimations fiscales, situation à fin octobre 2010	-	71'100'000		5'385'295'670
	43	Recettes diverses	-	107'019'715*		-	-3'200'000		103'819'715*
	44	Parts à des recettes sans affectation	-	357'041'331		-	-400'000		356'641'331
	45	Dédommagements de collectivités publiques	-	42'607'000	La nouvelle classification des impôts inclut le transfert de la retenue sur les impôts ecclésiastiques (nature 452.00200) du programme M01 sur le programme M04 car elle est considérée comme un émoulement administratif. L'impact financier de cet amendement sur les comptes est nul.	-	-100'000		42'507'000
M01 Impôts, taxes et droits									

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 NOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	254'000'000	-	La nouvelle classification des impôts inclut: - Le transfert des intérêts fiscaux débiteurs et créanciers du programme M01 sur une nouvelle prestation (intérêts fiscaux) dans le programme M02. - Le transfert de la nature "récupérations d'actes de défaut de biens" sur une nouvelle prestation (contentieux fiscal et non fiscal) dans le programme M02. En parallèle, les flux financiers liés au service du contentieux (actuellement dans le programme P03) sont transférés sur une nouvelle prestation (contentieux fiscal et non fiscal) dans le programme M02. L'impact financier de cet amendement sur le résultat est nul.	21'000'000	-	275'000'000	-
	42	Revenus des biens	-	342'740'338	La loi 10548 annule l'autorisation de vente de la parcelle No 963(Rive-Belle) de la commune de Pregny-Chambésy (Loi 10012). La vente prévue en 2011 n'aura donc pas lieu. Cet amendement est conjointement déposé avec un amendement en investissement pour le même objet. Ces deux amendements sont intrinsèquement liés. Le PFQ 2011-2014 doit être modifié en conséquence car comme la vente devait s'effectuer en 2011, la baisse de revenu avait été prévue en 2012. Le subvention non monétaire en faveur de la CGN (nature 36510102, programme L01), et sa contrepartie en revenu (nature 42), ont été sous-estimées et doivent être corrigées. L'impact sur le résultat est nul.	-	-	-	439'346'338
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	42	Revenus des biens	-	439'346'338*		-	-20'246'671	-	419'099'667*
	42	Revenus des biens	-	419'099'667*		-	23'698	-	419'123'365*
M03 Péréquation financière intercantonale	34	Parts et contributions sans affectation	319'233'628	-	Suite à des erreurs constatées sur les données utilisées par l'Administration Fédérale des Finances (AFF), les montants pour la compensation des charges excessives déterminantes liées à la structure de la population ainsi que ceux de la péréquation des ressources ont été corrigés. Ceci implique une diminution de revenu de 2.3 millions et une légère baisse des charges. L'impact total de la RP/Tsur le résultat, pour Genève, diminue par conséquent de 2.2 millions et atteint - 218,6 millions pour l'année 2011.	-81'634	-	319'151'994	-
	44	Parts à des recettes sans affectation	-	102'808'048		-	-2'302'974	-	100'505'074
M04 Production et perception des impôts	43	Recettes diverses	-	408'286	La nouvelle classification des impôts inclut le transfert des émoluments du programme M01 sur le programme M04. L'impact financier de cet amendement sur le résultat est nul.	-	9'913'730	-	10'322'016
	45	Dédommagements de collectivités publiques	-	-	La nouvelle classifications des impôts inclut le transfert de la retenue M01 sur le programme M04 car elle est considérée comme un émoluments administratif. L'impact financier de cet amendement sur les comptes est nul.	-	100'000	-	100'000

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			84'442'742	2'740'776		-264'683	99	84'178'059	2'740'875
					Amendements budgétaires	-264'683	99		
					Amendements techniques	-	-		
	365.00106	Conservatoire de musique de Genève	10'733'060	-		20'000	-	10'753'060	-
	365.00205	Institut Jaques-Dalcroze	4'331'710	-	Correction d'imputation budgétaire à effet neutre concernant les 3 conservatoires de musique : Transfert de 82'000 CHF à raison de 20'000 CHF au CMG, de 35'000 CHF à l'IJD et de 27'000 CHF au CPM	35'000	-	4'366'710	-
	365.00301	Conservatoire populaire de musique	14'127'911	-		27'000	-	14'154'911	-
	365.02401	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	2'535'474	-		-82'000	-	2'453'474	-
	30	Charges de personnel	2'398'728	-	Dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre du PL sur les arts et la culture (CELAC) et du nouveau concept culturel cantonal prévoyant une place prépondérante de l'Etat en matière de gouvernance, 0.8 ETP de conseiller culturel est sollicité.	116'392	-	2'515'120	-
N01 Culture	31	Dépenses générales	1425'092	-	Dans le cadre de l'application des normes IPSAS et du nouveau règlement sur les investissements qui en découle, un certain nombre de dépenses prévues dans des lois d'investissement relèvent du fonctionnement. Le projet de budget 2011 tel qu'il a été déposé ne sera manifestement pas suffisant pour couvrir ces dépenses au cycle d'orientation. Un ajustement de +2'925 CHF est ainsi sollicité.	2'925	-	1'428'017	-
	365.01101	Fondation romande pour le cinéma	1'320'000	-	Augmentation du budget partiellement refusée	-407'000	-	913'000	-
	365.02301	Grandes manifestations	347'500	-	Augmentation du budget refusée, retour au montant de subvention 2010	-200'000	-	147'500	-
	365.02701	Aide ponctuelle à la culture	1'460'000	-	Transfert sur la rubrique "aide aux compagnies indépendantes"	-15'000	-	1'445'000	-
	365.06701	Diffusion et échanges culturels	886'370	-	Augmentation du budget refusée et réallocation partielle sur la rubrique Fondation romande pour le cinéma	-122'000	-	764'370	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
N01 Culture	365.09901	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques	222'000	-	Augmentation du budget refusée, retour au montant de subvention 2010	-74'000	-	148'000	-
	365.02201	Confédération des écoles de musique	180'000	-	Ajustement de l'aide financière en vue de la finalisation de la convention d'objectifs avec la Confédération genevoise des écoles de musique qui devrait aboutir au dépôt d'un projet de loi. Sur la base des dernières informations à disposition, un montant annuel de 300'000 CHF est nécessaire pour permettre à la Confédération de remplir minimalement la mission et les objectifs spécifiques qui lui sont assignés par l'article 16 de la LIP et de son règlement d'application.	120'000	-	300'000	-
	365.02401	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	2'453'474*	-	Augmentation des indemnités en vue de la finalisation des contrats de prestation des nouvelles écoles accréditées. Prise en compte des conditions d'accréditation et d'enseignement.	200'000	-	2'653'474*	-
	365.00205	Institut Jaques-Dalcroze	4'366'710*	-	Augmentation de l'indemnité de l'institut Jaques-Dalcroze à la lumière des informations quant au déficit structurel que traverse cette institution.	130'000	-	4'496'710*	-
	366.00801	Bourses et résidences	148'000	-	Augmentation du budget refusée, retour au montant de subvention 2010	-16'000	-	132'000	-
	43	Recettes diverses	-	19'045	Dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre du PL sur les arts et la culture (CELAC) et du nouveau concept culturel cantonal prévoyant une place prépondérante de l'Etat en matière de gouvernance, 0.8 ETP de conseiller culturel est sollicité.	-	99	-	19'144

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			65'591'410	3'402'882		-153'700		65'437'710	3'402'882
					Amendements budgétaires	-			
					Amendements techniques	-153'700			
O02 Constituante	39	Charges imputations internes	163'700	-	Au début 2010, l'Assemblée Constituante a signé des conventions pour les charges de bâtiments et de service de paie avec le DCTI et l'OPE. Dès lors, le système de coût complet a été mis en place pour le PB2011 pour l'ensemble des entités. Il s'agit donc d'annuler ces imputations internes et de les passer par les coûts complets pour l'Assemblée Constituante afin d'harmoniser l'ensemble du PB2011. La contrepartie se trouve dans P02 et P04.	-153'700	-	10'000	-
O03 Conseil d'Etat	30	Charges de personnel	8'266'479	-		108'434	-	8'374'913	-
	31	Dépenses générales	2'803'313	-	Transfert de 0.6 postes du service des affaires extérieures (DARES) à la Chancellerie et du programme O08 au programme O03.	24'680	-	2'827'993	-
	43	Recettes diverses	-	1'337'258		-	92	-	1'337'350
O08 Régional et transfrontalier	30	Charges de personnel	1'219'065	-		-108'434	-	1'110'631	-
	31	Dépenses générales	644'998	-	Transfert de 0.6 postes du service des affaires extérieures (DARES) à la Chancellerie et du programme O08 au programme O03.	-24'680	-	620'318	-
	43	Recettes diverses	-	250'940		-	-92	-	250'848

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

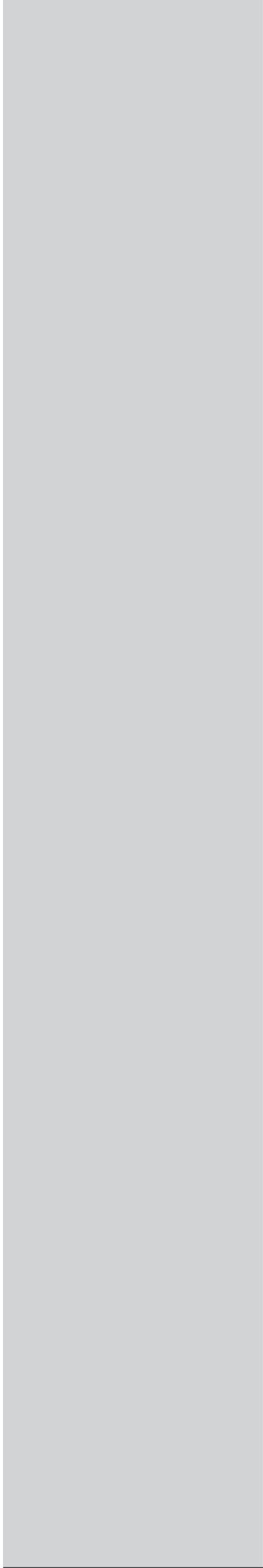
Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			646'311'306	135'529'564		4'998'674	-61'3'088	651'309'980	134'916'476
					Amendements budgétaires	5'007'000	2'144'612		
					Amendements techniques	-8'326	-2'757'700		
P01 Etats-majors et activités de support départementales	30	Charges de personnel	70'628'040	-	Les clés de répartition des budgets par CR et NATURE sur les programmes ont des effets de bord sur les amendements déposés par le DIP. La contrepartie se trouve en A01.	-8'326	-	70'619'714	-
	30	Charges de personnel	46'827'613	-	Amendement destiné à rajuster le budget pour le Plend. En effet, pour la session "Plend 2011", les modalités actuelles du Plend demeurent inchangées, à l'exception de l'âge minimum de retraite anticipée qui est désormais fixé à 58 ans, conformément aux exigences du droit fédéral. Par conséquent, une vague de départs est à prévoir pour les personnes souhaitant encore bénéficier des modalités actuelles.	57'000'000	-	52'527'613	-
	43	Recettes diverses	-	15'978'014	Dissolution de provision correspondant au montant inscrit en charges (nature 307) au projet de budget 2011. Cette dissolution correspond au montant qui sera utilisé en 2011 dans le cadre de la première année du pont destiné au personnel police/sureté/prison.	-	1'364'612	-	17'342'626
P02 Gestion transversale des ressources humaines	43	Recettes diverses	-	17'342'626*	Actuellement le service des paies traite environ 3000 dossiers des collaborateurs de l'UNI. Depuis la nouvelle loi sur l'autonomie de l'UNI l'ICF demande, de facturer la prestation du DF à l'UNI dans le cadre des conventions actuelles de "service bureau". L'UNI n'a pas prévu ce coût dans le cadre du contrat de prestations avec l'Etat. Le DIP suggère de passer par une subvention non monétaire en attendant soit la reprise par l'UNI du traitement de ses salaires, soit d'adapter la subvention dans le cadre du budget 2012. 750'000 CHF concernent les paies et 30'000 CHF concernent le service santé de l'OPE. La contrepartie se trouve dans A04.	-	780'000	-	18'122'626*
	49	Revenus imputations internes	-	8700	Au début 2010, l'Assemblée Constituante a signé des conventions pour les charges de bâtiments et de service de paie avec le DCTI et l'OPE. Dès lors, le système de coût complet a été mis en place pour le PB2011 pour l'ensemble des entités. Il s'agit donc d'amputer ces imputations internes et de les passer par les coûts complets pour l'Assemblée Constituante afin d'harmoniser l'ensemble du PB2011. La contrepartie se trouve dans O02.	-	-8'700	-	-

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés pour ce programme.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2011 - FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
P03 Gestion financière transversale et achats	42	Revenus des biens	-	2'949'400	Transfert des flux financiers liés au service du contentieux (actuellement dans le programme P03) sur une nouvelle prestation (contentieux fiscal et non fiscal) dans le programme M02.	-	-2'604'000	-	345'400
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtimens et biens associés)	363.00151	Fondation du stade de Genève	1'068'000		Subvention pour la fondation du stade de Genève réduite du montant de la subvention d'exploitation	-693'000	-	375'000	-
	49	Revenus imputations internes	-	145'000	Au début 2010, l'Assemblée Constituante a signé des conventions pour les charges de bâtimens et de service de pale avec le DCTI et l'OPÉ. Dès lors, le système de coût complet a été mis en place pour le PB2011 pour l'ensemble des entités. Il s'agit donc d'amputer ces imputations internes et de les passer par les coûts complets pour l'Assemblée Constituante afin d'harmoniser l'ensemble du PB2011. La contrepartie se trouve dans O02.	-	-145'000	-	-

Liste des programmes par département



Liste des programmes par département

01 Chancellerie d'Etat

O03 Conseil d'Etat
O06 Exercices des droits politiques

02 Finances

H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Impôts, taxes et droits
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
M03 Péréquation financière intercantonale
M04 Production et perception des impôts
O04 Services généraux
 O04.02 Evaluation des politiques publiques
 O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
 O04.04 Surveillance des fondations et institutions
 O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales
 O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
 O04.07 Archives d'Etat
 O04.08 Audis et expertises de l'ICF
P02 Gestion transversale des ressources humaines
P03 Gestion financière transversale et achats

03 Instruction publique, culture et sport

A01 Enseignement obligatoire
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
A04 Hautes écoles
N01 Culture
N02 Sport et loisirs

04 Sécurité, police et environnement

F01 Protection de l'environnement
F02 Energie
H01 Population, droit de cité et migration
H02 Sécurité publique
H04 Armée et obligation de servir
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H08 Droits humains
O07 Genève internationale

05 Constructions et technologies de l'information

G01 Accès au logement
G02 Aménagement du territoire
G03 Conformité des constructions et des chantiers
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
J02 Infrastructures routières et de transports publics
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

06 Intérieur et mobilité

F03 Gestion des eaux
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
F05 Politique agricole
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
H03 Sécurité civile
J01 Transports et mobilité

07 Solidarité et emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
B02 Surveillance du marché du travail
C01 Accès à l'assurance-maladie
C02 Soutien à la famille
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
C05 Actions en matière d'asile et de migration
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

08 Affaires régionales, économie et santé

K01 Réseau de soins
K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
L01 Développement et soutien à l'économie
L03 Régulation du commerce
O05 Développement durable
O08 Régional et transfrontalier

Présidence

P01 Etats-majors et activités de support départementales

11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

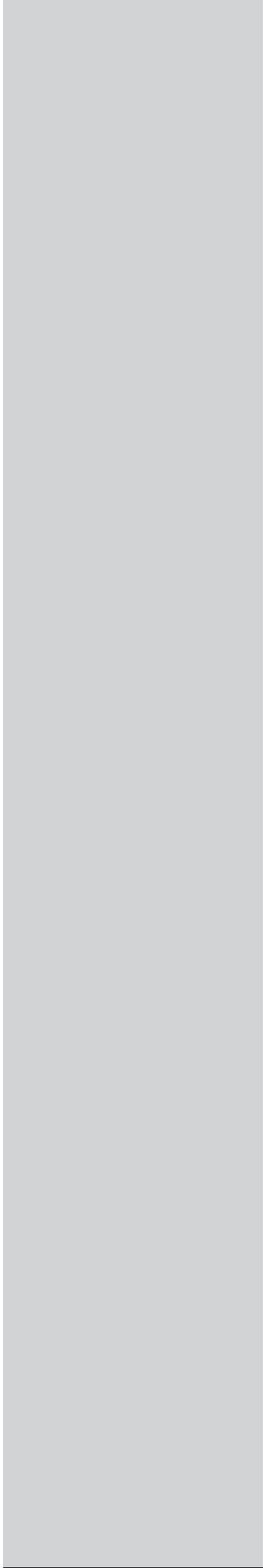
O04.01 Cour des comptes

13 Constituante

O02 Constituante

14 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire



Comparaison et classification par nature à
3 positions et par politique publique

Comparaison par nature des charges de fonctionnement 2011/2009

Nature	Libellés	Budget 2011	Écart par rapport au Budget 2010		Budget 2010	Compte 2009
30	Charges de personnel	2'171'529'207	76'558'083	3.65%	2'094'971'124	2'081'862'762.91
300	Autorités, commissions et juges	44'747'100	7'762'271	20.99%	36'984'829	34'174'211.22
301	Traitements du personnel	1'019'672'437	45'923'735	4.72%	973'748'702	931'066'525.26
302	Traitement du corps enseignant	731'768'471	12'375'756	1.72%	719'392'715	715'427'942.89
303	Assurances sociales	141'199'975	9'169'475	6.94%	132'030'500	126'453'980.84
304	Caisse de pension et de prévoyance	195'357'623	7'156'227	3.80%	188'201'396	224'057'290.95
305	Assurance maladie et accidents	12'323'530	-1'359'598	-9.94%	13'683'128	11'756'588.78
306	Prestations en nature	3'826'432	678'105	21.54%	3'148'327	2'599'247.36
307	Prestations aux retraités	30'256'465	-9'629'858	-24.14%	39'886'323	40'559'270.95
308	Activation des charges de personnel en investissement	-16'500'000	3'241'007	-16.42%	-19'741'007	-11'125'152.21
309	Formation, recrutement, div. charges	8'877'174	1'240'963	16.25%	7'636'211	6'892'856.87
31	Dépenses générales	421'840'748	3'034'228	0.72%	418'806'520	435'427'804.17
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	24'930'442	442'486	1.81%	24'487'956	24'003'926.11
311	Mobilier, machines et véhicules	3'185'090	-655'017	-17.06%	3'840'107	3'935'731.89
312	Eau, énergie, combustibles	38'146'989	-391'711	-1.02%	38'538'700	42'355'088.00
313	Marchandises	19'269'775	295'553	1.56%	18'974'222	18'660'759.84
314	Entretien des immeubles	79'478'661	-550'433	-0.69%	80'029'094	73'026'484.45
315	Entretien de mobilier par des tiers	22'324'856	-909'969	-3.92%	23'234'825	24'817'938.65
316	Loyers, fermages, redevances	59'513'622	3'880'504	6.98%	55'633'118	48'792'670.46
317	Débours	14'229'408	-1'063'492	-6.95%	15'292'900	14'070'438.16
318	Honoraires, prest. de service de tiers	160'761'905	1'986'307	1.25%	158'775'598	185'764'559.03
319	Report de crédits	-	-	-	-	207.50
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	275'005'000	-37'600'000	-12.03%	312'605'000	301'015'661.35
320	Engagements courants	5'295'000	2'000'000	60.70%	3'295'000	4'090'716.15
321	Dettes à court terme	2'100'000	-11'905'000	-85.01%	14'005'000	17'797'24.75
322	Dettes à moyen et long terme	248'714'000	-24'686'000	-9.03%	273'400'000	274'280'314.40
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	-2'259'000	-48.53%	4'655'000	3'037'061.67
328	Frais et coûts financiers	500'000	-750'000	-60.00%	1'250'000	257'969.40
329	Autres intérêts passifs	16'000'000	-	0.00%	16'000'000	17'569'874.98
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	606'329'130	-22'855'038	-3.63%	629'184'168	913'206'255.04
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	20'000	-	-	-94'803.19
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	260'792'863	25'254'672	10.72%	235'538'191	247'669'847.91
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	3'395'669	328'959	10.73%	3'066'710	3'880'424.67
333	Dépréciations d'actifs	237'285	150'000	171.85%	87'285	209'774.00
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	-	-	-	-	51'715'612.00
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	35'724'183	3'460'799	10.73%	32'263'384	39'622'882.79
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	-	-	-	-	24'879'939.49
338	Provisions	177'437'268	-28'937'673	-14.02%	206'374'941	397'144'069.59
339	Créances irrécouvrables	128'721'862	-23'131'795	-15.23%	151'853'657	148'178'507.78
34	Parts et contributions sans affectation	493'414'844	24'002'909	5.11%	469'411'935.00	530'940'402.71
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	0.00%	162'850	4'535'973.50
341	Contributions à des communes	-	-	-	-	-
342	Part des communes aux impôts spéciaux	-	-	-	-	-
343	Part des communes taxes assur. inc.	-	-3'240'000	-100.00%	3'240'000	3'314'584.38
344	Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie	-	-3'240'000	-100.00%	3'240'000	3'314'584.38
346	Comp. fin. aux communes françaises	174'100'000	33'766'214	24.06%	140'333'786	139'664'719.10
347	Part des comm. à l'impôt s/ la dissolution des réserves et provisions	-	-	-	-	-
348	RPT (parts et contributions)	319'151'994	-2'200'305	-0.68%	321'352'299	334'979'671.40
349	Autres parts	-	-1'083'000	-100.00%	1'083'000	45'130'869.95
35	Dédommagements à des tiers	161'458'310	3'189'500	2.02%	158'268'810.00	212'557'368.17
350	Confédération	25'326'000	1'232'500	5.12%	24'093'500	21'278'144.90
351	Cantons	28'360'990	5'878'000	26.14%	22'482'990	28'636'703.54
352	Communes	16'151'320	-3'921'000	-19.53%	20'072'320	25'078'878.30
353	Propres établissements	-	-	-	-	75'575'006.17
355	Dédommagement à des institutions privées	13'500'000	1'500'000	12.50%	12'000'000	12'073'411.15
356	Dédommagement à des personnes physiques	78'120'000	-1'500'000	-1.88%	79'620'000	49'915'224.11
36	Subventions accordées	3'661'432'663	109'021'193	3.07%	3'552'411'470	3'356'581'813.09
360	Confédération	1'332'439	346'085	35.09%	986'354	962'644.00
361	Cantons	93'960'496	3'539'969	3.92%	90'420'527	82'681'258.15
362	Communes	6'377'618	-1'964'000	-23.54%	8'341'618	6'448'528.66
363	Propres établissements	1'737'570'207	44'162'291	2.61%	1'693'407'916	1'650'065'379.63
364	Sociétés d'économie mixte	49'540'566	4'196'860	9.26%	45'343'706	55'185'347.00
365	Institutions privées	598'873'924	50'911'023	9.29%	547'962'901	514'396'165.71
366	Personnes physiques	1'160'272'413	7'753'965	0.67%	1'152'518'448	1'035'408'198.63
367	Etranger	13'505'000	75'000	0.56%	13'430'000	11'434'291.31
	Totaux intermédiaire	7'791'009'902	155'350'875	2.03%	7'635'659'027	7'831'592'067.44
37	Subventions redistribuées	29'959'700	105'700	0.35%	29'854'000	300'515'586.43
370	Confédération	-	-	-	-	4'370'941.00
371	Cantons	566'000	-	0.00%	566'000	1'909'956.15
372	Communes	1'926'000	-	0.00%	1'926'000	2'423'636.25
373	Propres établissements	300'000	-300'000	-50.00%	600'000	263'153'129.13
374	Sociétés d'économie mixte	800'000	-150'000	-15.79%	950'000	43'100.00
375	Institutions privées	3'075'000	300'000	10.81%	2'775'000	3'086'279.30
376	Personnes physiques	23'292'700	255'700	1.11%	23'037'000	25'528'544.60
39	Imputations internes	15'666'997	-435'095'806	-96.52%	450'762'803	396'140'942.19
390	Imputations internes	-	-395'338	-100.00%	395'338	152'651.00
391	Frais de bâtiments	-	-271'998'366	-100.00%	271'998'366	239'844'080.00
392	Intérêts de la dette	175'000	-	0.00%	175'000	467'05.34
394	Rétrocessions de recettes	-	-41'440'000	-100.00%	41'440'000	3'265'808.20
395	Informatique	-	-121'214'606	-100.00%	121'214'606	137'821'815.00
396	Subventions	-	-	-	-	-
397	Facturation interne	15'491'997	-27'496	-0.18%	15'519'493	14'989'882.65
399	Imputations internes	-	-20'000	-100.00%	20'000	20'000.00
	Totaux généraux	7'836'636'599	-279'639'231	-3.45%	8'116'275'830	8'528'248'596.06

Comparaison par nature des revenus de fonctionnement 2011/2009

Nature	Libellés	Budget 2011	Écart par rapport au Budget 2010		Budget 2010	Compte 2009
40	Impôts	5'385'295'670	122'880'000	2.34%	5'262'415'670.00	5'838'150'023.18
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'552'000'000	1'750'000	0.05%	3'550'250'000	3'726'866'871.61
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'171'900'000	145'000'000	14.12%	1'026'900'000	1'183'071'813.08
402	Impôts fonciers	151'600'000	21'400'000	16.44%	130'200'000	149'731'644.55
403	Impôts spéciaux	100'000'000	15'000'000	17.65%	85'000'000	100'431'198.30
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	180'000'000	2'000'000	1.12%	178'000'000	217'556'992.95
405	Produit des successions	100'000'000	-58'000'000	-36.71%	158'000'000	308'449'844.17
406	Autres impôts cantonaux	129'795'670	-4'270'000	-3.19%	134'065'670	152'041'658.52
41	Patentes et concessions	13'507'223	-887'800	-6.17%	14'395'023.00	13'523'287.92
410	Patentes	13'277'223	-887'800	-6.27%	14'165'023	13'297'554.77
411	Concessions	230'000	-	0.00%	230'000	225'733.15
42	Revenus des biens	615'363'268	247'213'212	67.15%	368'150'056.00	517'265'586.49
420	Revenus des biens du PF - Banques	299'227	-337'345	-52.99%	636'572	84'174.37
421	Revenus des biens du PF - Créances	90'488'874	38'087'535	72.68%	52'401'339	91'696'401.40
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'448'708	-1'155'625	-9.17%	12'604'333	8'890'876.52
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	8'126'250	-205'000	-2.46%	8'331'250	57'363'856.33
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	4'550'000	120'000	2.71%	4'430'000	81'835'606.59
425	Prêts du patrimoine administratif	48'679'736	-28'655'595	-37.05%	77'335'331	51'635'066.45
426	Part. perm. du patrimoine adm.	55'434'650	289'820	0.53%	55'144'830	53'946'072.80
427	Immeubles du patrimoine administratif	148'550'572	24'612'476	19.86%	123'938'096	99'232'054.74
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	240'060'147	214'813'476	850.86%	25'246'671	64'749'182.73
429	Autres revenus	7'725'104	-356'530	-4.41%	8'081'634	7'832'294.56
43	Recettes diverses	601'518'402	-47'200'208	-7.28%	648'718'610.00	737'836'679.16
431	Emoluments administratifs	143'534'750	-2'065'436	-1.42%	145'600'186	141'212'778.47
432	Pensions d'établissements spécialisés	8'233'937	243'500	3.05%	7'990'437	6'724'892.02
433	Ecolages	883'646	-15'200	-1.69%	898'846	729'848.97
434	Redevances d'util. et prest. de service	40'693'882	-346'179	-0.84%	41'040'061	25'777'356.79
435	Ventes de marchandises	6'030'341	-175'987	-2.84%	6'206'328	5'009'091.93
436	Dédommagements de tiers	128'143'627	-2'763'625	-2.11%	130'907'252	165'685'490.39
437	Amendes	49'843'823	-17'158'177	-25.61%	67'002'000	40'909'478.07
438	Remboursement frais administratifs	150'000	-	0.00%	150'000	599'019.00
439	Dissolutions et provisions	224'004'396	-24'919'104	-10.01%	248'923'500	351'188'723.52
44	Parts à des recettes sans affectation	554'131'405	4'052'713	0.74%	550'078'692.00	585'953'829.11
440	Part à des recettes fédérales	432'885'000	445'185	0.10%	432'439'815	445'949'117.11
442	Part à l'impôt anticipé	20'741'331	2'969'010	16.71%	17'772'321	26'067'202.00
448	RPT (parts à des recettes)	100'505'074	638'518	0.64%	99'866'556	113'937'510.00
45	Dédommagements de collectivités publiques	135'430'941	-11'825'363	-8.03%	147'256'304.00	170'421'337.98
450	Confédération	69'751'280	-12'261'304	-14.95%	82'012'584	77'753'229.98
451	Cantons	7'638'316	-182'684	-2.34%	7'821'000	6'151'901.30
452	Communes	58'031'345	618'625	1.08%	57'412'720	86'506'206.70
453	Propres établissements	10'000	-	0.00%	10'000	10'000.00
46	Subventions acquises	310'720'974.00	23'905'273	8.33%	286'815'701.00	290'909'288.82
460	Confédération	288'449'265	26'590'173	10.15%	261'859'092	245'828'280.01
461	Cantons	238'160	-146'840	-38.14%	385'000	272'378.08
462	Communes	-	-	-	-	-
463	Propres établissements	1'208'000	623'000	106.50%	585'000	1'239'081.95
464	Fonds alloués par des tiers	3'568'164	-3'773'388	-51.40%	7'341'552	7'384'780.17
466	Personnes physiques	2'085'000	198'176	10.50%	1'886'824	1'983'960.90
467	Subventions étrangers	300'000	-	0.00%	300'000	440'058.65
468	Produits différés de subventions d'investissement	1'955'628	-	0.00%	1'955'628	3'016'204.12
469	Autres subventions	12'916'757	414'152	3.31%	12'502'605	30'744'544.94
	Totaux intermédiaire	7'615'967'883	338'137'827	4.65%	7'277'830'056.00	8'154'060'032.66
47	Subventions à redistribuer	29'959'700	105'700	0.35%	29'854'000.00	300'515'586.43
470	Confédération	29'959'700	105'700	0.35%	29'854'000	211'429'200.43
471	Cantons	-	-	-	-	89'086'386.00
472	Communes	-	-	-	-	-
473	Propres établissements	-	-	-	-	-
475	Institutions privées	-	-	-	-	-
49	Imputations internes	15'666'997	-435'095'806	-96.52%	450'762'803.00	396'140'942.19
490	Imputations internes	-	-395'338	-100.00%	395'338	152'651.00
491	Revenus des bâtiments	-	-271'998'366	-100.00%	271'998'366	239'948'822.70
492	Charges et intérêts	175'000	-	0.00%	175'000	46'705.34
494	Parts à des recettes	-	-41'440'000	-100.00%	41'440'000	3'265'808.20
495	Informatique	-	-121'214'606	-100.00%	121'214'606	137'821'815.00
496	Subventions	-	-	-	-	-
497	Facturations internes	15'491'997	-27'496	-0.18%	15'519'493	14'885'139.95
499	Imputations internes	-	-20'000	-100.00%	20'000	20'000.00
	Totaux généraux	7'661'594'580	-96'852'279	-1.25%	7'758'446'859.00	8'850'716'561.28

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2011**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'171'529'207	1'112'990'509	58'451'287	19'714'561	8'294'565	6'400'825	37'635'112
300	Autorités, commissions et juges	44'747'100	198'677	114'660	35'992	30'494	33'494	283'500
301	Traitements du personnel	1'019'672'437	204'118'785	48'820'856	16'570'022	6'964'067	5'364'993	31'317'287
302	Traitement du corps enseignant	731'768'471	731'089'914	-	-	-	-	-
303	Assurances sociales	141'199'975	73'500'299	3'846'850	1'308'399	548'109	423'129	2'484'209
304	Caisse de pension et de prévoyance	195'357'623	99'188'292	5'186'261	1'763'528	736'556	567'366	3'360'763
305	Assurance maladie et accidents	12'323'530	2'057'943	107'660	36'620	15'339	11'843	69'533
306	Prestations en nature	3'826'432	1'800	-	-	-	-	119'820
307	Prestations aux retraités	30'256'465	1'725'000	-	-	-	-	-
308	Activation des charges de personnel en investissement	-16'500'000	-	-	-	-	-	-
309	Formation, recrutement, div. charges	8'877'174	1'109'799	375'000	-	-	-	-
31	Dépenses générales	421'840'748	42'795'444	2'034'991	769'590	460'233	376'380	32'954'732
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	24'930'442	13'479'948	443'005	111'129	51'835	39'247	309'087
311	Mobilier, machines et véhicules	3'185'090	1'926'143	29'449	3'943	3'234	2'317	137'314
312	Eau, énergie, combustibles	38'146'989	-	-	-	-	-	103'717
313	Marchandises	19'269'775	4'876'347	3'017	4'207	121	86	814'786
314	Entretien des immeubles	79'478'661	-	-	-	-	-	8'881'048
315	Entretien de mobilier par des tiers	22'324'856	1'023'377	31'883	7'043	1'648	1'179	366'102
316	Loyers, fermages, redevances	59'513'622	2'685'252	117'046	27'848	7'206	5'732	166'429
317	Débours	14'229'408	2'300'818	178'096	25'515	8'880	8'468	531'568
318	Honoraires, prest. de service de tiers	160'761'905	16'503'559	1'232'495	589'905	387'509	319'351	21'644'681
319	Report de crédits	-	-	-	-	-	-	-
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	275'005'000	-	-	-	-	-	-
320	Engagements courants	5'295'000	-	-	-	-	-	-
321	Dettes à court terme	2'100'000	-	-	-	-	-	-
322	Dettes à moyen et long terme	248'714'000	-	-	-	-	-	-
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	-	-	-	-	-	-
328	Frais et coûts financiers	500'000	-	-	-	-	-	-
329	Autres intérêts passifs	16'000'000	-	-	-	-	-	-
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	606'329'130	21'203'130	314'000	53'140'000	25'060'246	14'149'860	7'036'640
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	20'000	-	-	-	-	-
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	260'792'863	5'312'438	-	-	-	-	3'463'592
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	3'395'669	16'133	-	-	-	-	41'020
333	Dépréciations d'actifs	237'285	150'000	-	-	-	-	-
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	35'724'183	7'283'093	-	-	5'310'106	-	60'388
338	Provisions	177'437'268	7'640'856	192'000	49'420'000	16'720'620	11'979'380	3'460'000
339	Créances irrécouvrables	128'721'862	780'610	122'000	3'720'000	3'029'520	2'170'480	11'640
34	Parts et contributions sans affectation	493'414'844	-	-	-	-	-	162'850
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	-	-	-	-	162'850
346	Comp. fin. aux communes françaises	174'100'000	-	-	-	-	-	-
348	RPT (parts et contributions)	319'151'994	-	-	-	-	-	-
35	Dédommagements à des tiers	161'458'310	6'320'000	105'750'000	-	-	-	94'625
350	Confédération	25'326'000	-	14'130'000	-	-	-	60'000
351	Cantons	28'360'990	6'320'000	-	-	-	-	32'000
352	Communes	16'151'320	-	-	-	-	-	2'625
355	Dédommagement à des institutions privées	13'500'000	-	13'500'000	-	-	-	-
356	Dédommagement à des personnes physiques	78'120'000	-	78'120'000	-	-	-	-
36	Subventions accordées	3'661'432'663	709'747'769	350'000	610'681'343	418'609'382	369'091'627	21'396'971
360	Confédération	1'332'439	-	-	-	-	-	-
361	Cantons	93'960'496	86'248'000	-	107'496	-	-	2'154'500
362	Communes	6'377'618	3'280'000	-	1'000	-	-	2'298'100
363	Propres établissements	1'737'570'207	422'340'647	-	78'210'530	-	55'038'918	2'472'964
364	Sociétés d'économie mixte	49'540'566	21'890'600	-	-	-	-	8'366'500
365	Institutions privées	598'873'924	107'976'358	350'000	12'062'467	132'675'936	109'543'155	3'546'006
366	Personnes physiques	1'160'272'413	68'012'164	-	520'299'850	285'933'446	204'509'554	1'638'901
367	Etranger	13'505'000	-	-	-	-	-	920'000
	Totaux intermédiaire	7'791'009'902	1'893'056'852	166'900'278	684'305'494	452'424'426	390'018'692	99'280'930
37	Subventions redistribuées	29'959'700	-	-	1'200'000	-	-	28'038'700
371	Cantons	566'000	-	-	-	-	-	566'000
372	Communes	1'926'000	-	-	-	-	-	1'725'000
373	Propres établissements	300'000	-	-	300'000	-	-	-
374	Sociétés d'économie mixte	800'000	-	-	-	-	-	800'000
375	Institutions privées	3'075'000	-	-	900'000	-	-	1'655'000
376	Personnes physiques	23'292'700	-	-	-	-	-	23'292'700
39	Imputations internes	15'666'997	121'862	-	553'900	5'826	4'174	639'220
392	Intérêts de la dette	175'000	-	-	-	-	-	-
397	Facturation interne	15'491'997	121'862	-	553'900	5'826	4'174	639'220
	Totaux généraux	7'836'636'599	1'893'178'714	166'900'278	686'059'394	452'430'252	390'022'866	127'958'850

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2011**

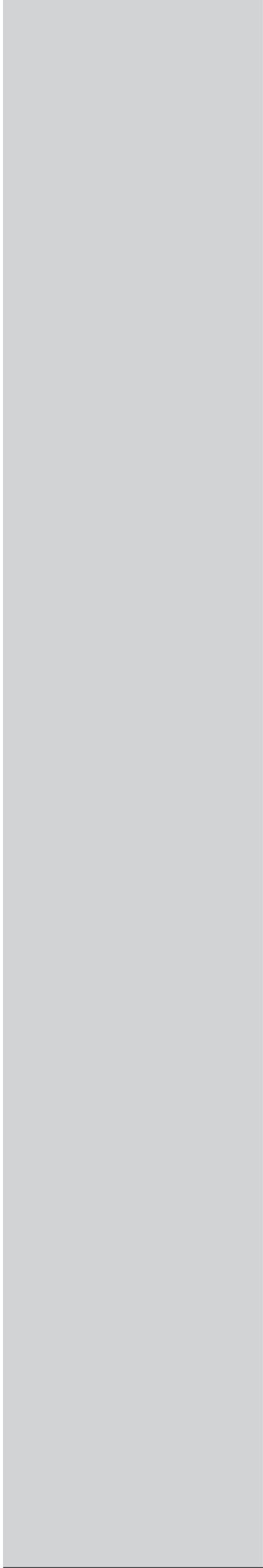
G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
39'137'292	413'106'475	92'606'699	25'858'265	17'713'118	10'046'835	62'033'116	9'972'868	41'909'108	215'658'572	30
287'000	275'738	33'404'526	18'000	210'800	104'280	8'500	47'0602	8'994'747	276'090	300
32'763'187	329'312'688	47'363'825	25'198'658	14'675'088	8'329'256	52'275'898	7'762'318	27'144'012	161'691'497	301
-	-	-	-	-	-	-	18'0058	-	498'499	302
2'598'135	25'894'498	6'349'313	1'982'333	1'170'492	662'981	4'110'117	667'248	2'945'343	12'808'520	303
3'556'279	44'400'403	4'934'795	2'639'414	1'539'320	880'969	5'523'654	858'069	2'773'784	17'448'170	304
72'691	9'096'536	177'655	55'479	32'763	18'556	114'947	18'667	79'617	357'681	305
-	3'033'712	-	47'500	-	-	-	-	5'000	618'600	306
-	-	-	-	-	-	-	-	-	28'531'465	307
-140'000	-	-	-4'083'119	-	-	-	-	-	-12'276'881	308
-	1'092'900	376'585	-	84'655	50'793	-	15'906	66'605	5'704'931	309
12'136'959	43'614'437	14'664'979	25'142'863	5'172'932	1'861'424	6'285'132	4'315'359	16'373'447	212'881'846	31
278'286	2'733'396	1'136'634	109'957	213'083	163'549	662'354	152'717	3'040'181	2'006'034	310
71'965	331'834	29'718	152'553	52'920	6'937	12'482	24'602	55'281	344'398	311
2'972	991	-	2'506'236	-	-	-	-	-	35'533'073	312
178'194	8'796'743	22'289	1'740'991	1'463'988	64'191	6'340	8'711	7'575	1'282'189	313
6'241	54'483	-	11'894'219	-	-	-	-	-	58'642'670	314
61'442	2'646'337	20'803	352'655	71'613	26'252	21'794	4'387	128'786	17'556'555	315
13'987	871'523	247'652	12'362	51'538	102'726	58'297	52'850	241'949	54'851'205	316
329'547	6'019'591	542'303	489'828	130'325	184'723	95'326	480'927	1'280'877	16'222'816	317
11'194'325	22'159'539	12'665'580	7'884'042	3'189'465	1'313'046	5'428'539	3'591'165	11'618'798	41'039'906	318
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	319
-	-	5'000	-	-	-	275'000'000	-	-	-	32
-	-	5'000	-	-	-	5'290'000	-	-	-	320
-	-	-	-	-	-	2'100'000	-	-	-	321
-	-	-	-	-	-	248'714'000	-	-	-	322
-	-	-	-	-	-	2'396'000	-	-	-	323
-	-	-	-	-	-	500'000	-	-	-	328
-	-	-	-	-	-	16'000'000	-	-	-	329
3'311'281	8'129'449	1'427'547	55'525'506	21'221'129	214'357	179'601'824	1'569'783	458'616	213'965'762	33
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330
484'362	5'572'178	27'547	54'785'311	1'296'101	59'357	1'181'824	54'583	176'988	188'378'582	331
259'054	202	-	-	-	-	-	-	31'628	3'047'632	332
-	-	-	-	-	-	-	-	-	87'285	333
150'853	564'569	-	640'195	19'895'028	-	-	-	-	1'819'951	336
800'000	275'000	800'000	-	25'000	60'000	65'510'000	1'507'600	250'000	18'796'812	338
1'617'012	1'717'500	600'000	100'000	5'000	95'000	112'910'000	7'600	-	1'835'500	339
-	-	-	-	-	-	493'251'994	-	-	-	34
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	340
-	-	-	-	-	-	174'100'000	-	-	-	346
-	-	-	-	-	-	319'151'994	-	-	-	348
126'195	18'657'946	-	22'400'000	7'470'000	-	-	40'044	223'500	376'000	35
-	3'224'000	-	7'900'000	12'000	-	-	-	-	-	350
-	15'270'446	-	-	6'309'000	-	-	40'044	13'500	376'000	351
126'195	163'500	-	14'500'000	1'149'000	-	-	-	210'000	-	352
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	356
76'052'700	34'095'476	11'485'100	208'312'243	1'103'407'176	19'185'346	-	68'136'197	6'213'302	4'668'031	36
-	-	-	1'232'439	-	89'000	-	-	11'000	-	360
-	-	-	-	1'422'900	1'368'500	-	-	-	2'659'100	361
-	492'018	-	-	-	-	-	256'500	50'000	-	362
10'650'000	11'585'890	-	200'445'460	945'420'707	9'904'819	-	115'272	-	1'385'000	363
-	-	-	50'000	340'000	-	-	18'122'000	771'466	-	364
1'332'700	11'064'170	-	3'669'344	156'483'569	7'483'027	-	47'182'425	5'130'836	373'931	365
64'070'000	1'583'398	11'485'100	-	30'000	-	-	2'460'000	-	250'000	366
-	9'370'000	-	2'965'000	-	-	-	-	250'000	-	367
130'764'427	517'603'783	120'189'325	337'238'877	1'154'984'355	31'307'962	1'016'172'066	84'034'251	65'177'973	647'550'211	37
-	721'000	-	-	-	-	-	-	-	-	371
-	201'000	-	-	-	-	-	-	-	-	372
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	373
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374
-	520'000	-	-	-	-	-	-	-	-	375
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	376
72'360	1'989'900	265'000	4'252'487	145'226	45'500	7'166'300	5'975	15'000	384'267	39
-	-	-	-	-	-	175'000	-	-	-	392
72'360	1'989'900	265'000	4'252'487	145'226	45'500	6'991'300	5'975	15'000	384'267	397
130'836'787	520'314'683	120'454'325	341'491'364	1'155'129'581	31'353'462	1'023'338'366	84'040'226	65'192'973	647'934'478	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Budget 2011**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
40	Impôts	5'385'295'670	-	-	-	-	-	-
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'552'000'000	-	-	-	-	-	-
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'171'900'000	-	-	-	-	-	-
402	Impôts fonciers	151'600'000	-	-	-	-	-	-
403	Impôts spéciaux	100'000'000	-	-	-	-	-	-
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	180'000'000	-	-	-	-	-	-
405	Produit des successions	100'000'000	-	-	-	-	-	-
406	Autres impôts cantonaux	129'795'670	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	13'507'223	-	82'100	-	-	-	12'586'340
410	Patentes	13'277'223	-	82'100	-	-	-	12'586'340
411	Concessions	230'000	-	-	-	-	-	-
42	Revenus des biens	615'363'268	230'901	-	35'700	9'322	48'774	22'367'836
420	Revenus des biens du PF - Banques	299'227	-	-	-	-	-	-
421	Revenus des biens du PF - Créances	90'488'874	8'901	-	35'700	9'322	48'774	-
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'448'708	2'000	-	-	-	-	386'333
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	8'126'250	-	-	-	-	-	-
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	4'550'000	50'000	-	-	-	-	-
425	Prêts du patrimoine administratif	48'679'736	-	-	-	-	-	-
426	Part. perm. du patrimoine adm.	55'434'650	-	-	-	-	-	2'762'000
427	Immeubles du patrimoine administratif	148'550'572	-	-	-	-	-	19'219'503
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	240'060'147	-	-	-	-	-	-
429	Autres revenus	7'725'104	170'000	-	-	-	-	-
43	Recettes diverses	601'518'402	36'837'103	18'503'962	53'989'899	29'204'850	21'924'570	44'986'619
431	Emoluments administratifs	143'534'750	167'000	1'095'867	2'200	7'288	-	1'106'955
432	Pensions d'établissements spécialisés	8'233'937	7'173'387	-	-	-	-	-
433	Ecolages	883'646	883'646	-	-	-	-	-
434	Redevances d'util. et prest. de service	40'693'882	2'959'215	-	527'407	-	-	13'710'316
435	Ventes de marchandises	6'030'341	2'199'380	-	-	-	-	546'275
436	Dédommagements de tiers	128'143'627	17'089'053	17'000'072	4'740'292	12'768'242	10'153'890	15'760'212
437	Amendes	49'843'823	-	216'023	-	-	-	103'800
438	Remboursement frais administratifs	150'000	-	-	-	-	-	-
439	Dissolutions et provisions	224'004'396	6'365'422	192'000	48'720'000	16'429'320	11'770'680	13'759'061
44	Parts à des recettes sans affectation	554'131'405	-	-	-	-	-	-
440	Part à des recettes fédérales	432'885'000	-	-	-	-	-	-
442	Part à l'impôt anticipé	20'741'331	-	-	-	-	-	-
448	RPT (parts à des recettes)	100'505'074	-	-	-	-	-	-
45	Dédommagements de collectivités publiques	135'430'941	6'127'500	49'384'798	-	-	-	277'296
450	Confédération	69'751'280	-	49'384'798	-	-	-	179'576
451	Cantons	7'638'316	5'777'500	-	-	-	-	70'000
452	Communes	58'031'345	350'000	-	-	-	-	27'720
453	Propres établissements	10'000	-	-	-	-	-	-
46	Subventions acquises	310'720'974	46'268'943	-	124'959'414	54'560'490	39'089'809	4'373'395
460	Confédération	288'449'265	36'810'225	-	124'958'413	54'560'490	39'089'510	3'980'353
461	Cantons	238'160	38'160	-	-	-	-	-
463	Propres établissements	1'208'000	1'208'000	-	-	-	-	-
464	Fonds alloués par des tiers	3'568'164	517'465	-	1'001	-	299	-
466	Personnes physiques	2'085'000	-	-	-	-	-	-
467	Subventions étrangers	300'000	-	-	-	-	-	300'000
468	Produits différés de subventions d'investissement	1'955'628	10'300	-	-	-	-	60'222
469	Autres subventions	12'916'757	7'684'793	-	-	-	-	32'820
	Totaux intermédiaire	7'615'967'883	89'464'447	67'970'860	178'985'013	83'774'662	61'063'153	84'591'486
47	Subventions à redistribuer	29'959'700	-	-	1'200'000	-	-	28'038'700
470	Confédération	29'959'700	-	-	1'200'000	-	-	28'038'700
49	Imputations internes	15'666'997	144'226	-	-	-	-	317'370
492	Charges et intérêts	175'000	-	-	-	-	-	-
497	Facturations internes	15'491'997	144'226	-	-	-	-	317'370
	Totaux généraux	7'661'594'580	89'608'673	67'970'860	180'185'013	83'774'662	61'063'153	112'947'556

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Budget 2011**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
-	-	-	-	-	-	5'385'295'670	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	3'552'000'000	-	-	-	400
-	-	-	-	-	-	1'171'900'000	-	-	-	401
-	-	-	-	-	-	151'600'000	-	-	-	402
-	-	-	-	-	-	100'000'000	-	-	-	403
-	-	-	-	-	-	180'000'000	-	-	-	404
-	-	-	-	-	-	100'000'000	-	-	-	405
-	-	-	-	-	-	129'795'670	-	-	-	406
-	35'000	-	-	9'200	-	564'583	-	230'000	-	41
-	35'000	-	-	9'200	-	564'583	-	-	-	410
-	-	-	-	-	-	-	-	230'000	-	411
79'700	430'025	-	23'125'460	3'000	41'660'250	419'123'365	-	20	108'248'915	42
-	22'000	-	-	-	-	277'227	-	-	-	420
-	14'500	-	-	-	-	90'305'051	-	20	66'606	421
-	-	-	-	-	-	11'060'375	-	-	-	422
-	-	-	-	-	8'126'250	-	-	-	-	423
-	-	-	-	-	-	4'500'000	-	-	-	424
-	336'525	-	-	-	-	48'313'211	-	-	30'000	425
-	-	-	1'265'000	-	33'500'000	17'907'650	-	-	-	426
42'900	57'000	-	21'860'460	-	-	-	-	-	107'370'709	427
-	-	-	-	-	-	240'060'147	-	-	-	428
36'800	-	-	-	3'000	34'000	6'699'704	-	-	781'600	429
37'106'437	145'528'147	39'176'960	12'560'402	5'664'044	10'608'993	114'141'579	2'151'430	3'158'779	25'974'628	43
30'363'600	80'559'425	15'922'400	50'000	1'390'150	9'605'000	1'265'000	-	1'837'985	161'880	431
-	947'200	-	-	-	-	-	113'350	-	-	432
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	433
247'080	5'272'703	16'277'434	-	650'000	55'000	300'267	46'900	26'000	621'560	434
35'700	1'532'666	304'600	45'000	39'900	-	-	6'000	715'300	605'520	435
304'057	9'689'153	4'502'526	12'215'402	3'274'994	509'234	9'066'312	85'180	329'494	10'655'514	436
254'000	47'452'000	1'370'000	-	283'000	165'000	-	-	-	-	437
-	-	-	150'000	-	-	-	-	-	-	438
5'902'000	75'000	800'000	100'000	26'000	274'759	103'510'000	1'900'000	250'000	13'930'154	439
-	-	-	-	-	-	554'131'405	-	-	-	44
-	-	-	-	-	-	432'885'000	-	-	-	440
-	-	-	-	-	-	20'741'331	-	-	-	442
-	-	-	-	-	-	100'505'074	-	-	-	448
-	28'994'347	-	8'040'000	-	-	42'607'000	-	-	-	45
-	12'146'906	-	8'040'000	-	-	-	-	-	-	450
-	1'790'816	-	-	-	-	-	-	-	-	451
-	15'046'625	-	-	-	-	42'607'000	-	-	-	452
-	10'000	-	-	-	-	-	-	-	-	453
2'097'200	15'203'928	-	15'692'635	2'274'100	42'925	5'000'000	589'422	4'000	564'713	46
8'000	14'775'944	-	14'142'330	-	-	-	120'000	4'000	-	460
-	-	-	-	200'000	-	-	-	-	-	461
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	463
-	401'317	-	80'000	2'074'100	-	-	469'422	-	24'560	464
2'085'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	466
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	467
4'200	26'667	-	1'470'305	-	42'925	-	-	-	341'009	468
-	-	-	-	-	-	5'000'000	-	-	199'144	469
39'283'337	190'191'447	39'176'960	59'418'497	7'950'344	52'312'168	6'520'863'602	2'740'852	3'392'799	134'788'256	
-	721'000	-	-	-	-	-	-	-	-	47
-	721'000	-	-	-	-	-	-	-	-	470
-	8'765'580	1'189'250	5'047'271	-	100'000	-	-	10'000	93'300	49
-	175'000	-	-	-	-	-	-	-	-	492
-	8'590'580	1'189'250	5'047'271	-	100'000	-	-	10'000	93'300	497
39'283'337	199'678'027	40'366'210	64'465'768	7'950'344	52'412'168	6'520'863'602	2'740'852	3'402'799	134'881'556	



Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes budgétés (2007 à 2011)

ENTITES	ancienne structure				ENTITES	nouvelle structure		
	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2009	Budget 2010		Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
CHA	68.43	67.83	76.83	78.83	CHA	82.53	84.83	86.43
DF	769.85	769.65	762.00	772.00	DF	994.93	1'011.70	1'028.70
DIP	7'091.66	7'119.46	7'142.71	7'187.81	DIP	7'143.11	7'188.21	7'317.93
PAT	1'657.68	1'766.61	1'769.84	1'791.22	PAT	1'770.24	1'791.62	1'813.52
ENS	5'433.98	5'352.85	5'372.87	5'396.59	ENS	5'372.87	5'396.59	5'504.40
DI	2'741.03	2'729.83	2'692.73	2'787.63	DSPE	2'556.55	2'656.48	2'818.83
POL	1'554.85	1'554.55	1'572.55	1'645.55	POL	1'572.55	1'645.55	1'699.80
PAT	1'186.18	1'175.28	1'120.18	1'142.08	PAT	984.00	1'010.93	1'119.03
DCTI	1'116.89	1'098.21	1'092.85	1'089.85	DCTI	1'087.25	1'098.55	1'111.05
DT	518.60	483.89	483.68	493.50	DIM	380.53	363.95	364.50
DSE (y.c 276 / OCE)	688.41	684.80	683.65	678.35	DSE	683.65	678.35	697.35
DES	216.31	223.33	224.23	224.23	DARES	230.13	230.13	227.63
Total Administration	13'211.18	13'177.00	13'158.68	13'312.20	Total Administration	13'158.68	13'312.20	13'652.42
SGGC	20.97	21.97	22.97	22.97	SGGC	22.97	22.97	23.97
PJ	412.92	438.42	441.92	480.42	PJ	441.92	480.42	551.42
Total Admin. 3 pouvoirs	13'645.07	13'637.39	13'623.57	13'815.59	Total Admin. 3 pouvoirs	13'623.57	13'815.59	14'227.81
CdC	1.00	1.00	1.00	1.00	CdC	1.00	1.00	4.00
Constituante			4.00	0.00	Constituante	4.00	0.00	0.00
HES	524.39	513.10	577.51	601.78	HES	577.51	601.78	597.21
Université	1'933.13	1'941.53	1'959.78	2'013.93	Université	1'959.78	2'013.93	2'039.82
Sous-total Uni-HES	2'457.52	2'454.63	2'537.29	2'615.71	Sous-total Uni-HES	2'537.29	2'615.71	2'637.03
HUG	8'455.00	8'348.00	8'298.00	8'343.00	HUG	8'298.00	8'343.00	8'391.20
Joli-Mont et Montana	206.00	207.00	212.00	212.00	Joli-Mont et Montana	212.00	212.00	212.00
Hospice général	756.70	695.70	704.40	703.40	Hospice général	704.40	703.40	680.70
EPI (EPSE-CIP)		390.50	414.50	459.10	EPI (EPSE-CIP)	414.50	459.10	509.20
Sous-total Etablis. publics médicaux	9'746.20	9'641.20	9'628.90	9'717.50	Sous-total Etablis. publics médicaux	9'628.90	9'717.50	9'793.10
FSASD	1'376.10	1'390.40	1'390.40	1'453.34	FSASD	1'390.40	1'453.34	1'488.34
EMS	3'118.30	3'135.25	3'253.25	3'362.26	EMS	3'253.25	3'362.26	3'693.31
Sous-total entités privées subvent.	4'494.40	4'525.65	4'643.65	4'815.60	Sous-total entités privées subvent.	4'643.65	4'815.60	5'181.65
Total Subvention.	16'698.12	16'621.48	16'809.84	17'148.81	Total Subvention	16'809.84	17'148.81	17'611.78
TOTAL Grand Etat	30'344.19	30'259.87	30'438.42	30'965.40	TOTAL Grand Etat	30'438.41	30'965.40	31'843.59

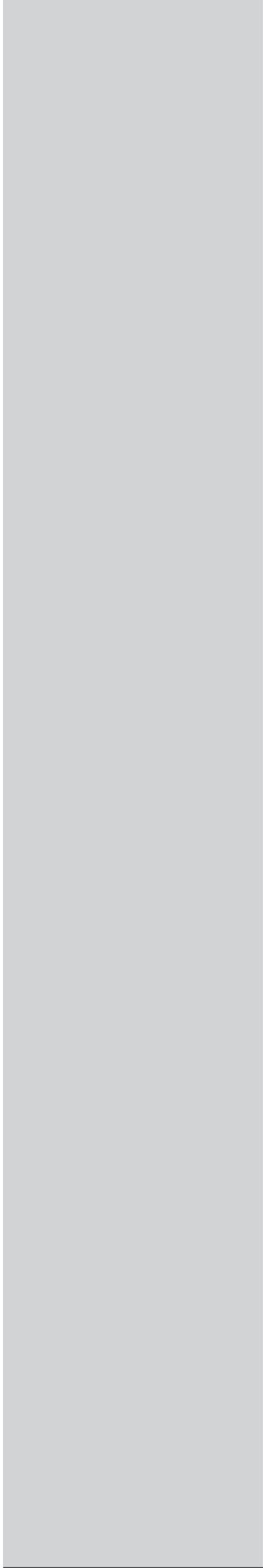
1) Pour 2008, la dotation de postes correspond aux postes réalisés 2007 moins les mesures liées à l'opération Victoria soit, pour 2007, 8'455 moins 107 postes pour Victoria. Le chiffre de 2007 de 8455 postes concerne uniquement la dotation ordinaire et extraordinaire, donc sans la dotation complémentaire évaluée en francs uniquement et qui était aussi comptabilisée dans les exercices précédents. A titre indicatif, les HUG ont recalculé les effectifs réalisés sans la dotation complémentaire en francs au cours des trois derniers exercices (2005 : 8'368, 2006 : 8'352, 2007 : 8'455).

Tableau comprenant les ETP des magistrats du Conseil d'Etat, de la cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

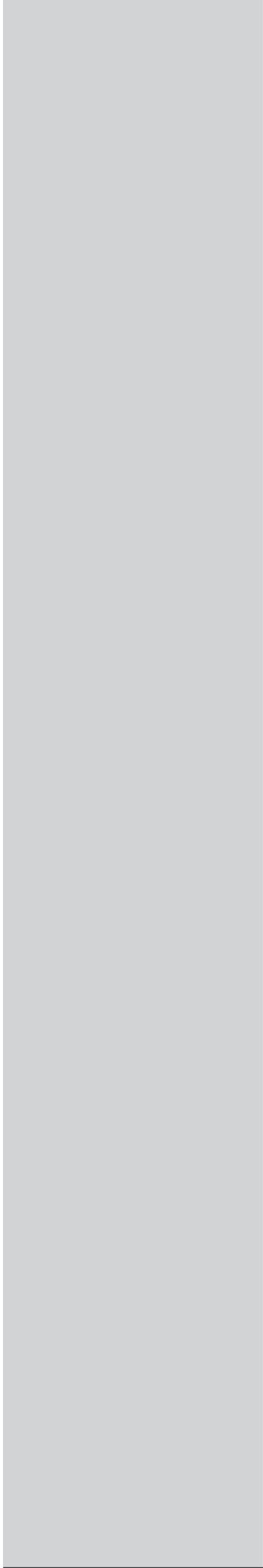
Evolution du nombre de postes budgétés par politique publique ⁽¹⁾

	Budget 2010	Ecart etp	Budget 2011	Variation (%)
A Formation	7'075.71	119.91	7'195.61	1.69%
B Emploi, marché du travail	395.70	-4.40	391.30	-1.11%
C Action sociale	132.40	24.08	156.48	18.18%
D Personnes âgées	65.72	-0.28	65.44	-0.42%
E Handicap	49.78	-0.30	49.48	-0.60%
F Environnement et énergie	251.40	3.30	254.70	1.31%
G Aménagement et logement	233.80	9.90	243.70	4.23%
H Sécurité et population	2'811.00	159.43	2'970.43	5.67%
I Justice	480.42	71.00	551.42	14.78%
J Mobilité	210.60	11.45	222.05	5.44%
K Santé	116.17	-4.33	111.84	-3.72%
L Economie	68.70	-	68.70	0.00%
M Finance et impôts	503.86	2.68	506.54	0.53%
N Culture, sports et loisirs	52.21	6.84	59.05	13.10%
O Autorité et gouvernance	182.35	1.68	184.04	0.92%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	11.25	1'197.02	0.95%
Total Administration (3 pouvoirs)	13'815.59	412.21	14'227.804	2.98%

(1) Personnel sur postes fixes exprimés en ETP
Tableau hors cour des comptes



Subventions accordées



SUBVENTION ACCORDEES DE 2009 à 2011 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

	Budget 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Total Etat	3'661'432'663	109'021'193	3'552'411'470	3'356'581'813.09
A Formation	709'747'769	6'686'112	703'061'657	668'388'019.37
B Emploi, marché du travail	350'000	150'000	200'000	150'000.00
C Action sociale	610'681'343	22'391'034	588'290'309	526'961'410.78
D Personnes âgées	418'609'382	20'837'452	397'771'930	366'780'145.88
E Handicap	369'091'627	9'670'750	359'420'877	332'273'382.12
F Environnement et énergie	21'396'971	758'392	20'638'579	32'409'368.68
G Aménagement et logement	76'052'700	-3'864'300	79'917'000	73'858'744.55
H Sécurité et population	34'095'476	322'796	33'772'680	22'997'656.55
I Justice	11'485'100	300'000	11'185'100	10'214'718.66
J Mobilité	208'312'243	23'418'873	184'893'370	180'980'108.01
K Santé	1'103'407'176	29'568'762	1'073'838'414	1'051'613'370.88
L Economie	19'185'346	-817'635	20'002'981	14'595'536.30
M Finance et impôts	0	-	0	3'000.00
N Culture, sports et loisirs	68'136'197	-449'404	68'585'601	66'697'103.15
O Autorité et gouvernance	6'213'302	623'261	5'590'041	4'723'370.84
P Activités de support et prestations de moyen	4'668'031	-574'900	5'242'931	3'935'877.32

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ	Echéance	LIAF	VARIATION		BUDGET 2010	COMPTE 2009
			BUDGET 2011	B 2011 / B 2010		
dept 2011						
			3'661'432'663	109'021'193	3'552'411'470	3'356'581'813.09
Total ETAT						
Total A01 Enseignement obligatoire			1'327'280		1'362'280	1'322'790.00
DIP	Association mondiale pour école instrument de paix	af	32'830	- 0.0%	32'830	32'830.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix * 1	af	109'450	- 0.0%	109'450	110'420.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées 1	af	100'000	- 0.0%	100'000	87'870.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO)	af	40'000	- 0.0%	40'000	19'900.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO)	af	10'000	- 0.0%	10'000	10'000.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (Cycle d'Orientation)	pp	285'000	-35'000 -10.9%	320'000	311'770.00
DIP	Excursions scolaires / classes multicolores	pp	750'000	- 0.0%	750'000	750'000.00
Total A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue			49'274'009		49'284'536	44'227'821.10
DIP	Association des répétiteurs - ARA	af	497'000	- 0.0%	497'000	427'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	ind	933'000	- 0.0%	933'000	933'000.00
DIP	École hôtelière de Genève NM	ind	117'936	- 0.0%	117'936	117'936.00
DIP	Cours à divers organismes (dont CEBIG)*	af	742'000	- 0.0%	742'000	660'130.89
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	af	1'054'000	- 0.0%	1'054'000	983'060.00
DIP	Institut de formation des adultes de Genève (IFAGE)	ind	2'318'500	- 0.0%	2'318'500	2'318'500.00
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM	ind	6'000	- 0.0%	6'000	8'625.00
DIP	Université du 3 ^{ème} âge	af	69'650	- 0.0%	69'650	69'650.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix * 1	af	109'450	- 0.0%	109'450	110'420.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées 1	af	100'000	- 0.0%	100'000	87'870.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (post-obligatoire)	pp	1'016'500	- 0.0%	1'016'500	512'803.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques	pp	23'000	- 0.0%	23'000	
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton	af	311'000	170'000 120.6%	141'000	206'963.20
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention ordinaire	ns	2'729'100	494'100 22.1%	2'235'000	1'825'001.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention extraordinaire	ns	2'911'373	-334'627 -10.3%	3'246'000	2'792'000.00
DIP	Fondation pour l'avenir	af	21'000	- 0.0%	21'000	12'000.00
DIP	Université populaire de Genève	af	145'000	- 0.0%	145'000	145'000.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises *	af	2'773'000	- 0.0%	2'773'000	1'722'999.00
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) (dont CEBIG) *	ind	1'293'500	- 0.0%	1'293'500	930'033.20
DIP	IFAGE mouvements des montants restituables de subventions	ind		-		-11'088.00
DIP	Allocations d'apprentissage	pp	4'503'700	-53'300 -1.2%	4'557'000	4'224'733.00
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis	pp	440'500	73'500 20.0%	367'000	413'167.50
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel	pp	749'000	-225'000 -23.1%	974'000	702'688.00
DIP	Allocations études automatiques	pp	20'754'400	-368'600 -1.7%	21'123'000	19'892'609.91

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	VARIATION		COMTE 2009
					BUDGET 2011	B 2011 / B 2010	
DIP	Allocations études spéciales		pp	350'300	-11'700	-3.2%	328'593.00
DIP	Conversions de prêts en allocations		pp	778'400	-471'600	-37.7%	730'186.00
DIP	Remboursement taxes		pp	502'900	124'900	33.0%	471'755.00
DIP	Remboursement des éclairages de musique		pp	464'000	50'000	12.1%	407'053.00
DIP	Cheques formation		pp	3'277'800	459'800	16.3%	3'074'737.40
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques		pp	100'000	-100'000	-50.0%	45'950.00
DIP	Allocations d'études NM		pp	182'000	182'000		184'445.00
	Total A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles			136'865'896			132'915'387
	arr 4 LIAF						125'154'044.00
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)		ind	3'280'000	136'000	4.3%	2'820'000.00
DIP	Fondation suisse du service social international		af	348'250	-	0.0%	348'250.00
DIP	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute) *		af	461'860	-10'000	-2.1%	471'860.00
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)		ind	21'700'600	798'360	3.8%	20'902'240.00
DIP	École des parents		af	316'410	-	0.0%	316'410.00
DIP	Colonies de vacances *		af	1'439'000	-	0.0%	1'391'121.00
DIP	Fondation SGIPA		ind	4'634'257	1'161'250	33.4%	3'473'007.00
DIP	Fondation Ensemble		ind	6'969'553	587'828	9.2%	6'381'725.00
DIP	Fondation Clair-Bois		ind	13'735'080	1'240'130	9.9%	12'494'950.00
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)		ind	28'305'302	3'393'864	13.6%	24'911'638.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)		ind	1'086'477	76'794	7.6%	1'009'683.00
DIP	Astural		ind	9'968'006	1'399'415	16.3%	8'568'591.00
DIP	École protestante d'altitude (EPA)		ind	2'424'109	415'821	20.7%	2'008'288.00
DIP	Atelier x		ind	358'632	2'941	0.8%	355'691.00
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)		ind	6'162'691	441'877	7.7%	5'720'814.00
DIP	La Voie lactée		ind	1'286'141	836'141	185.8%	450'000.00
DIP	L'Arc		ind	1'780'415	845'415	90.4%	935'000.00
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM		ind	1'539'790	-	0.0%	1'539'790.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM		ind	95'000	-	0.0%	95'000.00
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions		ind	-	-		101'0648.73
DIP	Centre intercantonal d'information sur les Croyances (CIC)		af	190'000	40'000	26.7%	150'000.00
DIP	Fonds Animation jeunesse		pp	280'000	-	0.0%	280'000.00
DIP	Pour enseignement mineurs invalides places en institutions privées		pp	85'000	-	0.0%	85'000.00
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels		af	30'000	-	0.0%	30'000.00
DIP	Assistants à la vie scolaire		af	236'209			
DIP	Appui social		pp	16'000	-	0.0%	16'000.00
DIP	Frais de placements		pp	3'227'000	-	0.0%	3'227'000.00
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)		af	130'000	-	0.0%	130'000.00
DIP	Unions chrétiennes		af	90'000	-	0.0%	90'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	VARIATION		BUDGET 2010	COMPTE 2009
				BUDGET 2011	B 2011 / B 2010		
DIP			af	129'350	- 0.0%	129'350	129'350.00
DIP			af	179'100	- 0.0%	179'100	968'122.75
DIP			af	500'000			
DIP			pp	1'800'000	157.1%	700'000	548'175.00
DIP			pp	175'000	- 0.0%	175'000	113'881.70
DIP			pp	15'285'492	-4579'508 -23.1%	19'865'000	19'546'920.55
DIP			pp	8'601'172	-4'671'828 -35.2%	13'273'000	10'479'922.84
DIP			pp	20'000	- 0.0%	20'000	
Total A04 Hautes écoles				522'280'584		519'499'454	497'683'364.20
DIP	art 4 LIAF		ind	43'320'000	2'338'000 5.7%	40'982'000	37'932'000.00
DIP	art 4 LIAF		ind	23'353'000	1'067'000 4.8%	22'286'000	21'380'000.00
DIP	art 4 LIAF		ind	18'963'000	-28'000 -0.1%	18'991'000	17'400'000.00
DIP	art 4 LIAF		ind	575'651	-684'088 -64.3%	1'259'739	1'453'857.00
DIP	art 4 LIAF		ind	6'276'996	-7'388 -0.1%	6'284'384	6'112'758.00
DIP	art 4 LIAF		ind	283'022	-507'364 -64.2%	790'386	685'571.00
DIP	art 4 LIAF		ind	10'410'000	940'000 9.9%	9'470'000	9'470'000.00
DIP	art 4 LIAF		ind	2'300'000	-700'000 -23.3%	3'000'000	3'000'000.00
DIP	art 4 LIAF		ind	1'720'000	70'000 4.2%	1'650'000	1'250'000.00
DIP	L 10118	2011	ind	13'975'000	167'000 1.2%	13'814'000	13'655'000.00
DIP	L 10118	2011	ind	1'198'410	- 0.0%	1'198'410	1'198'410.00
DIP	L 10421	2011	ind	327'587'628	7'707'583 2.4%	319'880'045	302'255'257.00
DIP	L 10421	2011	ind	71'866'877	-30'48'613 -4.1%	74'915'490	76'711'117.35
DIP	L 10421	2011	ind	780'000	780'000		
DIP	L 10421	2011	ind	-5'100'000			
DIP			ns	301'000	16'000 5.6%	285'000	278'846.00
DIP			af	40'000	- 0.0%	40'000	
DIP			af		-200'000 -100.0%	200'000	200'000.00
DIP			pp	1'070'000	40'000 3.9%	1'030'000	966'500.00
DIP			pp	3'178'000	-63'000 -1.9%	3'241'000	3'079'200.00
DIP			pp	182'000	- 0.0%	182'000	76'500.00
DIP			pp		-		578'347.85
Total B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois				350'000		200'000	150'000.00
DSE			ns	300'000	150'000 100.0%	150'000	150'000.00
DSE			af	50'000	- 0.0%	50'000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

DÉPT 2011	LIAF : Lot de financement	Echéance	LIAF	LIBELLÉ	VARIATION		BUDGET 2010	COMPTÉ 2009
					BUDGET 2011	B 2011 / B 2010		
				Total C01 Accès à l'assurance-maladie	284'180'000		284'180'000	248'249'338.32
DSE			af	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés	40'000	- 0.0%	40'000	
DSE			af	Forum santé		-		40'000.00
DSE			af	ASSUAS - association suisse des assurés	40'000	- 0.0%	40'000	40'000.00
DSE			pp	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs	243'600'000	1'000'000 0.4%	242'600'000	213'185'206.70
DSE			pp	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes	40'500'000	-1'000'000 -2.4%	41'500'000	34'984'131.62
				Total C02 Soutien à la famille	24'168'750		27'668'750	16'844'880.06
DSE	L 10244	2012	af	Solidarité femmes	726'000	- 0.0%	726'000	726'000.00
DSE	L 10244	2012	af	Viol secours	295'000	- 0.0%	295'000	295'000.00
DSE	L 10244	2012	af	Sos femmes	355'000	- 0.0%	355'000	355'000.00
DSE	L 10244	2012	af	Arabelle foyer d'hébergement	545'000	- 0.0%	545'000	545'000.00
DSE	L 10390	2012	af	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	300'000	- 0.0%	300'000	300'000.00
DF			af	Legs Rothschild (ville de Genève)	1'000	- 0.0%	1'000	980.41
DSE			ns	Commission cantonale de la famille	50'000	- 0.0%	50'000	26'149.65
DSE			af	Association des familles monoparentales	103'500	- 0.0%	103'500	103'500.00
DSE			af	Compagna	35'000	- 0.0%	35'000	35'000.00
DSE			af	Pro-filia Genève	30'250	- 0.0%	30'250	30'250.00
DSE			af	Maison genevoise des médiations	128'000	- 0.0%	128'000	128'000.00
DSE			pp	Allocation familiales pour personnes non actives	21'100'000	-4'000'000 -15.9%	25'100'000	14'300'000.00
DSE			pp	Allocation familiales dans l'agriculture	500'000			
				Total C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	268'456'759		242'655'512	228'755'802.78
DSE	L 10192	2011	af	Fondation Phenix	370'000	- 0.0%	370'000	369'999.30
DSE	L 10245	2012	af	Caritas Genève - reflets	455'000	- 0.0%	455'000	455'000.00
DSE	L 10245	2012	af	Caritas-Genève, utilisation immeuble NM	29'025	- 0.0%	29'025	29'025.00
DSE	L 10286	2012	af	Centre social protestant Genève - atelier galiffe	601'511	- 0.0%	601'511	601'511.00
DSE	L 10286	2012	af	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	20'358	- 0.0%	20'358	20'358.00
DSE	L 10287	2012	af	Croix-Rouge genevoise	900'000	- 0.0%	900'000	900'000.00
DSE	L 10287	2012	af	Croix-Rouge genevoise, utilisation immeuble NM	46'610	- 0.0%	46'610	46'610.00
DSE	L 10397	2012	af	Entreprise sociale l'Orangerie	246'000	- 0.0%	246'000	246'000.00
DSE	L 10399	2012	ind	Association Argos	2'985'684	34'744 1.2%	2'950'940	2'917'839.00
DSE	L 10399	2012	ind	Association argos - intérêts sur prêts NM	13'000	-7'625 -11.1%	14'625	16'250.00
DSE	L 10620	2012	ind	Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)	107'1229	12'137 1.1%	1'059'092	820'000.00
DSE	PL 10601	2013	ind	Hospice Général : fonctionnement 1	60'508'196	-1'368'537 -2.2%	61'876'733	64'296'877.43
DSE	PL 10601	2013	ind	Hospice Général, utilisation immeuble NM	30'000	-275'472 -90.2%	305'472	305'472.00
DSE			ns	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale	18'396	- 0.0%	18'396	18'396.00
DSE			ns	Conférence des directeurs des affaires sociales	89'100	- 0.0%	89'100	87'500.00
DSE			ns	Commission consultative en matière d'addictions	4'500	- 0.0%	4'500	1'287.60

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ		LIAF	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
dept 2011		LIAF : Loi de financement						
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles *			af		-100'000	100'000	
DSE	Tél 143 la main tendue			af	127'800	-	127'800	127'800.00
DSE	Intégration pour tous (IPT)			af	191'500	-	191'500	191'500.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)			af	151'000	-	151'000	151'000.00
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles			af	750'000	-	750'000	44'098.00
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue			af	36'000	-	36'000	36'000.00
DSE	Carrefour prison			af	175'000	-	175'000	175'000.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles *			af	400'000	-	400'000	285'000.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres *			af	500'000	-	500'000	88'400.00
DSE	Hospice Général : prestations 1			pp	195'965'850	27'000'000	168'965'850	153'737'304.86
DSE	Remise de cotisations AVS			pp	400'000	-	400'000	403'163.75
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)			pp	881'000	-	881'000	581'000.00
DSE	Indemnités LAVI			pp	1'490'000	500'000	990'000	1'803'410.85
Total C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle					40'000	-	40'000	6'861.15
DSE	Appui social			pp	40'000	-	40'000	6'861.15
Total C05 Actions en matière d'asile et de migration					33'835'834	-	33'746'047	33'104'528.47
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	L 10376	2012	af	235'000	-	235'000	235'000.00
DSE	Hospice Général : fonctionnement 1	PL 10601	2013	ind	17'617'834	89'787	17'528'047	18'453'286.57
DSE	Commission "forfait intégration" - domaine asile			pp		-		1'009'309.00
DSE	AGORA - aumonerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés			af	15'000	-	15'000	15'000.00
DSE	Appartenances - Genève			af	95'000	-	95'000	95'000.00
DSE	Elisa asile			af	50'000	-	50'000	50'000.00
DSE	Hospice Général : prestations 1			pp	15'323'000	-	15'323'000	12'975'237.14
DSE	Subvention aide au retour			pp	500'000	-	500'000	271'695.75
Total D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					133'158'336	-109'910'345	113'544'345	104'234'518.44
DSE	EMS - subvention d'exploitation	L 10624	2013	ind		-	109'910'345	101'644'918.44
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	L 10624	2013	ind	1'628'463			
DSE	EMS - Résidence Les Arénères	L 10624	2013	ind	1'720'642			
DSE	EMS - Résidence Beauregard	L 10624	2013	ind	1'165'963			
DSE	EMS - Foyer Béthel	L 10624	2013	ind	821'298			
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	L 10624	2013	ind	2'644'004			
DSE	EMS - Les Bruyères	L 10624	2013	ind	1'990'722			

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSE EMS - Butini	L 10624	2013	ind	2'646'060			
DSE EMS - Résidence de la Champagne	L 10624	2013	ind	1'567'021			
DSE EMS - Les Charmettes	L 10624	2013	ind	3'218'698			
DSE EMS - Les Charmilles	L 10624	2013	ind	2'957'851			
DSE EMS - Les Châtaigniers	L 10624	2013	ind	3'698'952			
DSE EMS - Châtelaine	L 10624	2013	ind	2'613'446			
DSE EMS - La Coccinelle	L 10624	2013	ind	1'302'798			
DSE EMS - Eynard Fatio	L 10624	2013	ind	2'678'008			
DSE EMS - Résidence Fort Barreau	L 10624	2013	ind	1'754'261			
DSE EMS - Résidence des Franchises	L 10624	2013	ind	1'996'208			
DSE EMS - Les Génévriers	L 10624	2013	ind	692'452			
DSE EMS - Résidence d'Hanna	L 10624	2013	ind	2'102'377			
DSE EMS - Résidence Happy Days	L 10624	2013	ind	1'860'633			
DSE EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	L 10624	2013	ind	669'459			
DSE EMS - Résidence Jura	L 10624	2013	ind	1'308'269			
DSE EMS - Les Lauriers	L 10624	2013	ind	1'882'501			
DSE EMS - Le Léman	L 10624	2013	ind	908'172			
DSE EMS - Domaine de la Louvière	L 10624	2013	ind	2'073'475			
DSE EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	L 10624	2013	ind	5'381'736			
DSE EMS - Résidence Mandement	L 10624	2013	ind	1'472'390			
DSE EMS - Les Marronniers	L 10624	2013	ind	280'213			
DSE EMS - La Méridienne	L 10624	2013	ind	658'449			
DSE EMS - Les Mimosas	L 10624	2013	ind	1'129'401			
DSE EMS - Résidence Nant-d'Avril	L 10624	2013	ind	1'189'694			
DSE EMS - Notre-Dame	L 10624	2013	ind	1'237'488			
DSE EMS - Le Nouveau-Kermont	L 10624	2013	ind	2'441'638			
DSE EMS - Les Pervenches	L 10624	2013	ind	2'066'052			
DSE EMS - La Petite Boissière	L 10624	2013	ind	2'152'794			
DSE EMS - Les Pins	L 10624	2013	ind	1'812'698			
DSE EMS - Maison de Pressy	L 10624	2013	ind	939'432			
DSE EMS - Le Prieuré	L 10624	2013	ind	3'400'711			
DSE EMS - La Providenza	L 10624	2013	ind	1'975'796			
DSE EMS - De la Rive	L 10624	2013	ind	1'795'426			
DSE EMS - La Rhodanienne	L 10624	2013	ind	566'621			
DSE EMS - Résidence Saconnay	L 10624	2013	ind	1'549'201			
DSE EMS - Foyer St-Paul	L 10624	2013	ind	2'653'279			
DSE EMS - La Terrassière	L 10624	2013	ind	2'290'627			

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ		Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
dept 2011		LIAF : Loi de financement	L	ind	B	B	C
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	L 10624	2013	ind	2'115'793		
DSE	EMS - Maison de la Tour	L 10624	2013	ind	1'242'624		
DSE	EMS - Val Fleury	L 10624	2013	ind	7'719'186		
DSE	EMS - Foyer Vaillon	L 10624	2013	ind	2'013'017		
DSE	EMS - Résidence Vendée	L 10624	2013	ind	2'171'328		
DSE	EMS - Maison de Vessy	L 10624	2013	ind	6'299'594		
DSE	EMS - Villa Mona	L 10624	2013	ind	1'315'865		
DSE	EMS - Poterie	L 10624	2013	ind	1'972'889		
DSE	EMS - Mouilles	L 10624	2013	ind	2'081'558		
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	L 10624	2013	ind	24'641'878		
DSE	Fédération genevoise des EMS (FEGEMS)	L 10647	2010	af		-2'355'000	2'355'000
DSE	Pro Senectute			af	30'600	-	30'600
DSE	Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux (EMS) et de leurs familles (APAF)			af	100'000	-50'000	150'000
DSE	Fondation la Vespérale, utilisation immeuble NM			ind	76'225	-339'775	416'000
DSE	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)			pp	482'400	-200'000	682'400
	Total D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées				285'451'046	284'227'585	262'545'627.44
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC 1			pp	202'111'106	1'871'486	200'239'620
DSE	Abonnements TPG - SPC 1			pp	4'107'330	291'300	3'816'030
DSE	Service des prestations complémentaires : service social 1			pp	5'826	-	5'826
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC 1			pp	76'022'484	-939'325	76'961'809
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance 1			pp	3'204'300	-	3'204'300
	Total E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes				164'582'073	155'787'862	144'174'265.35
DSE	Association Cérébral Genève	L 10200	2011	af	80'000	-	80'000
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	L 10200	2011	af	124'345	-	124'345
DSE	Pro Mente Sana association romande	L 10287	2012	af	205'000	-	205'000
DSE	Fondation cap loisirs	L 10398	2012	af	1'000'100	-	1'000'100
DSE	Fondation Cap loisirs - utilisation immeuble NM	L 10398	2012	af	84'000	-	84'000
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	L 10621	2013	ind	50'573'699	3'077'233	47'496'466
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	4'200'219	400'887	3'799'332
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	L 10621	2013	ind	4'312'958	31'620	4'281'338
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	L 10621	2013	ind	3'075'787	12'741	3'063'046
DSE	EPH Association Point du Jour	L 10621	2013	ind	2'96'562	2'500	294'062
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	L 10621	2013	ind	7'808'009	2'457'300	5'350'709
DSE	EPH Aigues Vertes	L 10621	2013	ind	15'330'895	681'570	14'649'325
DSE	EPH Foyer Handicap	L 10621	2013	ind	18'124'739	162'433	17'962'306
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	L 10621	2013	ind	500'000		17'232'670.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

Dpt 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION		BUDGET 2010	COMPTE 2009
						B 2011 / B 2010	B 2010 / B 2009		
DSE	EPH Association La Corolle	L 10621	2013	ind	2'552'209	2'1815	0.9%	2'530'394	2'166'719.00
DSE	EPH Fondation Trajets	L 10621	2013	ind	6'039'926	252'842	4.4%	5'787'084	4'838'110.00
DSE	EPH La Maison des Champs	L 10621	2013	ind	1'578'183	1'3629	0.9%	1'564'554	1'456'575.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	L 10621	2013	ind	603'805	65'216	12.1%	538'589	533'046.00
DSE	EPH Association Arcade 84	L 10621	2013	ind	468'030	42'452	10.0%	425'578	415'621.00
DSE	EPH Réalise	L 10621	2013	ind	685'828	4'385	0.6%	681'443	577'385.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	994'320	-	0.0%	994'320	38'539.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	260'820	-	0.0%	260'820	260'820.00
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	18'396	-	0.0%	18'396	18'396.00
DSE	EPH Clair-Bois	L 10622	2010	ind	17'744'225	536'969	3.1%	17'207'256	14'091'755.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	L 10622	2010	ind	9'228'933	186'569	2.1%	9'042'364	8'286'437.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	L 10622	2010	ind	16'506'525	294'050	1.8%	16'212'475	15'479'482.70
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	L 10622	2010	ind	205'092	-	0.0%	205'092	205'092.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	L 10622	2010	ind	30'544	-	0.0%	30'544	30'544.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	L 10622	2010	ind	325'772	-	0.0%	325'772	691'150.00
DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)			af	300	-	0.0%	300	317.75
DCTI	Association handicapés architecture urbanisme (HAU)			af	20'000	-	0.0%	20'000	20'000.00
DCTI	Assoc.centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			af	9'302	-	0.0%	9'302	9'300.00
DSE	Commission cantonale d'indication			ns	100'000	-	0.0%	100'000	5'282.90
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM			ind	165'000	-	0.0%	165'000	165'000.00
DSE	Association actif			af	105'500	-	0.0%	105'500	
DSE	EPH Enveloppe pour les nouvelles places 2008 et l'annualisation des places ouvertes en 2007			ind		-			2'487'957.00
DSE	Association Parole			af	125'000	-	0.0%	125'000	125'000.00
DSE	Association autrement aujourd'hui			af	155'200	-	0.0%	155'200	155'200.00
DSE	Association Anytates pour personnes mentalement handicapées			af	40'000	-	0.0%	40'000	40'000.00
DSE	Association Danse habile			af	35'000	-	0.0%	35'000	35'000.00
DSE	Fonds Helios - actions soutien intégration personnes handicapées			af	500'000	-	0.0%	500'000	139'267.00
DSE	Insisme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées			af	160'000	50'000	45.5%	110'000	110'000.00
DSE	Pro-Infirmités			af	159'500	-	0.0%	159'500	159'500.00
DSE	Association Project			af		-			38'000.00
DSE	Centre de formation continue pour adultes (CEFCA)			af	48'350	-	0.0%	48'350	67'500.00
DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)			af	48'350	-	0.0%	48'350	48'350.00
Total E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées						204'509'554		203'633'015	188'099'116.77
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC 1			pp	144'801'194	1'340'814	0.9%	143'460'380	130'418'905.50
DSE	Abonnements TPG - SPC 1			pp	2'942'670	208'700	7.6%	2'733'970	2'673'344.65
DSE	Service des prestations complémentaires : service social 1			pp	4'174	-	0.0%	4'174	2'391.70

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

Dépt 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSPE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC 1			pp	54'465'816	-672975	55'138'791	52'983'958.97
DSPE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance 1			pp	2'295'700	-	2'295'700	2'020'515.94
	Total F01 Protection de l'environnement				2'247'959		4'247'959	7'188'976.76
DSPE	Indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG	L 9826	2011	ind	2'000'000	-2'000'000	4'000'000	7'000'000.00
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	5'954	-	5'954	
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes 1			ns	105'600	-	105'600	88'976.76
DSPE	Conv. interc. exploitation labo régional ouest événements type b			ns	36'405	-	36'405	
DSPE	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns	100'000	-	100'000	100'000.00
	Total F02 Energie				11'920'812		8'920'812	19'500'386.19
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	812	-	812	
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton			ns	2'154'500	-	2'154'500	1'442'866.10
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes 1			ns	14'400	-	14'400	12'133.19
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes			ns	1'751'100	-	1'751'100	1'367'020.00
DSPE	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie			ns	8'000'000	3'000'000	5'000'000	16'678'366.90
	Total F03 Gestion des eaux				1'295'000		1'535'000	724'851.45
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontalières			af	810'000	-190'000	1'000'000	453'390.00
DIM	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	art 4 LIAF		ns	150'000	-50'000	200'000	
DIM	Manœuvre du barrage du seujet			af	175'000	-	175'000	171'000.00
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés			ns	50'000	-	50'000	
DIM	Cipel (commission internationale pour la protection du Léman)			af	110'000	-	110'000	100'461.45
	Total F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air				790'649		724'058	683'328.05
DIM	Fondation Neptune	L 10360	2012	af	252'559	1'801	250'758	248'958.00
DIM	Fondation Neptune - capital de dotation NM	L 10360	2012	af	30'000	-	30'000	30'000.00
DIM	Fondation Neptune - prestations et locaux NM	L 10360	2012	af	54'000	-	54'000	50'742.30
DIM	Subventions associations diverses *			af	7'000	-9'000	16'000	16'500.00
DIM	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)			ns	52'000	-	52'000	
DIM	Fonds forestier : subventions diverses			af	35'000	-	35'000	13'130.00
DIM	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc			ns	2'000	-	2'000	
DIM	Subventions relatives à la nature et aux sites naturels			af	35'000	-	35'000	19'670.85
DIM	Subventions relatives à l'éducation à la nature			af	10'000	-	10'000	4'876.00
DIM	Subventions relatives à la faune			af	30'000	-	30'000	44'910.00
DIM	Subventions suite aux dégâts dus à la faune			ns	283'090	73'790	209'300	254'540.90
	Total F05 Politique agricole				5'142'551		5'210'750	4'311'826.23
DIM	Opage promotion agricole	L 10295	2012	ind	2'440'000	-100'000	2'540'000	2'313'055.79
DIM	Opage, dotation NM	L 10295	2012	ind	150	-	150	150.00
DIM	Opage, prestations de service et mise à disposition de locaux NM	L 10295	2012	ind	140'000	25'000	115'000	90'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011		VARIATION B 2011 / B 2010		BUDGET 2010		COMPTE 2009	
				2012	2014	2010	2010	2010	2010		
DIM Agri Genève - vulgarisation	L 10325	2012	af	2'15'000		5'000	2.4%	2'10'000		2'10'000.00	
DIM Fondation pour les zones agricoles spéciales	PL 10764	2014	ind	100'000		-	0.0%	100'000		100'000	
DIM Améliorations foncières			ns	200'000		-	0.0%	200'000		280'759.45	
DIM Lutte obligatoire contre maladies et ravageurs			ns	25'000		-	0.0%	25'000		1'732.00	
DIM Améliorations foncières			ns	64'000		-136'000	-68.0%	200'000		15'000.00	
DIM Centrale suisse de culture maraichère			ns	9'000		-	0.0%	9'000		8'912.00	
DIM Office intercantonal de certification			ns	13'500		5'500	68.8%	8'000		7'458.00	
DIM Agriculture : subventions diverses *			af	5'000		-	0.0%	5'000			
DIM Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise			ns			-				-1'636.80	
DIM Promotion agricole			af	30'500		-19'500	-39.0%	50'000		21'180.00	
DIM Taxes viticoles affectées redistribuées			af	65'000		-	0.0%	65'000		55'419.20	
DIM Fédération cantonale genevoise aviculture, cyniculture, colombophilie et colombiculture			af			-2'500	-100.0%	2'500			
DIM Union maraichère de Genève, vulgarisation			af	120'000		-	0.0%	120'000		120'000.00	
DIM Bio Genève, vulgarisation			af	10'000		-	0.0%	10'000		10'000.00	
DIM Union fruitière lémanique			af	6'000		200	3.4%	5'800		5'800.00	
DIM Société genevoise d'apiculture			af	10'000		4'000	66.7%	6'000		6'000.00	
DIM Groupement technique horticole			af	10'000							
DIM Interprofession du vignoble et des vins de Genève			af	35'000		3'000	9.4%	32'000		32'000.00	
DIM Encouragement à la production animale			af	27'500		-4'000	-12.7%	31'500		10'750.00	
DIM Contrôle des mesures paiements directs			ns	25'000							
DIM Agriculture : autres subventions *			af	3'000		-	0.0%	3'000			
DIM Promotion agricole			pp	80'000		-55'000	-40.7%	135'000			
DIM Modes de production et matières premières renouvelables			pp	101'000		-31'000	-23.5%	132'000		120'000.00	
DIM Préservation espace rural et ressources naturelles			pp	81'800		-40'000	-32.8%	121'800		15'045.00	
DIM Améliorations structurelles et mesures sociales			pp	590'000		190'000	47.5%	400'000		448'832.00	
DIM Améliorations foncières			pp	40'000		-	0.0%	40'000		32'340.95	
DIM Lutte obligatoire contre maladies et ravageurs			pp	35'000		5'000	16.7%	30'000		357.50	
DIM Encouragement à la production animale			pp	49'300		-10'700	-17.8%	60'000		33'880.00	
DIM Contributions pour des prestations écologiques			pp	430'000		-	0.0%	430'000		368'982.20	
DIM Prêts cantonaux de désendettement et aep à taux d'intérêts 0% NM			pp	181'801		57'801	46.6%	124'000		105'808.94	
Total G01 Accès au logement				69'495'500				75'868'800		69'407'807.40	
DCTI Cité Universitaire rente droit superficie NM	L 9974	2011	ind	539'000		-	0.0%	539'000		539'000.00	
DCTI Cité Universitaire	L 9974	2011	ind	457'000		-	0.0%	457'000			
DCTI Cité Universitaire extension intérêt + droit superficie NM	L 9975	2011	ind	149'500		89'500	149.2%	60'000			
DCTI FIDP intérêts sur dotations NM			ind	8'000'000		-800'000	-9.1%	8'800'000		7'361'208.00	
DCTI FPLC intérêts sur dotations NM			ind	2'650'000		-450'000	-14.5%	3'100'000		2'384'813.00	
DCTI Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement			af	50'000		-	0.0%	50'000		50'000.00	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

dept 2011		LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
LIBELLÉ								
DCTI	Dotation LGL sans intérêts et à taux réduit NM			ind	80'000	-15'000	95'000	103'968.60
DCTI	Subvention au logement social			pp	26'000'000	-3'847'800	29'847'800	31'489'239.65
DCTI	Allocations de logement "secteur subventionné"			pp	10'300'000	-900'000	11'200'000	10'217'569.45
DCTI	Allocations de logement "secteur libre"			pp	11'300'000	-700'000	12'000'000	10'056'035.70
DCTI	Subvention en faveur des habitations mixtes			pp	9'850'000	250'000	9'600'000	7'204'883.10
DCTI	Subvention épargne logement			pp	100'000	-	100'000	
DCTI	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées			pp	20'000	-	20'000	1'089.90
Total G02 Aménagement du territoire					57'200	-	48'200	0.00
DCTI	Subvention pour la communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)			af	48'200	-	48'200	
DCTI	Subventions diverses			af	9'000	-		
Total G03 Conformité des constructions et des chantiers					6'500'000	-	4'000'000	4'450'937.15
DCTI	LDTR bonus à la rénovation			pp	4'000'000	-	4'000'000	4'450'937.15
DCTI	Bonus conjoncturel à l'énergie			pp	2'500'000	-		
Total H01 Population, droit de cité et migration					375'600	-	375'600	372'600.00
DSPE	Fondation romande de détention administrative			af	300'000	-	300'000	297'000.00
DSPE	Fondation romande de détention administrative NM		art.1.4 LIAF	af	75'600	-	75'600	75'600.00
Total H02 Sécurité publique					9'980'496	-	9'882'700	2'742'438.10
DSPE	Fondation des parkings		PL 10751 2013	ind	9'872'590	97796	9'774'794	2'641'098.10
DSPE	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman			af	32'338	-	32'338	32'338.00
DSPE	Musique de la police			af	42'984	-	42'984	42'984.00
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	6'566	-	6'566	
DSPE	Polycom NM			ns	26'018	-	26'018	26'018.00
Total H03 Sécurité civile					477'050	-	507'050	346'310.60
DIM	Instruction			af	140'000	-	140'000	84'210.00
DIM	Subvention matériel et équipement			af	236'000	-	236'000	170'146.60
DIM	Matériel			af	90'000	-30'000	120'000	83'486.95
DIM	Instruction			af	650	-	650	
DIM	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers			af	1'000	-	1'000	1'000.00
DIM	Sécurité civile : matériel (institutions privées)			af	1'000	-	1'000	217.05
DIM	Fédération des corps de sapeurs-pompiers			af	4'000	-	4'000	4'000.00
DIM	Sécurité civile: diverses subventions *			af	4'400	-	4'400	3'250.00
Total H04 Armée et obligation de servir					542'500	-	535'500	527'882.15
DSPE	Habillage et équipement des musiques cantonales			ns	30'000	-	30'000	20'568.35
DSPE	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales			ns	60'000	-	60'000	60'000.00
DSPE	Rétribution des chefs de musique			ns	170'000	7'000	163'000	164'813.80
DSPE	Elite corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	75'000	75'000.00
DSPE	Landwehr corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	75'000	75'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Lot de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSPE	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mont-Repos)			af	500	- 0.0%	500	500.00
DSPE	Musée militaire genevois			af	54'000	- 0.0%	54'000	54'000.00
DSPE	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)			af	2'000	- 0.0%	2'000	2'000.00
DSPE	Musée militaire genevois - locaux NM			af	35'000	- 0.0%	35'000	35'000.00
DSPE	Compagnie 1602 - locaux NM			af	36'000	- 0.0%	36'000	36'000.00
DSPE	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM			af	5'000	- 0.0%	5'000	5'000.00
	Total H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement				2'771'098		2'743'098	2'571'611.13
DSPE	Association la Pâquerette des Champs	L 10495	2012	af	230'000	- 0.0%	230'000	230'000.00
DSPE	Association la Pâquerette des Champs NM	L 10495	2012	af	30'000	- 0.0%	30'000	30'000.00
DSPE	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	PL XXXXX	2013	ind	921'700	- 0.0%	921'700	921'700.00
DSPE	Fondation romande pour toxicomanes NM			af	6'000	- 0.0%	6'000	5'750.00
DSPE	Redassement des détenus libérés			pp	252'110	- 0.0%	252'110	157'694.33
DSPE	Pécule et vêtements			pp	1'331'288		1'303'288	1'226'466.80
	Total H08 Droits humains				19'948'732		19'728'732	16'436'814.57
DSPE	Comité International Croix-Rouge (CICR)	art.4 LIAF		af	3'000'000	- 0.0%	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	Aide aux pays en voie de développement	art.4 LIAF		af	7'800'000	- 0.0%	7'800'000	6'693'481.30
DSPE	Coopération au développement dans le tiers-monde	art.4 LIAF		af	270'000	- 0.0%	270'000	229'608.00
DSPE	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	art.4 LIAF		af	1'300'000	- 0.0%	1'300'000	1'187'064.00
DSPE	F-information - filigrane	L 10124	2011	af	515'000	- 0.0%	515'000	515'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés	L 10307	2011	af	300'000	- 0.0%	300'000	300'000.00
DSPE	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	L 10307	2011	af	290'000	- 0.0%	290'000	290'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	L 10307	2011	af	76'164	- 0.0%	76'164	76'164.00
DSPE	Association Vires	L 10492	2012	af	430'000	- 0.0%	430'000	430'000.00
DSPE	Association Vires NM	L 10492	2012	af	30'000	- 0.0%	30'000	30'000.00
DSPE	Fédération genevoise de coopération (FGC)	PL 10771		af	3'000'000	- 0.0%	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	6'568	- 0.0%	6'568	20'000.00
DSPE	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration			ns	1'969'000	- 0.0%	1'969'000	
DSPE	Bureau de l'intégration : Cours de français			af	100'000			
DSPE	Bureau de l'intégration : Cours de langue d'origine			af	100'000			
DSPE	Association Violence que faire			af	20'000	20'000		
DSPE	Diverses associations féminines *			af	40'000	-30'000	70'000	70'000.00
DSPE	Subventions projets antiracistes*			af		-100'000	100'000	100'000.00
DSPE	Subventions liées à des mandats de prestations *			af	74'000	50'000	24'000	
DSPE	Université populaire albanaise			af	110'000	- 0.0%	110'000	110'000.00
DSPE	Université populaire albanaise (OCE formation chômeurs)			af		-		47'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSPE Association Maison Kultura			af	100'000	- 0.0%	100'000	65'000.00
DSPE Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)			af	48'000	166.7%	18'000	18'000.00
DSPE Association Terra Incognita			af	70'000	0.0%	70'000	30'000.00
DSPE Bureau de l'intégration : autres subventions *			af	300'000	50'000	250'000	225'497.27
Total I01 Pouvoir judiciaire				11'185'100		11'185'100	10'214'718.66
PJ Emoluments de l'assistance juridique			pp	1'135'000	- 0.0%	1'135'000	901'060.20
PJ Traductions, témoins, expertises aj			pp	249'500	- 0.0%	249'500	527'165.74
PJ Frais d'assistance juridique			pp	9800'600	- 0.0%	9800'600	8'786'492.72
PJ Indemnités avocats première heure			pp	300'000			
Total J01 Transports et mobilité				208'312'243		184'893'370	180'980'108.01
DIM Indemnités aux TPN pour le trafic régional	art 4 LIAF		af	223'128	10'128	4.8%	200'411.00
DIM Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux	art 4 LIAF		af	715'000	115'000	19.2%	602'192.08
DIM Transports Publics Genevois (TPG)	L 10699	2014	ind	187'492'000	21'632'056	13.0%	165'859'944
DIM TPG - utilisation des infrastructures NM	L 10699	2014	ind	12'046'460	943'464	8.5%	11'102'996
DIM TPG - rente annuelle de droit de superficie NM	L 10699	2014	ind	907'000	- 0.0%	907'000	907'000.00
DIM Fondation des parkings NM	PL 10751	2013	ind	3'000	- 0.0%	3'000	3'000.00
DIM Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	PL 10751	2013	ind	655'343	- 0.0%	655'343	
DIM Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	PL 10753	2014	ind	2'384'873	-112'214	-4.5%	2'497'087
DIM Indemnités tarifaires unireso pour les CFF			af	1'232'439	580'439	89.0%	652'000
DIM Unireso Frais communautés tarifaire			ind	300'000	- 0.0%	300'000	300'000.00
DIM Transports collectifs - subventions diverses *			af	103'000	- 0.0%	103'000	80'000.00
DIM GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement			af	2'250'000	250'000	12.5%	2'000'000
Total K01 Réseau de soins				1'090'021'535		1'054'037'400	1'034'928'627.03
DARES Indemnité de fonctionnement clinique de Jolimont et Montana	L 10280	2011	ind	17'678'856	304'942	1.8%	16'623'487.00
DARES Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	L 10280	2011	ind	1'575'390	- 0.0%	1'575'390	1'575'390.00
DARES Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L 10613	2011	ind	671'194'483	23'463'022	3.6%	647'731'461
DARES Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L 10613	2011	ind	115'000'000	- 0.0%	115'000'000	115'000'000.00
DARES HUG, location financement bâtiments et équipements NM	L 10613	2011	ind	60'982'375	-2'057'938	-3.3%	63'040'313
DARES HUG, location financement intérêts de la dette NM	L 10613	2011	ind	35'283'468	-557'853	-1.6%	35'841'321
DARES Mission d'intérêt général HUG 1	L 10613	2011	ind	4'195'789	2'214'173	5.6%	39'743'717
DARES FSASD (fondation des services d'aide et de soins à domicile) - indemnité de fonctionnement	PL 10698	2011	ind	129'131'731	5'250'091	4.2%	123'881'640
DARES Dir gen. des cass - autres institutions - subvention de fonctionnement *	PL 10698	2011	af	15'174'406	9'454'537	151.0%	6'262'869
DARES FSASD mise à disposition de matériel informatique NM	PL 10698	2011	ind	2'442	-842'543	-99.7%	844'985
DARES FSASD mise à disposition de locaux NM	PL 10698	2011	ind	391'790	- 0.0%	391'790	
DARES Observatoire de la santé 1			ns	25'704	25'704		86'600.00
DARES Fondation IRIS			af	20'000	- 0.0%	20'000	20'000.00
DARES Locaux mis à disposition des communes *			ns		-1270'000	-100.0%	1'270'000
							736'065.30

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DARES Actions ponctuelles d'aide a domicile*			af	250'000	- 0.0%	250'000	236'000.00
DARES Unités d'accueil temporaire (UAT)			ind	810'000	- 0.0%	810'000	1'008'018.00
Total K02 Régulation sanitaire				862'428		7'288'720	5'971'496.20
DARES CDS- Académie chiropratique			ns	10'000	- 0.0%	10'000	
DARES Conférence directeurs affaires sanitaires 1			ns	192'654	17'814 10.2%	174'840	173'181.45
DARES Observatoire de la santé 1			ns	38'574		75'060	
DARES CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales 1			ns	209'300	-107'620 -34.0%	316'920	207'525.00
DARES Programme latin de don d'organes			ns	261'900	- 0.0%	261'900	232'500.00
DARES Centre de documentation Lausanne			ns		-		20'000.00
DARES ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève			af	150'000	- 0.0%	150'000	150'000.00
DARES Hospitalisation hors canton			pp		-6'300'000 -100.0%	6'300'000	5'188'289.75
Total K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention				12'523'213		12'512'294	10'713'247.65
DARES Dime de l'alcool : actions de préventions *	L 10257 2012		af	1'060'000	- 0.0%	1'060'000	965'000.00
DARES FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	L 10257 2012		af	396'200	- 0.0%	396'200	396'200.00
DARES Association pour la prévention du tabagisme	L 10257 2012		af	450'000	- 0.0%	450'000	450'000.00
DARES Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	L 10370 2011		af	1'000'000	- 0.0%	1'000'000	1'000'000.00
DARES Mission d'intérêt général HUG 1 (Centrale 144)	L 10613 2011		ind	1'748'245	5827 0.3%	1'742'418	
DARES Groupe sida-Genève	L 10652 2012		af	1'835'000	100'000 5.8%	1'735'000	1'735'000.00
DARES Dialogai	L 10652 2012		af	705'000	- 0.0%	705'000	705'000.00
DARES PVA (personnes vivant avec)	L 10652 2012		af	210'000	- 0.0%	210'000	210'000.00
DARES Première ligne	L 10652 2012		af	2'695'000	- 0.0%	2'695'000	2'695'000.00
DARES Fondation Health on the net	PL 10410 A 2010		af	180'000	-120'000 -40.0%	300'000	500'000.00
DARES CDS- search resistance antibiotique			ns		-17'311 -100.0%	17'311	
DARES Fondation sécurité des patients			ns	40'000	- 0.0%	40'000	
DARES Conférences directeurs affaires sanitaires 1			ns	38'346		34'800	34'470.15
DARES Observatoire de la santé 1			ns	25'722		14'940	
DARES CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales 1			ns	250'700	187'620 297.4%	63'080	207'525.00
DARES Interassociation de sauvetage			ns	32'000	- 0.0%	32'000	30'326.45
DARES Participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (SISVET)			ns	20'000	- 0.0%	20'000	
DARES Centre suisse information toxicologique			ns	78'000	1'000 1.3%	77'000	75'436.50
DARES SCAV Subventions non monétaires à d'autres cantons NM			ns	200'000	- 0.0%	200'000	119'230.00
DARES Indemnite unité eis - Université de Genève			af		-20'000 -100.0%	20'000	20'000.00
DARES Unité EIS - mise à disposition personnel NM			af		-295'000 -100.0%	295'000	298'777.95
DARES Onex santé			af	50'000	- 0.0%	50'000	50'000.00
DARES Subventions suite à des épizooties			pp	25'000	- 0.0%	25'000	28'600.00
DARES Action de promotion de la santé *			af	475'000	- 0.0%	475'000	325'212.00
DARES Programme de prévention des accidents par morsure			af	20'000	- 0.0%	20'000	10'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION		BUDGET 2010	COMPTE 2009
						B 2011 /	B 2010		
DARES	Croix-bleue genevoise			af	110'000	-	0.0%	110'000	110'000.00
DARES	Association fourchette verte			af	150'000			150'000	150'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme			af	131'000	40'000	44.0%	91'000	91'000.00
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif			af	198'000	43'200	27.9%	154'800	154'800.00
DARES	Asfag			af		-100'000	-100.0%	100'000	100'000.00
DARES	Accompagnants en psychiatrie			af	70'000		0.0%	70'000	70'000.00
DARES	Action prévention du jeu *			af	300'000	17'1255	133.0%	128'745	175'469.60
DARES	Subvention espace liberté			pp	30'000		0.0%	30'000	6'200.00
	Total L01 Développement et soutien à l'économie				18'530'827			18'628'462	13'472'664.30
DIM	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)	art.4 LIAF		af	2'500'000		0.0%	2'500'000	1'549'999.00
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), prêt NM	art.4 LIAF		af	178'298	-7020	-0.6%	179'318	189'815.05
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), intérêts sur prêt NM	art.4 LIAF		af	20'091	-873	-4.2%	20'964	20'090.80
DARES	Office de promotion industrielle OPI	L 10255	2011	ind	1'185'000		0.0%	1'185'000	1'225'000.00
DARES	Incubateur - E-Closion + Fongit	L 10369 L 10422	2012	af	2'526'000	25'000	1.0%	2'501'000	2'476'000.00
DARES	Fongits, intérêts sur prêts du PA NM	L 10422	2012	af	4'313	-187	-4.2%	4'500	4'312.50
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	L 10459	2011	ind	8'900'000		0.0%	8'900'000	5'923'116.05
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE, capital de dotation NM	L 10459	2011	ind	882'500	-92'500	-9.5%	975'000	624'623.30
DARES	Fondation pour le tourisme	PL XXXXX	2011	ind	485'000		0.0%	485'000	485'000.00
DARES	Office national du tourisme			ns	13'000		0.0%	13'000	13'000.00
DARES	Participation aux actions de l'OSEC			ns	76'000		0.0%	76'000	75'650.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation			ns	375'000		0.0%	375'000	514'946.00
DARES	Léonardo			ns	25'000		0.0%	25'000	25'000.00
DARES	FFSRT (fondation franco-suisse pour recherches et technologies)			ns		-35'000	-100.0%	35'000	35'000.00
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale			ns	6'500		0.0%	6'500	
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale			ns	820'000		0.0%	820'000	
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle			ns	133'000		0.0%	133'000	
DARES	CDEP-SO Promotion image			ns	9'000				
DARES	FFSRT - intérêts NM			ns		-180	-100.0%	180	172.50
DARES	Mipim			ns					77'814.10
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise			ns	340'000		0.0%	340'000	
DARES	Biosquare 2009-2010			af					46'000.00
DARES	Prix industrie et horlogerie			af					35'000.00
DARES	Telecom 2009			ns					100'000.00
DARES	Prix Michel Baettig			ns	5'000		0.0%	5'000	5'000.00
DARES	Office suisse d'expansion commerciale			ns	4'000		0.0%	4'000	4'000.00
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM			ns	43'125	-1'875	-4.2%	45'000	43'125.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

depl 2011	LIBELLÉ	LIAF : Lot de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	Total L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques				638'919		638'919	115'740.00
DCTI	SI Nord aviation - intérêts NM			af	122'319	- 0.0%	122'319	115'740.00
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM			af	516'600	- 0.0%	516'600	
	Total L03 Régulation du commerce				15'600		735'600	1'007'132.00
DARES	Fédération romande des consommatoires, section genevoise			ns	15'600	- 0.0%	15'600	15'600.00
DARES	Remboursements taxes			pp		-720'000 -100.0%	720'000	991'532.00
	Total M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif				0		0	3'000.00
DF	Fondation de valorisation - capital de dotation NM			ind		-		3'000.00
	Total N01 Culture				63'430'981		60'280'385	58'635'502.15
DJP	Fondation Bodmer	L 10261	2011	af	500'000	- 0.0%	500'000	500'000.00
DJP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	L 10261	2011	af	1'000'000	- 0.0%	1'000'000	1'000'000.00
DJP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	L 10261	2011	af	557'000	- 0.0%	557'000	555'000.00
DJP	Théâtre de Carouge et atelier	L 10296	2012	af	2'600'000	100'000 4.0%	2'500'000	2'500'000.00
DJP	Maionnettes de Genève	L 10296	2012	af	660'000	60'000 10.0%	600'000	600'000.00
DJP	Am stram gram	L 10296	2012	af	992'000	80'000 8.8%	912'000	912'000.00
DJP	Fondation d'art dramatique (FAD)	L 10296	2012	af	2'450'000	200'000 8.9%	2'250'000	2'250'000.00
DJP	Théâtre du Loup	L 10296	2012	af	350'000	50'000 16.7%	300'000	300'000.00
DJP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	L 10299	2012	af	9'500'000	- 0.0%	9'500'000	8'500'000.00
DJP	Concours de Genève	L 10299	2012	af	250'000	- 0.0%	250'000	250'000.00
DJP	Orchestre de chambre de Genève	L 10299	2012	af	760'000	- 0.0%	760'000	560'000.00
DJP	Contrechamps	L 10299	2012	af	450'000	- 0.0%	450'000	400'000.00
DJP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	L 10299	2012	af	292'800	- 0.0%	292'800	238'800.00
DJP	Festival de la Bâtie	L 10301	2011	af	450'000	- 0.0%	450'000	450'000.00
DJP	Fondation pour l'écrit	L 10352	2011	af	250'000	- 0.0%	250'000	250'000.00
DJP	Centre d'animation cinématographique (CAC)	L 10391	2010	af	420'000	49'000 13.2%	371'000	371'000.00
DJP	Cadets de Genève	L 10411	2010	ind		-357'300 -100.0%	357'300	357'300.00
DJP	Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (Fondation ETM)	L 10411	2010	ind		-735'000 -100.0%	735'000	735'000.00
DJP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	L 10551	2013	af	320'000	- 0.0%	320'000	
DJP	Conservatoire de musique de Genève	PL 10780	2014	ind	10'728'863	3'4782 0.3%	10'694'081	10'580'138.00
DJP	Institut Jacques Dalcroze	PL 10780	2014	ind	4'487'199	750'719 20.1%	3'736'480	3'690'463.00
DJP	Conservatoire populaire de musique	PL 10780	2014	ind	14'118'737	830'21 0.6%	14'035'716	13'879'091.00
DJP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	PL 10780	2014	ind	2'653'474	2'653'474		
DJP	Institut Jacques Dalcroze NM	PL 10780	2014	ind	1'238'112	- 0.0%	1'238'112	1'238'112.00
DJP	Conservatoire populaire de musique NM	PL 10780	2014	ind	92'004	- 0.0%	92'004	92'004.00
DJP	Fondation romande pour le cinéma	PL XXXX		af	913'000	513'000 128.3%	400'000	
DJP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM			af	60'000	- 0.0%	60'000	57'500.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

		LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
		LIBELLÉ						
DIP		Projets régionaux et transfrontaliers		af	84'370	-	84'370	82'175.00
DIP		Théâtre St.Gervais		af	192'500	50'000	142'500	142'500.00
DIP		Centre de l'image contemporaine (CIC)		af				152'500.00
DIP		Institut National Genevois (ING)		af	75'000	-	75'000	75'000.00
DIP		Institut National Genevois (ING) NM		af	40'272	-	40'272	40'272.00
DIP		Online genevoise		ind		-200'000	200'000	200'000.00
DIP		Fonction : Cinéma		af	150'000	50'500	99'500	99'500.00
DIP		Théâtre du Grütli		af	199'250	50'000	149'250	149'250.00
DIP		Association espace musical		ind		-149'350	149'350	149'350.00
DIP		Confédération des écoles de musiques		af	300'000			
DIP		Grandes manifestations *		af	147'500	-	147'500	845'971.35
DIP		Rencontres internationales		af	62'680	-	62'680	62'680.00
DIP		Aide ponctuelle à la culture *		af	1'445'000	-10'000	1'455'000	1'424'810.00
DIP		Teatro malandro		af	150'000	-	150'000	150'000.00
DIP		Aide aux compagnies indépendantes *		af	860'000	60'000	800'000	1'000'000.00
DIP		Diffusion et échanges culturels *		af	764'370	-100'000	864'370	681'870.00
DIP		Ateliers d'ethnomusicologie		af	129'350	-	129'350	129'350.00
DIP		Cinéma tout écran		af	180'000	30'750	149'250	149'250.00
DIP		Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées		af	200'000	-	200'000	200'000.00
DIP		Fonds spéciaux - ajustement		af		-		136'600.00
DIP		Bourses et résidences		pp	132'000	-	132'000	
DIP		Aide aux jeunes créateurs (cinéma + vidéo)		pp		-413'000	413'000	443'000.00
DIP		Subventions aux billets jeunes		pp	170'000	-	170'000	
DIP		SFCAC - bourses / aide à la production		pp		-		147'515.80
DIP		Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques		pp	148'000	-	148'000	
DIP		École et quartier Versoix		af	67'000	-	67'000	67'000.00
DIP		Culture et rencontre		af	105'000	-	105'000	105'000.00
DCTI		TSR - droit de superficie NM		ns	1'735'500	-	1'735'500	1'735'500.00
					2'311'216		5'911'216	5'593'271.00
DCTI		Fondation les Evaux - droit de superficie NM		af	641'216	-	641'216	641'216.00
DCTI		Association Genève-Plage		af	780'000	-	780'000	780'000.00
DIP		Commission cantonale du sport-toto : subventions ordinaires - communes		af		-800'000	800'000	448'000.00
DIP		Sport - soutien aux mouvements juniors		af	500'000			
DIP		Associations et sociétés sportives - subventions ordinaires		af		-3'300'000	3'300'000	3'139'300.00
DIP		Associations et sociétés sportives - subventions conditionnelles		af		-		139'500.00
DIP		Associations et sociétés sportives - aide en faveur des sélections sportives cantonales		af		-		2'12'000.00
DIP		Organisation d'événements sportifs NM		af	200'000	-	200'000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

DIP	LIAF : Lot de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DIP			af	190'000	-	190'000	44'500.00
DIP			af	190'000	-	190'000	188'755.00
				2'394'000		2'394'000	2'468'330.00
DCTI			ns	64'000	-	64'000	
DCTI			af	32'000	-	32'000	32'000.00
DCTI			af	108'000	-	108'000	108'000.00
DCTI			af	180'000	-90'000	270'000	435'697.00
DCTI			pp	2'010'000	90'000	1'920'000	1'892'633.00
				961'000		1'195'354	397'051.00
CHA			ns		-177'854	177'854	178'910.00
CHA			ns		-58'000	58'000	53'922.00
CHA			ns	11'000	1'500	9'500	9'219.00
CHA			af	50'000	-	50'000	15'000.00
CHA			af	900'000	-	900'000	140'000.00
				90'000		90'000	74'000.00
DARES			ns	50'000	-	50'000	34'000.00
DARES			ns	40'000	-	40'000	40'000.00
				300'000		20'000	190'000.00
CHA			af	300'000	280'000	20'000	190'000.00
				3'582'302		3'604'687	3'556'478.00
CHA	L 10044	2011	af	92'700	-	92'700	92'700.00
CHA	L 10044	2011	af	134'000	-	134'000	134'000.00
DSPE	L 10044	2011	ind	185'300	-	185'300	185'300.00
DSPE	L 10044	2011	af	69'525	-	69'525	69'525.00
DSPE	L 10044	2011	ind	189'911	-	189'911	189'911.00
DSPE	L 10044	2011	af	100'030	-	100'030	100'030.00
CHA			af		-		8'600.00
DSPE			af		-22'385	22'385	
DCTI			af	1'500	-	1'500	1'438.00
DCTI			af	2'659'336	-	2'659'336	2'659'336.00
DCTI			ns	150'000	-	150'000	115'638.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2011	VARIATION B 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	Total O08 Régional et transfrontalier				1'280'000		680'000	505'841.84
DARES	Interreg IV	L 10062		ns	250'000	-100'000	350'000	205'048.08
DARES	GLCT - téléphérique du Salève	L 10162	2012	af	300'000	-	300'000	283'293.76
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers			af	700'000	700'000		
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions *			af	30'000	-	30'000	17'500.00
	Total P01 Etats-majors et activités de support départementales				3'138'500		3'070'400	2'567'051.52
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (sr/ti)			ns	1'490'000	-152'000	1'642'000	1'251'406.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)			ns	1'005'100	70'000	935'000	868'217.00
DIP	Contributions intercantionales diverses			ns	104'000	-	104'000	57'739.00
DIP	Cotisations intercantionales			ns	60'000	-	60'000	55'584.30
DIP	Subventions ponctuelles *			af	229'400	150'000	79'400	97'100.00
DIP	Subvention à la restauration collective			pp	250'000	-	250'000	237'005.22
	Total P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)				1'529'531		2'172'531	1'368'825.80
DCTI	Fondation du stade de Genève	PL 10433A	2010	af	375'000	-643'000	1'018'000	324'919.80
DCTI	Fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM	PL 10433A	2010	af	700'000	-	700'000	589'375.00
DCTI	Fondation du Stade de Genève - droit de superficie part Etat NM	PL 10433A	2010	af	310'000	-	310'000	310'000.00
DCTI	Emmaüs - location NM			af	144'531	-	144'531	144'531.00

Légende :

* = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

1 = ligne de subvention splittée sur plusieurs programmes

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : subvention non soumise à la LIAF

SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	B2011
DIP			
03.11.00.00	365.06801	Contribution à la promotion de la paix	218'900
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.09801	Subventions ponctuelles	229'400
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.13.00.00	365.02301	Grandes manifestations	147'500
		Association Archipel	60'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.02401	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	2'653'474
		Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales - ETM	878'000
		Accademia D'Archi	188'000
		Atelier Danse Manon Hotte - ADMH	88'000
		Cadets de Genève	431'000
		Espace musical	324'000
		Ecole de Danse de Genève	103'000
		Ondine genevoise	225'000
		Studio Kodály	208'000
		Non déterminé	208'474
03.13.00.00	365.02701	Aide ponctuelle à la culture	1'460'000
		Association Cave 12	30'000
		Association Gli Angeli Genève	70'000
		Compagnie Greffe	60'000
		L&N Production - Compagnie 7273	40'000
		Neopost Ahrrrt - Compagnie Foofoa d'Imobilité	30'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.06601	Aide aux compagnies indépendantes	860'000
		Compagnie Alias	160'000
		100% Acrylique	80'000
		Compagnie STT	80'000
		Helvetic Shakespeare Company	80'000
		Fondation Compagnie Gilles Jobin	120'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	
03.13.00.00	365.06701	Diffusion et échanges culturels	886'370
		Association Bureau Culturel	30'000
		Association de soutien à la musique vivante (ASMV - Le Chat Noir)	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.31.00.00	365.04701	Colonies de vacances	1'439'000
		Centre protestant de vacances	350'000
		Association du scoutisme genevois	270'000
		Caritas-Jeunesse	172'000
		Vacances Nouvelles	95'000
		Mouvement de la jeunesse suisse romande	83'000
		Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	
03.31.00.00	365.05801	Soutien à l'enfance	461'860
		Pro Juventute Genève	382'160
		Les autres attributions seront connues ultérieurement	
03.32.00.00	365.08801	Cours à divers organismes	742'000
		Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	135'000
		Voie-F	197'500
		Association Lire et Ecrire	62'900
		Institut supérieur de formation bancaire	123'800
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement ou par contrat de prestations)	

SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	B2011
03.32.00.00	365.08901	Subv. cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	2'773'000 295'000
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des cours pratiques de formation dispensés par les associations professionnelles et leur coût effectif)	
03.32.00.00	365.09101	Subv. Qualification+	1'293'500
		Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des heures de formations suivies)	
DSPE			
04.01.01.00	365.00915	Conseil d'Etat et Secrétariat général "Subventions diverses"	19'900
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.02.00	365.00300	Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes "Diverses associations féminines"	70'000
		Association pour les archives de la vie privée	30'000
		Centre de liaison des associations féminines Genevoises	30'000
		Autres divers non connus à ce jour	10'000
04.06.03.00	365.00810	Subventions projets antiracistes	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.03.00	365.00916	Bureau de l'intégration "Subventions liées à des mandats de prestations"	24'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.03.00	365.00912	Bureau de l'intégration "Subventions diverses"	250'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
DIM			
06.01.00.00	365.00131	Présidence et secrétariat général : subventions associations diverses	7'000
		Divers non connus à ce jour	7'000
06.03.00.00	365.08002	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
		GAPP Pedibus	30'000
		Genève Roule	50'000
		Suisse Mobile	23'000
06.06.00.00	364.09911	Agriculture : Subventions diverses	5'000
		Divers non connus à ce jour	5'000
06.06.00.00	365.09912	Agriculture : Autres subventions	3'000
		Divers non connus à ce jour	3'000
DSE			
07.14.11.00	365.09911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	400'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	365.09913	BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES	500'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
DARES			
08.03.21.00	362.00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES	1'270'000
		Communes	1'270'000
08.03.21.00	365.00204	DGCASS : Foyers de jour - autres institutions	15'717'406
		Foyers de jour	4'772'489
		Sages-femmes à domicile	497'000
		Chaperon rouge	261'522
		Programme de soutien aux proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	60'000
		Intervenants soins de longue durée	660'000
08.03.21.00	365.00306	DGCASS : Actions ponctuelles aide à domicile	250'000
		Actions ponctuelles	250'000
08.05.11.00	365.00110	Dime de l'alcool : actions de prévention	1'060'000
		Actions ponctuelles	60'000
		CIPRET	500'000
		FEGPA	500'000
08.05.11.00	365.00138	DGS : Actions de prévention de la santé	475'000
		Actions ponctuelles	475'000
08.05.11.00	365.09702	DGS : Actions de prévention du jeu	128'745
		Actions ponctuelles	128'745